



HAL
open science

Le Zoo de Saint-Denis dans le quartier du Chaudron de sa naissance à sa fermeture définitive au public, 1976-2006. Essai pour une première histoire du zoo à La Réunion à travers la presse locale.

Marion Robert

► **To cite this version:**

Marion Robert. Le Zoo de Saint-Denis dans le quartier du Chaudron de sa naissance à sa fermeture définitive au public, 1976-2006. Essai pour une première histoire du zoo à La Réunion à travers la presse locale.. Histoire. 2021. dumas-03433909

HAL Id: dumas-03433909

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03433909v1>

Submitted on 18 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le Zoo de Saint-Denis dans le quartier du Chaudron de sa naissance à sa fermeture définitive au public, 1976-2006.

Essai pour une première histoire du zoo à La Réunion à travers la presse locale.

Présenté par : Robert Marion (35004383).

Sous la direction de : Combeau-Mari Evelyne.

Mémoire présenté le : vendredi 11 juin 2021.

Membres du jury : Bouchet Serge, MCF en Histoire médiévale, président.
Combeau-Mari Evelyne, Pr en Histoire contemporaine, directrice.

Remerciements.

Je tiens d'abord à adresser mes remerciements à la directrice de ce mémoire, Madame Evelyne Combeau-Mari, professeur en Histoire contemporaine à l'Université de La Réunion. Je lui suis reconnaissante pour son encadrement et la qualité de ses conseils tout au long de l'élaboration du mémoire.

J'adresse ensuite toute ma gratitude au directeur de la Bibliothèque départementale, Monsieur Pierre-Henri Aho, et à l'ensemble du personnel. En 2020, la Bibliothèque départementale a été le lieu privilégié pour mes recherches dans la presse écrite réunionnaise. Ces recherches ont été interrompues en mars à cause de la pandémie de Covid-19. Cependant, grâce au protocole mis en place à la Bibliothèque j'ai pu reprendre mes recherches dès la réouverture des lieux de culture en juin 2020. Je tiens ainsi à souligner la compréhension, le dévouement et le professionnalisme du personnel qui m'a accueilli durant cette période incertaine.

Je remercie aussi le personnel du pôle d'information de la mairie de Saint-Denis de m'avoir guidé au début de ma recherche. J'ai pu obtenir une précieuse documentation qui m'a servi de base pour le reste de mes recherches.

Merci également à Messieurs Michel Delcroix, Salim Issac et Stéphane Boullay d'avoir pris le temps de me livrer leurs témoignages.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à mes parents, aux membres de ma famille et aux amis qui m'ont soutenu. Leurs souvenirs sur Saint-Denis, le quartier du Chaudron et son célèbre zoo m'ont été d'une grande aide pour mieux comprendre le contexte de l'époque.

Introduction.

Le 25 août 2020 l'Assemblée nationale enregistre la proposition de loi n°3293 « relative à des premières mesures d'interdiction de certaines pratiques génératrices de souffrances chez les animaux et d'amélioration des conditions de vie de ces derniers ». Le débat sur ce texte de loi - rapporté par le député Cédric Villani du groupe Écologie Démocratie Solidarité (EDS)- est prévu pour le 08 octobre 2020. Mais, faute de temps, le débat sur la souffrance animale n'a pas pu arriver à son terme. Les députés ont donc demandé au gouvernement le renvoi du débat à l'ordre du jour dès que possible¹. Au delà des déconvenues d'ordre politique sur le remaniement et le renvoi du texte, cette proposition de loi montre qu'il existe dans notre société une réflexion sur nos rapports avec les animaux. En France, cette initiative s'inscrit dans le sillage de la modification du statut juridique de l'animal dans le Code civil avec la loi du 16 février 2015 qui reconnaît l'animal comme « un être vivant doué de sensibilité » et non plus comme un « bien meuble »². Dans cette perspective, en novembre 2016, le parti animaliste rejoint officiellement le paysage politique français. Le projet de ce parti politique est de « [promouvoir] une évolution de société qui prend en compte les intérêts des animaux et qui repense la relation entre les animaux et les humains »³. Le débat sur notre relation avec les animaux est posé dans l'opinion publique, et il concerne aussi bien les animaux les plus proches de nous, animaux de compagnie et d'élevage, que ceux qui semblent plus éloignés, les animaux sauvages. Chacun a son avis sur la question car l'animal, mort ou vivant, est omniprésent dans notre vie - alimentation, mode, cosmétiques, sports et loisirs - les êtres humains peuvent difficilement se passer des animaux. D'autant plus que la crise sanitaire que nous traversons actuellement à l'échelle mondiale - due vraisemblablement à une zoonose⁴ - nous invite plus que jamais à réfléchir aux rapports que nous entretenons avec les animaux.

C'est dans ce contexte que ma réflexion s'est tournée vers l'histoire animale et, en partant de mon expérience personnelle, j'ai été amenée à m'intéresser au zoo. Je me rappelle, lorsque j'étais enfant, avoir fréquenté un zoo, situé dans le quartier du Chaudron à Saint-Denis. J'ai surtout fréquenté cet

1 Wiels Jason, Bien-être animal : la proposition de loi Villani renvoyée à plus tard faute de temps. Mis à jour le 09 octobre 2020. [en ligne]. <https://www.lcp.fr/actualites/bien-etre-animal-la-proposition-de-loi-villani-renvoyee-a-plus-tard-faute-de-temps-37824> (Consulté le 11 octobre 2020)

2 Voir « Les grandes lois de la protection animale ». [en ligne]. <https://www.30millionsdamis.fr/conseils/legislation/les-grandes-lois-de-protection-animale/> (consulté le 11 octobre 2020).

3 Voir « L'objet du parti ». [en ligne] <https://parti-animaliste.fr/projet-2> (Consulté le 11 octobre 2020). Le parti animaliste obtient ses premiers élus lors des élections municipales de 2020. Même si le poids de ce parti est limité, son existence témoigne de la volonté de faire émerger la question animale dans le champ politique.

4 Zoonose. n.f. « Maladie infectieuse atteignant les animaux, et qui peut être transmise à l'homme (peste, rage, etc.) ». *Larousse*. [en ligne] <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/zoonose/83218> (Consulté le 10 octobre 2020). Selon l'institut Pasteur la pandémie de COVID-19 ou SARS-CoV-2 est d'origine animale : « Cette pneumonie est une maladie infectieuse causée par un virus appartenant à la famille des coronavirus, pour le moment identifié sous le nom de SARS-CoV-2. Le réservoir de virus est probablement animal. Même si le SARS-CoV-2 est très proche d'un virus détecté chez une chauve-souris, l'animal à l'origine de la transmission à l'homme n'a pas encore été identifié avec certitude. Plusieurs publications suggèrent que le pangolin, petit mammifère consommé dans le sud de la Chine, pourrait être impliqué comme hôte intermédiaire entre la chauve-souris et l'homme. » [en ligne] <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/fiches-maladies/maladie-covid-19-nouveau-coronavirus> (Consulté le 10 octobre 2020).

endroit dans le cadre de balades à poney (activité proposée par les centres aérés de la ville) mais ce zoo donnait à voir une faune plus exotique⁵. Ainsi, cet usage, de garder des animaux sauvages vivants en captivité pour les exposer au public dans un décor censé recréer les conditions de vie de leur habitat naturel, a attiré mon attention. La description de cet usage constitue là une première amorce de définition du zoo. La signification du terme « zoo » peut sembler évidente car le terme - abréviation de l'expression jardin zoologique - n'est pas vraiment équivoque et renvoie à l'image mentale d'animaux enfermés dans des cages ou vastes enclos selon les représentations. Mais nous verrons par la suite qu'il existe des différences entre les pratiques de mise en captivité des animaux et que le zoo désigne une institution spécifique.

Je souhaite alors dans ce mémoire écrire une première histoire du zoo à La Réunion en m'intéressant à celui de Saint-Denis dans le quartier du Chaudron durant ses années d'ouverture au public c'est-à-dire de 1976 à 2006. Mon étude se concentre sur ces trente années, toutefois je n'exclue pas de déborder de ces bornes chronologiques (à une échelle de plus ou moins cinq années) afin de rendre compte du contexte d'ouverture et de fermeture définitive de ce zoo. Par ailleurs, cela me permettra d'évoquer le zoo de l'Étang-Salé (1971-1976) qui a précédé celui du Chaudron. Dans ce mémoire, il ne s'agit pas de retracer l'histoire du jardin zoologique à La Réunion des origines à nos jours en analysant les pratiques qui précèdent l'apparition de cette institution dans l'île. La réflexion aurait été intéressante mais dans le cadre de mon mémoire je suis tributaire des sources et du temps alloué pour mener cette recherche. D'autant plus qu'aucune étude en Histoire à La Réunion n'a été menée sur les pratiques de mise en captivité et d'exposition des animaux dans l'île. Par conséquent, j'ai choisi de me concentrer sur l'histoire du zoo du Chaudron car son évolution durant ses trente années d'existence dit quelque chose de nos rapports avec les animaux. Mais je tiens à signaler qu'il ne s'agit pas du premier zoo de l'île. Déjà, il était précédé par celui de la forêt de l'Étang-Salé qui aurait été le premier zoo de La Réunion. Je mets cette information en suspens car il faut d'abord comprendre ce que l'on entend exactement par le terme « zoo ». Comme je l'ai évoqué précédemment, il s'agit de l'abréviation de « jardin zoologique », expression née en Angleterre au XIX^e siècle (*zoological garden*) au moment de la création de la ménagerie⁶ de Regent's Park par la Société Zoologique de Londres à la fin des années 1820, qui

5 Entendons « exotique » dans le sens où une partie des animaux de ce zoo n'appartient pas à la faune locale, ils viennent de pays étrangers, parfois lointains et certains de ces animaux sortent du commun car il s'agit d'animaux sauvages, rarement observables au quotidien.

6 Ménagerie. n.f. « Ensemble d'animaux de toutes espèces réunis pour l'étude ou pour la présentation du public. Lieux où se trouve ces animaux, où se fait la présentation. ». *Larousse*. [en ligne] <https://www.larousse.fr/dictionnairesfrançais/ménagerie/50427> (Consulté le 25 octobre 2020). Définition proposée par le dictionnaire. La version en ligne du *Larousse*, donne comme synonyme « jardin zoologique », « parc zoologique », « zoo ». Or dans leur ouvrage, *Zoos. Histoire des jardins zoologiques en occident (XVI^e-XXe siècle)*, Eric Baratay et Elisabeth Hardouin-Fugier montrent qu'il s'agit de pratiques distinctes. La ménagerie précède le zoo, il s'agit d'une pratique à son apogée sous l'Ancien Régime. Le terme est issu du mot

deviendra par la suite le zoo de Londres⁷. Le concept du zoo de Londres, qui voit le jour à ce moment, s'inspire du Jardin des Plantes à Paris qui abrite une collection d'animaux vivants dont le modèle se diffuse en Europe dans la première moitié du XIX^e siècle. Mais le terme de « ménagerie » est toujours utilisé en France pour désigner cette collection d'animaux même si l'esprit du modèle du Jardin des Plantes est en rupture avec le concept des ménageries princières de l'Ancien Régime⁸. Puis, avec l'avènement du zoo de Londres en 1828, l'expression « jardin zoologique » et son abréviation se diffusent dans le reste de l'Europe. L'abréviation « zoo » finit même par s'imposer par rapport à l'expression originale en mettant l'accent sur le contenu - la zoologie - plutôt que sur l'espace afin de mieux le distinguer des autres parcs⁹. En Angleterre, le terme zoo a été popularisé vers 1869 par la chanson de music hall *Walking in the Zoo on Sunday* interprétée par le chanteur Alfred Vance¹⁰. Ainsi, le modèle de collection d'animaux présenté à un public qui émerge au XIX^e siècle et qui finit par prendre le nom de « zoo » est fondé sur la vocation scientifique, cet élément permet de distinguer le zoo des ménageries princières de l'Ancien Régime, période durant laquelle la collection d'animaux vivants était un élément de prestige au service du

« ménage » qui évoque d'abord la bonne tenue d'une maison à partir du XIII^e siècle. Puis il désigne l'administration d'une ferme au XVI^e siècle. A la fin du XVI^e siècle le terme sert à désigner l'endroit qui renferme tous les éléments de la ferme, y compris les animaux. Le sens évolue encore au siècle suivant et désigne plus spécifiquement le « lieu bâti auprès d'une maison de campagne pour y engraisser des bestiaux, des volailles. ». Les auteurs précisent ensuite que par extension, à partir de 1664, les Comptes des bâtiments du roi désignent la ménagerie comme le site des animaux de collection à Versailles. En 1680 Pierre Richelet, dans le *Dictionnaire françois*, écrit à propos de la ménagerie que « c'est un lieu au château de Versailles où l'on voit tout ce qui peut rendre la vie champêtre agréable et divertissante par la nourriture des animaux de toutes sortes d'espèces. ». Par la suite, les grands dictionnaires de la fin du XVII^e siècle donnent un sens plus général au terme : en 1684 l'Académie française évoque un emplacement où les princes « tiennent des animaux étranges et rares » ; les dictionnaires de Furetière (1690) et Trévoux (1721) précisent que le terme « ne se dit qu'à l'égard des châteaux des Princes ou des grands Seigneurs, qui en ont plutôt par curiosité et magnificence que pour le profit et qui y entretiennent souvent des bêtes étrangères et extraordinaires. ». Dans le courant du XVIII^e le terme « ménagerie » est repris dans les pays germanophones, en Angleterre, aux Pays-Bas et aux Provinces-Unies. Les auteurs notent par ailleurs que le terme ne se diffuse pas dans la péninsule italienne qui reste attachée au mot *serraglio* (sérail).

7 Le Zoo de Londres ouvre ses portes en 1828.

8 Toujours selon Baratay et Hardouin-Fugier, durant la période révolutionnaire, à l'initiative de Bernadin de Saint-Pierre (qui concrétise une proposition de Daubenton) la ménagerie de Versailles, en déclin, est transférée au Jardin des Plantes à Paris mais les troubles de la Révolution freinent considérablement le bon déroulement de ce transfert qui a lieu dans des conditions difficiles pour les animaux (animaux sur la voirie, espaces d'accueil trop exigus). Dans la première moitié du XIX^e siècle, sous l'impulsion de Geoffroy de Saint-Hilaire et Frédéric Cuvier la ménagerie du Jardin des Plantes se transforme et se structure en rupture avec le modèle de la ménagerie de Versailles. Il s'agit désormais d'un établissement au service de la science et de la nation. L'organisation du jardin et la disposition des animaux ne traduit plus la mainmise de l'homme sur la nature - comme c'est le cas avec les jardins réguliers à la française - mais s'inspire plutôt du modèle anglais de jardin pittoresque avec une dispersion des animaux dans le jardin. C'est ce modèle qui se diffuse en Europe et inspire la Société Zoologique de Londres au moment de la constitution de la ménagerie de Regent's Park qui devient par la suite le zoo de Londres.

9 Voir Baratay Eric et Hardouin-Fugier Elisabeth, *Zoos. Histoire des jardins zoologiques en occident (XVI^e-XX^e)*, Paris, La Découverte, Textes à l'appui, 1998, 294 p.

10 D'après Blunt Wilfried, *The Ark in the Park the Zoo in the Nineteenth Century*, Londres, Book Club Associates, 1976, 256 p. :

« The Stilton, Sir, the Cheese, the O.K. thing to do
On Sunday afternoon is to toddle in the Zoo... »

régent. Aujourd'hui, les termes ménagerie et zoo peuvent sembler synonymes¹¹ mais - contrairement au zoo - la ménagerie n'intègre pas obligatoirement la dimension du jardin ou du parc, la ménagerie désigne un endroit où sont réunis un ensemble d'animaux mais ce lieu peut être quelconque¹². A l'échelle de La Réunion, comme je l'ai évoqué précédemment, il n'y a pas d'étude historique sur la pratique de mise en captivité d'animaux vivants pour les présenter à un public. En 1991 *Le Dictionnaire illustré de La Réunion*¹³ propose une définition du zoo en s'appuyant sur des exemples locaux : « nom masc., abréviation de jardin zoologique. Endroit où sont présentés des animaux, dans des conditions rappelant leur vie en liberté. Un premier jardin zoologique fut créé dans les années 1970 dans la forêt d'Étang Salé, sous l'autorité de l'Office national des Forêts. Il fut transféré en 1975¹⁴ au Chaudron, à Saint-Denis, sur un terrain de 2,5 hectares.[...] ». Dans cette définition, le jardin zoologique de la forêt de l'Étang Salé est présenté comme le premier de l'île. Cependant, ce que montre l'histoire de l'émergence des zoos en Europe au XIX^e siècle c'est que cette institution apparaît à l'initiative de sociétés savantes spécialisées en zoologie et semble souvent accompagner un muséum d'Histoire naturelle, le tout s'inscrivant à l'intérieur d'un grand parc urbain : le jardin, le muséum et le zoo forment un ensemble (inspiré du modèle initié par le Jardin des Plantes à Paris). Or, à La Réunion au XIX^e siècle, on retrouve à Saint-Denis ces éléments urbains : le jardin de l'État (d'abord jardin Royal puis jardin Colonial) et le muséum d'Histoire naturelle voient le jour respectivement en 1767 et en 1855 à Saint-Denis à l'endroit qu'ils occupent toujours dans la ville. Mais est-ce que cet espace a accueilli une collection d'animaux vivants susceptible de prendre l'appellation de « zoo » ? Le jardin de l'État tel que nous le connaissons aujourd'hui est avant-tout un jardin botanique. Cependant, dans certains documents qui retracent son histoire, le jardin est présenté comme le premier zoo de l'île lorsqu'il était géré par la Société Coloniale d'Acclimatation entre 1865 et 1871. On retrouve cette information notamment sur la page du site internet du département de La Réunion consacrée au jardin de l'État¹⁵ : « Enfin, de 1865 à 1871, la gestion du jardin est confiée à la Société Coloniale d'Acclimatation, dont la mission est l'enrichissement de la faune et de la flore de La Réunion. Des plantes et des animaux sont ainsi

11 Comme c'est le cas dans la définition de la ménagerie proposée par la version en ligne du *Larousse* vue dans une note précédente.

12 On va, par exemple, parler de la « ménagerie d'un cirque » et pas du « zoo d'un cirque » pour désigner l'ensemble des animaux mis en scène par un cirque, le zoo et le cirque étant deux formes de loisirs distinctes.

13 Barat Christian, Robert René (dir.), *Dictionnaire illustré de la Réunion*. Volume 7. Sa-Z, Édition Culturelle de France, 1991, 176 p.

14 D'après la presse locale le transfert aurait plutôt eu lieu en 1976 dans le cadre des fêtes de Saint-Denis. Le *Journal de l'île de La Réunion (JIR)* du 11 septembre 1976 (N°8045) annonce en p.5 que le zoo de l'Étang-Salé va renaître à Saint-Denis, il a été vendu à la municipalité. Puis en octobre 1976, le *Quotidien* du 07 octobre 1976 (N°22) et le *JIR* du 08 octobre 1976 (N°8067) annoncent tout deux le transfert des animaux de l'Étang-Salé à Saint-Denis pour le « mini-zoo » du parc de verdure du Chaudron.

15 Voir « Histoire du Jardin ». [en ligne] <https://www.departement974.fr/sites-culturels/index.php/Le-Jardin-de-l-Etat/Présentation-du-Jardin/histoire-du-jardin-de-letat.html> (consulté le 28 octobre 2020).

introduits dans le jardin désormais appelé « Jardin Colonial », devenant le premier zoo de La Réunion. Au milieu du XIX^e siècle, le jardin d'acclimatation se transforme alors en véritable jardin public. » Ainsi que dans un livret, sorte de guide, rédigé par Roger Lavergne sur le circuit d'interprétation du jardin¹⁶ : « Sur une des berges du bassin, on distingue deux Échassiers (des hérons) et sur le plan d'eau évoluent des Anatidés (canards, sarcelles). La Société d'Acclimatation (1865-1871) ayant vocation à introduire de nouvelles espèces animales ou végétales dans la colonie, le jardin était alors aussi un zoo sans cage ! » La lithographie de Roussin (datant de 1866), présentée sur la page qui précède cette description dans le livret de Lavergne, donne effectivement à voir une promenade boisée qui longe un grand bassin à l'intérieur duquel on retrouve des canards et des échassiers ainsi que des promeneurs non loin de ces animaux. Par ailleurs, dans une notice rédigée par le docteur Charles Coquerel peu de temps après que la gestion du jardin Colonial soit confiée à la Société d'Acclimatation¹⁷, la vocation zoologique de ce nouveau jardin d'acclimatation est rappelée « Il s'agit de faire de ce jardin, aujourd'hui délaissé, une promenade digne de la ville de Saint-Denis, une pépinière de plantes utiles et, qui plus est, un jardin zoologique d'acclimatation ce que personne n'avait fait avant nous. La Société, devant par son titre même, s'occuper d'histoire naturelle, vu qu'il n'y a pas d'études sérieuses en acclimatation sans saines notions de zoologie et de botanique, n'a pas hésité à fonder une ménagerie et une collection de plantes d'ornement. ». Ces divers éléments laissent donc penser que les origines du jardin zoologique à La Réunion se trouvent du côté du jardin de l'État au moment de sa gestion par la Société Coloniale d'Acclimatation. Mais il est à noter qu'au moment où le jardin accueille des animaux pour l'acclimatation la portée zoologique du jardin ne domine pas au point que l'appellation « jardin » laisse place à celle de « zoo » ou qu'un espace clairement identifié à l'intérieur du jardin soit exclusivement dédié à la présentation au public d'une collection d'animaux vivants (les animaux semblent être dispersés dans le jardin d'où l'expression de Roger Lavergne « zoo sans cage »). Par ailleurs, à un moment l'accès au public sera limité à cause du comportement des visiteurs, la vocation du jardin étant avant-tout à but scientifique¹⁸. La gestion du jardin par la Société Coloniale d'Acclimatation ne dure que six ans, après 1871 l'histoire du jardin est moins bien renseignée¹⁹ (on retrouve cette lacune

16 Lavergne Roger, *Circuit d'interprétation du Jardin de l'État*, édité par le Conseil Général de La Réunion, 1992.

17 Coquerel Charles, *Notice historique sur le jardin public de Saint-Denis (Jardin de l'État, jardin du Roi), aujourd'hui jardin d'acclimatation.*, p.73, dans Roussin Antoine, *Album de l'île de La Réunion*, volume 4, 1867 [éd. 1975].

18 « La Société d'acclimatation et d'histoire naturelle avait introduit au jardin un grand nombre de plantes et d'animaux. [...] Celui-ci avait artistement jeté sur l'une de ces pièces d'eau, où prenaient leurs ébats des hérons et des sarcelles, un pont de traverse, en bois et cintré qu'avec gaieté parcouraient les promeneurs. Mais la société avait interdit l'entrée quotidienne du jardin à la population. Celle-ci ne pouvait avoir accès qu'une fois par semaine. » Azéma Henri, *Histoire du jardin colonial*, pp.125-137, dans *Bulletin de l'Académie de L'île de La Réunion*, volume 10, 1929-1930, 1932.

19 « La Société coloniale d'acclimatation avait cessé d'être. Depuis cette année 1871, tant aux Archives départementales que dans les journaux consultés jusqu'en 1875 [...] il n'est plus trace de rien. La Société

dans les chronologies dressées sur le jardin : on passe de la période de la Société Coloniale d'Acclimatation 1865-871 aux Florales de 1973²⁰ sans véritable transition), on ne sait pas ce que deviennent les animaux introduits mais une brochure émise par le département à l'occasion des 250 ans du jardin de l'État²¹ laisse penser qu'ils auraient perduré pendant un moment confirmant l'aspect « zoo » du jardin. La brochure retrace en quelques dates et événements clés l'histoire du Jardin de l'État de 1761 à 2009. Dans la partie consacrée aux manifestations célèbres qui avaient lieu dans le jardin, un paragraphe est consacré aux animaux : « Des animaux dans le jardin / La végétation exubérante du jardin est un enchantement. Les habitants allaient voir et gaver de pistaches et de graines bouchon, le singe Cajou et sa compagne ainsi que les makis catta, seuls restes de la faune installée par la Société d'Acclimatation. Il y avait aussi les tortues géantes des Seychelles, qui servaient de char aux marmailles, conduits en promenade par les nénénes. » A côté de ce texte, il y a une photo en noir et blanc de ce qui semblerait être le maki catta mentionné dans le texte qu'on aperçoit à travers le grillage de ce qu'on imagine être une cage ou un enclos. Le texte et la photo confirment que le jardin était assimilable à un zoo à un moment de son existence mais, malheureusement, les informations fournies par cette brochure (le texte et la photo) ne sont pas datées, la source n'est pas citée. On a donc du mal à saisir à quelle période correspondent exactement les informations fournies dans le paragraphe de cette brochure. Quoiqu'il en soit les origines du jardin zoologique à La Réunion seraient à creuser du côté du jardin de l'État où, à la fin du XIX^e siècle, des animaux ont d'abord été introduits dans le cadre d'études et d'expériences scientifiques (l'acclimatation) sous l'impulsion d'une société savante, à l'instar des grands zoos européens au début du XIX^e siècle. Ces éléments de contexte sur les origines du jardin zoologique à La Réunion permettent de montrer qu'on retrouve des traces de cette pratique à La Réunion dès le XIX^e siècle (dans une dimension et une importance moindre que ce qui se pratique en Europe mais il s'agit là d'une amorce). L'histoire sur cette pratique est lacunaire. Comme je l'ai précisé précédemment, ce mémoire n'a pas pour objectif de retracer toute l'histoire du jardin zoologique dans l'île mais la définition et le contexte des origines du zoo à La Réunion que je viens d'exposer permettront, plus loin, d'éclairer le contexte dans lequel apparaît celui du Chaudron.

Le fait de s'intéresser à la question du zoo en histoire à La Réunion inscrit ce mémoire dans un mouvement progressif de l'histoire des animaux en France mais aussi dans la zone indianocéanique.

d'acclimatation se dissout certainement après « l'affaire » du jardin... Plus de trace des archives, de la bibliothèque, du laboratoire. Trois collections seulement du bulletin restent, dont une aux Archives départementales, l'autre à la Bibliothèque publique. Une troisième est reliée. Aucun document dans les archives du Muséum d'histoire naturelle... » Berg Paul, Coup d'œil sur les origines du Jardin botanique et notice historique sur la Société coloniale d'Acclimatation, pp.67-94, dans *Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire de La Réunion (ancienne Ile Bourbon)*, Nouvelle série N°2, 1957.

20 Voir brochures émises par le département de La Réunion sur le Jardin de l'État : en 2006, 2009 et 2015.

21 La brochure n'est pas précisément datée mais elle aurait été émise vers 2009 à l'occasion du 250^{ème} anniversaire du jardin, disponible au téléchargement sur la page consacrée au Jardin de l'État sur le site internet du département.

En histoire l'animal semble être un objet d'étude récent, apparu à la fin des années 1970 et au début des années 1980, dans le sillage du mouvement de la « Nouvelle Histoire », période durant laquelle on observe un décloisonnement de la discipline historique. Cependant cette affirmation serait à nuancer : dans leur article, « Un champ pour l'histoire : l'animal »²², Eric Baratay et Jean-Luc Mayaud nous montrent qu'il s'agirait plus exactement du développement progressif d'un thème déjà abordé depuis le XIX^e siècle voire la fin du XVIII^e siècle. Pour cet article, paru en 1997, ils ont constitué et analysé une bibliographie de l'histoire de l'animal en prenant en compte les ouvrages publiés après 1900 (les mémoires, thèses et articles font l'objet d'une bibliographie à part). C'est alors qu'ils ont observé une lente progression des publications sur ce thème tout au long du siècle avec une augmentation significative du nombre d'ouvrages publiés par an au milieu des années 1970 : d'une moyenne d'environ six ouvrages publiés par an pour la période 1947-1975 on passe à une quinzaine d'ouvrages par an à partir de 1976. Le nombre de publications par an augmente régulièrement tout au long des années 1980 jusqu'à atteindre une moyenne d'une quarantaine d'ouvrages publiés par an en 1990. L'augmentation des publications sur l'histoire de l'animal à partir du milieu des années 1970 explique l'impression d'avoir affaire à un champ nouveau alors qu'il s'agirait plutôt de son essor. Mais la progression est relative car ce que nous montre aussi ce recensement c'est la marginalité du domaine : le nombre de publications reste modeste par rapport à d'autres champs historiques. L'étude donne aussi à voir que ce thème n'a pas toujours été traité par des professionnels de l'histoire, c'est-à-dire des universitaires et des chercheurs. En fait, il a d'abord été abordé par des amateurs de la discipline historique comme, par exemple, des vétérinaires, des zoologues ou zootechniciens qui ont souhaité écrire l'histoire de leur discipline ou des érudits passionnés d'histoire qui se sont intéressés aux croyances, légendes de bêtes mystérieuses, bestiaire religieux, à l'élevage ou à la chasse etc. Les historiens professionnels se sont véritablement intéressés à l'histoire de l'animal plus tard, à partir des années 1970 (avant cela les publications d'historiens étaient isolées voire anecdotiques), et de manière indirecte c'est-à-dire que c'est en conduisant des recherches sur un thème général qu'ils ont été amenés à explorer des « sous-thèmes ». Par exemple, c'est par l'histoire rurale que les historiens se sont intéressés à l'élevage et la chasse, par l'histoire militaire qu'ils ont étudié le cheval etc. C'est dans les années 1970/1980 que le thème évolue pour devenir un champ historique à part entière. En 1981, Maurice Agulhon, spécialiste de l'histoire contemporaine de la France, publie un article sur la protection des animaux en France au XIX^e siècle²³. En 1984, Robert Delort, historien médiéviste, publie *Les animaux ont*

22 Baratay Eric, Mayaud Jean-Luc, « Un champ pour l'histoire: l'animal », *Cahiers d'histoire*, Comité historique du Centre-Est, 1997, 42 (3-4), pp.410-470.

23 Agulhon Maurice, « Le sang des bêtes. Le problème de la protection des animaux en France au XIX^e siècle », dans : *Romantisme*, 1981, n°31. Sings, pp. 81-110.

une histoire²⁴, ouvrage aujourd'hui considéré comme pionnier dans l'histoire de l'animal car il revient sur la construction de cette histoire, les sources, les approches et les thématiques. Par la suite, la première bibliographie de l'histoire de l'animal est publiée en 1993 par Frédérique Audoin-Rouzeau, archéozoologue et médiéviste (*Hommes et animaux en Europe : corpus des données archéozoologiques et historiques*). Mais il s'agit d'une bibliographie publiée sur une base essentiellement archéologique. C'est au cours des années 1990, que les historiens ont contribué à cette bibliographie. En 1997, Eric Baratay et Jean-Luc Mayaud rendent compte de leur bibliographie, évoquée précédemment, avec 900 références²⁵. Ils notent, par ailleurs, que l'essor de thèses sur l'histoire de l'animal au début des années 1980 a accompagné la construction du champ disciplinaire. Ce qu'ils observent, à partir des années 1980, c'est une accumulation d'articles, de thèses et d'ouvrages qui ont provoqué un écho croissant ce qui a permis d'ouvrir des perspectives. Ce développement s'inscrit dans le mouvement de la «Nouvelle Histoire» amorcé dans les années 1970 mais aussi dans la tendance, plus large, de l'intérêt croissant pour la nature. Concernant les publications de ces vingt dernières années, il n'y a pas d'indicateur précis comme la bibliographie de Baratay et Mayaud publiée en 1997 mais il semblerait que la progression ait suivie son cours. Le cadre des animaux étudiés s'est élargi. En 2001, Michel Pastoureau, historien médiéviste, s'intéresse aux animaux célèbres qu'ils soient réels ou imaginaires²⁶. Tandis qu'en 2013 Eric Baratay étudie des animaux délaissés, oubliés²⁷. Ainsi, dans cette optique, les travaux d'Eric Baratay, spécialiste des relations entre l'être humain et les animaux, sont novateurs. Il est l'un des premiers historiens à écrire l'histoire des animaux du point de vue de l'animal²⁸ : dans le sillage de Robert Delort il fait des animaux les acteurs de leur histoire. On observe alors ces dernières années une histoire de l'animal qui essaie de s'affranchir du point de vue anthropocentré pour se placer du côté des animaux²⁹. A propos des travaux sur l'histoire de l'animal à La Réunion, l'indicateur le plus récent sur l'état de la recherche sur ce champ de l'histoire, qui semble encore peu abordé dans l'île, est le numéro 15 de la *Revue de l'océan Indien*³⁰ qui rend compte des travaux du colloque sur *L'animal en Indianocéanie de l'Antiquité à nos jours*. Ce colloque s'est déroulé dans le cadre de la Semaine de l'Histoire en 2017. Ces travaux donnent à voir une approche interdisciplinaire de l'histoire de l'animal avec l'intervention d'historiens, d'archéologues, de littéraires,

24 Delort Robert, *Les animaux ont une Histoire*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1993, 503 p.

25 Voir Beck Corinne, Fabre Eric, « L'animal, l'histoire et l'histoire naturelle. Un mariage à trois est-il possible ? », *Etudes rurales*, n°189, 2012, pp.107-119.

26 Pastoureau Michel, *Les animaux célèbres*, Christine Bonneton, 2001, 255 p.

27 Baratay Eric, *Bêtes de tranchées, des vécus oubliés*, Cnrs, Histoire, 2013, 256 p.

28 Baratay Eric, *Le point de vue animal : une autre version de l'histoire*, Paris, Seuil, L'Univers historique, 2012, 400 p.

29 Pouillard Violette, *Histoire des zoos par les animaux*, Champ Vallon, L'environnement a une histoire, 2019, 467 p.

30 Routes, flux et réseaux en Indianocéanie du VIIIe siècle à nos jours, *L'animal en Indianocéanie de l'Antiquité à nos jours suivi de L'esclavage : nouvelles approches.*, *Revue historique de l'océan Indien*, 15, AHIOI, 2018, 517 p.

d'anthropologues, d'un professeur de droit etc. L'animal y est abordé par différentes thématiques : il y a l'animal imaginaire, mythique des légendes ou récits littéraires ; l'animal de sacrifice dans les rites traditionnels ; l'animal dans la religion (l'hindouisme et le jaïnisme) ; les animaux des récits de voyageurs ou des descriptions du « *paysage animal* »³¹; on s'intéresse aussi aux animaux d'élevage, à la viande pour la consommation humaine ; aux restes des animaux avec l'archéozoologie etc. Bref, ce que nous montrent ces travaux c'est que le champ de l'histoire de l'animal est en construction dans une partie de l'Indianocéanie (les travaux rendent surtout compte de la recherche à La Réunion, à Maurice et à Madagascar) et que les perspectives d'étude ne manquent pas.

Mon étude sur le zoo traite d'un aspect de l'histoire de l'animal qui n'a pas encore été abordé à l'échelle de La Réunion mais qui, à l'échelle nationale, est déjà un objet d'étude et pas uniquement en histoire. En France, il semble que ce soit Eric Baratay l'historien qui a privilégié la question au cours de ces vingt dernières années avec la publication de plusieurs articles sur le zoo dans les années 1990-2000 et un ouvrage coécrit avec Elisabeth Hardouin-Fugier en 1998³². Puis, plus récemment, est paru l'ouvrage de Violette Pouillard *l'Histoire des zoos par les animaux* (2019). Mais pour cette étude sur le zoo je n'ai pas sélectionné uniquement des travaux d'historiens professionnels car les références seraient d'une part limitées et d'autre part il est intéressant d'aborder un objet d'étude sous divers aspects. Ainsi, dans ma bibliographie j'ai aussi sélectionné des travaux de géographes, d'un directeur de zoo, d'une communicante dans le domaine des sciences et d'un zoologiste. Par ailleurs, l'ouvrage de Gustave Loisel³³, zoologiste et docteur en sciences, est le plus ancien de ma bibliographie (1912) il s'inscrit dans les premières publications sur l'histoire de l'animal au début du XX^e siècle écrites par des historiens amateurs : c'est parce qu'il a mené des missions scientifiques dans divers jardins zoologiques que Gustave Loisel a été amené à s'intéresser à l'histoire des zoos qu'il nomme encore « ménageries ». J'ai aussi retenu deux références d'auteurs étrangers (anglo-saxon). Un ouvrage, non traduit, sur le zoo de Londres au XIX^e siècle³⁴ écrit par un professeur d'art avec l'aval de la société zoologique de Londres, et, un article, traduit, sur les caractéristiques des animaux sauvages montrés dans les zoos³⁵ écrit par un professeur associé au département des sciences de la vie de l'université de Roehampton.

Globalement, les ouvrages et articles retenus permettent de retracer l'histoire du zoo en Europe occidentale à travers l'étude de zoos spécifiques, ou en s'intéressant à des problématiques

31 Expression empruntée à l'ouvrage de De Planhol Xavier, *Le paysage animal : l'homme et la grande faune, une zoogéographie historique*, Paris, Fayard, 2004, 1127 p.

32 Baratay Eric et Hardouin-Fugier Elisabeth, *Zoos. Histoire des jardins zoologiques en occident (XVIe-XXe)*, La Découverte, Textes à l'appui, 1998, 294 p.

33 Loisel Gustave, *Histoire des ménageries de l'Antiquité à nos jours*, O.Doin, 1912, 404 p.

34 Blunt Wilfried, *The Ark in the Park the Zoo in the Nineteenth Century*, Book Club Associates, 1976, 256 p.

35 Marvin Garry, *L'animal de zoo*, Techniques & Culture, 50, 2008, pp. 102-119.

caractéristiques aux zoos. Ces références me permettront de voir si le modèle est comparable ou si on retrouve des problématiques similaires à La Réunion concernant l'ancien zoo de Saint-Denis.

Pour mener cette étude je m'appuie principalement sur la presse locale. Les sources sur ce sujet sont éparpillées, la principale difficulté de cette recherche était de réunir le plus d'informations possible dans un temps limité tout en s'adaptant aux contraintes imposées par la crise sanitaire durant cette année 2020. Le zoo de Saint-Denis était géré par la mairie, il est donc probable qu'une partie des documents administratifs soit conservée aux archives de la commune. Toutefois cela suggère qu'au moment de sa fermeture définitive - il y a une dizaine d'années - les documents aient été transmis aux archives et correctement classés. Mais, au moment où j'ai mené ma recherche auprès des archives communales, il semblerait qu'aucune boîte d'archives ne réunissait une documentation sur le zoo de Saint-Denis. Néanmoins d'autres sources sont à ma disposition pour écrire une première histoire de ce zoo. Au cours de son existence, le zoo de Saint-Denis a reçu une couverture médiatique dans la presse locale plus ou moins intense selon les faits divers qui s'y sont déroulés. Durant ses trente années d'existence, il n'y a pas une année où le zoo de Saint-Denis n'a pas fait l'objet d'une publication dans la presse, j'ai ainsi pu recenser 286 articles évoquant le zoo sur sa période d'ouverture entre octobre 1976 et janvier 2006. A travers les faits divers, les portraits, les reportages, les communications officielles, la presse locale fournit des informations précieuses pour retracer l'histoire de ce zoo. Cependant, il est nécessaire de garder un regard critique sur les informations relayées par un journal et les comparer avec d'autres sources car, même si le journaliste est censé suivre une certaine déontologie, il peut y avoir des erreurs ou une manipulation de l'information. Le pôle d'informations de la mairie de Saint-Denis conserve un dossier de presse sur le zoo du Chaudron. Dans ce dossier il y a des photocopies d'articles de presse (journaux et magazines) et des photocopies de rapports de conseils municipaux. Les articles de presse conservés dans ce dossier couvrent la période qui va de décembre 1991 à juillet 2012 (les articles après 2012 sont numérisés). Il s'agit principalement d'articles du *Journal de l'île de La Réunion* et du *Quotidien* mais il y a aussi des articles du journal *Témoignages* ainsi que des articles de magazines hebdomadaires de télévision comme *Télé 7 Jours*, *Visu* et *7 Magazine Réunion*. En ce qui concerne la période antérieure à décembre 1991, il a fallu dépouiller les journaux (le *JIR* et le *Quotidien*) afin de réunir les différents articles qui ont été publiés sur le zoo à partir de son ouverture (octobre 1976). Le dépouillement de la presse (précisément le *JIR*) sur la période 1970-1976 m'a permis de réunir des informations sur le zoo de l'Étang-Salé. Les rapports de conseils municipaux constituent une autre source d'information. Il s'agit d'une source officielle qui permettrait de confirmer ou d'infirmer les renseignements fournis dans la presse. Le dossier du pôle d'information de la mairie fournit les photocopies de sept rapports ou extraits de rapports municipaux sur le zoo de Saint-

Denis. Le site internet de la ville de Saint-Denis donne accès aux versions numérisées des délibérations de conseils municipaux de 1961 à nos jours. Toujours en ce qui concerne les sources écrites, le zoo de Saint-Denis ne semble pas avoir fait l'objet d'une recherche dans d'autres disciplines universitaires mais à la Bibliothèque Universitaire il existe un rapport sur le zoo intitulé *Expertise pour l'accueil des scolaires au Parc Animalier de la Réunion*.³⁶ Il s'agit d'un rapport de stage d'une vingtaine de pages réalisé dans le cadre d'un DESS Sciences et Gestion de l'environnement tropical (diplôme qui était délivré par l'université de La Réunion) en 2003. Ce rapport permet d'avoir une idée de ce qu'était le zoo au début des années 2000 (en complément des informations délivrées dans la presse) et il fournit des documents en annexe comme un exemple de fiche de présentation des animaux, l'arrêté préfectoral n°4882 portant sur la mise en demeure du parc zoologique, le plan de visite du parc animalier restructuré, les photos et plans d'enclos restructurés, le plan de situation du parc animalier ainsi que d'autres documents à visée pédagogique. Concernant les sources non-écrites, il y a d'abord les témoignages de ceux qui ont travaillé au zoo c'est-à-dire les vétérinaires, soigneurs et membres de l'équipe de gestion. Grâce à la presse il est possible d'avoir une idée des principaux acteurs du zoo : régulièrement des portraits de membres du personnel ou de l'équipe de gestion ont été dressés. J'ai pu mener une enquête orale en recueillant le témoignage d'un vétérinaire, d'un ancien soigneur (contremaître) et d'un ancien directeur du zoo. Il a été plus compliqué de retrouver la trace des premiers responsables du zoo (dans les années 70/80). Enfin, les photographies et les émissions constituent une autre source possible pour illustrer les conditions de vie des animaux et l'évolution du parc. La plupart des articles sont accompagnés de photos. En ce qui concerne les émissions, certains reportages ou podcasts récents peuvent être retrouvés en ligne.

Dans mon approche du sujet il s'agit de traiter de l'histoire de ce zoo en tant que lieu de rencontre entre l'être humain et l'animal sauvage, d'écrire l'histoire d'une institution qui abrite une collection d'animaux vivants et d'adapter cette étude au contexte local. L'arrivée du zoo dans le quartier du Chaudron en 1976 s'inscrit dans une politique de développement mise en place par la mairie de Saint-Denis pour dynamiser ce quartier populaire. Dans un article du 1^{er} mars 1977, le *JIR*³⁷ consacre une page entière aux réalisations faites par la municipalité ces six dernières années c'est-à-dire sous le mandat d'Auguste Legros (on note que l'article est publié à l'aube des élections municipales de 1977). Parmi les équipements municipaux présentés, un paragraphe est consacré au zoo. Le zoo voit le jour au Chaudron à l'occasion des fêtes de Saint-Denis d'octobre 1976. Ce zoo,

36 Trinquet Sophie, *Expertise pour l'accueil des scolaires au Parc Animalier de la Réunion*, DESS Sciences et Gestion de l'environnement tropical, Université de La Réunion, juin 2003, 43 p.

37 « Le Chaudron et son développement extraordinaire », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 01 mars 1977 (n°8186), p.8.

installé dans le parc de verdure situé derrière la piscine municipale, s'inscrit dans un espace dédié au sport et au loisir au sein du quartier : stade nautique, stade de football, terrains de sport (puis bouledrome dans le courant 1977). L'article rappelle que le Chaudron s'est construit en accueillant notamment les populations des bidonvilles de Saint-Denis au sein de groupements d'habitats sociaux gérés par la SIDR³⁸ et la SHLMR³⁹, le quartier est désigné comme « un gros réservoir humain de plus de 25 000 âmes ». L'article donne à voir les différents équipements mis en place pour animer ce quartier. A l'instar des équipements sportifs, du mail et de la bibliothèque municipale, le zoo municipal est un des éléments d'animation, axé sur la pédagogie, la structure est dédiée à un public jeune : « Le parc zoologique du Chaudron n'a pas la prétention de devenir la grosse réserve pour amateurs de safaris et chasseurs d'images. Tel qu'il est et tel qu'il sera demain, il présente un intérêt certain. Les enfants des écoles de St-Denis et d'ailleurs, notamment peuvent y trouver l'illustration vivante de leurs livres, de films, etc. »⁴⁰. Ainsi, dans ce mémoire, il s'agit de voir comment s'organise la rencontre entre l'être humain et l'animal sauvage au sein de ce quartier populaire et de voir comment évolue notre rapport avec l'animal en captivité tout au long de l'existence de ce zoo. En effet, il semblerait qu'au cours des trente années d'ouverture le statut symbolique du zoo de Saint-Denis passe d'un lieu de divertissement et de pédagogie à un lieu décrié, presque synonyme de maltraitance animale. L'animal sauvage en cage n'émerveille plus, il finit par choquer.

Pour comprendre l'évolution de ce zoo, j'évoquerai d'abord le contexte de sa création dans le quartier du Chaudron et ses premières années de fonctionnement. Afin de mieux cerner le contexte d'ouverture, je m'attarderais sur le zoo de l'Étang-Salé d'où sont issus les premiers animaux du zoo du Chaudron. Puis j'aborderai la première décennie d'ouverture du zoo en m'intéressant notamment au mode de gestion et à la formation de la collection. L'année 1989 est une année de transition pour cette structure municipale car lors de ces élections il y a un changement de maire et la majorité bascule à gauche, ce qui signifie un renouvellement de la gestion municipale. Le zoo continue de fonctionner mais avec de nouvelles directives. Dans un second temps, je parlerai ainsi du nouveau mode de gestion du zoo caractérisé par une tentative de raisonner l'institution. En effet, après un peu plus d'une dizaine d'années d'existence, à l'aube des années 90, le zoo de Saint-Denis apparaît déjà comme une institution désuète qu'il faut renouveler. Les années 90 sont alors marquées par des tentatives de renouvellement du zoo à travers une gestion plus rationnelle de la collection et une accentuation du rôle pédagogique de l'institution. Mais les efforts entrepris reposent sur un équilibre fragile. Alors que des réalisations sont faites pour améliorer les conditions de vie des

38 Société Immobilière du Département de La Réunion.

39 Société d'Habitation à Loyer Modéré de La Réunion.

40 « Le Chaudron et son développement extraordinaire », *art. cit.*, p.8.

animaux, les relations humaines au sein de l'équipe de gestion se dégradent considérablement. La situation débouche sur une crise sociale en 1999 qui conduira à la première fermeture de longue durée du zoo. Enfin, je m'intéresserai aux dernières années du zoo. La décennie 2000 est marquée par des incertitudes concernant l'avenir du zoo et une forte volonté de refonder l'institution après la crise de 1999. Des travaux de grande envergure sont entamés, l'équipe de direction est renouvelée. Le zoo rouvre de manière partielle à cause des travaux. Dans un premier temps, cette réouverture semble être une réussite. Le zoo annonce sa renaissance alors que depuis quelques années déjà certains appellent à sa fermeture définitive. Mais la renaissance n'est pas complète. Les travaux s'éternisent. La fermeture temporaire de 2006, prévue initialement pour terminer les travaux, se transforme en fermeture définitive.

Chapitre 1

Création du zoo dans le quartier du Chaudron et premières années d'existence.

Former un véritable zoo urbain, 1976-1989.

En octobre 1976 le zoo de Saint-Denis ouvre ses grilles dans le quartier du Chaudron. L'unique zoo de l'île succède alors à celui de la forêt de l'Étang-Salé fermé depuis le début de l'année 1976. Ce zoo qui s'étend sur 2,8 hectares est situé dans une zone dédiée au sport, au loisir et à la détente dans un quartier en plein développement. Il s'agit avant-tout d'un lieu de promenade et de loisir éducatif. Dès sa création, le zoo du Chaudron n'a pas la prétention d'être une réserve animale. Cependant le parc doit être attractif en présentant surtout une faune sauvage et exotique typique des zoos. Ainsi, au fil des premières années, la collection d'animaux s'étoffe rapidement. De la centaine d'animaux provenant de l'Étang-Salé, la collection dépasse le seuil symbolique des 500 unités à l'aube des années 80. C'est un succès, les animaux entrent, grandissent et se reproduisent. La collection d'animaux se renouvelle : des animaux entrent et sortent du zoo. Mais, si l'institution semble tenir son rôle, surtout auprès du public scolaire, les premières critiques ne tardent pas à apparaître.

1. Le zoo, de l'Étang-Salé à Saint-Denis.

En 1976, le zoo naît à Saint-Denis à l'occasion de la fermeture de celui de l'Étang-Salé. Lors de l'ouverture du zoo du Chaudron, les tout premiers animaux présentés aux visiteurs proviennent de l'ancien parc zoologique de l'Étang-Salé, situé dans la forêt de la commune. Ces deux zoos sont liés par leur collection d'animaux mais tous deux voient le jour dans des contextes différents.

1.1. Le parc zoologique de l'Étang-Salé, faire vivre la forêt.

Le projet : valoriser une forêt endormie.

En 1970, l'Office National des Forêts (ONF)⁴¹entreprind une politique de valorisation de la forêt artificielle de l'Étang-Salé située sur le littoral de la commune (c'est la principale forêt des Bas de la côte sous le vent)⁴². Il s'agit d'une forêt domaniale et départemento-domaniale qui s'étend sur

41 L'Office National des Forêts a été créé par la loi du 23 décembre 1964, l'institution est issue de l'éclatement de l'ancienne administration des Eaux et Forêts, fondée en 1291 et rattachée au ministère de l'Agriculture depuis 1877. L'ONF est un établissement public à caractère industriel et commercial qui assure la gestion et l'équipement des forêts soumises au régime forestier.

Voir page sur la Direction régionale de l'Office national des forêts (ONF), « Informations sur le producteur », site internet de France Archives le portail national des Archives. [en ligne] <https://francearchives.fr/fr/facomponent/0264c6108f60b8667b2e31e598307d00446f5201> (consulté le 16 janvier 2021).

42 Voir annexe 1.

922 hectares⁴³. Cette forêt a été constituée par l'homme à la fin du XIX^e siècle afin de fixer les dunes de sable dans cette zone. Un article publié dans le *JIR* du 05 mai 1970⁴⁴ relate les réalisations faites et à venir pour mettre en valeur cet espace. L'objectif annoncé est de créer un véritable parc départemental qui deviendra « l'un des principaux pôles d'attraction touristique du département ». Cette politique de valorisation est incarnée par un homme, Pierre Moulin directeur des services régionaux de l'ONF. Dans un article précédent, publié le 22 avril 1970, il est déjà cité comme étant à l'initiative de l'ouverture d'un golf à l'intérieur de la forêt⁴⁵. Ce golf semble en fait être la première partie d'un projet de réaménagement de plus grande envergure. Ainsi, quelques jours plus tard, le journal cite de nouveau M. Moulin dans l'exposé des aménagements en cours dans cette forêt. Dès le début de l'article⁴⁶ les motivations de l'ONF sont rappelées : « L'opération s'inscrit dans le contexte général de l'action menée depuis quelques années par l'Office et qui consiste à « ouvrir la forêt à l'homme ». A l'homme que le bruit, la foule et les pollutions de toutes sortes incitent de plus en plus à « se mettre au vert ». Protéger la nature pour que l'homme puisse en profiter au maximum : les instructions ministérielles elles-mêmes ont fixé l'objectif. A l'Étang-Salé, il est déjà pratiquement atteint ». Le besoin d'un retour à la nature est l'argument privilégié. On note ici l'utilisation des expressions « se mettre au vert » et « protéger la nature » qui traduisent au national, dans cette période post-Mai 68, les balbutiements d'une préoccupation grandissante pour l'environnement⁴⁷. Dans la suite de l'article, les différents équipements du parc départemental sont détaillés. Le projet repense la forêt afin de satisfaire toutes les parties en jeu notamment les agriculteurs qui réclament depuis quelques années des parcelles de forêt à exploiter. La forêt doit ainsi se transformer en « zone agro-sylvo-touristique ». A la demande d'agriculteurs, un casier agricole irrigué est créé. Selon l'article, huit familles possèdent déjà chacune 3 ha. de forêt pour l'exploitation agricole. Le reste des aménagements est tourné vers le sport, les loisirs et le tourisme. On nous annonce d'abord l'aménagement d'une zone de chasse située au nord-ouest de la forêt

43 La forêt domaniale est un statut juridique pour désigner une forêt faisant partie du domaine privé de l'État. La forêt départemento-domaniale est un statut juridique particulier en application uniquement dans trois départements d'outre-mer -l'île de La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe- suivant un décret de 1948 pour conférer un statut, après la départementalisation, aux forêts issues de l'ancien domaine colonial. Selon ce statut « La nue propriété revient au département, mais l'État en conserve le droit d'usage ». Voir site internet de l'Office National des Forêts à La Réunion. [en ligne] <http://www1.onf.fr/la-reunion/@@index.html> (consulté le 16 janvier 2021).

44 « Allons dans les bois... à l'Étang-Salé », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 05 mai 1970 (n°6307), p.5.

45 « La Réunion découvre le golf », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 22 avril 1970, p.6.

46 « Allons dans les bois... à l'Étang-Salé », *art. cit.*, p.5.

47 Le dictionnaire *Larousse* définit l'écologie comme une « Science ayant pour objet les relations des êtres vivants (animaux, végétaux, micro-organismes) avec leur environnement, ainsi qu'avec les autres êtres vivants ». Selon Patrick Matagne – enseignant chercheur en épistémologie et histoire des sciences – dans son article intitulé « Aux origines de l'écologie », publié en 2003 dans le n°18 de la revue *Innovations*, l'écologie émerge en France dans les années 1960-1970. Il s'agit d'une « nouvelle forme sociale » qui se manifeste dans les domaines politique, associatif et éducatif. Si cette science se développe après la Seconde Guerre Mondiale à la faveur de préoccupations grandissantes face aux conséquences des activités humaines sur l'environnement, l'écologie est une discipline plus ancienne : le terme a été créé à la fin du XIX^e siècle par le biologiste Ernst Haeckel.

(vers la route menant aux Avirons) à l'intérieur de laquelle le principal gibier sera constitué de volatiles et de lièvres. Ensuite, sur la partie haute de cette zone de chasse, 4 ha. seront attribués à l'Union Sportive de Tir de Bourbon pour l'aménagement d'un terrain pour le tir au pigeon. Près de là, sur 202 ha., des sentiers sont propices à la promenade à pied ou à cheval. On nous signale que la Société Hippique Rurale du Tampon devrait y installer un terrain de jumping. Ensuite, au niveau de la route menant vers le village de l'Étang-Salé les Hauts, sur une zone vallonnée de 30 ha. un jardin public sera aménagé. A l'intérieur de ce jardin on retrouvera plusieurs équipements (aires de jeux pour enfant, de pique-nique, circuit de promenade etc.) dont une grande volière présentée comme le principal atout du jardin : « A l'entrée du parc, une grande volière abrite déjà deux paons. Plus tard pourront s'y ébattre toutes sortes d'oiseaux. Ce sera l'une des attractions de ce jardin public ⁴⁸ ». Entre le jardin public et le casier agricole irrigué, sur un plateau, un ensemble omnisports communal devrait être aménagé. Puis, au-dessous de cet ensemble, la zone désignée comme « la plus pauvre de la forêt » sera dédiée au parc zoologique : « Érigée en réserve de chasse abondamment peuplée d'oiseaux, il est prévu de la transformer en véritable parc zoologique en y introduisant des animaux sauvages susceptibles de s'y développer en liberté : cerfs de Java, zèbres, antilopes, petits ruminants d'Afrique. ». En plus de ces animaux, on nous annonce la construction d'une autre volière pour le parc zoologique à l'intérieur de laquelle les oiseaux pourront évoluer librement : « Entendez par là une volière à panneaux mobiles que l'on ouvre largement aux oiseaux, lesquels prennent l'habitude de venir s'y restaurer tout en pouvant par ailleurs goûter aux charmes de la liberté ». Dans la suite de l'article, un paragraphe est consacré aux aménagements dans la partie de la forêt côté littoral, de l'autre côté de la route nationale, entre l'Étang-Salé-les-Bains et l'Étang du Gol. On y évoque notamment l'agrandissement du terrain de camping de l'Étang-Salé, la construction d'une piscine d'eau de mer et la création d'aires de pique-nique. A la publication de cet article, les projets cités sont en cours de réalisation ou sont encore en attente d'investisseurs. Le golf, dont l'ouverture a été annoncée le mois précédent, est l'un des premiers à être abouti. Parmi toutes ces annonces, trois projets se sont véritablement concrétisés pour former un espace attractif de sport et de loisir au sein de la forêt : le golf, le jardin public et le parc zoologique (voir Carte 1⁴⁹). Ce sont ces trois structures qui sont mises en avant dans une brochure sur le parc départemental de la forêt de l'Étang-Salé⁵⁰(voir intégralité de la brochure annexe 2). En introduction de cette

48 Espace plus tard appelé « jardin d'oiseaux » qui évoluera de manière distincte du parc zoologique.

49 Emplacement du zoo, du jardin d'oiseaux et du golf (extrait de la brochure « Forêt de l'Étang-Salé / La Réunion Parc Départemental », vers 1971-1972)

50 Moulin Pierre, « Forêt de l'Étang-Salé / La Réunion Parc Départemental », Office National des Forêts, 44 p. La brochure n'est pas datée mais la personne qui me l'a fournie en version numérique - M. Jonas Livet président de l'association Les Zoos dans le Monde - la date des années 1970. D'après les informations fournies par la brochure, je la daterais au minimum de 1971 voire de 1972 car elle fournit une liste détaillée des animaux présents dans le jardin des oiseaux et dans le zoo, or ces structures sont accessibles au public au cours de l'année 1971, le jardin a ouvert en avril de cette année là et le zoo en décembre.

brochure, un texte de Pierre Moulin intitulé « Naissance d'un Parc » renseigne sur les activités et lieux de détente proposés à l'intérieur du parc départemental de l'Étang-Salé : « Un golf, créé par la transformation de pare-feux en surfaces gazonnées, offre sous le souffle léger des alizés un remarquable parcours ombragé. Il est complété par un Club House, une piscine et un tennis. Un parc zoologique présente, dans de vastes enclos, des animaux surprenants appartenant à plus de cent espèces. Des oiseaux et des mammifères du monde entier vivent et se reproduisent dans l'ambiance d'une savane ombragée, que parcourent des sentiers bordés par les filaos ; les cassias du Siam à fleurs jaunes, les lilas, les cocotiers, les crotons aux multiples couleurs. [...] Beaucoup d'autres possibilités de détente se trouvent réunies dans ce parc : fraîches étendues de pelouses sous des voûtes de bois parés, suivant la saison, de verts feuillages ou de fruits dorés ; sentiers de promenade bordés de flamboyants ; zones de silence ; jardins d'enfants ; jeux de boules ; tir au pigeon d'argile ; auberge « Arche de Noé » ; rendez-vous de pique-nique ; plage et terrain de camping aménagés ». On remarque ici qu'un certain nombre des projets présentés dans l'article du *JIR* du 05 mai 1970⁵¹ se sont concrétisés en véritables équipements du parc départemental. Dans cette brochure destinée aux visiteurs ou futurs visiteurs, Pierre Moulin souligne le nouvel intérêt de cette forêt depuis les travaux entamés par l'ONF : « Il était une fois, à la Réunion, une forêt de mille hectares que les forestiers avaient plantée pour fixer les dunes mouvantes. Peu de pluie, pas de source, du sable chaud, des sous-bois épineux : la région était inhospitalière. Cependant, l'eau qui s'infiltré sur les pentes des montagnes alimente sous cette forêt une riche nappe souterraine. Aussi, grâce à des puits et d'importants aménagements réalisés par l'Office National des Forêts avec l'aide du Conseil Général, la zone boisée de l'Étang-Salé est-elle devenue un grand parc départemental pour le plaisir des Réunionnais et des touristes de passage ». Le parc zoologique ouvre donc ses portes dans un contexte de valorisation touristique de la forêt de l'Étang-Salé. Le zoo est créé dynamiser et mettre en valeur cet espace.

Des animaux attractifs.

Les oiseaux du jardin public et les animaux du parc zoologique sont les principales attractions de ce parc départemental. La brochure du parc⁵² se divise en trois parties « Réserves animales », « Promenades et jeux », « Golf ». Ces trois parties sont inégales : « Réserves animales » occupe 23 pages de la brochure tandis que 4 pages sont consacrées aux « Promenades et jeux » et 5 pages au « Golf », ces deux dernières parties comportent aussi beaucoup moins de texte, il s'agit surtout de

51 « Allons dans les bois... à l'Étang-Salé », *art. cit.*, p.5.

52 Moulin Pierre, « Forêt de l'Étang-Salé / La Réunion Parc Départemental », Office National des Forêts, 44 p. ; voir annexe 2.

photos. L'accent est mis sur les animaux. Les photos en couleur et les illustrations tout au long de la brochure attirent l'œil et mettent en valeur les animaux ou les différents endroits du parc. La partie concernant les « Réserves animales » renseigne sur le jardin d'oiseaux et le parc zoologique. Une carte légendée situe chaque espace dans la forêt et donne des informations pratiques comme l'accessibilité qui semble surtout se faire par la route (il faut être véhiculé pour accéder au parc). Les numéros indiqués renvoient à la situation des enclos, la légende donne le nom et l'origine des animaux présentés dans chaque enclos. Ensuite, une série de photos légendées présente certains animaux visibles soit dans le jardin soit au zoo. Ces photos sont divisées en sept groupes : la faune locale (avec la photo d'un cardinal, d'un papangue et d'un caméléon) ; la faune européenne (représentée par une aigrette blanche, des cygnes, un flamant rose et un renard argenté) ; la faune indo-malaise (avec notamment la photo d'un éléphant, d'une panthère de chine, d'ours à collier etc.) ; la faune des mers australes (représentée par une otarie et des manchots) ; la faune australienne (avec la photo d'un kangourou, d'un casoar et de cygnes noirs) ; la faune sud-américaine (avec des toucans, un lama, un ara bleuté etc.) ; et enfin la faune africaine (représentée notamment par une autruche, un guépard, un chimpanzé etc.). Le parc zoologique s'organise autour de la présentation d'animaux du monde entier⁵³. Cette promotion par les animaux est stratégique si l'on en croit l'article du *JIR* du 10 avril 1971⁵⁴ qui annonce l'ouverture du jardin public : « Pour amener le plus de gens possible à « venir » à la nature où ils trouveront toute la détente désirable, il faut d'abord les « accrocher », susciter leur curiosité. Chez le commun des mortels, l'expérience le prouve, la nature végétale, si belle soit-elle, ne suffit pas à provoquer, à elle seule, ce choc, cette émotion que connaissent parfois les poètes. Par contre les animaux, pour être tout simplement vivants, curieux et drôles intéressent spontanément tout le monde. [...] Amener les gens à la nature en passant par les animaux : C'est le sens de l'expérience tentée par M. Moulin, à l'Étang-Salé ». Selon cet article, la mise en scène d'une collection d'animaux vivants dans un décor de nature est le principal atout du parc départemental que le jardin public avec ses oiseaux met en œuvre, et que l'ouverture prochaine du parc zoologique doit concrétiser : « Un peu plus bas que le jardin sera installé le zoo dont l'inauguration aura lieu au mois d'octobre prochain. Venu de la Nouvelle Amsterdam, un couple d'otaries (Sophie et Félix) est déjà installé à l'Étang-Salé et poursuit une période d'acclimatation dans les meilleures conditions ; il en est de même pour quelques manchots et un jeune éléphant de cinq cents kilos. Une trentaine de cerfs doivent arriver très prochainement et aussi des zèbres, des antilopes, des singes et une girafe ». Finalement c'est en décembre 1971 que le parc zoologique

53 Sans avoir le nombre exact d'individus, en terme de représentativité, on note tout de même que l'Afrique, l'Asie et l'Amérique du Sud reviennent le plus souvent dans l'origine des espèces.

54 « Le Jardin de l'Étang-Salé est désormais ouvert au public Du vert sur mille hectares », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 avril 1971 (n°6586), p. 8.

ouvre ses portes⁵⁵. Quelques jours avant l'ouverture, lors de l'installation des derniers animaux, un évènement insolite agite le parc : l'ourse à collier⁵⁶ s'est enfuie de sa cage. L'animal a pu être rattrapé sans être blessé au terme d'une « chasse » dans la forêt⁵⁷. L'évènement n'a pas remis en cause l'ouverture imminente du zoo. A son ouverture le zoo de l'Étang-Salé, qui s'étend sur 25 hectares, présente effectivement la faune variée décrite dans la brochure⁵⁸. Il s'agit avant-tout d'une faune caractéristique des zoos. Dans son article « Les jardins zoologiques ou l'exotique à portée de main »⁵⁹ Jean Estebanez montre comment l'exotisme est au cœur de l'institution zoo quelque soit leur localisation dans le monde. Les animaux que l'on choisit de présenter comme emblèmes d'un continent, d'une civilisation ou d'une culture différente de nos propres représentations, sont au fondement du zoo : « Les zoos ne sont ni des fermes, ni des refuges de la SPA, ni même des réserves pour la faune locale. Quelle que soit leur localisation dans le monde, le cœur de leurs collections est d'une remarquable stabilité. L'absence de félins (en particulier des lions), d'éléphants, de singes (chimpanzés, orangs-outangs, parfois gorilles) et de girafes parmi les animaux présentés par une institution remettrait en cause son statut même de zoo. De même, la présence d'animaux familiers (les chats) ou domestiques (les vaches), en dehors de la « ferme », petite partie réservée à l'intérieur du zoo, est extrêmement rare ». Il pousse plus loin sa réflexion sur l'exotisme en ne résumant pas simplement la notion à un ailleurs, à ce qui est différent de nos propres références culturelles. Il rappelle que la notion d'exotisme s'est construite à partir d'un point de vue précis, celui de l'Occident, notamment à travers la colonisation : « Pourtant, si l'exotique est directement lié à l'autre et à l'ailleurs, ce ne sont pas les objets, les lieux ou les personnes qui véhiculent intrinsèquement cette nature mais le regard qui leur est porté. Ainsi, l'exotisme est un point de vue situé et asymétrique : il se déploie hors d'Occident, en particulier à

55 « Le parc zoologique de l'Étang-Salé est ouvert : Des animaux et des arbres », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 décembre 1971 (n°6894), p. 8.

56 D'après le portail de vulgarisation scientifique Futura, l'ours à collier est un animal originaire d'Asie, il est surtout présent dans le massif himalayen mais on le retrouve aussi dans les forêts montagneuses de l'Iran au Pakistan, de l'Afghanistan à la Birmanie, du Laos au Tibet, du Japon à Taïwan. L'ours à collier est reconnaissable à son pelage noirâtre à reflets bruns et à la tâche blanche en forme de croissant (semblable à un collier) qui lui barre la poitrine. L'animal mesure entre 1,50 m et 2 m et peut peser jusqu'à 200 kg. Le plantigrade (mammifère qui marche sur la plante des pieds) est adapté aux milieux escarpés, excellent grimpeur, il se déplace avec aisance malgré sa masse. [en ligne] <https://www.futura-sciences.com/planete/definitions/zoologie-ours-collier-7755/> (consulté le 22 janvier 2021)

57 MAD, « A trois jours de l'inauguration Chasse à l'ourse dans la forêt de l'Étang-Salé », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 décembre 1971 (n°6890), p.2.

58 « Une douzaine de très vastes cages, un large plan d'eau et deux enclos ont reçu samedi leurs premiers « locataires » : des rapaces (condor royal, vautour Himalaya et condor, papangue), des singes (maki, capucin, babouins, singe vert, atèle, macaques, etc.), un couple d'ours du Tibet, une panthère, un puma, un renardeau, un kinkajou, une genette, des manchots et une otarie, un couple de lamas, un yack, un poney du Shetland, un éléphant, une autruche, un casoar, un kangourou, vingt-cinq cerfs, des chèvres naines, des antilopes, des écureuils roux, un zèbre, des cygnes noirs et des cygnes blancs, des grues Antigone et des grues couronnées, etc. » Voir MAD, « A trois jours de l'inauguration Chasse à l'ourse dans la forêt de l'Étang-Salé », *art. cit.*, p.2.

59 Estebanez Jean, « Les jardins zoologiques ou l'exotique à portée de main », *Le Globe*, 2008, pp.89-105.

travers la colonisation, avec une prédilection pour les pays tropicaux ». Et la faune exotique que le visiteur vient voir au zoo est un legs de cette période durant laquelle les animaux présentés dans les zoos européens étaient largement prélevés dans les colonies. Il construit son article en s'appuyant sur trois exemples de zoos - celui de Bâle en Suisse, celui d'Albuquerque aux États-Unis et le zoo de Buenos Aires en Argentine - qui ont ouvert leurs portes durant la période coloniale (respectivement en 1874, 1927 et 1875). Il tente de montrer comment, à son époque dans les années 2000, l'exotisme est toujours présent au zoo, à travers la collection d'animaux et leur mise en scène, même dans des pays qui ne sont pas d'anciennes puissances coloniales. Il serait difficile de faire la même comparaison avec le parc zoologique de l'Étang-Salé ou même, plus tard, avec celui de Saint-Denis⁶⁰. Cependant on note tout de même, au zoo de l'Étang-Salé, une forte représentativité d'espèces originaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud (par rapport aux espèces « occidentales » originaires d'Europe ou d'Amérique du Nord⁶¹) et ce sont ces animaux - zèbres, éléphants, singes etc. - que l'on privilégie pour la promotion du zoo⁶². Ces animaux ne sont pas promus uniquement pour leur côté curieux ou extraordinaire, ils sont devenus des incontournables de l'institution zoo.

Promenade au parc zoologique de l'Étang-Salé.

Durant ses quatre années de fonctionnement, la presse suit moins l'évolution du parc zoologique de l'Étang-Salé par rapport au moment de l'ouverture⁶³. Néanmoins quelques informations fournies par les articles permettent de mieux cerner l'identité de ce zoo.

60 Compte tenu du contexte dans lequel les zoos de l'Étang-Salé et celui de Saint-Denis ouvrent leurs portes et de la nature des sources que j'ai pu réunir sur ces deux zoos, le lien avec le regard exotique serait difficile à établir. L'auteur dans son article s'appuie sur des éléments concrets de décor et de mise en scène pour illustrer son propos. Dans ce mémoire, la notion d'exotisme servira surtout à désigner une faune étrangère, rarement observable au quotidien afin de souligner l'exceptionnalité de cette collection d'animaux dans l'île.

61 La question de l'acclimatation entre aussi en jeu dans le choix des espèces, on pourrait arguer que sur une île tropicale il est logique de retrouver moins d'espèces provenant de régions plus froides. On note cependant que, dans le cas du zoo de l'Étang-Salé, dès le départ, des aménagements ont été réalisés pour accueillir des otaries et manchots des mers australes. L'argument de l'acclimatation n'explique donc pas entièrement la surreprésentation de certaines zones géographiques dans le choix des espèces.

62 « Cette otarie, ce puma, cette autruche et ce jeune éléphant sont les premiers pensionnaires du Parc Zoologique de l'Étang-Salé-les-Bains » voir MAD, « Ce sont les premiers pensionnaires du nouveau zoo de l'Étang-Salé », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 22 décembre 1971 (n°6892), p.2.

63 L'ouverture du zoo est associée à la création du parc départemental, la presse a suivi la formation de ce parc au gré de l'émergence des principaux équipements. Ensuite, l'évolution du parc zoologique est moins bien renseignée. Dans le *JIR*, en 1972 on retrouve plusieurs annonces concernant le parc zoologique de l'Étang-Salé. Il s'agit d'informations pratiques rappelant les horaires d'ouverture et les tarifs du droit d'entrée. Dans une autre annonce publiée dans le journal ponctuellement en janvier, en février et en septembre 1972, la direction du parc zoologique fait la promotion d'un restaurant en invitant les visiteurs du zoo à aller manger au « Dragon d'Or », restaurant situé en face de la mairie de l'Étang-Salé-les-Hauts. Aucun article durant cette année n'est consacré au zoo. On retrouve un article et un reportage sur le parc zoologique de l'Étang-Salé en 1973. Puis, dans ce journal, il n'y a pas d'articles concernant le parc zoologique de l'Étang-Salé jusqu'en 1975.

Si l'ONF est à l'origine du projet du parc départemental et de l'installation des infrastructures, le parc zoologique n'est pas géré par l'organisme départemental. En effet, Pierre Moulin a plutôt choisi de confier la gestion du zoo à une société privée, « Les Alizés », dirigée par Maxime Chong-Si-Tsaon. La brochure précise que M. Chong-Si-Tsaon est « Responsable de la recherche et de l'entretien des animaux ». Cependant, le zoo faisant partie du parc départemental, Pierre Moulin reste omniprésent - comme le montre les articles⁶⁴ - jusqu'en 1973 lorsque son départ pour la métropole est annoncé. Il s'agit donc d'une collaboration entre le public et le privé⁶⁵. Le zoo reçoit ponctuellement des subventions du Conseil général mais l'institution reste privée et doit faire des bénéfices pour fonctionner. Ainsi les visiteurs doivent payer un droit d'entrée pour accéder au parc zoologique contrairement au jardin d'oiseaux qui est gratuit. Le tarif du droit d'entrée est fixé à 200 francs CFA pour les adultes, 100 frs CFA pour les enfants et 50 frs CFA pour les écoliers en groupe accompagné⁶⁶. Les tarifs sont raisonnables mais le zoo reste un espace payant (au début il n'est pas question de conditions de gratuité). D'ailleurs, lors de sa visite au zoo de l'Étang-Salé, Daniel Vaxelaire, journaliste au *JIR*, souligne cette différence entre les deux espaces du parc départemental que sont le jardin d'oiseaux et le parc zoologique : « Pour aller voir les oiseaux, on ne paie pas. On ne va pas dans la savane mais dans un sous-bois très frais, sur des allées de graviers bordées de crotons, ouvrant sur des pelouses. Car le secteur des oiseaux est aussi celui de la détente : après l'austérité du zoo, c'est le bruit et la joie de la volière »⁶⁷. Ici, le zoo est qualifié d' « austère » par rapport au jardin d'oiseaux mais il s'agit d'un constat isolé car tout le reportage du journaliste contribue à promouvoir ce zoo. Au gré de sa visite il fait découvrir au lecteur les différents animaux visibles dans le parc et met en avant les réalisations faites pour améliorer les conditions de vie des animaux. Il souligne aussi la prouesse technique mise en œuvre par l'ONF pour fournir le zoo en eau. On découvre à travers le texte et les photos de ce reportage de vrais « personnages » : Mambo l'éléphant maladroit, le manchot « petit chef » de bande, la grue coquette, le chimpanzé sage etc.⁶⁸ Tous ces animaux curieux vivent « heureux » au parc zoologique de l'Étang-Salé d'après le titre de l'article. Globalement le journal ne fait pas écho d'une éventuelle remise en question des conditions

64 Dans l'article du *JIR* du 13 janvier 1973 (n°7201) sur la visite de Michel Debré au zoo de l'Étang-Salé c'est Pierre Moulin qui mène la visite ou encore dans le reportage de Daniel Vaxelaire publié dans le même journal le 10 mai 1973 (n°7298) c'est encore M. Moulin qui guide le journaliste à travers le zoo et le jardin d'oiseaux.

65 « Dans cette affaire, l'administration a joué son rôle d'incitateur et le « privé » celui de réalisateur et de gestionnaire : Le jardin est la propriété du département. Pour amorcer l'opération, le FIDOM central a accordé une subvention de quinze millions de francs, l'Office National des Forêts a créée l'infrastructure du parc et une société privée dont le bien connu Maxime est l'animateur a mené les bêtes, assure leur surveillance et éventuellement leur renouvellement et prélève un droit d'entrée ». Voir « Le parc zoologique de l'Étang-Salé est ouvert : Des animaux et des arbres », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 décembre 1971 (n°6894), p. 8.

66 MAD, « A trois jours de l'inauguration Chasse à l'ourse dans la forêt de l'Étang-Salé », *art. cité*, p.2.

67 Vaxelaire Daniel, « A l'Étang-Salé, j'ai vu des animaux heureux », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 mai 1973 (n°7298), p.8.

68 Voir annexe 3.

de captivité des animaux depuis l'ouverture du zoo. Ce zoo, et plus largement le parc départemental, semble être un succès jusqu'auprès des personnalités politiques à l'instar de Michel Debré. Lors d'un passage dans l'île, il a visité le zoo en compagnie du préfet de l'époque. Pour immortaliser sa visite, le ministre et député a pris la pose en tentant de caresser une jeune panthère présentée par M. Moulin⁶⁹. Le zoo de l'Étang-Salé est une réalisation qu'on met en avant. Cet article et le reportage de Daniel Vaxelaire dans la première moitié de l'année 1973 contribuent à promouvoir le zoo. Par ailleurs, Daniel Vaxelaire précise dans son reportage que le zoo est « plus un jardin qu'une cage : on est bien loin des animaux gris et tristes du Jardin des Plantes... ». En effet, contrairement à certaines structures métropolitaines qui, dans les années 70, paraissent vieillissantes et de plus en plus contestées⁷⁰, le zoo de l'Étang-Salé semble apparaître comme une structure moderne. Après un an et demi de fonctionnement tout semble réunir pour que l'activité prospère. D'ailleurs la direction a des projets pour favoriser l'attraction touristique en consacrant une partie du parc à un safari-photo : « les responsables envisagent d'utiliser une superficie de 12 hectares pour un nouveau passe-temps de week-ends, le safari-photo. l'astuce consisterait à lâcher dans cette zone un animal quelconque (pas un oiseau, bien sûr, ni un écureuil) que les amateurs devraient retrouver et photographier ». Mais le zoo a un coût. Entre les dépenses quotidiennes pour l'entretien des animaux et des lieux, les aménagements réalisés et les projets à concrétiser, le budget doit être solide. Or, à la fin de son reportage, Daniel Vaxelaire précise que « tout n'est pas rose » pour le parc car le zoo « ne roule pas sur l'or ». Il ne s'attarde pas sur la situation financière du zoo mais nous fait comprendre que les dépenses sont importantes.

La fin du parc zoologique de l'Étang-Salé.

Le reportage de 1973 souligne déjà le défi budgétaire auquel doit faire face le zoo. Après ce reportage il n'y pas, dans le journal, de nouvelles annonces majeures concernant le parc zoologique. Il n'y a aucune annonce concernant la mise en place du safari-photo et aucun autre article sur le zoo n'est publié dans les mois qui suivent. En 1975 on retrouve ponctuellement des annonces en avril et en juillet concernant l'organisation d'un spectacle de danse ayant pour thème la nature⁷¹. Puis, en décembre 1975, le *JIR* publie un autre article sur le zoo de l'Étang-Salé. Le ton de cet article est radicalement différent des précédents puisque le journaliste pose la question : « Le zoo de l'Étang-

69 « Le ministre et le guépard », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 13 janvier 1973 (n°7201), p.4.

70 Baratay Eric et Hardouin-Fugier Elisabeth, *op. cit.*, p.233.

71 « ZOO DE L'ETANG-SALE DÉFENSE ET PROTECTION DE LA NATURE

Sur ce thème, les élèves du Centre de Danse de St-Pierre, dirigées par Mme Paulette BARON, présenteront un divertissement, le 13 avril prochain à 15 h., au Zoo de l'Étang-Salé ». Voir « Zoo de l'Étang-Salé Défense et protection de la nature », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 avril 1975 (n°7606), p.7. et « Etang-Salé-Les-Bains Spectacle de danse », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 02 juillet 1975 (n°7674), p.6.

Salé va-t-il fermer ses portes ? »⁷². La question est posée car un débat a lieu le jour même au Conseil général à propos de la situation du zoo de l'Étang-Salé. Deux ans après le reportage de Daniel Vaxelaire qui faisait largement la promotion de la structure, il semble que les inquiétudes brièvement exprimées sur la situation financière du zoo se soient confirmées. Dans cet article signé M. Z., c'est Maxime Chong-Si-Tsaon qui s'exprime. Il est d'abord présenté comme celui qui a porté le projet du zoo, contrairement aux précédents articles, Pierre Moulin n'est pas évoqué. L'origine du parc zoologique est simplement résumé de la manière suivante : « L'idée d'un zoo est de M. Maxime Tsang King Sang⁷³ qui possédait déjà quelques animaux à la « Fermex ». Sa proposition fut acceptée par le Conseil général et le FIDOM central accordait une subvention de 15 millions de francs CFA, l'Office National des Forêts créait l'infrastructure du parc et la gestion de celui-ci était confiée à une société privée ». Ce bref résumé laisse entendre que l'initiative ne venait que d'un seul homme, or, comme nous l'avons vu plus haut, l'initiative était partagée. L'ONF, par l'action de Pierre Moulin, semble avoir été omniprésente au moins jusqu'au départ de ce dernier (son départ en métropole est annoncé en 1973⁷⁴). Le reste de l'article est un entretien avec M. Chong-Si-Tsaon qui s'explique sur les difficultés du parc zoologique. Il commence par rappeler ce qu'était l'objectif du zoo à sa création : « Le but que nous poursuivions en créant ce zoo, explique-t-il, n'était pas commercial mais nous désirions offrir aux Réunionnais un lieu supplémentaire et original pour leurs promenades ainsi qu'une attraction touristique ». En effet, en ouvrant cette structure dans la forêt au même moment que le jardin d'oiseaux et le golf, l'objectif était de dynamiser la forêt. Le parc départemental, situé au cœur de la forêt à mi-chemin entre l'Étang-Salé-les-Bains et l'Étang-Salé-les-Hauts venait élargir l'offre de divertissement dans la commune et pouvait attirer des visiteurs locaux comme des touristes de passage, à condition d'être véhiculé. Cependant, affirmer que le but n'était pas commercial ne semble pas tout à fait juste à propos du parc zoologique car son emplacement à proximité du camping et du golf semblait idéal pour capter des visiteurs, la brochure qui fait la promotion de l'ensemble du parc le montre assez bien. Ce zoo n'est pas uniquement un lieu de promenade mais bien une attraction touristique qui met en scène le vivant. Les dépenses sont donc quotidiennes pour entretenir les lieux (dès le départ le zoo s'est doté d'infrastructures coûteuses à l'image du bassin réfrigéré pour accueillir les otaries et les manchots). Ce zoo est aussi une entreprise privée, la structure reçoit des aides du Conseil général mais doit obligatoirement engendrer des bénéfices afin de combler les dépenses. Et c'est justement ce manque de bénéfice que M. Chong-Si-Tsaon met en avant : « Cela dit, je ne peux pas continuer à perdre de l'argent, mon

72 M. Z., « Le zoo de l'Étang-Salé va-t-il fermer ses portes ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 18 décembre 1975 (n°7814), p.8.

73 L'article fait une erreur dans l'orthographe du nom de M. Chong-Si-Tsaon.

74 Vaxelaire Daniel, « A l'Étang-Salé, j'ai vu des animaux heureux », *art. cité*, p.8.

bilan financier étant déficitaire. Les raisons de ce déficit ? Elles sont multiples. Pour nourrir et soigner les deux cents bêtes que compte actuellement le zoo, il faut 240.000 F environ par an. Or, les subventions du Conseil Général s'élèvent à 160.000 F, soit au total 210.000 F. Donc, un déficit de 30.000 F. La deuxième raison est l'augmentation du prix de la nourriture des animaux, des frais d'entretien et des charges sociales du personnel. » M. Chong-Si-Tsaon souligne aussi un changement de stratégie pour capter la clientèle locale qui s'est avéré peu pertinent : « En sus de cette augmentation, il y a eu la diminution de moitié du droit d'entrée qui, de 4 F, est passé à 2 F, pensant ainsi toucher une autre clientèle. Malheureusement ces prévisions ne se sont pas confirmées. Enfin, le déficit provient surtout du trop grand nombre d'entrées gratuites. La première année, le zoo avait accueilli 60.000 visiteurs payants. Cette année, 40.000 élèves environ ont visité le parc gratuitement alors qu'auparavant ils payaient une somme modique ». La baisse du tarif de droit d'entrée et l'instauration de la gratuité pour les scolaires n'ont pas suffi à amener plus de visiteurs au zoo. Malgré ces efforts pour ouvrir le zoo aux plus modestes, la structure reste payante et est principalement accessible par la route, pour les familles le coût du transport s'ajoute au tarif de droit d'entrée. Même si la voiture se démocratise et que le réseau de transport en commun se développe dans le courant des années 70, on imagine mal les familles modestes vouloir payer pour accéder au zoo alors que le jardin d'oiseaux situé juste à côté est gratuit. D'autant plus qu'en ouvrant la gratuité aux scolaires, de plus en plus d'enfants ont pu découvrir le parc zoologique dans le cadre de sorties organisées par les écoles. Finalement la structure étant trop coûteuse, le Conseil général n'a pas souhaité investir d'avantage dans le zoo. Le parc zoologique de l'Étang-Salé ferme donc définitivement ses portes en 1976⁷⁵, après un peu plus de quatre années d'existence. Cependant cela ne signifie pas la fin totale du zoo dans l'île car le *JIR* du 11 septembre 1976 annonce la renaissance prochaine du zoo de l'Étang-Salé à Saint-Denis⁷⁶.

75 Le zoo de l'Étang-Salé n'a pas survécu aux difficultés financières et ferme définitivement ses portes en 1976. Cependant ce n'est pas le cas du jardin d'oiseaux qui a continué à fonctionner après la fermeture du zoo, avant de céder la place au Croc Parc en 1999. On peut retrouver dans des articles de presse que le Croc Parc s'est installé à l'emplacement de l'ancien zoo de l'Étang-Salé. En fait il semblerait qu'il y ait une confusion entre jardin d'oiseaux et parc zoologique. Le Croc Parc s'installe en 1999 dans l'espace du jardin d'oiseaux. L'espace de l'ancien zoo reste inoccupé durant plusieurs années malgré différentes tentatives pour redémarrer une activité dans cette zone. En 2013, Bernard Gougache monte un projet de parc zoologique contemporain, à l'emplacement de l'ancien zoo de l'Étang-Salé. Le projet est toujours d'actualité et devrait bientôt aboutir. A terme, cet espace de la forêt de l'Étang-Salé devrait donc de nouveau être dédié à l'exposition d'animaux avec le Zoo Parc qui avoisinera le Croc Parc.

76 « L'ancien zoo de l'Étang-Salé renaît à Saint-Denis », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 11 septembre 1976 (n°8045), p.5.

1.2. Renaissance du zoo à Saint-Denis dans le quartier du Chaudron, faire vivre un quartier.

Un nouveau zoo.

En 1976, l'unique zoo de l'île quitte la forêt pour la ville. L'article du 11 septembre annonce la vente du zoo de l'Étang-Salé à la municipalité de Saint-Denis et avance les problèmes financiers comme étant la principale cause de la fermeture de ce zoo présenté comme « un lieu privilégié de promenade [pour tous les habitants de la Réunion] et, pour les enfants, une source inestimable dans la découverte du monde ». Aucune autre raison n'est évoquée par la presse. En septembre l'emplacement du nouveau zoo est déjà décidé : la structure sera située au Chaudron dans « le parc de verdure »⁷⁷ proche de la cité Michel Debré, où se dérouleront en octobre les fêtes de Saint-Denis⁷⁸. Dans le cadre des fêtes, il s'agira d'abord d'un « mini-zoo »⁷⁹. Des aménagements suivront afin de créer un véritable parc zoologique dans cet espace. Cependant l'objectif n'est pas de recréer l'ambiance du parc zoologique de l'Étang-Salé dans un parc boisé du Chaudron (contrairement à ce qu'affirme un journaliste du *Quotidien* : « Les animaux, de grands fauves et quelques singes, seront logés dans les mêmes conditions qu'à l'Étang-Salé »⁸⁰). La vocation de ce nouveau zoo est différente. L'espace dédié est plus réduit, seulement 2,8 hectares⁸¹, et le décor de nature est beaucoup plus modeste. Le calme de la forêt laisse place à un décor plus urbain : les filaos ne suffisent pas à cacher le plongeur de la piscine ; le clocher de l'église emblématique du quartier visible depuis le zoo rappelle la proximité de la cité et la route nationale qui avoisine le parc de verdure n'invite pas au dépaysement⁸². Toutefois il s'agit bien de créer un lieu de promenade où les visiteurs pourront retrouver l'exotisme du zoo à travers les animaux. D'ailleurs les premiers animaux montrés au zoo du Chaudron proviennent de l'ancien zoo de l'Étang-Salé (dans un premier temps les fauves et les singes de l'ancien zoo)⁸³. Si la presse ne semblait pas s'inquiéter des

77 Voir annexe 4.

78 « Du 8 au 17 octobre La fête dans la rue », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 23 septembre 1976 (n°8055), p.9.

79 Pour le zoo de Saint-Denis, comme pour celui de l'Étang-Salé, l'installation d'un « mini-zoo » lors d'un événement ponctuel précède la création d'une structure plus importante. Dans un article du *JIR* daté du 15 décembre 1970 sur la foire-exposition internationale de Saint-Pierre (qui a lieu du 05 au 27 décembre 1970), les visiteurs de la foire - qui fréquentent le mini-zoo installé à l'occasion- sont fortement invités par l'association les Amis des bêtes à surveiller leur comportement vis-à-vis des animaux exposés « déjà très éprouvés par la chaleur, le bruit et l'absence de liberté ». Tout acte de malveillance doit être signalé au gérant du zoo qui n'est autre que « M. Maxime, stand Fermex ». Maxime Chong-Si-Tsaon exposait déjà ses animaux dans le cadre de ce cet événement avant de se retrouver à la tête du parc zoologique de l'Étang-Salé en 1971. Voir « Allons au zoo ! », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 15 décembre 1970 (n°6490), p.4.

80 « Les fêtes de Saint-Denis Le Maire lance le pré-programme », *Le Quotidien de La Réunion*, le 23 septembre 1976 (n°10), p.4.

81 D'après *La commune de Saint-Denis 20 ans de réalisations le progrès en chiffres*, la surface totale du zoo de Saint-Denis est de 2,8 hectares.

82 Voir annexes 4 et 5.

83 « Les animaux de l'Étang-Salé ont gagné hier la capitale Domicile : Chaudron », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 octobre 1976 (n° 8067), p.12.

conditions de captivité des animaux lors de l'ouverture du zoo de l'Étang-Salé, le ton est légèrement différent en 1976 pour celui du Chaudron. Dès le départ l'espace dédié au nouveau zoo interroge : « Une remarque : les animaux de l'ancien zoo sont fort nombreux, et on peut se demander dans quelles conditions ils seront logés au Chaudron. Le « parc de verdure » a en effet une superficie bien inférieure à celui de l'Étang-Salé ! »⁸⁴. Néanmoins ni ces interrogations sur l'espace restreint, ni l'escapade du singe lors du transfert des animaux⁸⁵ (à l'instar de l'ourse à l'Étang-Salé !) ne remettent en cause l'ouverture de la structure. Les fêtes de Saint-Denis débutent le 08 octobre 1976 et le mini-zoo du parc de verdure est l'une des principales attractions de cette édition. Le mini-zoo est une réussite malgré les couacs sur la sécurité des lieux⁸⁶. A la fin du mois d'octobre, le Comité de gestion annonce officiellement l'ouverture du zoo du Chaudron⁸⁷. Ce zoo est payant - 2 F pour les adultes, 1 F pour les enfants - mais la gratuité est réservée aux groupes scolaires dionysiens. Le mode de gestion du zoo diffère aussi de celui de l'Étang-Salé. Ici, c'est la municipalité de Saint-Denis qui est entièrement à l'œuvre. Le zoo est géré par un Comité de gestion qui fonctionne sous la forme d'une association (loi de 1901). Le Comité est principalement composé de conseillers municipaux⁸⁸. Maxime Rivière est l'adjoint à la tête de ce Comité de gestion.

Le zoo renaît donc à Saint-Denis sous une forme différente de celui de l'Étang-Salé de part le décor, l'espace et le mode de gestion. Mais les enjeux de l'ouverture de ce nouveau parc ne sont pas non plus tout à fait les mêmes qu'à l'Étang-Salé.

84 « Ils arrivent aujourd'hui », *Le Quotidien de La Réunion*, le 07 octobre 1976 (n°22), p.4.

85 *Ibid.*

86 « Fêtes de Saint-Denis : des hauts et des bas », *Le Quotidien de La Réunion*, le 19 octobre 1976 (n°32), p.4. ; « Une nouvelle distraction : Le zoo du Chaudron », *Le Quotidien de La Réunion*, le 02 novembre 1976 (n°43), p.3.

87 Voir *JIR* du 29 octobre 1976, rubrique « Avis et Communiqués » :

« MAIRIE DE SAINT-DENIS COMITE DE GESTION DU ZOO DE SAINT-DENIS

Le Comité de Gestion du Zoo de Saint-Denis informe la population des jours et des heures d'ouverture du zoo :

- Pour le public général : mercredi, samedi, dimanche, de 9h.30 à 12 h. et de 15 h. 30 à 18 h.

- Pour les scolaires en groupe : mardi, jeudi, vendredi, de 9 h.30 à 12 h. et de 15 h. 30 à 17 h.

Les écoliers de Saint-Denis, s'ils sont groupés, pourront entrer gratuitement à condition que le responsable de l'établissement scolaire téléphone préalablement à l'O.M.S. de Saint-Denis, tél. 21-24-88.

En ce qui concerne les écoliers des autres villes, le tarif est de 1 F par enfant et de 2 F par adulte. Messieurs les Directeurs d'établissements voudront bien auparavant téléphoner à l'O.M.S., tél. 21-24-88, qui est chargé de planifier les visites encadrées.

Saint-Denis, le 27 octobre 1976.

Le Maire

A.D. LEGROS »

88 Selon le rapport du conseil municipal réuni en troisième session ordinaire de 1976, séance du mercredi 06 octobre, affaire n°27/12 : « Je vous rappelle les membres qui feront partie de ce Comité : Il y aura 6 Conseillers Municipaux (MM. Maxime RIVIERE – Antoine APAVOU – Mme Hugues FUTHAZAR – MM. Fred TRANDYA – Raymond NANDO – Jack AFFEJEE) et 4 personnalités extérieures (MM. Charles CAZAL – Julien FERON – Harry GRUCHET – Gilbert ROTT) ».

Animer un quartier populaire.

L'ouverture du zoo de Saint-Denis en 1976 dans le quartier du Chaudron est teintée d'enjeux politique, social et éducatif.

Le premier soir des fêtes de Saint-Denis est consacré à la cérémonie d'ouverture. Le maire, Auguste Legros, son conseil municipal ainsi que des personnalités politiques et militaires sont présents pour inaugurer avec faste les lieux⁸⁹. Mais les fêtes de Saint-Denis 76 se veulent avant-tout être un rendez-vous populaire, dans un quartier désigné comme « populeux », « où vivent des milliers de Dionysiens de condition moyenne voire modeste ». Zoo, théâtre⁹⁰, bals, attractions diverses etc. les organisateurs ont pour objectif de faire vivre le quartier durant la dizaine de journées de festivités, au point d'amener la fête dans les rues. En fait, l'organisation de ces fêtes avec l'installation d'équipements permanents à cette occasion, comme le zoo et le théâtre, sont des initiatives qui s'inscrivent dans le contexte plus large de la politique d'animation menée par la ville de Saint-Denis au milieu des années 70. En 1976, le Chaudron est un quartier récent, sorti de terre il y a une dizaine d'années seulement, le quartier « s'organise »⁹¹. Situé à l'Est de Saint-Denis, le Chaudron est délimité par le C.D.44 (avenue Leconte de Lisle) au Nord, la R.N.2 au Sud, la rue Lory les Bas à l'Ouest et le boulevard du Chaudron à l'Est⁹². Dans son ouvrage, Paul François Martinez rappelle le contexte de la naissance du quartier du Chaudron, impulsée par la politique anti-bidonville⁹³ menée par Michel Debré dans les années 60 en tant que député de la première circonscription (de Saint-Denis à Saint-Benoît). Saint-Denis, chef-lieu, doit rattraper son retard sur la métropole en matière d'urbanisme. Il n'est plus question de laisser la ville s'étendre dans le « désordre », il faut rationaliser l'habitat, le futur ensemble de logements au Chaudron doit servir d'exemple. Une carte publiée dans l'ouvrage, d'après un article du *Progrès* du 24 mai 1964, donne à voir les bidonvilles

89 « M. Robert Lamy, Préfet de la Réunion, accompagné du Secrétaire Général, M. Magné, le Général Roux, Commandant supérieur des forces françaises dans la zone Sud de l'Océan Indien, le colonel Marceau, Commandant la Légion de la Gendarmerie Nationale et le Capitaine Leroux, M. Yves Barrau, Président de l'Association des maires, le Commandant Principal Morin de la CRS et de nombreux chefs de service entouraient le maire de St-Denis et son conseil municipal auxquels s'était joint le Dr Boyer, Conseiller Général, dans une visite des stands, 150 au total » Voir « La fête : c'est parti ! », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 09 octobre 1976 (n°8068), p.8.

90 Il s'agit du « théâtre de verdure » un théâtre plein air installé dans le quartier à l'occasion de ces fêtes, j'utilise le terme simple de « théâtre » pour éviter la confusion avec le « parc de verdure » évoqué précédemment.

91 Voir « Le Chaudron s'organise », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 septembre 1975 (n°7731), p.5.

92 Voir Martinez Paul François, *Géopolitique de la Réunion. Tome 2 :1991, éruption sociale, 1992, raz de marée politique...et répercussions...*, Océan Editions, 2002, 343 p. Limites du Chaudron selon un plan d'Eliane Wolff (1991). Paul François Martinez souligne le décalage psychologique et géographique entre le vécu des premiers habitants (ceux des premiers logement de la SIDR), pour qui les limites du quartier n'excèdent pas celles citées précédemment, et la conception politique du « Grand Chaudron » mêlant administrations, université, centres d'affaires etc. qui s'étendrait de l'océan au boulevard Sud (voire jusqu'aux pentes du Moufia) et de la Rivière des Pluies à l'Est au chemin Lory les Hauts à l'Ouest.

93 Loi du 14 décembre 1964 « tendant à faciliter aux fins de reconstruction ou d'aménagement, l'expropriation des terrains sur lesquels sont édifiés des locaux d'habitation insalubres et irrécupérables, communément appelés « bidonvilles » ».

de Saint-Denis « à détruire » ou « à améliorer »⁹⁴. Les treize bidonvilles recensés⁹⁵ sont éparpillés dans les bas de la ville entre Sainte-Clotilde à l'Est (située juste au-delà de la ravine Patate à Durand) et la Rivière Saint-Denis à l'Ouest. Les logements sociaux du Chaudron, situés dans un terrain vague à l'Est de la ville, doivent reloger des familles de ces bidonvilles dans un habitat moderne, en dur et avec des sanitaires. En 1966 le premier ensemble de logements est livré, il s'agit de maisons individuelles accolées et en duplex qui disposent d'une cour. S'ensuit la livraison de plusieurs tranches de logements de plus en plus conséquentes qui dessinent la cité avec l'apparition de grands ensembles d'immeubles destinés à l'habitat collectif. Au début des années 70 le Chaudron est une cité neuve mais isolée. Les habitants ont été retirés de leurs « bidonvillages »⁹⁶ (dans lesquels les conditions de vie étaient précaires mais où ils pouvaient pratiquer l'élevage et la culture) autour du centre de Saint-Denis pour vivre plus à l'écart dans une cité-dortoir. Un autre impératif apparaît alors face à cet élan urbain : équiper et animer le quartier. D'autant plus que ce quartier s'est construit une certaine image en accueillant une population majoritairement venue des bidonvilles. A l'issue des événements de mai 1973⁹⁷ le Chaudron est réputé « chaud » ou du moins « revendicatif » (les événements de 1991⁹⁸ contribuent à pérenniser cette image dans la mémoire collective). Il faut alors « tenir le Chaudron (et les quartiers populaires) » et cela passe par l'équipement et l'animation : mail, foyer de jeunes, bibliothèque, stade nautique, stade de football, terrains de sports... et zoo ! A l'aube des élections municipales de 1977, les fêtes de Saint-Denis d'octobre 76 vont aussi être l'occasion pour Auguste Legros - maire sortant et candidat - de regrouper son électorat. L'organisation de ces fêtes pour la première fois dans le quartier du Chaudron n'est pas anodine, l'objectif est de séduire un électorat nombreux et socialement fragile. Le zoo du Chaudron fait donc partie de cette vague d'équipements qui émergent dans le quartier dans le courant des années 70 afin de dynamiser la vie du quartier mais aussi dans une stratégie politique pour le maire en place d'asseoir sa légitimité. Toutefois, l'objectif n'est pas de recréer un parc à l'image de celui de l'Étang-Salé. Le projet se veut plus modeste. Ce nouveau zoo n'a pas la

94 Voir annexe 6.

95 Lotissement Rivière Viadère aux Camélias, La Petite Ile, Sainte-Clotilde, Saint-Jacques, Ruelle des Anges, Butor, Cimetière Magnan, Rue des Limites (Randera), La Gare (Morange), La Rivière-Saint-Denis, Lotissement Paquiry (Lataniers) à Vauban, Pont-Neuf, Rue Saint-Philippe et ses environs, Camp Ozoux.

96 Expression utilisée par Paul François Martinez dans son ouvrage.

97 Du 7 au 14 mai 1973, l'île connaît un mouvement de grève générale des ouvriers qui dégénère en troubles. Sur fonds de revendications autonomistes, la tension monte au fil des jours surtout dans différents quartiers de Saint-Denis : Sainte-Clotilde, le Moufia et le Chaudron. Voir « Mai 73 : Panique au Chaudron », *Le Quotidien*, le 12 mai 1989 (n°3802), p.1 et pp.6-7.

98 Événements du Chaudron de février/mars 1991 : émeutes urbaines revendicatives dont l'élément déclencheur est l'interdiction d'émettre qui frappe la chaîne Télé Freedom – média populaire - prononcée par le CSA. Voir « Archives d'Outre-mer : il y a trente ans, les émeutes du Chaudron à la Réunion ». Site internet [la1ere.francetv.info.fr](https://la1ere.francetv.info.fr/archives-d-outre-mer-il-y-a-trente-ans-les-emeutes-du-chaudron-a-la-reunion-943312.html). [en ligne] <https://la1ere.francetv.info.fr/archives-d-outre-mer-il-y-a-trente-ans-les-emeutes-du-chaudron-a-la-reunion-943312.html>.

prétention d'être une attraction touristique⁹⁹ : né dans le cadre de fêtes populaires, il semble avant-tout être destiné à devenir un lieu de promenade pour les habitants du quartier (d'ailleurs il est accessible à pieds) et des alentours – à condition de pouvoir payer le droit d'entrée - ainsi qu'un lieu de sortie éducative pour les scolaires, notamment les jeunes dionysiens qui bénéficient de la gratuité¹⁰⁰. D'ailleurs, d'après le *JIR*¹⁰¹, entre octobre 1976 et mars 1977, 10 000 élèves dionysiens auraient visité le zoo qui présente « un intérêt plus éducatif que lucratif ». Géré par la mairie, chaque année un budget est alloué au zoo pour subvenir aux dépenses quotidiennes et aux aménagements éventuels. C'est au Comité de gestion d'assurer l'équilibre de ce budget.

Si le projet du zoo du Chaudron se veut plus modeste en terme d'envergure que celui de l'Étang-Salé avec un accent plus prononcé sur la vocation pédagogique, il n'est pas question pour les responsables du Comité de gestion de proposer aux visiteurs une collection d'animaux moins attractive. Les animaux présentés au zoo du Chaudron sont tout aussi impressionnants que ceux de l'Étang-Salé et véhiculent un exotisme propre aux zoos en donnant à voir l'illustration vivante des animaux de « nos livres d'images ».

99 « Le parc zoologique du Chaudron n'a pas la prétention de devenir la grosse réserve pour amateurs de safaris et chasseurs d'images. » Voir « Le Chaudron et son développement extraordinaire », *art. cité.*, p.8.

100 « Le Chaudron et son développement extraordinaire », *art. cité.*, p.8.

101 *Ibid.*

2. La collection d'animaux.

Au cours des premières années d'ouverture, la collection d'animaux du zoo du Chaudron n'a cessé de s'enrichir. D'une centaine d'animaux provenant de l'ancien zoo de l'Étang-Salé en 1976, le zoo du Chaudron compte un peu plus de 500 unités à la fin de l'année 1979. Dans la première moitié des années 80, l'augmentation continue jusqu'à avoisiner les 600 unités en 1984. Cette collection variée présente une faune typique des zoos. Dans un premier temps, importations et naissances font grossir le nombre de pensionnaires. Puis, au fil des années, le zoo du Chaudron devient aussi un asile pour certains animaux saisis ou retrouvés dans l'île. Le manque de place devient rapidement un réel problème. Beaucoup d'animaux entrent au zoo, peu en sortent. Pour faire vivre la collection et éviter une dégradation des conditions de vie des animaux, il faut alors faire « sortir » des animaux du zoo.

2.1. La formation de la collection.

« *L'animal de zoo* ».

Avant d'aller plus loin sur la formation de la collection d'animaux du zoo du Chaudron, il convient de faire un point sur les caractéristiques de la faune présentée dans les zoos.

Nous avons déjà amorcé une définition de cette faune avec la réflexion de Jean Estebanez sur l'exotisme des zoos. Le visiteur du zoo vient voir dans cet espace une faune emblématique qui véhicule un imaginaire exotique. La réflexion de Garry Marvin¹⁰² sur les caractéristiques de la faune des zoos permet d'en approfondir la définition. Sur la base de l'opposition domestique/sauvage, Marvin tente de catégoriser les animaux présentés au zoo. Si a priori le lion, l'éléphant ou la girafe du zoo ont peu de points communs avec les animaux domestiques familiers¹⁰³ - car c'est justement leur côté extraordinaire ou curieux qui suscite l'intérêt (une collection uniquement composée d'animaux domestiques ne ferait pas sens dans un zoo) – le qualificatif de « sauvage » pour désigner les animaux vivant en captivité dans un zoo pose problème. En effet, l'animal sauvage - par opposition à l'animal domestique - vit indépendamment de l'être humain et échappe à son contrôle direct. Cette conception pourrait paraître simpliste car de nombreux animaux sauvages

102 Marvin Garry, « L'animal de zoo », *Techniques & Culture*, 50, 2008, pp. 102-119.

103 En évoquant l'animal domestique Garry Marvin nuance son propos en soulignant le fait que les zoos ne présentent pas uniquement des animaux sauvages et que la notion de domesticité est relative aux différentes cultures (il donne l'exemple du lama qui, dans un zoo européen, serait présenté comme un animal sauvage alors qu'au Pérou il s'agit d'une bête de somme domestique). Ainsi j'ai rajouté le qualificatif de « familier » pour bien désigner des animaux domestiques proche de nous.

s'accommodent des activités humaines et vivent à nos dépens (rats, souris, certains oiseaux etc.). Mais Garry Marvin souligne l'existence d'une notion de distance dans la perception de l'animal sauvage. Par opposition, l'animal domestique est considéré comme plus proche, plus « familier », son existence dépend des êtres humains : « Ils vivent dans une relation complexe et constante de proximité. Les humains décident où et comment ils vont vivre, ce qu'ils vont manger, quand ils vont se reproduire et quand ils vont mourir. Ils les contrôlent, les soignent, et parfois les invitent même dans leur maison à partager leur vie de famille ». L'animal du zoo est donc à la fois distant par sa nature et par ce qu'il représente - à l'ailleurs auquel il renvoie - mais proche physiquement et sous le contrôle total des êtres humains. Ainsi, plutôt que de parler d'animaux domestiques ou sauvages pour désigner les animaux du zoo, Garry Marvin propose le qualificatif « animal de zoo » afin de singulariser ces animaux. Son analyse va au-delà de la reconnaissance d'une particularité de l'animal de zoo, il s'intéresse aux processus de représentation de ces animaux. La notion de représentation est au cœur de sa réflexion : le zoo est une scène, un théâtre à l'intérieur duquel se déroule un spectacle de nature sauvage fictive dont les animaux sont les acteurs et les visiteurs sont les spectateurs.

Ces éléments de définition sont importants pour mieux comprendre les caractéristiques d'une collection d'animaux de zoo. Ainsi, dans le cas du zoo du Chaudron, lors de la formation de la collection, les visiteurs doivent retrouver cette illustration du sauvage à travers les animaux montrés. Le zoo de l'Étang-Salé présentait déjà une faune variée qui faisait voyager le visiteur autour du monde. Si le zoo du Chaudron se présente sous des allures plus modestes¹⁰⁴ l'évolution de la collection d'animaux montre la volonté des responsables d'acquérir avant-tout une faune attractive, sans forcément anticiper les problématiques d'espace.

Les importations.

La collection du zoo du Chaudron se forme dans un premier temps par l'importation d'animaux. On distingue trois phases majeures d'importation : la première phase correspond à une importation locale avec le transfert des animaux de l'ancien zoo de l'Étang-Salé au zoo du Chaudron ; la deuxième phase est la plus importante en terme d'unités et correspond à une importation d'animaux en provenance d'Afrique du Sud, notamment de « ferme-refuges » spécialisées dans la vente d'animaux sauvages ; la troisième phase renvoie à l'importation d'animaux depuis la métropole. Les coûts et les réglementations plus ou moins sévères régulent l'accessibilité de certains animaux,

¹⁰⁴ Compte tenu de la superficie restreinte et de la volonté plus marquée d'axer le zoo sur la pédagogie, on aurait pu penser que le zoo du Chaudron adopterait des codes de présentation plus adaptés à son espace, d'autant plus que la tendance en métropole à l'époque est à la critique des vieilles institutions étroites qui ont du mal à se renouveler (voir Baratay et Hardouin-Fugier, *op. cit.*, p.233).

c'est ainsi qu'à la fin des années 70, l'Afrique du Sud est le principal fournisseur d'animaux du zoo du Chaudron jusqu'au début des années 80¹⁰⁵.

En novembre 1976 lors de la réouverture du zoo après les fêtes d'octobre, un article du *Quotidien*¹⁰⁶ fait état d'une cinquantaine d'animaux visibles au Chaudron, tous proviennent de l'ancien zoo de l'Étang-Salé : « des fauves (puma, panthère, ours), des singes (babouins, macaque...), des oiseaux (gros et petits) et deux poneys. D'autres arriveront dans quelques semaines de l'ancien zoo de l'Étang-Salé ». Le transfert des animaux de l'Étang-Salé à Saint-Denis se fait par étape. En mars 1977, l'arrivée du loup au zoo du Chaudron est suivie par le *JIR* et le *Quotidien*¹⁰⁷, l'animal provient de l'ancien zoo de l'Étang-Salé. Les deux articles font état d'un loup à l'allure pathétique, l'animal est jugé « famélique » et « efflanqué » (voir Photo 1¹⁰⁸). Les journalistes espèrent que son nouvel espace au Chaudron lui donnera « l'allure d'un vrai loup ». L'expression « vrai » est ici intéressante car elle renvoie à la problématique de la représentation détaillée par Garry Marvin : sous cet aspect affaibli, l'animal ne joue pas son rôle de « grand méchant loup » largement véhiculé dans la mémoire collective occidentale (contes, films, dessins animés...). D'ailleurs, en évoquant le loup, l'article du *Quotidien* souligne cette notion de distance et de proximité (associée au sauvage et au domestique) propre aux animaux exposés au zoo : « on le découvre à mi-chemin entre la tradition populaire et la poésie plutôt efflanqué et dominé qu'ombrageux et sournois... en tout cas, accessible grâce à la protection de la cage où depuis la fin de la semaine dernière, il fait connaissance avec un nouvel univers, celui du zoo de Saint-Denis ». Nous voyons donc un loup situé dans un entre-deux, à la fois présent physiquement mais loin de nos représentations : son aspect physique affaibli ne permet pas au visiteur de voir le loup « ombrageux », « sournois » qu'il s'imagine (il ne joue pas son rôle d'animal sauvage) – à tel point que le titre de l'article du *Quotidien* demande si le loup est bien présent au zoo (« Loup, y es tu? »). Le cas du loup est d'autant plus intéressant qu'il s'agit pour le visiteur réunionnais d'un animal exotique par excellence. L'article du *JIR* rappelle que l'animal est « peu connu à La Réunion » et qu'il s'agit du « seul et unique représentant de l'espèce dans l'île ». En effet l'habitat naturel du loup gris se situe dans l'hémisphère nord, il y a peu de chances de pouvoir en observer un vivant sous les tropiques ce qui accentue l'aspect exceptionnel de sa présence.

A partir de la seconde moitié de l'année 1977, le zoo du Chaudron accueille une importante série d'animaux en provenance d'Afrique du Sud. Les premiers animaux de cette série sont deux

105 « Depuis 1981 les portes de l'Afrique du Sud nous sont fermées. Le prix des animaux y était pourtant accessible » confie Jacky Apavou, l'un des responsables du zoo. Voir « Jardin zoologique Poney, mon ami », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 14 août 1985 (n°10735), p.6.

106 « Une nouvelle distraction : Le zoo du Chaudron », *art. cit.*, p.3.

107 « Un loup au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 23 mars 1977 (n°8205), p.7. ; « Loup y es-tu ? », *Le Quotidien de La Réunion*, le 24 mars 1977 (n°162), p.4.

108 Le loup du zoo, voir « Un loup au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 23 mars 1977 (n°8205), p.7.

lionceaux arrivés dans l'île par avion le 31 juillet 1977¹⁰⁹. De longues démarches ont été entreprises par le Comité de gestion afin d'obtenir l'autorisation d'importer des animaux sud-africains¹¹⁰. En effet, la décennie 70 est aussi marquée au niveau mondial par une tentative de rationaliser le commerce d'animaux sauvages à travers notamment la mise en application de la Convention de Washington (CITES) à partir de 1975 qui vise à protéger les espèces végétales et animales menacées d'extinction¹¹¹. Une fois ces autorisations obtenues, l'Afrique du Sud apparaît pour le zoo du Chaudron comme le fournisseur idéal d'animaux sauvages, par conséquent les importations s'enchaînent. En décembre 1977 une girafe, deux zèbres et un impala quittent leur ferme sud-africaine pour le zoo du Chaudron. L'article du *JIR* du 26 décembre 1977¹¹² donne plus de détails sur la provenance de ces animaux qui ont fait le voyage en bateau depuis le port de Durban : « Ces animaux ont été achetés à une ferme sud-africaine spécialisée qui vise à la capture des races trop menacées pour les aider ensuite à se reproduire dans de vastes parcs, à l'abri des chasseurs et autres prédateurs ». Ce transfert s'est réalisé sous la surveillance d'un certain « M. Van Heerden » présenté comme un chasseur professionnel et fermier sud-africain qui milite désormais pour la sauvegarde des espèces. Il recueille des animaux menacés pour les vendre ensuite à des parcs spécialisés et accompagne les animaux vendus jusqu'à leur nouvel habitat. Relayant la même information sur l'arrivée de ces animaux au zoo du Chaudron, l'article du *Quotidien*¹¹³ qualifie l'exportateur de « spécialiste » qui « expédie chaque année 7000 bêtes vers l'étranger ». Au total, le nom de M. Van Heerden est évoqué dans quatre articles concernant l'importation d'animaux en provenance

109 « Deux lionceaux sont depuis dimanche les hôtes du zoo du Chaudron », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 02 août 1977 (n°8313), p.8.

110 « C'est l'aboutissement de longues démarches effectuées depuis le mois de novembre 1976 par M. Maxime Rivière, adjoint délégué de la municipalité de St-Denis à l'administration du zoo du Chaudron. Beaucoup d'interventions ont été nécessaires, car le Ministère parisien s'opposait fermement à toute importation de fauves en provenance d'Afrique du Sud, limitant son autorisation aux seuls animaux originaires de pays européens. M. Maxime Rivière, au cours de ses déplacements à l'étranger, eut la possibilité de visiter de nombreux zoos de Métropole susceptibles de nous céder des animaux. « Mais le coût du fret est trop élevé pour ce genre d'opération. Cinq ou dix fois le prix de l'animal », nous a-t-il confié. Grâce à l'intervention de M. Michel Debré auprès du Ministère parisien et aussi au rapport favorable de M. Valin, ancien Directeur des Services Vétérinaires du Département, qui, s'étant rendu en Afrique du Sud, a pu constater l'état sanitaire satisfaisant des animaux, [l']autorisation a pu enfin être obtenue de faire venir les lionceaux. » Voir « Deux lionceaux sont depuis dimanche les hôtes du zoo du Chaudron », *art. cit.*, p.8.

111 Dans les faits, l'impact de la CITES sur la régulation du commerce international d'animaux sauvages doit être nuancé. Si l'on constate en effet une évolution de la réglementation de ce commerce depuis l'application de la CITES qui tend vers des mesures contraignantes et restrictives. Son impact réel reste aujourd'hui à prouver. Un article de *The Conservation* republié dans le magazine de vulgarisation scientifique *Science & Vie* le 06 juin 2020 sous le titre « Animaux sauvages : pourquoi leur commerce florissant pose problème » (consulté sur : <https://www.science-et-vie.com/paroles-d-experts/animaux-sauvages-leur-commerce-est-florissant-en-occident-56496?uid=MzMxNzg5>) fait le point sur l'état de ce commerce dans le monde et met avant les disparités de la réglementation dans les différents pays signataires (ce qui est illégal dans un pays ne l'est pas forcément dans un autre).

112 « Une girafe, deux zèbres et un impala au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 26 décembre 1977 (n°8432), p.10.

113 « De nouveaux pensionnaires au zoo Deux zèbres, une girafe et un impala », *Le Quotidien de La Réunion*, le 27 décembre 1977 (n°388), p.6.

d’Afrique du Sud par le zoo du Chaudron entre 1977 et 1980. On le retrouve dans un article du 24 avril 1978 relatant l’arrivée d’une panthère, d’une autruche, d’un caïman et d’un babouin¹¹⁴ à l’intérieur duquel M. Van Heerden est désigné comme un « grand chasseur devant l’Éternel » qui « capture en Afrique les animaux destinés aux zoos ». Les deux autres articles évoquant M. Van Heerden mettent plus en avant sa vocation de fermier que celle de chasseur : « élevage sud-africain dirigé par M. Vanherden » dans le *JIR* du 10 septembre 1979¹¹⁵, « une ferme qu’un spécialiste des animaux, M. Van Heerden, possède en Afrique du Sud » pour le *Quotidien* du 07 août 1980¹¹⁶ qui précise que selon M. Van Heerden « les tigres sont une espèce en voie de disparition qu’il est désormais interdit de chasser où que ce soit dans le monde ». Le rôle exact de M. Van Heerden, exportateur d’animaux sauvages, est assez difficile à cerner - d’autant que le principe de « sauvegarde des espèces menacées » n’est pas absolu et a considérablement évolué au cours de ces quarante dernières années. Si M. Van Heerden est décrit comme un chasseur repentant dont la volonté de départ est bien de récupérer des animaux menacés pour les revendre à des zoos qui s’occuperaient de leur conservation, les termes de « ferme » et « élevage » ainsi que le nombre d’unités revendues chaque année interrogent sur la vocation de refuge pour espèces menacées. Son entreprise a plutôt des allures d’élevage d’animaux sauvages qui, à la charnière des années 70/80, traduit les débuts d’une énorme industrie en Afrique du Sud¹¹⁷. Ces importations en provenance d’Afrique du Sud (les autres articles ne donnent pas plus de détails sur l’exportateur à savoir s’il s’agit toujours de la ferme de M. Van Heerden ou d’une autre structure) permettent au zoo du Chaudron de montrer aux visiteurs une faune d’origine africaine. En août 1978, ce sont une girafe, trois gnous, trois koudous, trois impalas et deux zèbres qui arrivent en provenance d’Afrique du Sud¹¹⁸. En septembre 1979 le zoo accueille ensuite trois impalas, trois springboks, trois gnous, deux autruches et, surtout, deux éléphants d’Afrique¹¹⁹. Mais les importations depuis l’Afrique du Sud ne permettent pas uniquement d’obtenir des animaux d’origine africaine, les espèces étrangères font aussi partie de ce circuit commercial. Ainsi, en avril 1978 le zoo du Chaudron obtient un caïman¹²⁰ en provenance de l’élevage de M. Van Heerden, en juin de la même année ce sont une quarantaine

114 « Quatre nouveaux pensionnaires au zoo », *Le Journal de l’île de La Réunion*, le 24 avril 1978 (n°8533), p.1.

115 « De nouveaux pensionnaires au zoo », *Le Journal de l’île de La Réunion*, le 10 septembre 1979 (n°8948), p.6.

116 J.J.N., « Des tigres à La Réunion », *Le Quotidien de La Réunion*, le 07 août 1980 (n°1162), p.7.

117 L’élevage d’animaux sauvages dans des fermes privées est une pratique au cœur d’une économie florissante en Afrique du Sud, le reportage de Perrine Crossmary – archéozoologue, exploratrice et co-fondatrice de l’association Human Initiative to Save Animals – réalisé en Afrique du Sud dans le cadre de l’émission télévisée *Les Nouveaux Explorateurs* en 2014 permet d’appréhender l’ampleur du marché de l’animal sauvage et son ancrage dans la société sud-africaine.

118 « Springboks, gnous et petits koudous », *Le Journal de l’île de La Réunion*, le 17 août 1978 (n°8626), p.1. et p.6.

119 « De nouveaux pensionnaires au zoo Deux zèbres, une girafe et un impala », *art. cité.*, p.6. ; H.d. C., « Ils sont arrivés... », *Le Quotidien de La Réunion*, le 10 septembre 1979 (n°889), p.8. ; P.P.B., « Le zoo du Chaudron : réouverture mercredi », *Le Journal de l’île de La Réunion*, le 17 septembre 1979 (n°8954), p.11.

120 Le caïman ne se retrouve qu’en Amérique centrale ou en Amérique du Sud.

d'oiseaux pour la plupart d'espèces originaires d'Amérique du Sud qui sont importés depuis l'Afrique du Sud¹²¹ et, en août 1980, le zoo accueille un couple de tigres du Bengale en provenance de l'élevage sud-africain de M. Van Heerden.¹²²

Les importations depuis l'Afrique du Sud permettent donc au zoo du Chaudron d'étoffer considérablement la collection de base qui provenait de l'ancien zoo de l'Étang-Salé. Un reportage publié dans le *JIR* en janvier 1981¹²³ fait état de « 550 pensionnaires » soit « près de 600 pensionnaires contre 92 en 1976 » et dresse une liste non-exhaustive des animaux visibles au zoo¹²⁴. Cette liste montre qu'il n'y a pas seulement des animaux sauvages au zoo mais aussi des animaux plus communs, domestiqués par l'homme et qui sont assez familiers (cheval, cochon, canard, tortue etc.), l'exotisme chez ces animaux réside souvent dans la variété de l'espèce : le cochon de Chine, le canard colvert ou le canard mandarin, la tortue géante etc. On retrouve ainsi au zoo du Chaudron des animaux originaires des quatre coins du globe (comme le présentait déjà le zoo de l'Étang-Salé). Mais ce sont les animaux sauvages qui font sens au zoo et ceux-ci proviennent majoritairement d'Afrique (même lorsqu'il ne s'agit pas du continent d'implantation de l'espèce comme nous l'avons vu avec les tigres du Bengale ou le caïman).

Toutefois, si les importations depuis l'Afrique du Sud permettent au zoo d'enrichir sa collection, le commerce international d'animaux sauvage se structure au cours des années 70 et, selon les responsables du zoo, l'Afrique du Sud devient moins accessible au début des années 80. Leur collection étant déjà bien formée¹²⁵, les responsables choisissent alors de se tourner vers la métropole pour importer des animaux (malgré le coût du fret qui était la principale réticence). En septembre 1981, Beau Blond, le nouveau lion du zoo venu remplacer Radja (mort en février d'une torsion à l'estomac), est originaire du Safari Parc du Haut-Vivarais situé à Peaugres en Auvergne-Rhône-Alpes¹²⁶. En octobre 1982, le zoo accueille des castors ainsi que deux daims et la structure est en attente de kangourous nains et de flamands roses. Tous proviennent d'une station d'élevage,

121 « Les « trucs en plumes » du Chaudron », *Le Journal de La Réunion*, le 29 juin 1978 (8587), p.1.

122 J.J.N., « Des tigres à La Réunion », *art. cité.*, p.7. ; J.J.N., « Nicki et Maya des noms de tigre », *Le Quotidien de La Réunion*, le 08 août 1980 (n°1163), p.5.

123 Méralikan Béatrice et Martin-Darène René, « Il faut visiter le zoo de St-Denis », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 14 janvier 1981 (n°9353), pp. 6-7.

124 « Le zoo de St-Denis compte actuellement 600 pensionnaires, dont deux éléphants, deux girafes, deux lions, deux loups, trois panthères, deux tigres, deux pumas, quatre springboks, deux autruches, deux koudous, trois zèbres, trois chevaux, une tortue géante, soixante-dix tortues malgaches, un kangourou nain, quatre cerfs, trois cochons chinois, quatre ânes et ânesses, un lama, deux chimpanzés, deux babouins, deux lémuriers, huit macaques, un gibbon, deux singes araignées, un singe chien, un singe rouge. Au centre du zoo, aux alentours de la mare, on peut admirer des cygnes blancs et noirs, six oies de Toulouse, des grues couronnées et des grues antigone, des demoiselles de Numidie, et des dizaines de canards – plus de 150 – colvert, pékin, mandarin. Dans la grande volière, à leurs cris et à leur ramage vous pourrez reconnaître des aras, des paons, des pigeons, des poules sultanes et des poules d'eau, des cailles de Californie, des faisans, des poules de Nagasaki, des vautours, des tourterelles, des moutardiers, etc. »

125 Selon un des responsables du zoo : « Le zoo est presque complet », voir « De nouveaux pensionnaires au zoo », *Le Quotidien de La Réunion*, le 18 août 1978 (n°581), p.3.

126 Méralikan Béatrice, « Au zoo de St-Denis « Princesse », veuve de « Radja » a convolé en seconde noces », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 11 septembre 1981 (n°9550), p.5.

« Phénix Gibier », située à Château-Gontier en Mayenne (Pays de Loire)¹²⁷. En février 1983 le zoo accueille un lama en provenance du même élevage¹²⁸. Par la suite, nous ne retrouvons qu'une importation conséquente depuis l'étranger, en février 1989, lorsque le zoo du Chaudron reçoit cinquante-deux oiseaux en provenance de Singapour¹²⁹.

Les importations permettent au zoo du Chaudron dans un premier temps de former et de consolider sa collection. Mais pour que cette collection se développe, le zoo ne peut pas uniquement compter sur l'importation qui coûte cher, l'autre enjeu c'est la reproduction des animaux.

Les naissances.

Dès le début de la formation de la collection, la reproduction est un facteur qui est pris en compte dans le choix des animaux à importer¹³⁰. Grâce aux importations depuis l'Afrique du Sud, la collection s'étoffe rapidement et la presse fait écho de naissances parmi les panthères et les autruches dès janvier 1979 : « Avec les arrivages d'hiver, après les aléas de l'adaptation, c'est le temps de l'été avec ses joies et ses peines, ses morts et ses naissances. Parmi ces dernières, deux autruchons qui courent maintenant dans leur enclos, faisant l'apprentissage de la vie, et deux petits léopards »¹³¹ (il est à noter que l'article sous-entend qu'il y a eu récemment des morts d'animaux sans en préciser les circonstances, à ce stade seule la mort des gnous en août 1978 a été évoquée dans le *JIR*¹³²). Les fauves se reproduisent particulièrement bien au zoo du Chaudron et la presse communique essentiellement sur ces naissances. Entre 1979 et 1987 le *JIR* et le *Quotidien* relatent la naissance d'une vingtaine de fauves : deux léopards en janvier 1979 ; deux autres (léopards/panthères) en 1980¹³³ ; une annonce prochaine de naissance chez les lions en septembre 1981¹³⁴ ; celle d'une panthère en janvier 1982¹³⁵ ; la naissance de trois tigres en août 1982¹³⁶ ; deux panthères en novembre de la même année¹³⁷ ; trois tigres en juin 1983¹³⁸ ; cinq autres tigres en

127 « Arrivés à Gillot : deux daims pour le zoo Mais les kangourous ont fait faux bon », *Le Journal de l'île de la Réunion*, le 01 octobre 1982 (n°9871), p.8.

128 « Au zoo municipal Arrivée d'une deuxième lama », *Le Quotidien de La Réunion*, le 26 février 1983 (n°1299), p.2.

129 Dans le courant des années 80 le zoo est confronté à un problème de place, les importations semblent connaître un net ralentissement. Camus Loïc, « De drôles de zoziaux », *Le Quotidien dimanche*, le 12 février 1989 (n°57), p.8.

130 « M. Maxime Rivière, adjoint au maire, délégué à l'administration du zoo, nous a confié que sa politique actuelle est de donner à chaque animal vivant au zoo une compagne ou un compagnon. Pour la reproduction. » ; « Quatre nouveaux pensionnaires au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 avril 1978 (n°8533), p.1.

131 « Quatre bébés au zoo de Sainte-Clotilde », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 15 janvier 1979 (n°8750), p.1.

132 « La mort des gnous », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 août 1978 (n°8636), p.8.

133 « Une idée pour vos enfants Le zoo du Chaudron », *Le Quotidien de La Réunion*, le 14 janvier 1981 (n°1288), p.1.

134 Méralikan Béatrice, « Au zoo de St-Denis « Princesse », veuve de « Radja » a convolé en seconde noce », *art. cité.*, p.5.

135 « C'est tout le caractère de son père », *Le Journal de l'île de la Réunion*, le 13 janvier 1982 (n°9653), p.1.

136 « Maya et Miky : un couple heureux », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 03 août 1982 (n°9820), p.1.

137 « Carn[et] rose au zoo de Saint-Denis Des jumeaux pour « Malafou » », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 novembre 1982 (n°9909), p.1.

138 « Des triplés au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 juin 1983 (n°10094), p.1.

février 1984¹³⁹ ; et deux panthères en juin 1987¹⁴⁰. De manière plus aléatoire, la presse communique aussi les naissances chez des animaux jugés plus paisibles : le reportage du *JIR* du 14 janvier 1981 évoque la naissance d'une ponette durant le cyclone Hyacinthe en janvier 1980, l'article du *Quotidien* du même jour annonce deux naissances de springboks en deux ans, un premier lama naît à La Réunion en octobre 1987¹⁴¹. Mais la communication concernant les naissances est surtout axée sur les fauves car ce sont aussi les animaux les plus attrayants. La publication des naissances dans la presse est intéressante car elle permet de créer du lien avec le lecteur/visiteur qui se familiarise avec la collection d'animaux. C'est aussi avec ces communications qu'on commence à découvrir les noms de certains animaux : Yack et Fifi les parents panthères ; Beau Blond et Princesse le couple de lions ; Malafou la jeune maman panthère ; Serge et Zitta les parents lamas etc. Ou lors de l'arrivée de couples d'animaux comme Heidi et Fira les éléphants ou Nicki et Maya, le couple de tigres. Le discours qui relate ces naissances traduit ainsi une vision anthropomorphique de l'animal : « bébés », « parents », « rejeton », « famille », « noces », « enfant ». L'animal de zoo intègre la sphère familiale¹⁴². Il ne s'agit pas seulement d'accumuler un certain nombre d'animaux curieux et extraordinaires pour les exposer au public comme dans un musée, le zoo raconte une histoire pour que les visiteurs puissent se familiariser avec cette collection. On ne va pas uniquement voir des animaux mais on suit l'évolution de véritable figures, les noms¹⁴³ contribuent à l'individualisation de ces animaux.¹⁴⁴

L'importation d'animaux puis les reproductions contribuent à la formation de la collection d'animaux du zoo du Chaudron et à son enrichissement. Ainsi, en janvier 1984 le zoo frôle le seuil des 600 unités en comptant 560 animaux¹⁴⁵. Le nombre d'animaux est impressionnant pour une structure de seulement 2,8 hectares. La collection est riche voire trop riche. Le manque de place se fait sentir, le risque est de voir cette collection stagner avec une dégradation des conditions de vie des animaux. Il faut alors trouver des solutions pour faire vivre cette collection.

139 « Les nouveaux pensionnaires du zoo 5 bébés tigres », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 11 février 1984 (n°10284), p.1.

140 Ph.T., « Carnet rose », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 juin 1987 (n°11300), p.8.

141 « Le premier lama réunionnais », *Le Quotidien*, le 20 octobre 1987 (n°3325), p.4.

142 Baratay et Hardouin-Fugier, *op. cit.*, p.228.

143 L'attribution de noms aux animaux du zoo du Chaudron ne semble pas vraiment suivre une règle particulière, les noms sont assez hétéroclites. Si dans certains zoos on essaye de trouver un nom qui rappelle la région d'origine de l'animal, le zoo du Chaudron ne suit pas vraiment cette tendance ou le fait de manière très ponctuelle comme pour des tigres du Bengale dans les années 80 : Sakon, Manga, Shanti et Subiti évoquent une partie de l'Asie mais qui ne correspond pas forcément à la région du Bengale (« Sakon » et « Manga » sont des noms à consonance japonaise). Certains noms sont semblables à des diminutifs comme Fifi pour la panthère ou Lili pour la girafe. D'autres sont plus affectueux comme Beau Blond le lion et Princesse la lionne.

144 Baratay et Hardouin-Fugier, *op. cit.*, p.224.

145 My. G., « Zoo Et l'avis des animaux ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 04 janvier 1984 (n°10251), p.8.

2.2. Le va-et-vient des animaux.

Les animaux qui entrent.

Les importations et les naissances font partie des acquisitions sur lesquelles les responsables du zoo ont un contrôle. Mais le zoo du Chaudron a aussi accueilli des animaux de manière plus aléatoire en servant de refuge ou de zone de transit pour animaux « perdus » dans l'île. Dès ses débuts, la structure a ainsi assumé un rôle plus utilitaire.

D'abord, il y a les animaux trouvés qui ont été confiés au zoo car la structure paraissait la plus adaptée pour accueillir ce type d'animaux. En juin 1978, des pêcheurs de la Possession, sur le retour de leur mission au large, découvrent un oiseau noir en mer. L'animal est affaibli mais pas farouche. Ils réussissent à le capturer et le ramènent sur terre dans un restaurant de la commune où ils ont leurs habitudes (« chez Poum »). Il s'agit en fait d'un pétrel géant qui serait originaire des îles Kerguelen. La propriétaire du restaurant ne pouvant garder l'oiseau faute de place, décide de contacter le zoo de Saint-Denis. Le pétrel est alors recueilli par le zoo « dans un cadre un peu plus approprié » que celui du restaurant¹⁴⁶. En août 1988, c'est une biche « sauvée des eaux » qui trouve asile au zoo. Deux pêcheurs métropolitains revenant de Maurice aperçoivent au large des côtes de Sainte-Marie une biche vivante à l'eau. L'un d'eux plonge pour aller secourir l'animal. Après de longs efforts, les pêcheurs réussissent à ramener l'animal apeuré à bord de leur embarcation et tentent de le calmer pour éviter qu'il saute à nouveau par-dessus bord. Ils finissent par débarquer au Port de la Pointe-des-Galets où les sapeurs-pompiers contactent les responsables du zoo du Chaudron pour recueillir l'animal¹⁴⁷. Le mois suivant, c'est un singe qui rejoint le zoo à l'issue d'une cavale dans le quartier de la Rivière des Pluies. En l'absence du propriétaire, deux macaques s'échappent d'une maison. Les pompiers et gendarmes de la Bretagne se lancent alors dans une chasse au singe à travers le quartier et réussissent à maîtriser les deux singes qui sont conduits au zoo. Si la femelle semble bien se porter au moment de la parution de l'article, le mâle n'a pas survécu¹⁴⁸.

Le zoo est aussi un refuge pour les animaux saisis par la douane. Ces animaux saisis sont révélateurs d'un trafic d'animaux sauvages assez important entre Madagascar et La Réunion. En octobre 1987 le *Quotidien*, annonce la saisie au Port de 70 tortues et d'un perroquet malgache sur un bateau en provenance de la Grande Île. Les animaux sont confiés au zoo du Chaudron qui décide de garder les tortues mais pas le perroquet. En effet, étant atteint d'une maladie transmissible aux

146 « La pêche de l'oiseau géant », *Le Quotidien de La Réunion*, le 30 juin 1978 (n°542), p.6.

147 « Une biche prend le large », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 août 1988 (n°11639), p.4 ; « Au large de La Réunion Une biche sauvée des eaux », *Le Quotidien*, le 08 août 1988 (n°3570), p.1.

148 « Deux singes en cavale ! », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 05 septembre 1988 (n°11662), p.2.

êtres humains, les responsables prennent la décision d'abattre le perroquet¹⁴⁹. Le mois suivant, ce sont 551 tortues qui sont récupérées¹⁵⁰. Il s'agit d'une prise record dont la valeur totale est estimée à 300 000 francs. Les tortues ont été saisies dans la même journée au port et à l'aéroport : 93 tortues à Gillot et 458 au Port. Toutes ces tortues rejoignent la collection du zoo du Chaudron. Un des responsables du zoo, Jacky Apavou, explique la démarche du zoo dans l'accueil d'animaux saisis par les douanes : «[...] « Si j'accepte de les prendre, c'est uniquement pour couper ce « circuit » commercial. Nous les mettons toujours en quarantaine pour commencer. En effet, ces tortues ne sont pas contrôlées, sanitaire parlant. Mais j'aimerais que les gens y mettent du leur également en refusant d'acheter des tortues « à la sauvette »[...] ». D'une manière générale, les animaux saisis rejoignent définitivement le zoo du Chaudron car une réintroduction dans la nature ou un rapatriement dans une structure habilitée dans le pays d'origine semble difficile à organiser. Toutefois, certains animaux saisis ne sont qu'en transit au zoo. C'est le cas, par exemple, pour des microcèbes murins qui ont transité par le zoo du Chaudron en juillet 1988¹⁵¹. Trois lémuriens de cette espèce saisis par la douane à Gillot et ont été confiés au zoo. Un des lémuriens, qui n'a pas supporté le voyage, décède à son arrivée au zoo. Les deux autres lémuriens réussissent à s'adapter. Mais le gouvernement malgache, par le biais de son ministère des Affaires Étrangères, réclame le rapatriement des deux lémuriens dont le sort est soumis à l'annexe I de la Convention de Washington (CITES)¹⁵²: « Il est fâcheux que les animaux en question doivent repartir, d'autant que leur acclimatation semblait acquise. Il faut quand même ajouter, à la décharge du gouvernement malgache, que le Microcèbe Murin dépend de la Convention de Washington (annexe 1) qui stipule que les seuls spécimens habilités à « voyager » le sont à des fins scientifiques »¹⁵³. Le retour des deux microcèbes par avion direction Madagascar est alors organisé.

Enfin, il arrive que d'autres animaux entrent ponctuellement au zoo suite à des dons. C'est le cas, par exemple, de deux crocodiles du Nil arrivés en mars 1977 depuis Madagascar, il s'agit d'un cadeau d'un particulier à la municipalité de Saint-Denis¹⁵⁴. En 1980 c'est une petite tortue ramenée clandestinement dans l'île par son propriétaire (suite au voyage, sa carapace s'est abîmée ce qui fait

149 « Animaux saisis au Port », *Le Quotidien*, le 20 octobre 1987 (n°3325), p.4.

150 Collongues Jean-Luc, « 551 clandestines sous carapace », *Le Quotidien*, le 24 novembre 1987 (n°3354), p.3.

151 « Retour au pays », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 06 juillet 1988 (n°11612), p.4.

152 « Les espèces inscrites à l'annexe I sont les plus menacées de toutes les espèces animales et végétales couvertes par la CITES (voir l'Article II, paragraphe 1, de la Convention). Étant menacées d'extinction, la CITES en interdit le commerce international de leurs spécimens sauf lorsque l'importation n'est pas faite à des fins commerciales (voir l'Article III) mais, par exemple, à des fins de recherche scientifique. Dans ces cas exceptionnels, les transactions peuvent avoir lieu à condition d'être autorisées par le biais de la délivrance d'un permis d'importation et d'un permis d'exportation (ou d'un certificat de réexportation). Par ailleurs, l'Article VII prévoit des dérogations à cette interdiction et à ces obligations » voir « Les Annexes I, II et III de la Cites ». [En ligne] <https://cites.org/fra/app/index.php> (consulté le 17 février 2021).

153 « Retour au pays », *art. cit.*, p.4.

154 « Les crocodiles sont arrivés », *Le Quotidien de La Réunion*, le 24 mars 1977 (n°162), p.4.

qu'elle a la particularité d'être « aplatie ») qui rejoint le zoo. La tortue a vécu durant un moment chez ce particulier, puis, au décès de ce-dernier, la veuve confie l'animal au zoo du Chaudron¹⁵⁵. En juin 1987, le zoo reçoit un autre don. Il s'agit du couple de lamas, Serge et Zitta. Le cadeau - offert par les frères Raluy du Circo Brasil¹⁵⁶ au maire de Saint-Denis - vient enrichir la collection du zoo de la ville¹⁵⁷.

Ce type d'acquisitions aléatoires peut s'avérer assez conséquent à l'instar des 500 tortues saisies en novembre 1987 ce qui a pour effet de gonfler le nombre d'animaux présents au zoo. Le zoo manque de place. Déjà, au milieu de la décennie 80 les importations d'animaux ralentissent et les responsables du zoo tentent de contrôler les naissances¹⁵⁸.

Les animaux qui sortent.

Pour pallier au manque de place il faut faire « sortir » des animaux du zoo, la collection ne doit pas stagner. La vente d'animaux semble être la solution idéale car elle permet au zoo de faire sortir des animaux tout en faisant rentrer de l'argent.

La vente d'animaux du zoo concerne tout d'abord des animaux domestiques. Par exemple, les canards, qui se reproduisent bien, sont revendus 50 francs pièce : « [...] ils ont l'excuse de se reproduire à bon rythme ce qui a permis à M. Rivière d'en revendre une partie, au prix de cinquante francs pièce. La vente de cinquante canards représente 50 % du coût de l'alimentation de l'ensemble des animaux pour un mois. Et il doit encore en naître 90 d'ici à la fin du mois... ». Le zoo vend aussi des tortues, des cabris et des faisans selon le même article¹⁵⁹. Cependant, il n'y a pas que le animaux « paisibles » qui se reproduisent bien au zoo, les fauves aussi sont en surnombre. La vente s'étend donc aux fauves¹⁶⁰. Ce sont notamment des tigres et des panthères que le zoo

155 « L'amie tortue », *Le Quotidien de La Réunion*, le 23 août 1980 (n°1173), p.6.

156 En avril 1987 le cirque Brasil est présent dans l'île pour une tournée de quatre mois, voir P.S., « Cirque Brasil Il nous revient, tout neuf », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 18 avril 1987, p.6.

157 Ph. T., « Deux lamas pour Auguste Legros », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 26 juin 1987 (n°11298), p.8.

158 Dès 1983 cette solution est évoquée pour les fauves : « Si aucune de ces solutions n'est adoptée, il ne restera qu'un recours, celui de donner aux tigresses, panthères et autres lionnes la pilule afin de limiter les naissances. Recourir à cette méthode serait sans aucun doute dommage. Le zoo de Saint-Denis se porte bien, les animaux s'y reproduisent sans difficulté ; devoir limiter les naissances à cause du manque de place ne pourrait que lui porter préjudice » voir A. D. « Au zoo municipal Fauves à vendre », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 07 mai 1983 (n°10051), p.7. ; en 1984 il semble qu'elle aurait été mise en application à partir du moi de mai après la naissance de cinq tigres en février : « Pour lutter contre cette abondance de naissances les responsables du zoo ont décidé de donner à partir du mois de mai, une méthode contraceptive aux femelles en l'occurrence ce sera la pilule pour tout le monde », voir My. G., « Zoo Et l'avis des animaux ? », *art. cité.*, p.8.

159 Dupuy Pierrot, « Pour vos chers petits en vacances Deux Éléphants, deux Girafes, deux lions... », *Le Quotidien de La Réunion*, le 14 janvier 1981 (n°1288), p.6.

160 « Confronté à un nombre trop important de naissances, le zoo municipal a été contraint de procéder à des ventes. C'est ainsi que très régulièrement le zoo propose, des cerfs, des cochons de Chine et bientôt des sangliers... Mais la surpopulation n'atteint pas que des animaux pacifiques, il s'en faut de beaucoup. Les tigres, les panthères, les lions et autres fauves se reproduisent en effet également à une vitesse accélérée, ce qui a poussé M. Maxime Rivière, président du comité de gestion du zoo, à faire passer dans la presse un communiqué proposant à la vente des tigres

propose à la vente dans une annonce du 05 mai 1983¹⁶¹ : « Le Comité de Gestion du Zoo Municipal du Chaudron informe le public qu'il est en mesure de vendre des tigres du Bengale et des panthères d'Afrique. Toute cession n'aura lieu qu'avec l'autorisation des services vétérinaires ». Deux jours plus tard, un article du *JJR*¹⁶² donne plus de détails sur cette vente de fauves. La vente est ouverte aux particuliers à condition d'avoir les moyens d'acheter l'animal (d'une valeur d'environ 8000 francs) et de pouvoir aménager un abri aux normes dans lequel il puisse vivre : « La possession d'un tel animal nécessite la construction d'un espace solidement grillagé, sur ses quatre côtés, d'au moins 24 m², minimum vital pour un tigre adulte, avec des clôtures d'au moins deux mètres de haut. En outre, ce parc doit être muni de sas afin de permettre de nourrir les animaux. Toute ces installations, comme celles des zoos, doivent régulièrement être soumises à l'inspection des services vétérinaires qui contrôlent également la bonne santé des animaux ». Le zoo aurait pu proposer ses fauves à d'autres zoos mais le coût du transport pose problème : « Si dans la pratique il est très rare de voir un particulier acquérir un fauve, les échanges inter-zoos sont par contre monnaie courante. A la Réunion se pose le délicat problème du coût du transport. Ainsi, pour faire venir un lion de Lyon à la Réunion, M. Maxime Rivière a dû dépenser la coquette somme de 24.000 F. Reste la solution des zoos de l'océan Indien. Madagascar et Maurice seraient intéressés mais ne disposent pas de fonds actuellement ». Néanmoins, le zoo du Chaudron réussit tout de même à vendre deux tigresses à un zoo mauricien en mai 1984 (d'une valeur de 6500 francs chacune)¹⁶³ et des panthères en novembre 1985¹⁶⁴. Malgré des conditions exigeantes, des particuliers de l'île ont toutefois pu acheter un fauve du zoo. C'est notamment le cas d'un couple de restaurateurs d'origine allemande, M. et Mme. Casanova, installés au Tampon. Ils acquièrent en octobre 1983 pour 4000 francs, Bambou, une petite tigresse¹⁶⁵. Avec Bambou, l'animal de zoo devient animal domestique ou du moins tente de le devenir : l'histoire de cette petite tigresse montre que la « transition » est plus complexe que l'installation d'un simple abri adapté. Bambou est vendue à un couple passionné d'animaux sauvages, madame Casanova avait déjà élevé un guépard durant plusieurs mois. Lorsqu'ils adoptent Bambou, la jeune tigresse est intégrée à la sphère familiale (voir Photo 2¹⁶⁶) au même titre que les animaux de compagnie déjà présents : « [...] Wolff, un berger allemand et Simba, un magnifique dogue allemand. Ces deux chiens passent leur journée à jouer avec la tigresse

du Bengale et des panthères d'Afrique », voir A. D. « Au zoo municipal Fauves à vendre », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 07 mai 1983 (n°10051), p.7.

161 Rivière Maxime « Vente de Fauves », rubrique Avis et Communiqué, *Le Journal de l'île de la Réunion*, le 05 mai 1983 (n°10049), p.14.

162 A. D. « Au zoo municipal Fauves à vendre », *art. cité.*, p.7.

163 « Deux tigresses pour l'île Maurice », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 11 mai 1984 (n°10358), p.5.

164 « Panthères en l'air », *Le Quotidien de La Réunion*, le 16 novembre 1985 (n°2747), p.4.

165 Ch. T., « Un tigre dans... le jardin », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 31 octobre 1983 (n°10198), p.9.

166 Le couple Casanova et Bambou, leur tigresse, voir J-M. D., « Des menaces pour le petit tigre La loi de la jungle version tamponnaise », *Le Quotidien de l'île de La Réunion*, le 21 novembre 1983 (n°2141), p.10.

et se charge – pendant qu’il est encore temps – de la réprimander à leur façon lorsqu’elle sort un peu trop ses griffes ». Bambou est encore un bébé et ne vit pas encore dans un enclos au moment de son adoption, cet enclos est en cours d’aménagement. En attendant, la jeune tigresse semble se balader dans la salle du restaurant comme un chat - « En effet, pour l’instant Bamboo n’inspire pas la peur et elle se promène tranquillement dans la salle du restaurant sans que pour autant les clients montent sur les chaises ou soient frappés d’arrêt cardiaque » - et toutes les après-midis, c’est en laisse que la tigresse est promenée dans la forêt de l’Étang-Salé. Mais l’arrivée de Bambou ne semble pas faire l’unanimité dans le voisinage du couple Casanova. En novembre 1983 un groupe de voisins inquiets se plaignent de la présence de la tigresse. Le procureur de la République à l’époque assure n’avoir reçu aucune plainte pour ce tigre et précise que posséder un fauve n’est pas une infraction, à partir du moment où les propriétaires obtiennent le feu vert des services vétérinaires¹⁶⁷. Les propriétaires sont toutefois responsables si l’animal attaque une personne. Mais Bambou reçoit des menaces¹⁶⁸. La S.P.A. s’intéresse à l’affaire et intervient pour tenter de ramener le calme dans le voisinage. Deux représentantes de la S.P.A. viennent à la rencontre du couple Casanova afin d’obtenir des garanties de sécurisation pour rassurer les riverains. En décembre 1983, les voisins de Mme Casanova s’expriment dans le *JIR*¹⁶⁹ et se défendent d’avoir eu de mauvaises intentions à l’encontre de Bambou. Les voisins ont rencontré le maire de la commune, André Thien-Ah-Koon, à qui ils ont confié leur sentiment de ne pas avoir été écoutés. Selon eux, depuis la visite des représentantes de la S.P.A., rien n’aurait été fait pour améliorer la sécurité autour de l’habitation des Casanova. Ils assurent ne pas en vouloir à l’animal et seraient même peinés s’il devait lui arriver malheur. Le maire promet d’aller à la rencontre des Casanova et de se renseigner auprès de la S.P.A. et des services vétérinaires à propos de cette affaire. La presse ne fait pas écho des suites de la démarche du maire. En juillet 1984 l’affaire de la petite tigresse connaît un rebondissement¹⁷⁰ : désormais âgée de 11 mois, Bambou est retournée vivre au zoo du Chaudron. Depuis le début de l’année la tigresse est retournée en pension au zoo - là où elle est née - car Mme Casanova est tombée gravement malade, le restaurant a fermé et le couple est retourné en Europe. Par la suite, la presse évoque un éventuel projet d’installation de la désormais célèbre tigresse du Tampon dans le jardin municipal mais on ne retrouve pas d’autres traces de la concrétisation de ce projet¹⁷¹.

167 « Un tigre dans son jardin Moins grave qu’un chien qui aboie la nuit ! », *Le Journal de l’île de La Réunion*, le 03 novembre 1983 (n°10200), p.9.

168 J-M. D., « Des menaces pour le petit tigre La loi de la jungle version tamponnaise », *Le Quotidien de l’île de La Réunion*, le 21 novembre 1983 (n°2141), p.10 ; « Pétrole et Bambou », *Le Journal de l’île de La Réunion*, le 01 décembre 1983 (n°10223), p.8.

169 « A propos de Bambou », *Le Journal de l’île de La Réunion*, le 09 décembre 1983 (n°10230), p.11.

170 « Le bébé tigre a quitté la commune... pour y revenir bientôt ? », *Le Quotidien de La Réunion*, le 13 juillet 1984 (n°2335), p.6.

171 Dans un entretien, le vétérinaire du zoo à l’époque, confie que la tigresse a fini sa vie au zoo, sa réadaptation était difficile : socialisée à des humains, elle a eu beaucoup de mal à se réintégrer aux autres tigres et restait le plus

Quoiqu'il en soit l'histoire de Bambou illustre le caractère ambivalent de l'animal de zoo : bien qu'il soit né et élevé en captivité, le fauve reste un animal sauvage sur lequel l'être humain projette ses craintes mais aussi sa fascination. Le cas de Œdipe/Teddy lionceau né au zoo et adopté par le vétérinaire de la structure est aussi révélateur de cette familiarisation avec l'animal de zoo. En février 1984, deux lionceaux naissent au zoo du Chaudron mais la lionne délaisse ses petits. Un lionceau meurt, l'autre survit. Le jeune lionceau, pas encore sevré, n'est pas proposé à la vente mais est adopté par le vétérinaire du zoo qui le fait entrer dans son foyer : « Quand le vétérinaire l'a recueilli, « Œdipe » était affamé, mal en point et il n'arrêtait pas de crier. Après deux jours de bons biberons au lait spécial pour les carnivores, « Œdipe » a grossi de 500 grammes ! En principe, le sevrage pourra intervenir d'ici six à huit semaines, et dans six mois le lionceau pèsera quatre-vingt kilos ! En attendant, « Œdipe » se pelotonne avec tendresse dans les bras de son « père nourricier », qui n'ose penser au jour où il lui faudra remettre son petit lion en cage... »¹⁷². Quelques mois plus tard, en juillet, c'est le *JIR*¹⁷³ qui s'intéresse à l'histoire de ce lionceau en consacrant un article au vétérinaire du zoo et « Teddy » (Œdipe est renommé Teddy) son lionceau. On découvre alors un animal sauvage qui a grandi et qui semble s'être adapté à la vie domestique : « La petite boule de poils ébouriffés qui pesait 3 kg et qui tétait ses biberons comme un vrai bébé goule, le gros chaton miauleur adopté par les Delcroix il y a près de six mois, a bien changé ! Teddy est devenu un superbe lionceau de 25 kg, plein de fougue et tout à fait irrésistible ; on n'a qu'une envie, c'est de le prendre dans ses bras [...] Il délaisse un instant le pantalon de notre photographe pour se précipiter dans une folle mêlée avec ses deux petites camarades Isis et Tepsie. Tous trois font bon ménage, mangent dans le même écuelle, dorment sur le même lit et passent des heures à s'amuser ensemble ». Isis et Tepsie sont les deux chiennes dalmatiennes du foyer. L'article décrit une situation semblable au « monde fabuleux de Walt Disney » mais précise que le conte de fée devrait bientôt prendre fin car une fois adulte « il deviendra de plus en plus fort inadapté à la vie domestique ». Dans l'entretien que m'a accordé le vétérinaire¹⁷⁴, ce-dernier dévoile une relation complexe avec son lionceau. Selon ses propres mots, élever Teddy durant huit mois a été l'une de ses « plus grandes joies » et « un grand remord aussi ». Partagé entre un profond attachement à l'animal¹⁷⁵ et une certaine fatalité, puisqu'il sait que cette relation n'est pas viable, le vétérinaire confie avoir eu la « faiblesse » d'élever lui-même ce lionceau¹⁷⁶. D'ailleurs, à un moment, il a été

souvent à l'écart (voir entretien annexe 7).

172 Oudin Bernard, « Oedipe le lionceau du zoo, nourri au biberon », *Le Quotidien de La Réunion*, le 10 février 1984 (n°2210), p.1. et p.4.

173 Marine, « Bonjour félin ! », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 juillet 1984 (n°10412), p.7.

174 Voir annexe 7.

175 Le reportage du *JIR* et le témoignage du vétérinaire montrent à quel point le lion était devenu en quelque sorte un animal domestique qu'il pouvait promener en laisse, balader en voiture etc.

176 Selon lui, à l'époque la législation était plus souple sur l'élevage d'animaux sauvages.

confronté à l'absurdité du statut de ce lionceau mi-sauvage mi-domestique. Après que le lionceau a été confié au dompteur d'un cirque de passage dans l'île, le nouveau propriétaire retourne vers le vétérinaire pour lui annoncer que le lionceau est malade car « il s'ennuie de vous ». Le vétérinaire ausculte l'animal et découvre que le lionceau est véritablement malade, il est atteint d'une occlusion intestinale due à l'ingestion de ficelle. Le vétérinaire décide alors de pratiquer une entérectomie (ablation de l'estomac) pour soigner le lionceau et, durant l'opération, l'idée de pousser l'anesthésie pour que l'animal ne se réveille pas traverse son esprit. Il ne l'a pas fait et a pu soigner le lionceau, mais il a pensé à abrégé la vie de cet animal sauvage condamné à vivre comme un animal domestique. Teddy a été acheté par le cirque Ringland en même temps que quatre bébés tigres nés au zoo de Saint-Denis. Le vétérinaire ignore ce qu'est devenu le lionceau (selon les rumeurs, il aurait terminé sa vie dans la cage d'une grande surface en Amérique). L'histoire de Bambou et celle de Teddy illustrent les limites de l'adoption d'un fauve. En juillet 1988¹⁷⁷, un autre tigre né au zoo du Chaudron est vendu à un particulier : Mme Mao Vongmalek, restauratrice de Saint-Pierre et fille de M. Mao Dary-Wong ex-conseiller d'ambassade d'origine cambodgienne, adopte Sambat, un bébé tigre baptisé par un groupe de scolaires de l'école maternelle centrale de St-Paul lors d'une visite au zoo. Le journal ne fournit pas plus d'informations sur le devenir de ce tigre mais cet achat montre que la vente continue cinq ans après la publication de la première annonce dans la presse. Mais les animaux ne sortent pas du zoo uniquement par la vente. Au fur et à mesure que sa collection s'enrichit, le zoo du Chaudron devient l'objet de convoitises. Les premières années sont alors marquées par une première affaire de vol relatée par la presse. En octobre 1986, les gendarmes de la brigade du Chaudron arrêtent un jeune employé du zoo suspecté d'avoir volé de la viande (des poulets congelés destinés à nourrir les animaux) et des animaux (oiseaux, tortues, canards etc.) avec la complicité de deux autres individus¹⁷⁸. En mai 1987 les trois individus sont condamnés par le tribunal correctionnel à quelques mois de prison avec sursis (les peines vont de 1 à 4 mois)¹⁷⁹. Parfois les animaux sont sortis du zoo de manière plus singulière, ils sont simplement « empruntés ». Le fait peut paraître anecdotique mais illustre une des facettes de la relation homme/animal, ici l'animal est utilisé comme un outil de revendication. En mars 1983, un homme vivant rue Jules Auber dans le centre-ville de Saint-Denis est excédé depuis un moment par les herbes hautes qui couvrent les trottoirs de la rue. Les lieux ont un aspect négligé et les trottoirs semblent peu praticables par endroit pour les piétons. Depuis la fin de l'année 1982, le riverain essaye d'alerter le service municipal qui s'occupe de la voirie afin que des agents viennent nettoyer la rue.

177 « Le baptême de Sambat », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 06 juillet 1988 (n°11612) p.4.

178 « Vol d'animaux au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 03 octobre 1986 (n°11082), p.8.

179 « Vol d'animaux au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 mai 1987 (n°11268), p.6. ; « Des animaux « envolés » dans la nature », *Le Quotidien de La Réunion*, le 20 mai 1987 (n°3199), p.4.

Après plusieurs relances, fin mars, il menace un responsable de faire venir deux ânes sur place pour brouter l'herbe si les herbes ne sont pas taillées dans les 24h. La mairie n'accède pas à la demande, la menace est exécutée. C'est un coup d'éclat, la presse médiatise l'affaire. L'ânesse et son ânon « empruntés » au zoo de la commune ont boudé les mauvaises herbes mais ont eu le mérite d'avoir fait passer le message. De son côté la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) aurait moins apprécié l'utilisation de ces animaux comme moyen de communication et a porté plainte (la presse ne donne pas les éventuelles suites de la plainte)¹⁸⁰.

Depuis l'ouverture en 1976 et tout au long des années 80, la collection d'animaux du zoo du Chaudron évolue en étant en constante augmentation. Le phénomène s'atténue légèrement au milieu des années 80 avec les ventes d'animaux, le contrôle des naissances et le ralentissement des importations. Conséquence de ces mesures, le nombre d'animaux présents au zoo diminue très légèrement entre 1984 et 1988 : de 560 unités¹⁸¹ le zoo passe à 526¹⁸². Mais le nombre de « pensionnaires » reste élevé pour un zoo d'une surface de seulement 2,8 hectares, d'autant plus que les acquisitions aléatoires (saisies douanières, dons, animaux secourus) peuvent faire grossir ce nombre. Le manque de place devient une préoccupation au cours de ces années. Pour autant, aucune mesure n'est réellement prise pour freiner drastiquement les acquisitions, le zoo étant avant-tout une attraction.

180 « Hier, rue Jules Auber à Saint-Denis Les ânes de la contestation », *Le Journal de l'île de la Réunion*, le 29 mars 1983 (n°10018), p.1. ; Mathieu, « Saint-Denis : Une ânesse et son ânon sur le trottoir Là où l'herbe pousse, Attila : hola ! », *Le Quotidien de La Réunion*, le 29 mars 1983 (n°1945), p.8.

181 My. G., « Zoo Et l'avis des animaux ? », *art. cité.*, p.8.

182 « 526 animaux en plein centre de Saint-Denis Un zoo si tranquille », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 07 septembre 1988 (n°11664), p.1.

3. Succès du zoo et premières critiques.

Durant ses premières années d'ouverture le zoo du Chaudron connaît très vite un succès auprès des familles et des scolaires. La riche collection présentée attire les visiteurs. Pour les enfants c'est le seul endroit qui donne à voir « l'illustration vivante de certains animaux de leurs livres »¹⁸³. Le nombre de visiteurs augmente tout au long des années 80. Mais, en parallèle, le zoo subit aussi ses premières critiques. Les blâmes sont assez isolés mais tous dénoncent les conditions de captivité des animaux. La mort de certains animaux emblématiques comme l'éléphant n'engendre pas de critique directe de la structure mais rappelle les limites de cette vie en captivité.

3.1. Le succès du zoo.

Un loisir familial.

Le zoo du Chaudron s'adresse avant-tout à un public familial et aux scolaires. Les horaires d'ouverture sont adaptés à ce public. En 1976, le zoo du Chaudron est ouvert au public général les mercredi, samedi et dimanche de 9H30 à 12H le matin et de 15H à 18H l'après-midi. Pour les scolaires, le zoo est ouvert les mardi, jeudi et vendredi de 9H30 à 12H puis de 15H30 à 18H¹⁸⁴. Ces horaires évoluent légèrement : en 1980, le zoo est ouvert le matin de 9H à 12H puis l'après-midi de 14H à 17H. Il y a toujours la distinction entre public scolaire et public général. Durant les vacances d'été le zoo est ouvert tous les jours (sans distinction de public) du lundi au dimanche de 9H à 12H puis de 14H à 17H30¹⁸⁵. La gratuité est accordée dans un premier temps aux scolaires de Saint-Denis puis, en 1979, le *JIR* précise que les personnes porteuses d'un handicap sont aussi concernées par la gratuité¹⁸⁶. Le tarif initial de droit d'entrée du zoo s'élève à 1F par enfant et à 2F par adulte. Au cours des années, ce tarif évolue : en 1979 le Comité de gestion augmente le tarif à 2F par enfant et 4F par adulte. En 1985, le tarif augmente encore une fois pour les adultes passant de 4F à 5F par adulte¹⁸⁷. Ces augmentations de prix – effort demandé aux visiteurs afin d'amortir les frais d'entretien des animaux toujours plus nombreux – ne semblent pas avoir d'impact sur l'affluence. Depuis son ouverture en 1976 et au cours des années 80, le nombre de visiteurs au zoo du Chaudron est en augmentation. La presse fournit de temps en temps une estimation du nombre de visiteurs,

183 « Le Chaudron et son développement extraordinaire », *art. cité.*, p.8.

184 « Une nouvelle distraction : Le zoo du Chaudron », *art. cité.*, p.3.

185 Méralikan Béatrice et Martin-Darène René, « Il faut visiter le zoo de St-Denis », *art. cité.*, pp. 6-7.

186 P.P.B., « Le zoo du Chaudron : réouverture mercredi », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 septembre 1979 (n°8954), p.11.

187 « Jardin zoologique Poney, mon ami », *art. cité.*, p.6.

cependant certains chiffres sont à relativiser car des écarts importants peuvent apparaître. En mars 1977, le *JIR* estime le nombre de visites scolaires à 10 000 depuis l'ouverture fin 1976¹⁸⁸. En août 1978 le *Quotidien*¹⁸⁹ fournit l'estimation de 8500 entrées par mois (sans distinction scolaires/public général) ce qui fait près de 275 entrées par jour, soit un total d'environ 100 000 entrées sur l'année. En 1981 le nombre de visites scolaires gratuites est estimé à 18 000 au total pour l'année 1980 et le nombre de visiteurs total à 58 000¹⁹⁰ ce qui ferait en moyenne près de 160 visiteurs par jour, l'estimation est alors beaucoup plus basse que celle de 1978 (toutefois il est à noter que le zoo a connu une période de fermeture en tout début de l'année 1980, durant le passage du cyclone Hyacinthe). Pour l'année 1983, l'estimation est encore un peu plus basse : en janvier 1984, le *JIR*¹⁹¹ estime le nombre de visiteurs du zoo du Chaudron durant l'année 83 à 55 000 visiteurs soit une moyenne de 150 par jour. A partir de 1985 les estimations sont plus hautes mais ne dépassent pas les 100 000 visiteurs. Le *JIR* du 14 août 1985 fournit le détail des entrées pour l'année 1984¹⁹² avec une estimation précise du nombre total d'entrées en 1984 à 81 658 soit environ 220 entrées par jour. En septembre 1988, un article du *JIR*¹⁹³ affirme que « Environ 500 personnes visitent chaque jour le petit zoo du Chaudron » et que « la fréquentation moyenne par jour est de 400 à 500 personnes ». Selon ces chiffres, le nombre de visites par an avoisinerait alors un total de 150 000 visites ! Il semble que les chiffres soient surestimés. Quelques mois plus tard, en février 1989, le *JIR*¹⁹⁴ donne une estimation plus modeste qui se rapproche des chiffres de 1984 en estimant le nombre de visiteurs total à 80 000 en 1988. Toutes ces estimations restent approximatives. Néanmoins, d'une manière générale sur ces dix premières années d'ouverture, le nombre total de visiteurs à l'année semble osciller entre 50 000 et 80 000. Globalement la petite structure est attrayante et les responsables font des efforts pour attirer les familles et rendre la visite agréable.

188 « Le Chaudron et son développement extraordinaire », *art. cité.*, p.8.

189 « De nouveaux pensionnaires au zoo », *art. cité.*, p.3.

190 Méralikan Béatrice et Martin-Darène René, « Il faut visiter le zoo de St-Denis », *art. cité.*, pp. 6-7.

191 My. G., « Zoo Et l'avis des animaux ? », *art. cité.*, p.8.

192 « **Entrées payantes en 1984**

Enfants : 36 458

Adultes : 39 222

Entrées gratuites en 1984

Enfants (écoles-garderies) : 4 742

Enfants : 200

Adultes (encadrement) : 25

Centres de vacances, enfants : 380

Adultes : 531

Malades (hôpitaux) : 100

Il ressort de ce tableau, tous chiffres confondus, un total de 81 658 entrées en 1984. », voir « Jardin zoologique Poney, mon ami », *art. cité.*, p.6.

193 C.V., « Le zoo du Chaudron a douze ans Visite complète d'un coin tranquille », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 07 septembre 1988 (n°11664), p.5.

194 Pa. B., « Arrivée d'oiseaux au zoo de Saint-Denis Calaos, gouras et Cie. », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 09 février 1989 (n°11794), p.4.

Dès 1977, un snack-bar est ouvert sur le site : « A partir d'aujourd'hui, les grandes personnes et les enfants visitant le zoo du Chaudron pourront trouver sur place des boissons rafraîchissantes non alcoolisées et des glaces et sorbets »¹⁹⁵. Il est aussi possible pour les enfants de visiter le zoo en se promenant à dos de cheval, de poney ou de faire une balade en bateau ou en « water-scooter » sur le plan d'eau¹⁹⁶. Si les chiffres des visites en 1984 montrent que les adultes sont plus nombreux que les enfants à visiter le zoo, les photos qui illustrent les différents articles donnent à voir un public essentiellement composé d'enfants¹⁹⁷, les adultes sont aussi présents mais presque toujours accompagnés d'enfants (ils sont surtout présents pour encadrer la visite)¹⁹⁸. D'ailleurs, comme on l'a évoqué auparavant pour les naissances, le vocabulaire utilisé pour parler des animaux renvoie à l'univers de la famille : « enfant-panthère » ; « caractère de son père » ; « couple heureux » ; « la famille s'agrandit » ; « maman tigre » etc. C'est aussi aux parents que s'adresse directement un article du *Quotidien*¹⁹⁹ faisant la promotion du zoo pendant les vacances : « C'est actuellement la période des vacances scolaires et la plupart des parents doivent tous les jours faire appel à des trésors d'imagination pour trouver de quoi occuper leurs chers petits ». Le zoo est également le lieu d'animations ponctuelles destinées aux familles comme lors de la fête des mères ou de la fête des pères²⁰⁰, à ces occasions le parc zoologique prend des allures de parc d'attraction : pêche à la ligne, spectacles de clowns, défilés de majorettes, distribution de friandises etc.

La visite au zoo, une sortie pédagogique.

Le zoo est un loisir familial mais aussi un lieu de sortie pédagogique. En Europe, après-guerre, le discours visant à valoriser la dimension éducative des zoos prend le pas sur la dimension attractive : l'attraction seule « ne peut justifier de mettre en cage des animaux sauvages »²⁰¹. Cette tendance se confirme à La Réunion avec le zoo du Chaudron²⁰². Nous avons vu précédemment que, dès le départ, cette structure est destinée à offrir aux enfants un moyen de découvrir une faune exotique. Ainsi, dès son ouverture, le zoo est visité par des groupes scolaires venant des quatre coins de l'île :

195 « Un bar au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 19 octobre 1977 (n°8379), p.9.

196 « Des promenades à cheval et en water-scooter sont proposées aux enfants » Communiqué du 17 octobre 1981 publié dans le *JIR* en p.18 ; « Des promenades à cheval, à dos de poney et en bateau sont proposées aux enfants » Communiqué du 04 janvier 1982 publié dans le *JIR* en p.12.

197 Voir annexe 8.

198 « Les enfants sont bien sûr les plus nombreux en famille ou en groupe qui dévisagent avec curiosité des espèces en chair et en os, au lieu de celles du petit écran » voir My. G., « Zoo Et l'avis des animaux ? », *art. cité.*, p.8.

199 « Une idée pour vos enfants Le zoo du Chaudron », *Le Quotidien de La Réunion*, le 14 janvier 1981 (n°1288), p.1.

200 « Pêche-partie au zoo de Saint-Denis Pour un canard... », *Le Quotidien de La Réunion*, le 20 juin 1983 (n°2013), p.5 ; « Au zoo du Chaudron », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 30 mai 1988 (n°11580), p.6 ; « Au zoo Les mamans rassemblées », *Le Quotidien*, le 02 juin 1988 (n°3513), p.33.

201 Baratay et Hardouin-Fugier, *op. cit.*, p.243.

202 Le zoo de l'Étang-Salé avait aussi un rôle éducatif car de nombreux enfants visitaient le zoo dans le cadre de sorties scolaires, mais cette dimension est plus marquée dans le discours concernant le zoo du Chaudron.

les écoles se déplacent spécialement à Saint-Denis pour observer la riche collection du zoo. En mai 1986, c'est l'école les Orangers de Saint-Anne qui visite le zoo²⁰³. En mai 1987, l'école de Cambuston (Saint-André) et l'école catholique de Saint-Paul sont en visite au zoo de Saint-Denis²⁰⁴. En novembre 1988 ce sont une cinquantaine d'élèves de l'école primaire de la Plaine-des-Palmistes qui visitent le zoo²⁰⁵. Le « vrai contact » avec les animaux justifie la portée pédagogique de ces visites.

Toutefois, dans les années 80 le matériel pédagogique du zoo mis à la disposition du public général et des élèves pour en apprendre plus sur les animaux exposés semble limité : des panneaux informatifs en couleur apparaissent seulement dans le courant des années 90 comme la salle pédagogique destinée aux scolaires qui fournit une documentation sur le zoo²⁰⁶. Il est alors difficile de mesurer ce qu'apprend réellement le visiteur à l'issue de sa promenade au zoo. D'autant que la portée éducative de la simple visite (sans encadrement) semble limitée si l'on se fie au comportement de certains visiteurs, notamment lorsqu'ils sont tentés de nourrir les animaux. Des articles déplorent les agissements des visiteurs : « Savez-vous pourquoi il n'y a plus de crocodile au zoo ? Pour la bonne raison, que des personnes de sept à 78 ans trouvaient amusant de lancer des billes, des débris de verre dans leurs bassins »²⁰⁷ ; « M. Rivière ne nous confiait-il pas, hier qu'il avait notamment perdu les deux jeunes caïmans qui avaient gloutonnement avalé les objets hétéroclites lancés dans leur bassin par de jeunes visiteurs ; l'un s'est étouffé avec des billes, l'autre avec une tétine stupidement remplie de pâte à modeler » ; « évitez de laisser traîner vos sacs en plastique à proximité des animaux, beaucoup ingurgitent n'importe quoi et s'en trouvent malades ensuite »²⁰⁸. En mai 1983, un jeune visiteur fait preuve d'imprudence : un après-midi lors de sa visite au zoo, le jeune garçon de 13 ans, malgré les mises en garde, passe sa main à travers les barreaux de la cage d'une panthère pour tenter de la caresser ou de la nourrir, l'animal se précipite vers la main du garçon qui retire vivement sa main mais il se fait tout de même mordre à l'annulaire²⁰⁹. Malgré tout, ces incidents restent assez isolés et ne remettent pas directement en cause le succès du zoo du Chaudron durant les années 80.

203 « Ecole des Orangers Les élèves au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 14 mai 1986 (n°10963), p.9.

204 « Visite au zoo Les marmailles et les animaux », *Le Quotidien de La Réunion*, le 21 mai 1987 (n°3200), p.15.

205 « École primaire Le zoo, c'est chouette ! », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 30 novembre 1988 (n°11734), p.7.

206 M. B., « Un mercredi au zoo Espace pédagogique et ludique », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 25 février 1995 (n°13971), p.17.

207 My. G., « Zoo Et l'avis des animaux ? », *art. cité.*, p.8.

208 Méralikan Béatrice et Martin-Darène René, « Il faut visiter le zoo de St-Denis », *art. cité.*, pp. 6-7.

209 « Eric, 13 ans, mordu par une panthère », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 mai 1983 (n°10063), p.8. ; « Eric (13 ans) mordu par une panthère », *Le Quotidien de La Réunion*, le 24 mai 1983 (n°1990), p.3.

3.2. Les premières critiques.

Une remise en cause de la captivité.

Le succès n'empêche cependant pas l'apparition des premières critiques négatives sur la structure. Le zoo ne fait pas l'unanimité, des visiteurs désapprouvent les conditions de captivité des animaux sauvages.

Il est vrai que le zoo du Chaudron semble être en décalage avec la tendance des zoos européens des années 70 qui tend à faire disparaître les barreaux et donner une impression de liberté²¹⁰. Au Chaudron, le vocabulaire qui revient le plus souvent pour évoquer les conditions de captivité des animaux renvoie quasi-exclusivement à l'enfermement : le terme « cage » est plus souvent utilisé que le terme « enclos », on parle notamment de « cage en fer », « enceinte solide », « barrière », « barreaux », « prison », « cage au plancher bétonné ». Plus rarement un vocabulaire plus métaphorique est utilisé et renvoie au foyer (en accord avec le champ lexical de la famille) : « nouvelles demeures », « nouvelles chambrées », « foyer », « abri ». Les photos publiées dans la presse sont généralement en plan serré pour mettre en valeur l'animal mais aussi pour essayer de faire oublier les barrières au visiteur et donner l'illusion d'une certaine accessibilité de l'animal²¹¹ (on observait aussi cette tendance pour le zoo de l'Étang-Salé) mais difficile de faire disparaître les barrières lorsque les enclos sont restreints²¹². Et c'est justement l'étroitesse qui est critiquée au cours des premières années. La première critique à paraître dans la presse est une tribune signée J. Blancher-Fétis publiée dans le *JIR* en octobre 1978²¹³. Il s'agit d'une femme qui rend compte de sa visite au zoo en compagnie d'un groupe d'enfants. Le lecteur découvre le zoo du Chaudron à travers le regard de cette femme qui dialogue avec les animaux enfermés qu'elle rencontre au cours de sa promenade. Elle s'arrête devant la cage ou l'enclos de différents animaux (le loup, le paon, l'ours, la gazelle, le springbok etc.) et imagine ce que peuvent ressentir les animaux enfermés, de l'autre côté de la barrière. Cette fois ci, le regard anthropomorphique posé sur l'animal est apitoyé et compatissant. A la fin de son dialogue imaginaire avec les animaux enfermés, elle livre une critique plus directe de la captivité : « Voilà, notre visite est terminée et je songe à l'anachronisme des zoos. Alors qu'une caméra au poing nous livre les incroyables coulisses de la vie animale, pourquoi déporter à grands frais ces animaux délicats, à la survie onéreuse et aléatoire. Essayons plutôt sincèrement d'aimer notre bestiaire indigène, nos chiens-pays qui traînent, efflanqués, battus,

210 La tendance est amorcée dès le début du XX^e siècle avec le zoo allemand de Stellingen en 1907. L'animal en cage ne suffit plus à lui-même, il faut le mettre en scène dans un décor de nature, sans barreaux, afin de donner l'illusion de la liberté ; voir Baratay et Hardouin-Fugier, *op. cit.*, pp.249-267.

211 Baratay et Hardouin-Fugier, *op. cit.*, pp.255-256.

212 Voir annexe 9.

213 J. Blancher-Fétis, « Promenade au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 26 octobre 1978 (n°8686), p.7.

estropiés, amarrés à vie avec une corde trop courte, assoiffés, abandonnés, accablés de chiots. Respectons les « endormis » qui prennent le temps de vivre. Que nos oiseaux, survivants des grands massacres, volent librement. Ouvrons les cages des espèces insulaires. Ces jardiniers poètes nous enseignent une reconversion charmante de la prison ronde : au lieu de l’oiseau envolé, fleurs et feuilles se balanceront sous les dentelles des varangues ». On retrouve ce même regard sur la captivité des animaux dans un article publié dans le *JIR* en janvier 1984 qui demande « l’avis des animaux » enfermés au zoo²¹⁴ : « Des fauves, des éléphants, des singes, des autruches à la Réunion ça n’existe pas ? En liberté bien sûr, il n’y a pas encore de réserves, dans le département, mais au zoo du Chaudron, coincé entre la piscine et la route nationale, vous pourrez découvrir la vie des bêtes en captivité.[...] dans leurs cages trop étroites qu’en pensent-ils ces vautours et condors qui ne peuvent que battre des ailes dans leur volière ridicule. Et Niky, ce magnifique tigre du Bengale qui possède le plus luxueux appartement mais qui aimerait comme ceux de son espèce, pouvoir se rafraîchir dans le bassin vide de sa cage en saison chaude. Et ce que m’a raconté le singe rouge dans son cabinet minuscule en me dévisageant fixement, je ne le dirais pas. Ce sont des histoires de bêtes! ». L’article critique aussi le choix fait par la direction de privilégier la diversité des espèces et leur nombre plutôt que de s’adapter à l’espace disponible : « La superficie du zoo représente une surface de 28 000 m² ; ce qui n’est pas sans poser quelques problèmes, en effet, si la direction du zoo juge nécessaire pour attirer les visiteurs de varier les espèces, les animaux quant à eux ne bénéficieront pas de l’espoir de voir leur cage se moderniser et s’agrandir ». Même dynamique chez un visiteur qui rend compte de sa visite dans le courrier des lecteurs du *Quotidien* du 22 mai 1986²¹⁵ : « Ah ! Nous étions impatients d’aller voir le zoo dont on nous parlait tant, le zoo et sa faune fantastique ! Les éléphants et leur trompe, les oiseaux au plumage joyeux, les singes aux yeux rieurs... comme tout cela serait beau. Il en fut malheureusement tout autre : les chevaux avec leurs grands yeux nous regardaient, tristes, regrettant de ne pouvoir gambader dans les prés, les singes restaient inactifs, n’espérant plus rien, les lions et autres fauves, tournaient en rond dans leur cage ; le petit lémurien tremblotant, nous regardait avec ses yeux suppliants, les éléphants tendant leur trompe avaient l’air de nous dire : - « Toi l’homme, tu es notre bourreau », et leur tristesse et leur ennui ainsi que leur manque d’espace se reflétaient dans leurs yeux mélancoliques. »

Si certains visiteurs s’apitoient sur le sort des animaux enfermés, de leur côté les associations de protection des animaux semblent rester plutôt discrètes sur la question du zoo. La S.P.A. Réunion existe depuis 1960²¹⁶, dans les années 80 l’association est donc bien implantée dans l’île mais son action semble se concentrer sur les animaux domestiques notamment la problématique des chiens

214 My. G., « Zoo Et l’avis des animaux ? », *art. cité.*, p.8.

215 « Le malheur des animaux : le zoo », *Le Quotidien de La Réunion*, le 22 mai 1986 (n°2899), p.2.

216 Voir [en ligne] <https://www.spareunion.fr> (consulté le 02 mars 2021).

errants. Durant ces années, l'association reste plutôt silencieuse sur le zoo. On note tout de même à la mi-80, la publication d'un compte-rendu d'une réunion de la S.P.A. qui évoque, parmi d'autres affaires, la situation du zoo du Chaudron²¹⁷ : « Le maire de Saint-Denis est très conscient des problèmes inhérents au zoo. Tout d'abord, un plan de limitation des naissances est en vue (action sur le plan physiologique et séparation de mâle et de la femelle). La surpopulation actuelle du zoo entraîne des conditions de détention des animaux insatisfaisantes (pour les fauves en particulier). Le public n'est pas à l'abri d'un accident provoqué par un visiteur imprudent qui chercherait à se pencher par-dessus la « rambarde de sécurité » (c'est paraît-il le terme approprié). De même les bêtes sont à la merci de certains visiteurs sans doute plus stupides que méchants [...] Le rêve serait qu'il n'existe pas de zoo. Mais les animaux sont là, autant leur offrir une captivité plus douce, si tant est que cela soit possible. M. Legros a laissé entendre à la S.P.A. qu'un projet allant dans ce sens était à l'étude : d'ici deux ou trois ans, le zoo du Chaudron serait transféré dans la zone du Colorado, et ressemblerait plus à un parc qu'à une prison ». La S.P.A. remet en cause les conditions de captivité des animaux du zoo et souhaite leur amélioration sans pour autant appeler à la fermeture définitive de la structure dans l'île. Dans les années 70, la tolérance de la S.P.A. à l'égard des zoos se lit au national par un attachement au principe de protection de la faune, l'association adopte un discours selon lequel les zoos participent à l'éducation des plus jeunes et à la protection d'espèces menacées, la structure est acceptable « si les animaux sont propres, bien nourris et dotés d'un espace suffisant »²¹⁸.

Les critiques durant les premières années d'ouverture du zoo sont axées sur les conditions de captivité des animaux mais globalement elles restent assez isolées (une tribune en 78, deux articles en 84 et un courrier des lecteurs en 86).

La mort d'animaux.

Plus modestement, ces critiques déplorent aussi la mort d'animaux. Contrairement aux naissances, le zoo communique moins sur les morts d'animaux. Durant ces années, les annonces de mort d'animaux sont aléatoires, souvent elles interviennent plusieurs jours voire des mois après la mort de l'animal et se font au détour d'un article sur un autre sujet. Ainsi, dans le *JIR* en octobre 1979 dans un article sur l'artisanat dans l'île, on apprend dans le portrait d'un jeune tourneur sur bois des hauts de Saint-Leu qui pratique aussi la taxidermie que deux animaux du zoo, un jeune léopard et

217 Prost Catherine, « Réunion de la S.P.A Le zoo et fourrière en point de mire », *Le Quotidien de La Réunion*, le 27 février 1984 (n°2224), p.9.

218 Baratay et Hardouin-Fugier, *op. cit.*, pp.234-235.

un jeune crocodile, ont été naturalisés²¹⁹. C'est aussi dans un article évoquant l'arrivée des tigres que l'on apprend que « certaines bêtes [sont] mortes pour avoir avalé des... billes que leur avaient jeté des enfants »²²⁰. Dans le reportage du *JIR* de janvier 1981, M. Rivière confie avoir « perdu les deux jeunes caïmans qui avaient gloutonnement avalé les objets hétéroclites lancés dans leur bassin par de jeunes visiteurs », l'un d'eux est mort en avalant des billes. C'est aussi à la mort des caïmans (ou « crocodiles ») que font référence l'article du *JIR* du 04 janvier 1984 et la S.P.A. dans son compte rendu de réunion de février de la même année. Le reportage du *JIR* de janvier 81 évoque aussi la mort de plusieurs animaux causée par des épidémies et la perte, en 1979, de deux jeunes panthères qui n'ont pas survécu à une trachéo-bronchite (on peut alors supposer qu'une des panthères a été naturalisée par l'artisan de Saint-Leu). En septembre 1981, dans l'article qui annonce la naissance prochaine de lionceaux on apprend la mort de l'ancien lion, Radja, survenue en février à cause d'une torsion à l'estomac. Plus rarement, l'annonce de la mort se fait directement. C'est le cas pour la première fois en août 1978, un court texte publié dans le *JIR* annonce la mort des gnous survenue une dizaine de jours après leur arrivée au zoo²²¹. Dans sa tribune publiée en octobre de la même année J. Blancher-Fétis fait référence à la mort de ces gnous²²². C'est seulement en 1987 que l'annonce de la mort d'un animal du zoo occupe une place semblable à l'annonce d'une naissance dans un journal. En décembre 1987, la mort de l'éléphant Heidi est affichée en Une du *JIR*²²³, le texte est accompagné d'une photo qui montre le cadavre de l'animal allongé dans son enclos (voir Photo 3²²⁴). L'annonce est assez sobre : « Aujourd'hui, Heidi, la femelle éléphant du zoo de Saint-Denis, n'est plus. Depuis lundi, elle ne tenait plus la forme et hier en fin de matinée, Heidi est tombée d'un seul coup devant son abri, sans cri, loin de la terre qui l'avait vu naître [...] Aujourd'hui, un vétérinaire procédera à une autopsie puis le corps sera transporté pour être enterré ». La suite du texte déplore la mort de l'animal avec une vision plus anthropomorphique en imaginant ce que peut ressentir l'autre éléphant : « Son compagnon, qui pendant tant d'années avait partagé l'enclos commun, est inconsolable. Quand nous sommes allées voir, hier après-midi, la

219 Lambert Michel, « Le développement de notre artisanat sera long », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 22 octobre 1979, p.6.

220 J.J.N., « Nicki et Maya des noms de tigre », *art. cité.*, p.5.

221 « La mort des gnous », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 août 1978 (n°8636), p.8.

222 « - Ce n'est le moment de plaisanter. Ils ont perdu leurs amis intimes.

- Quels amis ?

- Trois gnous très doux, malgré leur air terrible avec leurs cornes en guidon de vélo, la barbiche en bataille et une longue queue traînante.

- Ils sont morts de quoi ?

- Ils n'ont pu s'accoutumer à vivre dans une île ; eux qui couraient la savane avec leurs bons copains rayés de noir.

- Adieu, pauvres gnous très doux. »

223 A.D., « Le zoo de Saint-Denis en deuil Heidi au paradis des éléphants », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 09 décembre 1987 (n°11437), p.1.

224 Le cadavre d'Heidi, voir « Le zoo de Saint-Denis en deuil Heidi au paradis des éléphants », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 09 décembre 1987 (n°11437), p.1.

dépouille d'Heidi, il nous a accueilli les larmes plein les yeux comme s'il se rendait compte que plus jamais Heidi ne se relèverait pour faire avec lui leur promenade quotidienne »²²⁵. L'annonce de la mort de la femelle éléphant semble prendre cette importance dans la presse car c'est un animal emblématique qui disparaît. L'arrivée des deux éléphants en 1979 au zoo était déjà un évènement, les responsables s'étaient démenés pour faire venir ces animaux dans l'île (il ne s'agit pas d'un animal aisément remplaçable). Après huit ans de vie au zoo, les visiteurs s'étaient attachés à Heidi : « Nul ne le sait exactement, mais tout le monde se rappelle l'avoir toujours connue. Les enfants la chahutaient parfois ; mais dans sa grande sagesse, elle acceptait toutes les taquineries sans broncher ». C'est une figure de la « famille » du zoo qui disparaît. Toutefois, si l'article regrette la mort de l'animal et constate la « tristesse » de son compagnon, la mort d'Heidi ne déclenche pas une remise en question de la structure. Le journal ne fait pas écho d'éventuelles réactions de visiteurs ou d'associations de protection des animaux. D'une manière générale, la mort d'animaux durant les premières années du zoo ne semble pas vraiment provoquer une contestation du zoo. D'autant plus que Heidi et d'autres animaux semblent avoir succombé à une maladie, la mort semble plus choquante si les comportements humains sont directement responsables de la mort de l'animal comme pour les caïmans.

Globalement, durant ses premières années d'ouverture, le zoo du Chaudron semble bien fonctionner et joue le rôle d'un zoo installé en zone péri-urbaine qui montre, à travers sa collection d'animaux, un « spectacle » de faune sauvage exotique. Mais le succès apparent cache des failles inhérentes à la structure. L'étroitesse du parc - sorte de péché originel de ce zoo – est une problématique connue mais longtemps ignorée par les responsables du parc qui, sous couvert de mission éducative, accumulent les animaux « impressionnants ». La petite structure déborde. Cette politique semble s'atténuer seulement à la fin des années 80 : dans un article du *Quotidien* de février 1989²²⁶, Jacky Apavou s'exprime sur l'arrivée d'oiseaux en provenance de Singapour et reconnaît « qu'il ne servirait plus à grand-chose d'investir dans les grands animaux ». Mais les élections municipales de mars 89 bouleversent la structure : avec le basculement de la majorité, le Comité de gestion change. C'est le début d'une transition pour le zoo de Saint-Denis.

225 Selon le vétérinaire, les éléphants ont près des yeux des petits orifices avec des glandes qui sécrètent naturellement du liquide et donnent cette impression que l'éléphant « pleure » (voir entretien annexe 7).

226 Camus Loïc, « De drôles de zoiaux », *art. cité.*, p.8.

Chapitre 2

Nouvelles perspectives pour le zoo de Saint-Denis.

Raisonner un zoo hors normes, 1989-1999.

Les élections municipales de mars 1989 entraînent un renouvellement des membres du Comité de gestion du zoo de Saint-Denis mais le mode de gestion ne change pas, la structure demeure principalement gérée par des conseillers municipaux. La nouvelle équipe hérite toutefois d'une situation délicate. Après quatorze années de fonctionnement, le zoo paraît vieillissant. Le Comité de gestion tente de dynamiser la structure, en vain. Faisant face à des difficultés, la mairie décide alors de faire appel à quelqu'un d'extérieur, avec une expérience et des connaissances dans le domaine animalier. En 1991, la direction du zoo est confiée à Frédéric Duvernoy. Ce diplômé en biologie, qui a observé les lémuriens à Madagascar a pour mission de redresser la structure. Il redéfinit les orientations du zoo de Saint-Denis. C'est la fin de l'accumulation d'animaux exotiques. Désormais le zoo de Saint-Denis doit être un espace éducatif qui participe activement à la protection d'animaux sauvages. Frédéric Duvernoy commence la transformation du zoo mais sa mission temporaire prend fin en 1993. La mairie fait alors appel à Stéphane Boullay, également diplômé en biologie, pour le remplacer. M. Boullay dirige le zoo de Saint-Denis par le biais d'une association indépendante de la mairie. La mairie fournit une subvention et les employés pour l'entretien du parc et des animaux. Stéphane Boullay reprend les orientations posées par M. Duvernoy. Il met en place des actions concrètes pour améliorer la situation du zoo. La transition semble réussie. Le zoo devient un espace de formation, d'insertion et joue un rôle actif dans la protection d'animaux sauvages retrouvés dans l'île. Mais le renouvellement du zoo a ses limites. Les infrastructures demeurent obsolètes, le zoo manque cruellement d'espace et de moyens. Le directeur soutient alors activement un projet de création d'une réserve animalière dans les hauts de l'île, perspective ambitieuse pour un parc zoologique fragile. Mais le projet n'aboutit pas. Dans le même temps, à la fin des années 90 une série de crises compromet sérieusement l'avenir de la structure.

1. Le zoo de Saint-Denis à l'aube de la décennie 1990 (1989-1993).

Lors des élections municipales de mars 1989, la mairie de Saint-Denis bascule à gauche : Auguste Legros cède sa place de maire à Gilbert Annette. L'équipe du conseil municipal est renouvelée.²²⁷ La nouvelle équipe municipale hérite du zoo de la commune. Le zoo de Saint-Denis est alors une structure gérée par un Comité de gestion principalement composé de conseillers municipaux. Après les élections, les conseillers délégués à la gestion du zoo municipal changent. Armand Ignace, nouveau responsable du zoo, souhaite alors renouveler l'image d'une institution qui paraît déjà désuète. Pour pallier à la défaillance du zoo, le Comité de gestion décide de faire

²²⁷ Fortier Jean Noël, « Saint-Denis La gifle », *Le Quotidien*, le 20 mars 1989, p.4.

appel à l'expertise de quelqu'un d'extérieur, ayant des connaissances en biologie et une expérience dans le domaine animalier. La municipalité confie la direction du zoo à Frédéric Duvernoy le temps d'une mission temporaire. L'objectif est de redresser le zoo. M. Duvernoy pose les jalons de ce qu'aurait dû être le zoo de Saint-Denis dès sa création : un établissement véritablement pédagogique et pleinement engagé dans la protection de la faune. Le zoo semble trouver une nouvelle impulsion. La mairie souhaite prolonger ce mode de gestion et engage le jeune Stéphane Boullay, diplômé en biologie, pour succéder à M. Duvernoy. L'ancien directeur passe le relais au nouveau.

1.1. Une institution déjà désuète ?

Le zoo après les élections municipales de mars 1989.

Les élections municipales de mars 1989 sont un bouleversement politique pour la ville de Saint-Denis. Après vingt ans à la tête de la commune, Auguste Legros cède sa place à Gilbert Annette. Le conseil municipal est renouvelé, par conséquent il y a aussi du changement au niveau de l'équipe d'administration du zoo principalement composé de conseillers municipaux. Le rapport de délibération de la séance du conseil municipal du 15 avril 1989²²⁸ - ayant pour objet la désignation de conseillers municipaux pour siéger au sein des commissions communales et des divers organismes municipaux – donne les noms des conseillers municipaux désignés pour siéger au Conseil d'administration du zoo. Il s'agit de messieurs Gilbert Gérard, Emmanuel Hoarau, Jean-Claude Sautron et Maxime Sidambarompoulé. Le nom du conseiller municipal Armand Ignace n'apparaît pas dans cette liste, pourtant, dans la presse, c'est lui qui est exclusivement présenté comme le conseiller municipal responsable de la gestion du parc zoologique. On peut notamment lire « Armand Ignace conseiller chargé du zoo » dans l'article *Quotidien* du 29 septembre 1990²²⁹, « Armand Ignace élu chargé de la gestion du zoo » dans le *JIR* du même jour²³⁰, « M. Ignace, responsable du zoo » pour un article *Quotidien* du 05 octobre 1990²³¹, « Ignace Armand, conseiller municipal, vice-président du comité de gestion du zoo » dans le *JIR* du 19 octobre 1990²³², « Armand Ignace, chargé de la gestion du parc à la mairie » pour un article du *JIR* du 10 décembre

228 Extrait de la délibération n° 89.2.01. du conseil municipal du 15 avril 1989 consultable sur le site internet de la ville de Saint-Denis, saintdenis.re [en ligne] <https://www.saintdenis.re/DELIBERATIONS/1989/SEANCE%20-%2015.04.1989/DELIB.89.2.01.pdf> (Consulté le 23 mars 2021).

229 F.B, « Journée de l'animal le 4 octobre Un blason à redorer pour le zoo », *Le Quotidien*, le 29 septembre 1990 (n°4233), p.3.

230 N.H. « Animaux/Journée nationale du jeudi 04 octobre Le zoo ferme ses portes et ouvre ses guichets », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 septembre 1990 (n°12379), p.6.

231 « Journée Nationale des animaux Portes ouvertes pour grilles fermées », *Le Quotidien*, le 05 octobre 1990 (n°4238), p.12.

232 « Concours/La journée de l'animal Le zoo, un lieu de rencontre », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 19 octobre 1990 (n°12399), p.8.

1992²³³ et « M. Ignace, président de l'association para municipale qui gère le zoo » pour le *Quotidien* du 29 avril 1993²³⁴. Le nom des quatre autres conseillers désignés dans le rapport n'apparaît pas dans la presse lorsqu'il s'agit d'évoquer le zoo. M. Ignace semble donc être le conseiller responsable de la gestion zoo ou du moins le plus impliqué dans le Comité de gestion. Quoiqu'il en soit, dans un premier temps, ces élections ne provoquent pas une modification majeure du mode de gestion, le zoo reste géré par des conseillers municipaux.

Le changement le plus notable réside dans le discours de la nouvelle équipe. En effet, les responsables affirment à plusieurs reprises dans la presse leur volonté de renforcer le rôle pédagogique du zoo et de développer l'aspect environnemental²³⁵. A la différence de leur prédécesseurs (messieurs Maxime Rivière et Jacky Apavou), la tendance affichée n'est plus à l'acquisition d'animaux exotiques extraordinaires²³⁶. L'objectif est de donner une nouvelle orientation au zoo de Saint-Denis afin que la structure soit plus en adéquation avec les exigences des structures zoologiques contemporaines, notamment la mise en œuvre de la conservation d'espèces menacées²³⁷. Les premières actions remarquables du nouveau Comité de gestion sont l'aménagement d'un îlot aux tortues pour améliorer les conditions de vie de ces dernières qui sont nombreuses au zoo (plus de 600 !) et l'installation de fiches descriptives des animaux devant chaque enclos. On note également l'organisation de journées portes-ouvertes thématiques comme celle qui a eu lieu lors de la journée nationale des animaux en octobre 1990²³⁸. Durant cette journée, des actions ont été menées en collaboration avec la S.P.A. pour sensibiliser le public – surtout les enfants – à la protection et au respect des animaux, voire plus largement de l'environnement : les organisateurs ont dédié un stand au monde animal à travers les livres et ont organisé un jeu-concours sur ordinateur avec des questions à choix multiples afin de tester la connaissance des visiteurs sur les animaux²³⁹. Si des journées d'animation avaient déjà eu lieu auparavant²⁴⁰, ici, un effort semble avoir été fait pour que les activités soient véritablement orientées autour de la faune et de sa protection, avec la participation de la Société Protectrice des Animaux. Mais les responsables

233 « Folle nuit pour les macaques », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 décembre 1992 (n°13175), p.5.

234 J.V., « Assemblée générale du parc du Chaudron Redorer le blason », *Le Quotidien*, le 29 avril 1993 (n°5041), p.13.

235 Voir N.H. « Animaux/Journée nationale du jeudi 04 octobre Le zoo ferme ses portes et ouvre ses guichets », *art. cit.*, p.6 ; F.B., « Journée de l'animal le 4 octobre Un blason à redorer pour le zoo », *art. cit.*, p.3. ; « Journée Nationale des animaux Portes ouvertes pour grilles fermées », *art. cit.*, p.12.

236 Toutefois on notait déjà une inclinaison dans ce sens de Jacky Apavou, responsable du zoo dans les années 80, lorsqu'en février 89 il affirmait ne plus vouloir acquérir de grands animaux. Voir Camus Loïc, « De drôles de zoziaux », *art. cit.*, p.8.

237 Pouillard Violette, *Histoire des zoos par les animaux*, Champ Vallon, L'environnement a une histoire, 2019, pp. 383-385.

238 F.B., « Journée de l'animal le 4 octobre Un blason à redorer pour le zoo », *art. cit.*, p.3.

239 F.B., « Journée de l'animal le 4 octobre Un blason à redorer pour le zoo », *art. cit.*, p.3. ; N.H. « Animaux/Journée nationale du jeudi 04 octobre Le zoo ferme ses portes et ouvre ses guichets », *art. cit.*, p.6.

240 Notamment dans les années 80 à l'occasion de la fêtes des mères et de la fêtes des pères voir « Pêche-partie au zoo de Saint-Denis Pour un canard... », *art. cit.*, p.5 ; « Au zoo du Chaudron », *art. cit.*, p.6 ; « Au zoo Les mamans rassemblées », *art. cit.*, p.33.

ont aussi pour objectif de développer l'aspect attractif du zoo afin qu'à terme, selon Armand Ignace, le zoo devienne « un site touristique mais aussi familial ». Plusieurs projets sont annoncés en plus de l'îlot aux tortues déjà aménagé, notamment l'installation prochaine d'une aire de jeux, la publication d'une brochure sur les espèces en voie de disparition, la construction d'une salle de lecture et de projection vidéos-diapos ainsi que la réalisation d'un parc spécial pour les papillons endémiques. Tous ces projets devraient permettre de développer le rôle éducatif, environnemental et attractif du zoo²⁴¹.

En ce qui concerne la collection d'animaux du zoo, le nouveau Comité de gestion ne prévoit pas de grands projets d'acquisitions. Confronté à un manque de place, l'ancienne administration avait commencé à agir au milieu des années 80 pour réduire la collection mais le nombre d'animaux n'a cessé de croître. En 1990 plus de 1 000 animaux sont présents au zoo. Le nombre peut sembler impressionnant mais en fait ce sont les dernières saisies de douanes qui viennent faire grossir ce nombre. Les animaux les plus nombreux sont les tortues et les oiseaux (607 tortues de Madagascar et 520 oiseaux selon une liste dressée dans un article du *Quotidien*²⁴²). Durant cette période, le zoo accueille de plus en plus d'animaux saisis et des dons. La communication autour des naissances et des acquisitions est plus rare. Elle se fait souvent au détour d'un article et concerne les animaux « pacifiques »²⁴³. Pour les fauves, depuis la mi-80 le zoo tente de contrôler les naissances, la nouvelle équipe de gestion continue sur cette lancée : les mâles et femelles tigres vivent séparément. Le zoo continue également de faire appel au Dr Delcroix pour les soins vétérinaires. La visite de contrôle hebdomadaire est maintenue²⁴⁴. En somme, le Comité de gestion tente d'entretenir la collection présente plutôt que d'entreprendre une campagne d'acquisition d'animaux rares et impressionnants, l'objectif est « de gérer ce qui existe sur place »²⁴⁵.

Ainsi, dans un premier temps, les élections municipales de mars 89 au zoo ne semblent pas avoir d'impact majeur sur la structure. Le zoo attire toujours autant les visiteurs et surtout les enfants : « C'est sans doute l'un des endroits les plus connus et les plus fréquentés par les marmailles de la

241 Voir N.H. « Animaux/Journée nationale du jeudi 04 octobre Le zoo ferme ses portes et ouvre ses guichets », *art. cit.*, p.6 ; F.B. « Journée de l'animal le 4 octobre Un blason à redorer pour le zoo », *art. cit.*, p.3. ; « Journée Nationale des animaux Portes ouvertes pour grilles fermées », *art. cit.*, p.12.

242 « Journée Nationale des animaux Portes ouvertes pour grilles fermées », *art. cit.*, p.12.

243 On note par exemple une naissance chez les lama en août 90 (N.K., « Bébé lama a trois jours aujourd'hui », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 04 août 1990 (n°12322), p.2.) ; la naissance d'un poney en octobre de la même année (« Journée Nationale des animaux Portes ouvertes pour grilles fermées », *art. cit.*, p.12.) ; un poney et un petit singe en août 1991 (Marine, « Le zoo de Saint-Denis/Une halte-vacances qui s'impose Près de 200 000 visiteurs chaque année », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 août 1991 (n°12701), p.8.). En ce qui concerne les acquisitions l'article du *Quotidien* du 05 octobre 1990 évoque l'achat de canards de Madagascar, une espèce rare.

244 Voir Marine, « Le zoo de Saint-Denis/Une halte-vacances qui s'impose Près de 200 000 visiteurs chaque année », *art.cit.*, p.8. ; Fontaine Philippe, « Ces métiers peu ordinaires Michel Delcroix, vétérinaire du zoo », *Le Quotidien*, le 23 août 1991 (n°4515), p.13.

245 Marine, « Le zoo de Saint-Denis/Une halte-vacances qui s'impose Près de 200 000 visiteurs chaque année », *art.cit.*, p.8.

Réunion. Unique en son genre dans l'île, le zoo de Saint-Denis fait le plein comme chaque année en cette période vacancière pour la plus grande joie des enfants abonnés aux colos et aux centres aérés. », écrit une journaliste au début de son article faisant la promotion du zoo pendant les vacances scolaire d'août 1991²⁴⁶. L'article du *JIR* du 29 septembre 1990 estime à 120 000 le nombre de visiteurs durant l'année 1989. L'article du *JIR* d'août 1991 donne une estimation plus forte en distinguant les visiteurs payants des visiteurs gratuits : en moyenne le zoo reçoit 100 000 visiteurs payants par an et presque autant de visiteurs gratuits (les scolaires) soit près de 200 000 visiteurs au total. Les estimations sont hautes et en augmentation par rapport aux années 80 (si les estimations des années 80 oscillaient entre 50 000 et 80 000 visiteurs annuels plus rarement l'estimation donnée dépassait les 100 000 visiteurs, il semblerait que le nombre ait continué d'augmenter pour véritablement avoisiner une moyenne de 100 000 visiteurs annuel au début des années 90). Durant cette période la situation du zoo est donc plutôt stable.

Toutefois, les projets d'aménagements annoncés par le Comité de gestion ont du mal à aboutir. En décembre 1991, le zoo accueille un circuit de « mini-bolides » et de « sulky » installé par l'entreprise G.A.G.S. animation : grâce à cette nouvelle installation les enfants et les adultes peuvent découvrir le parc zoologique à bord d'une petite voiture ou d'un petit cheval à pédales²⁴⁷. Le court article du *Quotidien* qui présente cette nouvelle attraction fait le lien entre son installation et les directives de la municipalité qui depuis quelques années « étudie les possibilités d'installer des animations à vocation pédagogique sur le site du parc zoologique ». Or, ce circuit de mini-bolides est une animation plutôt ludique, il s'agit là purement d'une attraction qui propose une manière originale de se balader au zoo²⁴⁸. Le Comité fait le choix de privilégier l'aménagement de ce parc d'attraction plutôt que des projets fondamentalement plus pédagogiques comme la salle de lecture ou le parc à papillons endémiques. Il y a donc un décalage entre le discours et les actions réellement mises en œuvre par le Comité de gestion pour concrétiser les nouvelles orientations du zoo. Néanmoins l'attraction semble plaire, un article publié dans le magazine *Télé 7 Jours* en janvier 1992 se réjouit de la nouvelle installation : « Enfin un parc d'attraction pour nos marmailles en mal d'animation »²⁴⁹.

Mais l'apparente stabilité du zoo ne doit pas tromper. Le nouveau Comité de gestion a en fait hérité d'une structure déclinante. Dès 1991, la situation fragile du zoo pousse le Comité, au-delà des projets d'aménagements, à envisager la perspective d'un déplacement et d'une transformation du

246 Marine, « Le zoo de Saint-Denis/Une halte-vacances qui s'impose Près de 200 000 visiteurs chaque année », *art.cit.*, p.8.

247 « Vite Dit Des mini-bolides au zoo », *Le Quotidien*, le 14 décembre 1991 (n°4612), p.8. ; « Zoo du Chaudron De l'animation pour les marmailles », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 30 décembre 1991 (n°12830), p.6.

248 Voir annexe 10.

249 Damour M-C, « Des mini-bolides au zoo », *Télé 7 Jours*, le 09 janvier 1992 (n°756), p.46.

zoo dans les prochaines années : « On aimerait faire un vrai parc en milieu naturel à la Grande Chaloupe. Le site est enclavé, protégé, boisé... et pourrait très bien s'adapter à ce genre d'activité »²⁵⁰. La surpopulation du zoo semble difficile à contrôler et les infrastructures du parc paraissent de moins en moins adaptées (voire adaptables) aux animaux. L'image du zoo s'érode.

« *Tristesse et ennui au zoo* ».

En effet, si durant les premières années d'ouverture, les critiques sur le zoo de Saint-Denis étaient plutôt rares et assez isolées, à l'aube de la décennie 90 la presse s'accorde à souligner l'ambiance morose qui règne au zoo.

Le premier constat est fait par la présidente de la S.P.A., Catherine Giansante. « Tristesse et ennui au zoo », c'est le titre du courrier de Mme Giansante publié dans la presse en août 1990²⁵¹. La présidente de la S.P.A. écrit ce courrier, après sa visite au zoo de Saint-Denis et suite à un reportage télé diffusé quelques jours plus tôt sur la chaîne RFO, afin de rapporter « [la] tristesse et [l']ennui inhérents aux animaux sauvages tenus en captivité dans les zoos ». Elle remet en question la portée éducative de ce type de structure et s'appuie sur la situation des animaux enfermés au zoo de Saint-Denis pour illustrer son propos : « Je me pose franchement la question de savoir « quelle piètre idée du chimpanzé peut avoir un enfant après avoir vu ceux qui sont enfermés au Chaudron sans le moindre accessoire, tel un ballon alors que l'on sait que ces animaux sont très joueurs ? ». Catherine Giansante se dit personnellement opposée au principe du zoo, cependant elle n'appelle pas à la fermeture définitive de celui du Chaudron. Elle souhaite la conduite rapide d'une étude afin que des solutions soient trouvées pour « améliorer rapidement les conditions de détention des animaux. ». Elle précise également que la S.P.A. est déjà entrée en contact avec la municipalité sur ce sujet, l'association entend collaborer activement à la résolution de la situation. La réaction de la S.P.A. sur la situation du zoo de Saint-Denis paraît attendue, voire même assez tardive car jusqu'ici l'association de protection des animaux était restée plutôt silencieuse sur les conditions de captivité des animaux du zoo du Chaudron²⁵². On pourrait croire que cette critique de Catherine Giansante traduit un intérêt soudain de l'association pour le sort des animaux sauvages vivants en captivité au zoo du Chaudron. Mais en fait le constat fait par la S.P.A. n'est pas isolé.

En effet, différents articles entre 1990 et 1993 évoquent la mauvaise image du zoo et le triste aspect de ses pensionnaires. « Qui, en effet, n'a jamais trouvé tristounets et « déprimés » les animaux du

250 Marine, « Le zoo de Saint-Denis/Une halte-vacances qui s'impose Près de 200 000 visiteurs chaque année », *art.cit.*, p.8.

251 Giansante Catherine, « Tristesse et ennui au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 août 1990 (n°12347), p.14. ; Giansante Catherine, « Tristesse et ennui au zoo », *Le Quotidien*, le 01 septembre 1990 (n°4209), p.2.

252 La seule intervention notable dans la presse est celle de février 1984, voir Prost Catherine, « Réunion de la S.P.A Le zoo et fourrière en point de mire », *art. cit.*, p.9.

Chaudron ? » demande le *JIR* du 29 septembre 1990²⁵³ ; « En matière de bien-être animal, le zoo de Saint-Denis est souvent décrié. Et ses visiteurs s'accordent à dire qu'ils trouvent les spécimens qui y sont gardés « bien tristes » » d'après le *Quotidien* du même jour qui espère également des améliorations pour donner au zoo « une image plus présentable »²⁵⁴ ; « On ouvre les portes pour y regarder les grilles ! » s'exclame le *Quotidien* du 05 octobre 1990²⁵⁵ après la journée portes ouvertes ; en novembre un visiteur indigné par la mort de l'éléphant rappelle dans un courrier des lecteurs que la « mauvaise réputation » du zoo de Saint-Denis « n'est plus à faire »²⁵⁶ ; un autre l'année suivante décide de titrer son courrier « Ton zoo fout le camp »²⁵⁷. Le message est clair : le zoo se dégrade. Cette mauvaise réputation semble d'abord se justifier par la présentation des animaux : ils sont enfermés en cage²⁵⁸. Le *Quotidien* du 03 octobre 1993²⁵⁹ souligne d'ailleurs l'obsolescence des infrastructures du zoo : « Surtout que la présentation actuelle dans des cages plus toutes jeunes accuse un « retard » certain sur ce qui se pratique ailleurs. Les installations du Chaudron remontant à 1976 depuis le déménagement du zoo de l'Étang-Salé ». En effet, alors que depuis le début du XX^e siècle les grands zoos européens - à l'image du précurseur Tierpark de Carl Hagenbeck à Stellingen - rivalisent d'ingéniosité pour mettre en scène « l'illusion de la liberté » et qu'à partir des années 60 l'imitation parfaite du milieu naturel devient une préoccupation grandissante des parcs zoologiques²⁶⁰, au début des années 90 le fer et le béton dominant toujours au zoo du Chaudron, les filaos ne font pas illusion.

Ensuite, la mort d'animaux emblématiques comme les éléphants accentue l'ambiance morose des lieux. En 1987, lors de la mort du premier éléphant, Heidi, les visiteurs ont été émus par les « larmes » de son compagnon, Fira, sans pour autant vraiment remettre en cause les conditions de vie des deux pachydermes. En novembre 1990, lorsque Fira meurt, la disparition du dernier éléphant du zoo pose plus de questions. Les circonstances de la mort de Fira sont différentes de celles d'Heidi (morte vraisemblablement d'une maladie), une chute accidentelle aurait provoqué la mort du dernier éléphant, mais le flou autour de la cause de l'accident contribue à alimenter des

253 N.H., « Animaux/Journée nationale du jeudi 04 octobre Le zoo ferme ses portes et ouvre ses guichets », *art. cit.*, p.6.

254 F.B., « Journée de l'animal le 4 octobre Un blason à redorer pour le zoo », *art. cit.*, p.3.

255 « Journée Nationale des animaux Portes ouvertes pour grilles fermées », *art. cit.*, p.12.

256 V. Sigal, « La défense d'un éléphant », *Le Quotidien*, le 06 novembre 1990 (n°4265), p.2.

257 J.C., « Ton zoo fout le camp », *Le Quotidien*, le 05 juin 1992 (n°4760), p.2.

258 Voir annexe 9.

259 Fontaine Philippe, « Stéphane Boullay veut relever le défi du zoo », *Le Quotidien dimanche*, le 03 octobre 1993 (n°298), pp. 8-9.

260 Voir « L'illusion de la liberté » dans Baratay Eric et Hardouin-Fugier Elisabeth, *op. cit.*, p.249 et « L'imitation de la nature » dans Baratay Eric et Hardouin-Fugier Elisabeth, *op.cit.*, p.268.

rumeurs sur le « suicide » de l'éléphant²⁶¹. L'article du *JIR*²⁶² qui relate l'information pose directement la question : « Fira a-t-il voulu mettre fin à ses jours ? » Pour répondre à la question, le journaliste reprend les conclusions du communiqué de la municipalité qui déclare que Fira est mort accidentellement suite à une chute dans la fosse de son enclos. Après avoir défoncé les pointes de protection, le pachyderme est tombé et s'est rompu le cou. Mais d'autres voient dans cette chute accidentelle un acte désespéré : « Imaginant ce que devait être son existence depuis plus de dix ans, sans autre possibilité que de piétiner son enclos, sans un bassin pour se baigner, sans un arbre pour se mettre à l'abri du soleil et sans compagnons depuis quelques années, loin des siens et de son pays natal, je comprends aujourd'hui que c'est la folie du désespoir qui l'a précipité dans la fosse, au fond de laquelle il a trouvé la mort, et la fin de ses souffrances, en s'y rompant le cou. »²⁶³ Plus sobrement l'article du *Quotidien*²⁶⁴ rappelle que « Fira est mort sans jamais avoir connu la liberté et la vie de ses congénères dans la savane africaine », sorte de constat amer qui met en avant l'état captif des animaux du zoo. De plus, en matière d'attractivité, la perte des éléphants atteint la collection car il s'agit d'animaux « incontournables » du zoo. Évidemment la collection du zoo est bien fournie mais avec la disparition des éléphants, la limitation des naissances chez les fauves et la multiplicité des tortues et des oiseaux, cela peut donner l'impression d'une collection plus modeste, moins fastueuse²⁶⁵.

Enfin, la mauvaise réputation du zoo est aussi justifiée par l'insécurité du parc. En mai 1991, les gendarmes de la brigade du Chaudron découvrent dans la voiture d'un agent d'entretien du zoo cinq tortues radiata²⁶⁶, puis huit autres tortues à son domicile. Selon la presse, depuis la prise de fonction de cet employé, les tortues disparaissaient régulièrement au zoo. L'agent d'entretien a été condamné uniquement pour le vol des tortues qu'il avait en sa possession²⁶⁷. Une autre affaire de vol touche le

261 « La rumeur parle du suicide du pachyderme » voir J.K., « Visite guidée à travers le parc de Saint-Denis Promenons-nous dans le zoo », *Le Quotidien dimanche*, le 01 mars 1998 (n°528), p.10 ; « l'éléphant se serait suicidé » voir Boucher M., « Scandale ! », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 03 juillet 1998 (n°6656), p.2. ; « L'unique éléphant se serait suicidé en tombant dans la fosse de son parc » voir B.L., « Beau Blond vit ses dernières heures », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 avril 2000 (n°15822), p.13.

262 A. Dupuis, « L'éléphant se trompe et tombe dans la fosse », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 01 novembre 1990 (n°12412), p.2.

263 V. Sigal, « La défense d'un éléphant », *art. cit.*, p.2..

264 « L'éléphant Fira est mort », *Le Quotidien*, le 01 novembre 1990 (n°4261), p.4.

265 Plus tard c'est cette même impression qui est laissée chez un visiteur régulier du zoo en 1992 : « Visiteur assidu du parc zoologique du Chaudron, je suis depuis quelque temps déçu. Si au départ c'était quelque chose de bien, il me semble que l'état actuel de ce parc laisse beaucoup à désirer. Non seulement les animaux se trouvent dans un piteux état, mais on dirait qu'ils disparaissent au fil des jours. Que sont devenus les deux chevaux ? Et les poneys seraient-ils morts ? » voir J.C., « Ton zoo fout le camp », *art. cit.*, p.2.

266 La tortue étoilée de Madagascar (*Astrochelys radiata* ou *Geochelone radiata*) est une espèce de tortue terrestre pouvant mesurer de 20 à 40 cm et pesant 20 à 12 kg. Originaires de Madagascar, elles sont reconnaissables grâce aux motifs clairs formant des sortes de rayons solaires sur sa carapace sombre et bombée. Voir le portail de vulgarisation scientifique futura-sciences.com. [en ligne] <https://www.futura-sciences.com/planete/definitions/zoologie-tortue-etoilee-madagascar-13086/> (Consulté le 24 mars 2021).

267 Voir « Employés voleurs de tortues au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 18 mai 1991 (n°12607), p.5 ; Kern Nicolas, « Une passion dévorante pour les reptiles chéloniens », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 01 août

zoo en décembre 1992 : deux individus s'introduisent de nuit dans l'enceinte du zoo, ils agressent physiquement le gardien et dérobent des kilos de viandes congelées destinées aux animaux (impropres à la consommation humaines). Au cours de leur « razzia », ils parviennent à faire céder le cadenas d'un enclos, des macaques sont retrouvés en liberté dans le parc²⁶⁸. Armand Ignace s'exprime dans la presse sur cette affaire pour faire part de son inquiétude : « Je suis inquiet, cette fois se sont les macaques et la prochaine fois, ce sera les fauves. Des vols sont commis régulièrement dans le parc, il faut absolument organiser un service de gardiennage plus strict. De plus si la viande volée est commercialisée, cela peut être grave pour les personnes ». En effet, durant cette période, le zoo semble faire face à une recrudescence d'actes malveillants : des articles du *Quotidien* et du *Réunionnais* précisent que la nuit précédant le vol de viande, 31 tortues de Madagascar avaient été volées et, la semaine d'avant, c'était une vingtaine de ces tortues qui avaient été subtilisées par d'autres individus²⁶⁹. Le sentiment d'insécurité au sein de la structure monte encore d'un cran lorsqu'en 1993 le conseiller municipal, Armand Ignace, se fait agressé par un nouvel employé qui n'aurait pas supporté les reproches de son supérieur. L'article rapporte que le « passage à tabac se serait soldé par 21 jours d'ITT pour le conseiller »²⁷⁰. Le malaise est présent au zoo, que ce soit au niveau des animaux ou des employés qui s'en occupent, malgré les efforts du Comité pour améliorer la situation²⁷¹.

Au début des années 90 le zoo de Saint-Denis est donc confronté à de sérieuses problématiques de bien-être animal, de qualification de ses employés et de sécurisation des lieux. La gestion devient de plus en plus complexe pour la municipalité qui décide alors de faire appel à quelqu'un d'extérieur pour gérer la structure. C'est le début d'une véritable transition pour le zoo.

1.2. Une période de transition (1991-1993).

Vers une gestion déléguée et de nouveaux objectifs.

Dès novembre 1991, le Comité de gestion confronté aux difficultés grandissantes du zoo, décide de faire appel à l'expertise d'un spécialiste en biologie et en comportement animal dans le cadre d'une

1992 (n°13043), p.6.

268 « Folle nuit pour les macaques », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 décembre 1992 (n°13175), p.5.

269 « Razzia au zoo du Chaudron », *Le Réunionnais*, le 10 décembre 1992 (n°17), p.5 ; « Remue-ménage au zoo du Chaudron », *Le Quotidien*, le 10 décembre 1992 (n°4922), p.4.

270 J.V., « Assemblée générale du parc du Chaudron Redorer le blason », *Le Quotidien*, le 29 avril 1993 (n°5041), p.13.

271 Outre les projets et actions déjà évoqués pour les animaux, M. Ignace souligne que des efforts ont également été faits pour améliorer les conditions de travail du personnel il cite notamment la construction de vestiaires, de douches et l'attribution de primes afin de « remotiver le personnel ». voir J.V., « Assemblée générale du parc du Chaudron Redorer le blason », *art. cit.*, p.13.

mission temporaire visant à redresser la structure. Frédéric Duvernoy répond à l'appel et trace une nouvelle ligne de conduite pour le zoo municipal.

Le Comité de gestion confie, durant un peu plus d'un an, la direction du parc zoologique à Frédéric Duvernoy. Si jusqu'à présent le C.V. des conseillers municipaux à qui la municipalité confiait la gestion du zoo n'était pas connu, cette fois-ci on n'hésite pas à communiquer pour mettre en avant l'expérience du nouveau directeur. Auteur d'une thèse de biologie en comportement animal, il a effectué ses recherches à Madagascar en observant les lémuriens, puis il a été engagé par l'organisme WWF²⁷² en tant que « consultant baroudeur » dans la Grande Île où il a mené des projets d'aménagements de réserves à Mananara²⁷³. La municipalité livre donc la direction du zoo à un spécialiste dans l'espoir qu'il puisse donner un nouveau souffle à une institution qui paraît déjà désuète²⁷⁴. Le projet de délocalisation du zoo n'est plus d'actualité, l'objectif est d'abord de « mettre de l'ordre dans la maison qui commence à [...] perdre toute sa crédibilité »²⁷⁵. Et même si un employé de mairie « n'est pas fait pour ça », Armand Ignace reste dans un premier temps aux côtés du nouveau directeur pour l'accompagner dans sa mission. C'est le début d'une gestion partagée du zoo. M. Ignace avait déjà énoncé les nouvelles orientations du zoo de Saint-Denis, axées sur la pédagogie et la protection de la faune, mais semblait avoir du mal à accomplir la nouvelle vocation de l'institution. Frédéric Duvernoy met en œuvre des actions concrètes pour que le zoo devienne « le parc pédagogique qu'il aurait du être dès sa création »²⁷⁶.

Tout d'abord, en matière de protection de la faune, Frédéric Duvernoy souhaite véritablement organiser la protection des espèces inscrites en annexe I de la Convention de Washington (CITES), comme les nombreuses tortues radiata régulièrement confiées au zoo par les services des douanes. En janvier 1992, deux mois après sa prise de fonction, Frédéric Duvernoy s'exprime sur le cas des tortues radiata recueillies au zoo²⁷⁷. La situation paraît urgente car, confronté au nombre croissant de tortues recueillies, il semblerait que le Comité de gestion s'était résolu à mettre en vente des tortues : « Deux mois que Frédéric Duvernoy dirige le parc zoologique municipal de Saint-Denis, au Chaudron. Deux mois qu'il ne comprend pas pourquoi plusieurs personnes viennent chaque jour au zoo pour acheter des tortues. Pourtant, ils doivent bien savoir que le négoce de ces animaux est totalement illégal, se dit-il. A croire que non. Surtout qu'il y a peu de temps, le zoo de Saint-Denis, encombré par cette foule de tortues, avait fini par accepter l'idée de les commercialiser, au mépris

272 World Wildlife Fund ou Fonds mondial pour la nature est l'une des plus importantes organisations mondiales œuvrant pour la protection de l'environnement. Elle existe depuis 1961 et est présente dans une centaine de pays. [en ligne] <https://www.worldwildlife.org/>

273 P.L., « Daktari revu et corrigé », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 28 février 1993 (n°13253), p.15.

274 « A travers le monde on ne voit plus d'animaux ainsi enfermés derrière des barreaux » affirme Frédéric Duvernoy, voir P.L., « Daktari revu et corrigé », *art.cit.*, p.15.

275 P.L., « Daktari revu et corrigé », *art. cit.*, p.15.

276 P.L., « Le zoo fait peau neuve », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 14 février 1993 (n°13239), p.3.

277 Danguillaume Olivier, « Histoire de tortues malgaches », *Le Quotidien*, le 27 janvier 1992 (n°4649), p.3.

de la loi »²⁷⁸ En effet, la tortue radiata fait partie des espèces les plus menacées à l'état sauvage, le devoir du zoo serait donc d'agir pour sa préservation. Or, la tortue radiata « circule » à La Réunion, elle est présente dans de nombreux foyers alors que le zoo de Saint-Denis est la seule institution autorisée à détenir des animaux protégés par l'annexe I de la Convention : « « En théorie, aucun spécimen de radiata ne devrait se trouver à la Réunion. On estime qu'il existe environ 30.000 tortues de ce genre dans l'île » [...] Le trafic entre les deux îles est si important que le parc zoologique possède près de trois cents radiata »²⁷⁹. Cependant, depuis son arrivée, le nouveau directeur du zoo avoue avoir eu du mal à « convaincre le conseil d'administration » de l'importance de garder ces tortues alors qu'elles sont sous la responsabilité du parc zoologique. Pour lui, la meilleure solution pour ces tortues serait de les renvoyer à Madagascar. Mais l'entreprise est difficile à mettre en œuvre : il faut trouver un établissement sérieux sur le plan scientifique capable d'accueillir ces tortues et des fonds pour financer le voyage. Mais, pendant ce temps, plusieurs petites mesures sont prises pour essayer d'en limiter le nombre comme séparer les mâles et les femelles pour éviter la reproduction et inviter les douanes à renforcer leur surveillance afin de ralentir les importations illégales. M. Duvernoy n'exclut pas non plus d'entrer en contact avec des organismes de préservation d'espèces en danger comme le WWF ou l'UICN²⁸⁰ afin d'organiser le retour de ces tortues dans la Grande Île. A terme, l'objectif du directeur est que le zoo devienne un véritable lieu de conservation. Après avoir fait l'acquisition de lémuriens, il évoque la possibilité que le zoo se spécialise dans un type de faune, probablement la faune des îles de l'océan Indien²⁸¹. En attendant, l'autre urgence est de transformer le zoo afin que le lieu ne se résume pas à « un endroit où les animaux sont parqués derrière le grillage et attendent qu'on leur lance de la nourriture »²⁸². Le zoo doit remplir pleinement sa vocation pédagogique. Pour cela, le directeur décide de mettre en place l'activité « Soigneurs-juniors » à destination des enfants. Tous les mercredis, dans l'espace dédié aux animaux de ferme, lors d'une animation encadrée par une personne en CES (Contrat Emploi Solidarité) des enfants seront invités à prendre soin de chèvres naines et de poneys (voir Photo 4²⁸³). Cette activité permet un contact direct avec les animaux et, plus largement, une sensibilisation à la protection de l'animal. Autre mesure significative pour renforcer l'aspect éducatif du zoo, le réaménagement de l'ancienne maison du gardien en salle

278 Danguillaume Olivier, « Histoire de tortues malgaches », *Le Quotidien*, le 27 janvier 1992 (n°4649), p.3.

279 *Ibid.*

280 L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature est un organisme composé de gouvernements et d'organisations de la société civile. L'UICN fait autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver, notamment à travers sa liste rouge qui fait l'inventaire des espèces menacées. Voir [en ligne] <https://www.iucn.org/fr> (Consulté le 24 mars 2021).

281 P.L., « Le zoo fait peau neuve », *art. cit.*, p.3.

282 Propos de Frédéric Duvernoy voir P.L., « Le zoo fait peau neuve », *art. cit.*, p.3.

283 Enfants au contact des chèvres naines, voir « Le zoo fait peau neuve », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 14 février 1993 (n°13239), p.3.

pédagogique. Le projet souhaité par Armand Ignace, devrait se concrétiser sous la direction de Frédéric Duvernoy. L'ouverture de la salle est prévue pour le mois de septembre 1993. La salle devrait être équipée d'une bibliothèque qui fournira une documentation sur le monde animal et de dispositifs de vidéo-projection²⁸⁴. Ensuite, concernant le personnel du zoo, Frédéric Duvernoy veut éviter les dérives récentes qui ont mis à mal la réputation du zoo. Il souhaite que les employés du zoo soient formés en suivant des stages dans des zoos métropolitains. Enfin, d'autres agencements sont à l'initiative de M. Duvernoy pour améliorer les conditions de vie des animaux présents au zoo. Les cages qui ne sont pas aux normes doivent être transformées. Mais, dans l'attente de travaux plus importants, des dispositions sont prises pour essayer d'égayer l'espace de vie des animaux : « En ce qui concerne l'aménagement, nous continuons la construction du parc, nous finissons l'aménagement du bassin des canards ainsi que celui des volières. Enfin, la chambre froide, qui nous a causé des problèmes pendant plusieurs années, a été réparée » ; « M. Duvernoy a également parlé des « jeux » et autres hamacs qui avaient été mis à disposition des chimpanzés, jugés trop tristes » ; « Les lémuriers, animaux arboricoles, devraient disposer bientôt d'arbres pour pouvoir s'ébattre. « Il est important que nous puissions donner aux animaux un semblant d'environnement « naturel » »²⁸⁵. Des efforts sont faits pour essayer de ramener la nature aux animaux enfermés, dans un décor artificiel. Malgré le retard accumulé, le zoo de Saint-Denis semble avoir trouvé un nouvel élan sous la direction de Frédéric Duvernoy. Mais ce-dernier ne pourra pas assister à la concrétisation des travaux qu'il a initiée car sa mission pour le zoo doit prendre fin au milieu de l'année 1993. La municipalité, qui semble satisfaite de ce mode de gestion, cherche alors un successeur à M. Duvernoy. Stéphane Boullay, diplômé en biologie végétale et animale de l'université de Toulouse, postule et se fait engager pour remplacer Frédéric Duvernoy au poste de directeur du zoo de Saint-Denis. Le passage de relais s'organise²⁸⁶.

Le passage de relais.

Le profil de Stéphane Boullay diffère de celui de Frédéric Duvernoy, si tout deux ont suivi des études en biologie animale, M. Duvernoy a plus d'expérience dans le domaine animalier. Après avoir obtenu sa maîtrise, Stéphane Boullay retourne à La Réunion où il travaille à la Région en tant que VAT (Volontaire à l'Aide Technique) dans le service dédié à l'aménagement touristique du territoire. A la fin du contrat VAT, il se fait embaucher dans ce même service. Il y travaillera pendant six ans avant de postuler au zoo de Saint-Denis. Il est donc à priori plutôt expérimenté dans le

284 Voir J.V., « Assemblée générale du parc du Chaudron Redorer le blason », *art. cit.*, p.13.

285 J.V., « Assemblée générale du parc du Chaudron Redorer le blason », *art. cit.*, p.13.

286 P.L., « Daktari revu et corrigé », *art. cit.*, p.15. ; J.V., « Assemblée générale du parc du Chaudron Redorer le blason », *art. cit.*, p.13.

domaine de l'aménagement. Mais, qu'importe, la municipalité semble surtout rechercher une personne polyvalente, capable de s'adapter. D'ailleurs, selon le futur directeur l'univers du zoo est plus proche de sa formation initiale²⁸⁷. Ainsi, sans expérience dans la gestion d'un parc animalier, Stéphane Boullay est recruté par la mairie pour remplacer Frédéric Duvernoy. Sa prise de fonction s'opère en collaboration avec M. Duvernoy. Le futur directeur est formé au métier par ce-dernier²⁸⁸. En avril 1993, lors d'une assemblée générale du zoo, les deux directeurs sont présents aux côtés d'élus locaux (dont M. Ignace), d'un représentant de la direction des services vétérinaires (DSV), d'un représentant du rectorat, d'un directeur d'école et de membres du futur comité technique²⁸⁹. L'assemblée permet de discuter des nouvelles orientations du zoo, des projets à venir et de préparer la transition au niveau de la direction. Lors de cette réunion, le statut de l'association qui gère le zoo est redéfini pour que le Comité de gestion fonctionne de manière autonome par rapport à la municipalité. La mairie délègue la gestion à cette association mais continue à subventionner la structure et à fournir des employés pour l'entretien (les employés qui s'occupent du parc et des animaux sont des employés municipaux). La réunion fixe aussi l'obligation d'avoir au moins une personne titulaire du certificat de capacité²⁹⁰ au zoo. Peu de temps après sa prise de fonction, Stéphane Boullay passe donc la certification et devient capacitaire. Autre mesure prise durant cette réunion, c'est la modification des horaires d'ouverture du parc zoologique. L'ouverture en journée continue est adoptée (jusqu'à présent le zoo fermait entre midi et deux), le zoo est ouvert de 8H à 17H et les visiteurs ont la possibilité de pique-niquer dans l'enceinte du parc. Cette assemblée générale, à la fin du mois d'avril 1993, officialise le passage de relais entre Frédéric Duvernoy et Stéphane Boullay. Ce-dernier prend pleinement ses fonctions le mois suivant. Stéphane Boullay souhaite redresser la structure dans la suite de ce qu'avait initié son prédécesseur. Son but est de « redonner une image de marque au zoo »²⁹¹.

Le nouveau directeur multiplie les initiatives pour atteindre l'objectif fixé. Lors de sa prise de fonction, M. Boullay hérite d'une situation en amélioration : « Une bonne santé financière et un parc qui, petit à petit, a meilleure allure : aménagement de bassins, rénovation de cages et importation d'animaux sympas comme les chèvres naines et les moutons du Cameroun qui font la joie des enfants, adoption de deux bébés saisis par les douanes (un lémurien et un crocodile du Nil) : le bilan est plutôt positif. »²⁹² Et effectivement, le directeur reconnaît également les efforts réalisés à l'époque par son prédécesseur pour redresser la situation en réorganisant notamment les

287 Voir entretien en annexe 11.

288 « quand j'y suis allé et que j'ai rencontré le directeur, il m'a montré tout ce qu'il fallait voir et pour moi c'était d'une logique... », extrait de l'entretien en annexe 11.

289 J.V., « Assemblée générale du parc du Chaudron Redorer le blason », *art. cit.*, p.13.

290 Certificat de capacité à l'entretien des animaux non domestiques.

291 J.V., « Assemblée générale du parc du Chaudron Redorer le blason », *art.cit.*, p.13.

292 V.P., « Demain... le zoo », *Le Réunionnais*, le 06 mai 1993 (n°152), p.8.

soins quotidiens : «[...] déjà il s'est bagarré, c'est le mot, avec les quinze employés communaux qui avaient l'habitude d'une gestion en père de famille on va dire... « j'ai des canards donc je sais nourrir des fauves... », bon. Donc quand j'suis arrivé il avait quand même refait tous les régimes alimentaires, le protocole de suivi des soins et des vaccinations parce que tout ça, ça n'existait pas. »²⁹³ M. Boullay reprend donc la ligne de conduite dictée par son prédécesseur. Tout d'abord, la nouvelle direction souhaite prendre des mesures concernant le personnel du zoo : le comité de gestion demande à la municipalité un droit de regard lors de chaque embauche d'employé et une réaction rapide de la mairie en cas de problèmes avec l'un de ses employés, ainsi que des stages de formation dans des zoos métropolitains et une augmentation de salaire. Ensuite, en ce qui concerne la collection d'animaux, les visiteurs du zoo ne devraient plus y voir d'éléphants. Pour Stéphane Boullay « la période des zoos cirques est révolue »²⁹⁴. Tout en continuant l'entretien des animaux déjà présents, il a l'intention de former une collection d'animaux plus raisonnée, les nouvelles acquisitions prennent en compte l'aspect pédagogique et celui de l'adaptation des espèces²⁹⁵. Pour éviter les pertes d'animaux, à cause d'une épidémie par exemple, l'accent est mis sur la prévention : « s'il y a une bonne prévention, il n'y a aucune raison que les animaux soient malades » déclare M. Boullay dans le *Quotidien* du 03 octobre²⁹⁶ ; « Et ce qu'il faut faire dans ce genre de structure c'est de la prévention. C'est-à-dire même si c'est propre, on l'a fait la semaine dernière, bah il faut repasser les produits parce qu'une fois que ça a commencé ce genre de symptômes, c'est une galère à gérer, ça dure six mois. » réitère le directeur²⁹⁷. Par ailleurs, c'est avec l'arrivée de Stéphane Boullay à la direction que le partenariat avec le Dr Delcroix de la clinique vétérinaire du Barchois prend fin. Le nouveau directeur n'a pas souhaité poursuivre avec ce vétérinaire et renouvelle un partenariat avec la clinique vétérinaire du Chaudron²⁹⁸. Ensuite, les premiers travaux d'aménagements qu'il poursuit visent à améliorer l'aspect du parc afin de rendre plus agréable la balade et faire oublier la morosité ambiante des dernières années. En attendant des travaux plus conséquents, les cages et enclos sont végétalisés²⁹⁹ ; les allées du parc sont rendues accessibles aux personnes à mobilité réduite et l'ouverture de la salle pédagogique est maintenue (prévue

293 Voir annexe 11.

294 Gillet François, « Un zoo n'est pas un cirque », *Le Quotidien*, le 05 juillet 1993 (n°5097), p.9.

295 « Étoffer le cheptel avec des animaux faciles d'entretien peu onéreux s'adaptant facilement mais néanmoins intéressants comme des kangourous qui seraient un excellent sujet d'étude pour les enfants » voir V.P., « Demain... le zoo », *Le Réunionnais*, le 06 mai 1993 (n°152), p.8.

296 Fontaine Philippe, « Stéphane Boullay veut relever le défi du zoo », *Le Quotidien dimanche*, le 03 octobre 1993 (n°298), pp. 8-9.

297 Voir annexe 11.

298 Voir l'entretien du vétérinaire en annexe 7 et l'entretien du directeur en annexe 11.

299 « Par exemple, on place des bambous dans les cages des singes pour favoriser des acrobaties indispensables à leur équilibre mental, des nichoirs dans celles des oiseaux timides pour qu'ils puissent couvrir ou élever leurs oisillons à l'abri des regards indiscrets... » voir Palomar Véronique, « Stéphane Boullay, directeur du zoo de Saint-Denis », *Le Réunionnais*, le 19 janvier 1994 (n°410), p.5.

initialement pour septembre 1993, elle devrait ouvrir en mars 1994)³⁰⁰. Pour Stéphane Boullay ces aménagements ne valent pas « un parc où les animaux seraient en liberté »³⁰¹ néanmoins il pense qu'ils permettent de rattraper le retard pris depuis des années et assurément d'améliorer les conditions de vie des pensionnaires. Toutefois, sur le long terme, il n'exclut pas un déplacement du parc³⁰². Enfin, pour casser l'image négative du zoo « héritée d'une gestion approximative »³⁰³ le nouveau directeur n'hésite pas à communiquer sur tous ces projets dans la presse. Il se prête également à l'exercice du portrait en posant avec les animaux à l'intérieur du parc³⁰⁴. L'opération de communication sur les projets et sur le directeur du parc permettent de donner l'image d'une institution dynamique, qui se renouvelle. Le directeur fait aussi le choix de la transparence en assumant son manque d'expérience dans la gestion spécifique d'un établissement animalier, il voit cela comme un « défi à relever » et propose des pistes concrètes pour améliorer le zoo. Il est à noter que son prédécesseur s'était aussi prêté à ce genre d'exercice. Avec l'arrivée de ces deux hommes, les visiteurs découvrent le visage du directeur du zoo de Saint-Denis³⁰⁵, tandis que les conseillers municipaux délégués à la gestion les années précédentes étaient plutôt discrets. Ainsi dans son article d'octobre 1993, le *Quotidien* présente le zoo de Saint-Denis comme « un pôle vert dans la ville » dont les « structures contribuent à protéger le patrimoine naturel ». Les qualificatifs qui décrivaient l'obsolescence du zoo disparaissent peu à peu. Le zoo de Saint-Denis semble réussir sa transition.

300 Voir J.-M. A., « Le parc zoologique de Saint-Denis Un lieu public plus accessible aux handicapés », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 décembre 1993 (n°13542), p.10. ; R.N., « Parc zoologique du Chaudron Une voie pour faciliter l'accès aux handicapés », *Le Quotidien*, le 17 décembre 1993 (n°5239), p.14. ; Palomar Véronique, « Zoo pour tous », *Le Réunionnais*, le 17 décembre 1993 (n°377), p.11.

301 Fontaine Philippe, « Stéphane Boullay veut relever le défi du zoo », *art. cit.*, pp. 8-9.

302 « en attendant un « déplacement prévu à long terme » » voir Fontaine Philippe, « Stéphane Boullay veut relever le défi du zoo », *art. cit.*, pp. 8-9. ; « Son rêve : devenir le directeur d'une réserve où les animaux vivent en semi-liberté. « Ce serait vraiment formidable d'évoluer parmi eux dans les grands espaces et de pouvoir offrir au public la possibilité de les observer dans un cadre le plus proche de la vie sauvage. » Impossible ? Non. Un jour peut-être le zoo de Saint-Denis trouvera les hectares nécessaires à sa transformation et son directeur un espace à la mesure de ses rêves. » voir Palomar Véronique, « Stéphane Boullay, directeur du zoo de Saint-Denis », *art. cit.*, p.5.

303 Gillet François, « Un zoo n'est pas un cirque », *art. cit.*, p.9.

304 Voir V.P., « Demain... le zoo », *art. cit.*, p.8 ; Gillet François, « Un zoo n'est pas un cirque », *art. cit.*, p.9. ; Fontaine Philippe, « Stéphane Boullay veut relever le défi du zoo », *art. cit.*, pp. 8-9. ; Palomar Véronique, « Stéphane Boullay, directeur du zoo de Saint-Denis », *art. cit.*, p.5.

305 Voir annexe 12.

2. Recentrer le rôle du zoo de Saint-Denis : pédagogie, insertion sociale et protection de la faune (1993-1999).

Stéphane Boullay dirige désormais le zoo de Saint-Denis. Il est à la tête d'une association privée qui gère le zoo. La municipalité subventionne la structure et fournit les employés pour l'entretien du parc et des animaux³⁰⁶. La direction est totalement déléguée à M. Boullay qui se positionne en héritier de la conduite initiée par son prédécesseur, Frédéric Duvernoy. L'objectif partagé est de recentrer le rôle du zoo de Saint-Denis afin que la structure remplisse pleinement sa fonction éducative auprès des enfants ; pour les animaux, le zoo doit participer activement à la préservation d'espèces sauvages menacées ; et au sein du quartier, le zoo doit être un établissement favorisant l'insertion sociale et professionnelle. Pour réaliser ces objectifs, Stéphane Boullay multiplie les actions concrètes au cours de ses années passées à la direction. La structure poursuit son évolution.

2.1. Le zoo : lieu de formation et d'insertion.

La mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Depuis son ouverture, les responsables du zoo n'ont cessé d'insister sur la vocation éducative du zoo. Dans leurs discours, le zoo de Saint-Denis devait avant tout permettre aux enfants de découvrir le monde animal. Mais ce n'est qu'au cours de la décennie 90 qu'apparaissent des initiatives concrètes pour développer l'aspect pédagogique du zoo. Que ce soit auprès de jeunes élèves d'écoles primaires ou d'étudiants stagiaires, sous la direction de Stéphane Boullay, le zoo devient véritablement un espace de formation.

Quelques mois après l'arrivée de M. Boullay à la direction, en décembre 1993, le zoo de Saint-Denis s'engage dans un projet de rapatriement de plus de 200 tortues radiata vers leur terre d'origine, Madagascar. Le projet est initié par une classe de 1^{ère} professionnelle Commerce et Service du lycée Duparc à Sainte-Marie et s'inscrit dans le cadre du concours organisé par les ministères de l'Éducation, de l'Environnement et de la Jeunesse et des Sports « 1000 défis pour ma planète »³⁰⁷. Des tentatives de rapatriement des tortues avaient déjà été faites par l'actuel directeur et son prédécesseur mais la communication avec le gouvernement malgache était difficile à établir.

306 Il est à noter que, contrairement aux municipales de 89, les événements politiques qui secouent la mairie de Saint-Denis au milieu des années 90 - le départ anticipé du maire Gilbert Annette en 1994 et son remplacement par l'adjoint Michel Tamaya puis l'élection de M. Tamaya aux municipales de mars 1995 - n'ont pas d'incidence sur l'administration du zoo puisque ce mode de gestion est maintenu.

307 Voir J.P., « La fin d'un exil et le défi d'une classe », *Le Quotidien*, le 18 décembre 1993 (n°5240), p.16. ; « Des jeunes, un défi, des tortues...Retour à la vie sauvage », *Le Réunionnais Junior*, 22 décembre 1993 (n°382), p.19.

Stéphane Boullay profite alors du projet de cette classe pour reprendre les négociations³⁰⁸. Le principal objectif de la classe est de récolter des fonds pour financer l'opération. Car il ne s'agit pas seulement d'organiser le voyage par avion des tortues à destination de la Grande Île, il faut aussi trouver un espace capable de les accueillir ou à défaut, financer l'aménagement et la surveillance d'un tel endroit. Le coût total de l'opération s'élèverait à près de 150 000 F. et si la classe remporte le concours elle devrait obtenir une subvention de 3 000 F. Les lycéens, avec le soutien du zoo de Saint-Denis, se lancent alors dans une campagne de sensibilisation auprès d'entreprises, de collectivités locales et du grand public afin de lever des fonds pour leur projet³⁰⁹. En mai 1994, le dénouement est proche pour les tortues radiata du zoo. Les lycéens ont remporté le concours et récoltent les derniers francs nécessaires à la concrétisation de leur projet. Sur quatre jours (du 5 au 8 mai), des animations sont mises en place au zoo pour que les élèves puissent boucler leur budget³¹⁰. A cette occasion, les lycéens animent un stand pour faire la promotion de leur projet et organisent des visites du parc pour les enfants ; la SPA et la SREPEN³¹¹ ont aussi un stand sur lequel ils sensibilisent les visiteurs à la protection des animaux et de l'environnement. Pour aider les lycéens à atteindre leur objectif, le zoo leur reverse la recette des entrées. Au terme des quatre jours, 15 000 F. supplémentaires ont été récoltés. Le départ des tortues a lieu l'après-midi du 17 mai. Le voyage se fait par avion, une délégation composée d'un élu de la mairie de Saint-Denis, du directeur du zoo, de deux professeurs du lycée professionnel de Duparc et de quatre élèves accompagne les 217 tortues radiata vers la réserve semi-privée de Berenty³¹². Le soutien actif du zoo a permis à cette classe de construire et d'accomplir son projet.

Durant cette période, le zoo soutient régulièrement les initiatives de jeunes étudiants. Tous les mois de juillet, la structure confie l'organisation et l'animation de journées portes ouvertes à des jeunes en formation. En juillet 1994, ce sont les intervenants du Centre d'Éveil Culturel et Artistique de

308 « A force d'accumuler ces arrivages clandestins, il fallait donc trouver une solution fiable. Les portes du gouvernement malgache s'étant ouvertes depuis peu, avec l'aide de l'ambassade de France, Stéphane Boullay a sauté sur l'occasion de rouvrir le dossier des tortues clandestines en novembre 93. Celui-là même qui avait échoué, faute de moyens, en 1992. » voir Camier Gérard, « Mesdames prennent l'avion et leurs maisons », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 mai 1994 (n°13687), p.3.

309 « Des jeunes, un défi, des tortues...Retour à la vie sauvage », *art. cit.*, p.19.

310 « Ces quatre derniers jours, au parc zoologique du Chaudron, toutes les recettes récoltées n'avaient qu'un seul but, celui de permettre le rapatriement de deux cents tortues malgaches introduites en fraude dans l'île. Une opération qui a bénéficié de l'active participation d'une classe de première du lycée de Duparc, chargée de la gestion des animations. Une réussite pour cette initiative, avec plus de 3.000 visiteurs, soit une recette d'environ 15.000 francs » voir Danguillaume Olivier, « Les tortues malgaches bientôt de retour au pays », *Le Quotidien*, le 09 mai 1994 (n°5361), p.16.

311 Société Réunionnaise Pour l'Étude et la Protection de l'Environnement, il s'agit d'une association réunionnaise créée en 1971 qui agit pour la conservation des milieux naturels dans l'île. Voir [en ligne] <https://srepen.re/> (Consulté le 05 avril 2021).

312 Voir « Saint-Denis « 1000 défis pour ma planète » Le zoo devient intelligent », *Le Quotidien*, le 07 mai 1994 (n°5360), p.15. ; Palomar Véronique, « Idées neuves et pas bêtes », *Le Réunionnais*, le 07 mai 1994 (n°516), pp.2-3. ; Danguillaume Olivier, « Les tortues malgaches bientôt de retour au pays », *Ibid.*, p.16. ; Camier Gérard, « Mesdames prennent l'avion et leurs maisons », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 mai 1994 (n°13687), p.3.

Saint-Denis (CECA) qui animent la journée porte ouverte en proposant des activités artistiques. Cette journée vient clôturer une session de stage de modelage sur le thème des animaux, réalisée dans les écoles de la ville. Les élèves ont été amenés à visiter plusieurs fois le zoo afin d'observer les animaux pour pouvoir reproduire les formes dans leurs œuvres³¹³. L'année suivante, ce sont trois stagiaires, étudiants en BTS Communication et Actions publicitaires, qui prennent en charge l'organisation d'une journée portes ouvertes le 26 juillet 1995. Cette journée est organisée au terme d'une semaine d'animations, l'objectif était d'informer les visiteurs de manière ludique autour d'un jeu de questions-réponses « Zanimoz en question » avec des lots à gagner pour les participants³¹⁴. En juillet 1996, ce sont trois autres étudiants en BTS Communication des entreprises en stage au zoo qui s'occupent de la manifestation « Le zoo s'amuse ». Entre le 15 et le 23 juillet, le zoo organise une série d'animations à destination des scolaires. Puis, le 24 juillet, c'est la journée portes ouvertes au cours de laquelle plusieurs activités sont proposées comme la réalisation d'une fresque sur le mur d'entrée du zoo, un jeu de questions-réponses avec des récompenses, un spectacle de marionnettes etc.³¹⁵ Le 30 juillet 1997, la journée portes-ouvertes du zoo est organisée par de jeunes stagiaires de l'association les Francas préparant un BEATEP Environnement. A cette occasion des stands sur la faune, la flore, le volcan, l'alambic etc. proposent des activités aux visiteurs, un jeu de l'oie géant intitulé « Le Roi du zoo » est aussi mis en place³¹⁶. En juillet 1998 pour sa journée portes-ouvertes annuelle, le zoo confie l'animation de la manifestation à des étudiants en BTS Actions commerciales et en BTS Communication des entreprises qui organisent des activités autour du thème de la sensibilisation à l'environnement et aux animaux. L'animation la plus marquante de cette journée était « l'homme en cage » : un étudiant a accepté de passer la journée enfermé dans un enclos du parc avec des objets « modernes » - un téléphone, une télévision, une radio - afin d'offrir au visiteur une réflexion sur le quotidien de « l'homme moderne » enfermé chez lui³¹⁷. Le 21 juillet 1999, la journée portes ouvertes est animée par des étudiants en BTS Communication des entreprises et des lycéens en Bac professionnel Service qui réalisent à cette occasion un sondage

313 M.M., « Journée porte ouverte au zoo », *Le Réunionnais*, le 14 juillet 1994 (n°584), p.12.

314 « Présenté sous forme de jeux, les concurrents devaient à travers leurs visites du zoo retenir les bonnes réponses à un questionnaire d'une durée d'un quart d'heure en fin de parcours. Les bonnes réponses donnaient droit à une pièce d'un puzzle représentant un animal. Au fil des 10 questions, ils récupéraient les 10 pièces. Une fois le puzzle entièrement reconstitué, ils se remportaient des lots tels que des livres, des chocolats ou des glaces. » voir « Le zoo ouvre ses portes », *Le Réunionnais*, le 22 juillet 1995 (n°953), p.14.

315 « Des activités pour les enfants au zoo du Chaudron », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 11 juillet 1996 (n°14468), p.12. ; Y.D., « Zoo de Saint-Denis Journée portes ouvertes », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 24 juillet 1996 (n°6051), p.7.

316 « Opérations portes ouvertes au zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 23 juillet 1997 (n°6361), p.10. ; « Portes-ouvertes au zoo du Chaudron Les rois du zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 31 juillet 1997 (n°14849), p.15.

317 « Zoo de Saint-Denis Journée portes ouvertes aujourd'hui », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 22 juillet 1998 (n°6672), p.5. ; C.M., « Journée portes-ouvertes au zoo de Saint-Denis Zoo en fête », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 22 juillet 1998 (n°15202), p.8. ; I.M., « Journée porte ouverte Zoo en folie », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 23 juillet 1998 (n°15203), p.20.

auprès des visiteurs du zoo. Cette édition des journées portes ouvertes du zoo a pour thème la protection de l'environnement et est marquée par la participation de la SEOR (Société d'études ornithologiques de la Réunion), du Parc marin, celle du Centre d'étude et de découverte des tortues marines ainsi que celle de l'association philatélique de l'océan Indien³¹⁸.

En ce qui concerne les aménagements pédagogiques au sein même de la structure, de véritables efforts sont faits pour que la promenade au zoo devienne enrichissante. Tout d'abord il y a l'aménagement d'un circuit avec des panneaux informatifs en couleur sur chaque cage et enclos qui renseignent le visiteur sur les animaux présentés³¹⁹. Ensuite, la salle pédagogique, attendue depuis longtemps, ouvre finalement ses portes en mai 1994³²⁰. Cette salle qui offre une documentation variée sur les animaux (livres, dossiers, films documentaires) est à la disposition des scolaires en visite au zoo. Elle permet d'enrichir la visite guidée par la diffusion d'un film ou la projection d'un diaporama animé par un éducateur. Grâce à la mise en place de la salle pédagogique la visite scolaire au zoo s'étoffe. Il ne s'agit plus simplement d'une visite où l'enseignant guide sa classe à travers les allées du parc. Désormais l'enseignant doit préparer en amont sa visite en effectuant une « pré-visite » au cours de laquelle il rencontre le professeur détaché du rectorat, ce-dernier fournit des pistes de travail à explorer lors de la visite avec les élèves. L'objectif de la visite au zoo étant désormais de travailler « l'interdisciplinarité » en « alliant plaisir de la découverte, activité plein air, sciences naturelles et acquisitions de vocabulaire » d'après une enseignante détachée du rectorat³²¹. Enfin, pour renforcer son action pédagogique, le zoo s'adapte aussi aux nouveaux moyens de communication qui émergent avec la mise en ligne en janvier 1999 de son site web (www.la-reunion.com/zoo.htm). Dans un article du *Quotidien*, l'animateur de la salle pédagogique, Thierry Houry, explique que sur ce site l'internaute pourra retrouver des informations concernant les espèces protégées à La Réunion ainsi qu'un questionnaire ludique sur les animaux³²².

318 « Vite Dit Journée portes ouvertes », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 17 juillet 1999 (n°6981), p.5. ; C.P., « Journée portes ouvertes au parc zoologique de Saint-Denis L'occasion de faire le point », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 22 juillet 1999 (n°6985), p.24.

319 Palomar Véronique, « Idées neuves et pas bêtes », *art. cit.*, pp.2-3. ; M.B., « Un mercredi au zoo Espace pédagogique et ludique », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 25 février 1995 (n°13971), p.17. ; Fontaine Stéphane et Coutaye Bernard, « Le zoo sous toutes ses coutures », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 26 juillet 1995 (n°14120), pp.8-9. ; J.V., « Journée portes ouvertes au zoo du Chaudron Une vocation pédagogique et conservatoire », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 27 juillet 1995 (n°5742), p.11.

320 « Saint-Denis « 1000 défis pour ma planète » Le zoo devient intelligent », *art. cit.*, p.15. ; Palomar Véronique, *Ibid.*, pp.2-3 ; B.L., « Parc zoologique La longue mue », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 07 novembre 1994 (n°13861), p.13.

321 J.K., « Accueil des scolaires dans la salle pédagogique Pourquoi le léopard a-t-il des tâches ? », *Le Quotidien dimanche*, le 01 mars 1998 (n°528), p.11.

322 Leyral Pierre, « Le zoo de Saint-Denis ouvre un site internet La protection de la faune sur le Web », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 06 mai 1999 (n°6919), p.20 ; « Réalisation du premier jeu sur la faune réunionnaise et concours de cartes postales », *Témoignages*, les 07, 08 et 09 mai 1999 (n°13363), p.9. ; « Lémuriens, voisins à protéger », *Le Quotidien des Jeunes*, le 19 mai 1999 (n°6930), pp. 6-7.

Le zoo organise également des événements ponctuels à visée pédagogique en partenariat avec d'autres organismes. C'est le cas, par exemple, d'une opération menée en collaboration avec La Poste en mars 1999: au cours d'une journée les enfants sont autorisés à visiter gratuitement le zoo s'ils se présentent au guichet avec un timbre représentant un animal ou une plante. Selon les organisateurs, l'opération a pour but de sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement et d'éveiller leur curiosité sur l'objet même du timbre. Le responsable du bureau de poste de Sainte-Clotilde, partenaire de l'opération, indique que le timbre est « un vrai objet culturel et pédagogique ». Le président de l'association philatélique de l'océan Indien (également partenaire) précise que la légende d'un timbre est instructive car « sur les timbres représentant un animal, on peut y lire souvent le nom officiel de l'animal et son nom local ». L'opération est une réussite, lors de cette journée l'association philatélique présente sa collection de timbres aux visiteurs et les initie à la philatélie. L'animateur pédagogique, M. Houry, souhaiterait à terme mener ce genre d'opération avec les écoles³²³. En mai 1999, c'est un concours de cartes postales qui est lancé par le service pédagogique du zoo, le rectorat et La Poste dans toutes les écoles de l'île. L'objectif est de dessiner un animal de la zone océan Indien, les plus beaux dessins seront transformés en cartes postales. En juin, une exposition au rectorat réunit les timbres récoltés en mars et les travaux artistiques d'écoliers de Saint-Denis inspirés des animaux du zoo (dans le cadre d'un « parcours culturel et artistique »). Ils s'étaient rendus plusieurs fois au zoo de la ville afin de découvrir les animaux et de réaliser des croquis. Au cours de cette exposition, le directeur du zoo a également annoncé les gagnants du concours de cartes postales³²⁴.

Toutes ces initiatives permettent au zoo de Saint-Denis de devenir « intelligent »³²⁵. En plus de sa portée éducative, le zoo permet aussi l'insertion sociale et professionnelle de jeunes du quartier et de ses alentours.

L'insertion par le zoo.

Durant ces années, le rôle social que joue l'établissement dans le quartier du Chaudron est aussi mis en avant. Le zoo est un espace de formation mais également d'insertion sociale et professionnelle.

323 S.L.B., « Mercredi au parc zoologique de Saint-Denis Entrée gratuite pour les marmailles », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 20 mars 1999 (n°6880), p.3. ; « Vite Dit Des animaux complètement timbrés au zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 25 mars 1999 (n°6884), p.12.

324 « Réalisation du premier jeu sur la faune réunionnaise et concours de cartes postales », *art. cit.*, p.9. ; L.D., « Une exposition d'écoliers et des cartes postales Le zoo mis en images », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 18 juin 1999 (n°6956), p.8.

325 Expression utilisée dans l'article *Quotidien* du 07 mai 1994 (« Saint-Denis « 1000 défis pour ma planète » Le zoo devient intelligent », *art. cit.*, p.15).

En 1995, une expérience est menée au zoo dans le cadre d'une collaboration avec l'hôpital de jour de la rue Labourdonnais à Saint-Denis³²⁶ : durant trois mois le zoo accueille deux fois par semaine trois patients qui viennent effectuer les soins quotidiens des animaux (préparation de l'alimentation, nettoyage des animaux et de leur espace de vie). Lors de leur mission au zoo, les patients sont accompagnés d'un infirmier. L'objectif est de développer « le travail en équipe et la prise de responsabilité » grâce au contact avec les animaux afin de permettre aux patients « de se réintégrer et d'évoluer ». Le bilan de l'opération est positif, le directeur du Centre Hospitalier spécialisé de Saint-Paul (d'où sont issus les patients de l'hôpital de jour) souhaite développer davantage ce genre de partenariat afin « d'ouvrir au maximum le centre sur l'extérieur et donner un visage plus humain ». Il souligne à cette occasion le « rôle primordial » joué par le parc zoologique du Chaudron dans l'aboutissement et le succès de cette expérimentation³²⁷.

Le zoo est également un lieu d'intégration pour des élèves en difficulté dans le circuit scolaire ordinaire. En juin 1996, une classe de « perfectionnement » de l'école de Commune Prima suit un stage d'immersion de deux jours au sein du parc zoologique. Les élèves de cette classe sont âgés de 8 à 12 ans et sont encadrés par un instituteur spécialisé, Jean-Paul Populu. L'enjeu pour ce professeur est d'offrir à ses élèves un enseignement adapté à leurs difficultés souvent dues à des situations familiales et sociales précaires. Il propose ainsi une méthode plus empirique que le programme scolaire classique, axée sur les expériences et la pratique. Au cours des deux jours passés au zoo, les élèves divisés en petits groupes de trois ou de quatre sont confiés à un membre de l'équipe des soigneurs. Chaque groupe est assigné à un secteur du zoo : un groupe s'occupe des herbivores, un autre prend en charge les oiseaux et le dernier se consacre aux primates. Les élèves apprennent concrètement à dispenser les soins quotidiens aux animaux : « [ils] assurent donc l'épluchage des légumes, le tri du grain, la préparation des fruits, la coupe de la viande, l'empilage des fourrages et autres herbages ainsi que leur pesée, suivant qu'ils sont chargés de nourrir les oiseaux les singes, les fauves ou les ruminants... Pour chaque famille, un écolier rapporteur, plus à l'aise que les autres avec l'écriture, collecte les informations recueillies par chaque observateur et les met en forme sur le papier. » L'immersion est complète avec le contact direct avec l'animal de zoo. Ce contact direct ne peut se faire qu'avec les animaux pacifiques comme les lémuriens : « David, Johan, Cynthia et les autres ont la permission du directeur du zoo d'entrer dans la cage des lémuriens pour leur donner la becquée. La consigne est de s'asseoir et de ne pas bouger si les animaux fétiches de Madagascar les sautent dessus. Curieux, les lémuriens ne s'en privent pas, causant certaine émotion parmi les visiteurs. Mais ils sont si doux et les enfants si dociles que la

326 Il s'agit du pôle Nord de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saint-Paul.

327 Voir A.D., « Échange tigre contre oiseaux », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 octobre 1995 (n°14203), p.11. ; « La réinsertion par le travail », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 11 décembre 1995 (n°14258), p.13.

distribution de vivres se passe en totale harmonie, pour le plus grand plaisir des élèves ». Avec cette immersion au zoo au contact des animaux ces élèves développent leurs connaissances et travaillent indirectement leurs compétences dans des domaines scolaires plus classiques comme les mathématiques (dénombrement, calcul des quantités), le français (vocabulaire) ou la biologie (observation des animaux)³²⁸.

C'est aussi pendant cette période qu'on découvre de plus en plus à travers la presse le visage de ceux qui travaillent quotidiennement aux côtés des animaux. En novembre 1996, le *Quotidien* dans sa rubrique « Portrait d'entreprise » fait découvrir aux lecteurs les portraits de quelques uns des 23 employés du zoo³²⁹ (directeur, chef d'équipe, soigneurs, secrétaire, guichetière, animateur pédagogique etc.). C'est tout particulièrement le profil des soigneurs³³⁰ qui intéresse car ce sont ceux qui entrent directement en contact avec les animaux. Dans son article consacré aux soigneurs³³¹, Jean Estebanez met particulièrement en évidence la position transcendante du soigneur par rapport aux visiteurs. Alors que le visiteur vient au zoo pour rechercher un contact, une proximité avec l'animal sauvage, son approche est constamment limitée par des barrières, des grilles, une vitre etc. il ne doit pas franchir la frontière qui le sépare de l'animal de zoo (à l'exception des animaux domestiques présentés dans le cadre d'une mini-ferme). Or le soigneur est perçu comme celui qui transgresse cette frontière physique et imaginaire, il accède directement à l'animal³³². En août 1997 le *Quotidien* dresse notamment le portrait de Salim Issac³³³, contremaître, et celui de Jean-Mario Valentin³³⁴, agent technique animalier. Le même journal dans son reportage du 1^{er} mars 1998³³⁵ revient sur le portrait de ces deux hommes et présente également Thierry Houry, animateur de la salle pédagogique (il n'est pas soigneur mais joue un rôle important dans la mise en œuvre de l'action pédagogique du zoo). On découvre alors trois jeunes hommes aux parcours différents. En 1998, cela fait quelques mois que M. Houry travaille au zoo, il s'occupe de l'animation pédagogique. Il a fait ses études en métropole et a obtenu un DUT de biologie

328 Marine, « Le zoo comme école de la vie », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 21 juin 1996 (n°14448), p.16.

329 « Portrait d'entreprise Le parc zoologique de Saint-Denis », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 13 novembre 1996 (n°6146), p.15.

330 Voir annexe 13.

331 Estebanez Jean, Ceux qui sont proches. Les soigneurs au zoo., *Sociétés*, 108, n°2, 2010, pp. 47-57.

332 J. Estebanez fait remarquer que, tout comme le soigneur, le vétérinaire a aussi ce statut fascinant de celui qui accède directement à l'animal mais dans le rapport de distance/proximité avec l'animal de zoo, la perception du vétérinaire est différente : « le vétérinaire est décrit comme celui qui vient ponctuellement pour effectuer une opération technique, qui plus est, désagréable pour les animaux. » (Estebanez Jean, Ceux qui sont proches. Les soigneurs au zoo., *art. cit.*, pp. 47-57.), ainsi en comparaison le soigneur aurait plus des allures de « mère nourricière » pour l'animal de zoo.

333 L.S. GEX, « Salim Issac, contremaître au parc zoologique du Chaudron Un boxeur devant la cage aux lions », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 27 août 1997 (n°6391), p.18.

334 N.H., « La profession d'agent technique animalier vue par Jean-Mario Valentin « Ce métier nous rend plus humain » », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 27 août 1997 (n°6391), p.19.

335 J.K., « Accueil des scolaires dans la salle pédagogique Pourquoi le léopard a-t-il des tâches ? », *Le Quotidien dimanche*, le 01 mars 1998 (n°528), p.11.

appliquée puis une maîtrise de sciences et techniques en chimie et biologie végétale. Son contrat de travail temporaire au zoo de Saint-Denis s'inscrit dans le cadre d'un service national dans le civil. En ce qui concerne M. Valentin, il a été engagé au zoo en 1993 à peu près à la même période que le directeur, Stéphane Boullay. Avant cela, il a travaillé en métropole dans le secteur de l'industrie puis du transport routier. C'est à son retour dans l'île qu'il effectue une demande d'emploi auprès de la mairie de Saint-Denis et qu'il obtient un poste d'agent technique au zoo. Au moment de sa recherche d'emploi, une proposition lui a été faite pour travailler à l'aéroport de Gillot mais il a préféré choisir le poste au zoo et découvrir ainsi le domaine animalier. Enfin, M. Issac, lui a toujours été fasciné par le monde animal. Il était déterminé à se faire embaucher par le zoo de la ville. Après avoir obtenu un Bac professionnel Électrotechnique et avoir effectué son service militaire, il est en recherche d'emploi. L'univers du zoo l'intéresse, il s'est rendu plusieurs fois au zoo du Chaudron durant son adolescence. Il postule auprès de la mairie pour obtenir un contrat de travail. Il commence alors sa carrière en 1994 avec un CES (Contrat Emploi Solidaire) de 20h par semaine, au bout d'un an son contrat est requalifié en CEC (Contrat Emploi Consolidé) la durée de travail ne change pas. Plus tard, le directeur du zoo remarque l'implication du jeune homme dans son travail notamment par les initiatives qu'il prenait en l'absence des soigneurs (il suit le protocole, prépare les traitements, donne la nourriture, bref il réussit à suppléer à l'employé absent). M. Boullay lui confie qu'il est à la recherche d'un contremaître pour superviser l'ensemble des équipes et lui propose de postuler. Après un temps d'hésitation, M. Issac finit par postuler et obtient le poste de contremaître. Il gère désormais l'ensemble des équipes de soigneurs du zoo³³⁶. A travers les portraits de ces trois hommes nous voyons que le zoo permet l'intégration dans le monde du travail de jeunes qui n'ont pas forcément une expérience dans le domaine animalier et qui ont aussi des parcours d'études très différents. D'ailleurs, en 1998, le zoo entreprend plusieurs partenariats avec des associations pour favoriser l'insertion professionnelle de jeunes en formation ou en recherche d'emploi. Ainsi en avril, le zoo accueille au sein de sa structure un jeune homme qui prépare un CAP d'horticulture à la Maison Familiale de l'Est à Saint-André. Au cours de son stage, il s'affaire à aménager un carré de terre qui devrait former un message de bienvenue végétalisé à l'entrée du zoo³³⁷. Au même moment, dans une autre allée du zoo, ce sont deux graffeurs, Konix et Eko, de l'association Fat Cap³³⁸ qui participent à l'embellissement du parc en faisant un graff sur un pan de mur³³⁹. Le mois suivant, en mai, le zoo accueille les stands de l'Association pour la Réinsertion des

336 Voir annexe n°14.

337 M.B., « Formation tous azimuts Le zoo acteur de l'insertion sociale », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 15 avril 1998 (n°6589), p.3.

338 L'association Fat Cap est basée dans le quartier des Camélias à Saint-Denis, elle a été créée en 1996 par les artistes graffeurs Konix et Eko. Voir [en ligne] <https://reuniongraffiti.re/index.php/2019/06/26/festival-reunion-graffiti-du-07-au-13-octobre-2019/> (Consulté le 12 avril 2021).

339 M.B., « Formation tous azimuts Le zoo acteur de l'insertion sociale », *art.cit.*, p.3.

Individus dans le Tissu Économique Local (ARITEL) qui propose une série d'animations³⁴⁰. En juillet, cette même association propose un spectacle de marionnettes et des séances de maquillages lors de la journée portes ouvertes du zoo³⁴¹. En août, c'est en collaboration avec l'ARITEL que l'animateur pédagogique du zoo organise une animation à l'hôpital d'enfants, pour faire découvrir l'univers du zoo aux enfants hospitalisés³⁴². Les membres de l'association (deux animateurs en contrat emplois-jeunes qui ont un diplôme en art du spectacle et des jeunes bénévoles) multiplient les activités dans le quartier pour développer leur association et s'intégrer professionnellement³⁴³.

A travers ces différentes initiatives le zoo de Saint-Denis apparaît pleinement au cours des années 90 comme un espace de formation et d'insertion. La médiatisation dans la presse de ces différents projets permet de découvrir la structure sous un aspect plus humain, à travers le portrait des personnes qui y travaillent quotidiennement et celles qui interviennent ponctuellement pour l'animer. Mais le zoo est avant-tout un espace de présentation d'une collection d'animaux vivants et ces années sont aussi marquées par une volonté d'améliorer les conditions de vie des animaux et de développer la vocation conservatrice du zoo.

2.2. La mise en œuvre de la protection de la faune et l'amélioration des conditions de vie des pensionnaires.

Accueil et protection d'espèces animales.

Tout au long de cette période, le zoo continue sa vocation de refuge pour animaux sauvages saisis, retrouvés ou abandonnés. Mais des initiatives sont prises aussi pour introduire au zoo des espèces régionales vulnérables afin de conserver l'espèce voire d'organiser à terme une réintroduction dans la nature.

Régulièrement le zoo de Saint-Denis continue à accueillir des animaux saisis par les douanes, c'est la seule structure habilitée à héberger des animaux protégée par la Convention de Washington³⁴⁴. En 1992 le zoo accueille notamment un bébé crocodile et en 1993 une douzaine de lémuriers, caméléons et tortues saisis par les douanes³⁴⁵. Puis, en mai 1995, 17 tortues radiata saisis

340 « Insertion au zoo », *Le Quotidien dimanche*, le 31 mai 1998 (n°541), p.5.

341 C.M., « Journée portes-ouvertes au zoo de Saint-Denis Zoo en fête », *art. cit.*, p.8.

342 SV et CL, « Deux animateurs du zoo Le zoo à l'hôpital d'enfants », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 août 1998 (n°15240), p.11.

343 F.C., « Insertion au Chaudron Les marionnettes sortent du zoo », *Le Quotidien de La Réunion, et de l'océan Indien* le 27 août 1998 (n°6703), p.15.

344 « Nous avons des accords avec les douanes qui nous permettent d'accueillir les animaux saisis par leurs services. S'il y a une convention signée à leur sujet, nous les rétrocédons ; s'il n'y en a pas, nous les gardons [...] » voir J.V., « Journée portes ouvertes au zoo du Chaudron Une vocation pédagogique et conservatoire », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 27 juillet 1995 (n°5742), p.11.

345 B.L., « Parc zoologique La longue mue », *art. cit.*, p.13.

rejoignent le zoo ; en juillet ce sont une dizaine de perroquets en provenance de Madagascar qui sont saisis à l'aéroport (il s'agit d'oiseaux protégés par l'annexe II de la Convention de Washington)³⁴⁶ ; en août le zoo reçoit une saisie de 55 tortues radiata³⁴⁷ ; enfin en octobre 1995, 3 lémuriens ayes-ayes (protégés par l'annexe I) saisis à l'aéroport sont confiés au zoo³⁴⁸. En 1996, ce sont 7 caméléons, un perroquet et un lémurien qui sont accueillis au zoo. En 1997, 8 tortues et 4 perroquets saisis rejoignent le zoo³⁴⁹. Le cas des tortues pose particulièrement problème au zoo car les tortues radiata font l'objet d'un véritable trafic entre Madagascar et La Réunion. L'espèce sauvage protégée est considérée comme un animal domestique ou est recherchée pour ses vertus³⁵⁰. Le zoo doit participer à la protection de l'espèce et héberge souvent les tortues saisis par les douanes. En 1994, en participant au projet des lycéens « 1000 défis pour ma planète » le zoo réussit à rapatrier près de 200 tortues radiata vers une réserve de la Grande Île³⁵¹. Mais la démarche reste exceptionnelle et le nombre élevé de tortues au zoo semble toujours poser des problèmes de place en 1997 : « Les saisies sont si fréquentes que Stéphane Boullay ne peut accueillir toutes les tortues, faute de place.[...] Dans ces conditions, Stéphane Boullay souhaiterait, comme d'autres amateurs avertis, que la radiata bénéficie à la Réunion d'un régime dérogatoire. »³⁵² Cet article du *Quotidien* donne le résultat d'une étude réalisée par le zoo sur 1 000 visiteurs du parc. Selon cette étude 400 personnes sur les 1 000 interrogées déclarent posséder au moins une tortue radiata, le directeur estime ainsi que 40 000 tortues radiata seraient présentes à La Réunion. Compte tenu de l'engouement qu'il y a autour de cet animal qui alimente un trafic soutenu et de l'apparente bonne adaptation de l'espèce à l'état domestique, le directeur du zoo se positionne en faveur d'une dérogation de la Convention de Washington pour un allègement des restrictions autour de la commercialisation de la tortue radiata : « Si on avait le droit de la posséder, ce serait plus simple pour le zoo d'en céder, à bas prix à des particuliers ; et le trafic cesserait ». En attendant, le zoo continue d'accueillir ces tortues ainsi que d'autres animaux sauvages retrouvés dans l'île ou abandonnés par leur propriétaire.

346 Fontaine Stéphane et Coutaye Bernard, « Le zoo sous toutes ses coutures », *art. cit.*, pp.8-9.

347 B.C., « Rien ne sert de trafiquer, il faut arriver à point », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 11 août 1995 (n°14136), p.6.

348 Huet Bruno, « Trois lémuriens saisis par les douanes », *Le Quotidien dimanche*, le 01 octobre 1995 (n°402), p.4.

349 B.L., « Ces animaux en détention préventive », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 18 décembre 1997 (n°14989), p.18.

350 Decloitre Laurent, « La tradition au secours de 40 000 tortues terrestres », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 15 novembre 1997 (n°6460), pp.6-7.

351 Voir J.P., « La fin d'un exil et le défi d'une classe », *art. cit.*, p.16. ; « Des jeunes, un défi, des tortues...Retour à la vie sauvage », *art. cit.*, p.19 ; P.B., « Pour voir des éléphants, mieux vaut aller au cirque », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 février 1994 (n°13603), p.15. ; Danguillaume Olivier, « Les tortues malgaches bientôt de retour au pays », *art. cit.*, p.16. ; Camier Gérard, « Mesdames prennent l'avion et leurs maisons », *art. cit.*, p.3.

352 Decloitre Laurent, « La tradition au secours de 40 000 tortues terrestres », *art.cit.*, pp.6-7.

En 1994, le zoo héberge durant trois semaines un albatros affaibli retrouvé sur le rivage de l'Anse des Cascades. L'animal est pris en charge par la structure dionysienne et reçoit des soins : « Nous avons récupéré l'albatros le 14 août [...] Il était en piteux état. Outre 400 à 600 g de nourriture par jour, nous lui avons apporté un complément sous la forme de vitamines. Nous l'avons placé dans le bassin central. Il n'y avait aucun danger qu'il s'échappe car ces oiseaux ne peuvent décoller que de la mer. » Après une période de soins et d'observations au zoo, l'albatros est relâché en mer³⁵³. En février 1996, c'est un python moulure, espèce classée en annexe II de la Convention de Washington, qui est recueilli par le zoo. Le serpent a été abandonné par son propriétaire qui l'élevait dans le jardin de sa maison à Saint-Paul avant de retourner en métropole. Stéphane Boullay précise dans l'article du *Quotidien* qui relate l'information que « Ce n'est pas notre premier objectif d'avoir des animaux de ces régions. Je préfère mettre l'accent sur les espèces endémiques de la zone. Mais l'occasion s'est présentée et nous l'avons saisie. » Ce python élevé en captivité rejoint donc la collection du zoo bien qu'il s'agisse d'une espèce de serpent qu'on rencontre essentiellement en Asie à l'état sauvage³⁵⁴. En juillet 1997, le zoo fait aussi l'acquisition de deux femelles chimpanzés, Zaza et Judith. Il s'agit d'un don du Cerza de Lisieux (un parc zoologique situé en Normandie). Depuis quelques temps, les deux femelles chimpanzés étaient hébergées par cette structure dans des « pièces intérieures exigües » à cause d'un problème de surpopulation³⁵⁵. Au zoo de Saint-Denis, les deux chimpanzés sont accueillis dans un nouvel espace à ciel ouvert³⁵⁶. En décembre 1997, les sapeurs-pompiers confient au zoo du Chaudron un iguane retrouvé dans le quartier de Bellepierre. Il s'agit d'un iguane commun (*Iguana iguana*) perdu ou abandonné par son propriétaire. Blessé lors de la capture, l'animal est pris en charge par le zoo³⁵⁷. Puis, en juillet 1998, un pétrel géant antarctique est récupéré en mer par un plongeur au large de l'Étang-Salé. L'oiseau affaibli est conduit au muséum, puis est confié au zoo pour y recevoir des soins³⁵⁸. Après 15 jours de soins au zoo, le pétrel géant est relâché au large de Sainte-Suzanne³⁵⁹. En mai 1999, le zoo recueille un furet abandonné

353 Dupuis Alain, « Un albatros retrouve le grand large », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 03 septembre 1994 (n°13796), p.3.

354 Geoffroy Bruno, « Itinéraire réunionnais d'un python », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 13 février 1996 (n°5914), p.3.

355 « Objets en 1984 de saisies de douane alors qu'elles n'étaient encore que bébés, les deux femelles [...] avaient alors été placées dans deux établissements, le Cerza et le parc zoologique de la Plaine, dans la Loire. Aujourd'hui, pour faire face à la surpopulation le Cerza qui héberge les deux femelles a été contraint de les confiner dans des pièces intérieures exigües. » voir Bernard Marc, « Un nouvel enclos pour les chimpanzés du zoo de Saint-Denis Peut-être deux autres femelles », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 juillet 1997 (n°6350), p.9.

356 « Quand Zaza et Judith rencontrent Charlie et Cheeta », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 25 juillet 1997 (n°14843), p.5.

357 Bernard Marc, « Conservatoire vivant des Mascareignes La Réunion plaque tournante scientifique dans la zone », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 16 décembre 1997 (n°6486), p.9. ; « Le zoo s'équipe d'une station de quarantaine », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 16 décembre 1997 (n°14987), p.15.

358 Bernard Marc, « Un pétrel géant antarctique en convalescence Une découverte exceptionnellement rare », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 juillet 1998 (n°6662), p.9.

359 M.B., « Sainte-Suzanne Bon vent au Pétrel géant », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 31 juillet 1998 (n°6680), p.7.

par sa propriétaire. L'association SOS Animaux confie également au zoo un macaque surnommé Titi, l'animal a été gardé durant dix ans dans une cage d'oiseau par son ancien propriétaire³⁶⁰. En octobre 1999, la DIREN (Direction régionale de l'environnement) saisit au Croc Parc de l'Étang-Salé trois singes (deux babouins et un macaque) qui ont été « abandonnés » par le cirque Raluy au cours d'un passage dans l'île. En fait il semblerait que la dompteuse du cirque, propriétaire de ces animaux, avait d'abord tenté de céder les trois singes au zoo de Saint-Denis qui a refusé l'offre. Elle s'est alors tournée vers le Croc Parc qui a accepté d'acheter les singes. Cependant, la structure ne dispose pas de l'autorisation nécessaire pour détenir ces animaux et les cages dans lesquelles sont hébergés les singes ne sont pas aux normes selon la DIREN. Ainsi, contre l'avis du directeur du zoo de Saint-Denis, les trois singes sont confiés au zoo du Chaudron seule structure autorisée à accueillir ces animaux classés en annexe II de la Convention, malgré le manque de place.³⁶¹

Pour faire face à l'arrivée imprévue d'animaux issus de prises de douanes ou retrouvés dans la nature, le zoo dispose à partir de décembre 1997 d'une station animalière de quarantaine³⁶². Il s'agit d'un espace au sein de la structure où les animaux confiés au zoo pourront être isolés avant d'intégrer l'enclos d'autres animaux présents au zoo. L'espace se compose de sept volières et d'une cage de contention pour petits mammifères. La DIREN, la Région ainsi que des partenaires privés ont aidé le parc zoologique à aménager cette « station d'hébergement et de soin »³⁶³. Pour Stéphane Boullay la protection de la faune doit être la priorité en accord avec « la politique générale des zoos français »³⁶⁴.

Son souhait est de réorienter la collection d'animaux du zoo du Chaudron afin qu'à terme la structure devienne un parc spécialisé dans la protection, la conservation et la réintroduction d'espèces locales dans la nature. Pour ce faire, des efforts sont réalisés pour favoriser l'introduction de la faune locale à l'intérieur du zoo. Par exemple, en novembre 1994 le directeur du zoo envisage un programme de réintroduction de la chauve-souris roussette à La Réunion, il s'agit plus précisément de la roussette noire (ptéropus niger), une espèce endémique des Mascareignes qui peuplait l'île autrefois avant de disparaître à la fin du XVIII^e siècle probablement à cause des

360 Bernard Marc, « Zoo de Saint-Denis Du plomb dans l'aile », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 19 mai 1999 (n°6930), p.7. ; « Lémuriens, voisins à protéger », *Le Quotidien des Jeunes*, le 19 mai 1999 (n°6930), pp. 6-7.

361 Bernard Marc, « Le cirque Raluy abandonne trois singes », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 08 octobre 1999 (n°7052), p.3.

362 Voir annexe 15.

363 Bernard Marc, « Conservatoire vivant des Mascareignes La Réunion plaque tournante scientifique dans la zone », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 16 décembre 1997 (n°6486), p.9. ; « Le zoo s'équipe d'une station de quarantaine », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 16 décembre 1997 (n°14987), p.15.

364 J.K., « Visite guidée à travers le parc de Saint-Denis Promenons-nous dans le zoo », *Le Quotidien dimanche*, le 01 mars 1998 (n°528), p.10.

activités humaines³⁶⁵. Cependant, la roussette noire s'est maintenue dans l'île Maurice à l'état sauvage. En novembre 1997, le projet de réintroduction de la roussette noire à La Réunion prend forme avec l'arrivée au zoo du Chaudron de trois chauve-souris roussettes en provenance du Casela Park de Maurice³⁶⁶. Autre exemple, en 1996 deux commerciales alertent le directeur du zoo sur l'absence du tangué au sein de sa structure et le convainquent de la nécessité d'y introduire des tangués. L'espèce de tangué présente à La Réunion, *tenrec ecaudatus*, est originaire de Madagascar et a été introduite dans l'île vers 1801³⁶⁷. L'animal est considéré comme un gibier, sa chasse est autorisée et réglementée mais le petit mammifère est victime de braconnage. C'est pour sensibiliser le visiteur à cette problématique qu'un projet d'introduction du tangué au zoo voit alors le jour : un enclos est aménagé et une opération de communication est montée par les deux commerciales avec la création de peluches représentant l'animal³⁶⁸. Enfin, en mars 1998, Stéphane Boullay projette de recevoir des lémuriers par le biais du zoo de Vincennes ou de Mulhouse pour la reproduction et la réintroduction dans leur milieu naturel. Il est également en attente de l'arrivée de sept autres roussettes noires et aimerait importer des coua bleus de Madagascar³⁶⁹.

Globalement, des efforts sont faits durant cette période pour accueillir des animaux plus ou moins vulnérables et organiser leur protection. Mais la protection des animaux passe aussi par le confort de leur environnement. Une attention est particulièrement portée à l'amélioration des conditions de vie des plus anciens pensionnaires du zoo.

Aménagements et améliorations d'enclos.

La direction du zoo poursuit son travail d'aménagement pour changer l'image de la structure et améliorer les conditions de vie des animaux présents.

365 Aujourd'hui la chauve-souris roussette n'est plus considérée comme éteinte à La Réunion, une petite population d'une quarantaine d'individus vit à l'état sauvage dans la région Est. L'origine de cette population de roussettes reste incertaine, on ne sait pas s'il s'agit d'une réintroduction naturelle ou d'individus relâchés volontairement dans la nature. Voir [en ligne] <https://www.iucnredlist.org/species/18743/86475525> et <https://www.futura-sciences.com/planete/definitions/zoologie-roussette-noire-6500/> (Consultés le 15 avril 2021).

366 B.L., « Parc zoologique La longue mue », *art. cit.*, p.13. ; Decloitre Laurent, « Une famille de chauve-souris importée de Maurice Le zoo veut sauvegarder l'espèce », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 11 novembre 1997 (n°6456), p.9.

367 Voir « Schéma départemental de la gestion cynégétique de La Réunion » dossier de la Fédération départementale des chasseurs de La Réunion. [en ligne] <http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SDGC2014VersionRepro.pdf>; voir aussi fiche de présentation du tangué sur le site internet [especiesinvasives.re](https://www.especiesinvasives.re) [en ligne] https://www.especiesinvasives.re/spip.php?action=accéder_document&arg=317&cle=771a7db898dc4775cee14a553e7c8aa3f7709be7&file=pdf%2FTangué.pdf (Consultés le 15 avril 2021).

368 L.D., « Des tangués en chair et en peluche », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 03 juillet 1996 (n°6033), p.14 ; Dubourd David, « Le tangué fait son entrée », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 23 septembre 1996 (n°14542), p.14.

369 J.K., « Visite guidée à travers le parc de Saint-Denis Promenons-nous dans le zoo », *Le Quotidien dimanche*, le 01 mars 1998 (n°528), p.10.

Dès 1994, les nouvelles orientations du zoo sont symbolisées par un nouveau logo, représentant un lémurien, qui orne désormais la grille d'entrée du parc. Le lémurien maki catta, espèce menacée d'origine malgache, figure la vocation conservatrice que la structure souhaite entretenir³⁷⁰ (voir Photo 5³⁷¹). Ces efforts concernent aussi la restauration de cages et d'enclos vieillissants. Ainsi, les enclos du parc « s'humanisent »³⁷² : les cages sont repeintes, décorées et végétalisées, des bambous ou troncs d'arbres sont mis à la disposition des animaux pour favoriser le jeu et l'exercice. La volière est réaménagée : « Maintenant, les visiteurs pourront se balader en toute tranquillité dans une sphère « verte » aménagée d'une passerelle et d'une cascade artificielle » et une fresque égaye désormais l'enclos des aras³⁷³. Outre ces agencements pour mettre en valeur les structures existantes, la direction prévoit dans les prochaines années des travaux de plus grandes envergures pour une réfection complète de certains enclos³⁷⁴.

Mais le zoo a besoin d'argent pour mener ces travaux. L'association qui gère le zoo doit trouver des financements car la subvention de la mairie pour le fonctionnement du parc et la recette des entrées ne sont pas suffisantes³⁷⁵. En mars 1995, le zoo se lance alors dans une campagne de parrainage auprès d'entreprises locales pour « dynamiser son image et son activité ». L'opération est confiée à l'agence de communication Luvi qui s'inspire d'une initiative prise auparavant par le zoo de Lisbonne. L'objectif est de vendre à des entreprises l'image d'animaux présentés au zoo : « En clair, sponsoriser une cage et ses pensionnaires, à raison de 6 000 F par an. En échange, le zoo, qui accueille 80 000 visiteurs par an, apposera devant la cage une plaque avec le logotype de l'entreprise. Pour cette dernière, il sera possible d'utiliser l'animal par voie de citations, mentions, reproductions photographiques, productions filmées, campagnes publicitaires, opérations promotionnelles, et d'utiliser le zoo pour des conférences et des cocktails »³⁷⁶. En juillet 1995, sept entreprises ont accepté de parrainer un animal : « La Sorecar a pris la tortue rayonnée, Edena a choisi la grande volière. Il y a une cascade et une source au milieu. La société de sécurité SOM a

370 Danguillaume Olivier, « Les tortues malgaches bientôt de retour au pays », *art. cit.*, p.16.

371 Logo du parc zoologique sur la grille d'entrée du parc, voir François, « Zoo municipal Les nouvelles orientations », *Témoignages*, le 19 mai 1994 (n°11867), p.12.

372 Expression utilisée par le *JIR* voir B.L., « Parc zoologique La longue mue », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 07 novembre 1994 (n°13861), p.13.

373 Palomar Véronique, « Idées neuves et pas bêtes », *art. cit.*, pp.2-3. ; Danguillaume Olivier, « Les tortues malgaches bientôt de retour au pays », *art. cit.*, p.16. ; Nativel Fabrice, « Le zoo enfin pédagogique », *L'Echo*, le 11 mai 1994 (n°209), p.24.

374 B.L., « Parc zoologique La longue mue », *art. cit.*, p.13.

375 « [...] améliorer le quotidien des animaux en refaisant leurs enclos, en les végétalisant ou en apportant un plus à leur alimentation. Nous avons en effet un budget de fonctionnement de 680.000 F. Nous disposons d'une recette liée aux entrées de 350.000 F à 400.000 F. Mais comme nous avons un statut associatif, nous payons tout, sauf le personnel qui nous est fourni par la mairie. Nous n'avons pas les moyens d'investir alors que nous souhaitons faire plus de volières par exemple, créer des enclos comme nous sommes en train de le faire pour le lion afin qu'il sorte de sa cage, acheter de nouvelles espèces. » voir « Trois questions à Stéphane Boullay », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 19 juillet 1995 (n°5735), p.25.

376 B.L., « Le zoo vend l'image de ses pensionnaires », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 mars 1995 (n°14003), p.10. ; voir exemple en annexe 16.

pris l'aigle, son emblème. Le Comptoir du Bijou a voulu les lémuriens, Mérimex qui est spécialisé dans les graines et les aliments pour oiseaux la volière à paons, etc. »³⁷⁷ 42 000 francs ont ainsi pu être récoltés. Le zoo commence à réaliser des travaux.

D'abord, il s'agit de rehausser les clôtures d'enceinte du parc puis de construire des enclos à ciel ouvert³⁷⁸. Le premier enclos à ciel ouvert est construit pour les lions à l'emplacement du parc de mini-bolides abandonné depuis un moment car jugé « trop bruyant et gênant pour les animaux » ainsi que « peu rentable » par la direction³⁷⁹. Les travaux annoncés dès 1995, n'aboutissent qu'en 1997. En avril, le couple de lions Beau Blond et Princesse prennent place dans leur nouvel enclos : les deux fauves découvrent alors une surface de 100 m² avec un sol gazonné, un bassin, de la végétalisation et un ciel dégagé après avoir passé près de 20 ans dans un enclos fermé sur un sol bétonné³⁸⁰. Après les lions, c'est au tour du couple de chimpanzés, Charlie et Cheetah (également présent au zoo depuis une vingtaine d'années) de bénéficier d'un enclos à ciel ouvert. Au début de l'année 1997, les travaux sont toujours en cours. Le nouvel enclos des chimpanzés est finalement disponible en juillet mais Charlie et Cheetah ne sont pas les premiers à en profiter. En effet, entre-temps le zoo fait l'acquisition des deux femelles chimpanzés Zaza et Judith arrivées du Cerza de Lisieux, ce sont alors les deux femelles chimpanzés qui inaugurent le nouvel enclos. Quelques jours plus tard Charlie et Cheetah les rejoignent. Les chimpanzés profitent désormais d'un espace de 250 m² de surface au sol encerclé par une fosse remplie d'eau, à l'intérieur des arbres et des structures permettent aux chimpanzés de grimper et de jouer, une fresque égaye l'ensemble de l'enclos³⁸¹. Le parrainage d'entreprises a grandement participé à l'aménagement de ces enclos, par exemple pour l'enclos des chimpanzés l'article du *JIR*³⁸² nous apprend que « Le nouvel enclos est revenu à 450 000 francs et a été financé par Mauvillac pour la belle fresque qui orne le mur, par SFR, par les Brasseries de Bourbon et par Océan Indien Informatique. » Ces enclos à ciel ouvert et végétalisés permettent de présenter l'animal dans un décor de nature - certes encore bien artificiel - qui améliore les conditions de captivité. L'animal peut ainsi renouer avec des réflexes instinctifs (gratter la terre, grimper en hauteur, griffer, mordre etc.). Les lions et les chimpanzés profitent de leur nouvelle structure la journée et passent la nuit à l'abri dans leur ancien enclos.

377 Voir « Trois questions à Stéphane Boullay », *Le Quotidien de La Réunion*, le 19 juillet 1995 (n°5735), p.25.

378 « Les sapeurs-pompiers repêchent un cerf de Java dans la mer », *Le Réunionnais*, le 26 juillet 1995 (n°957), p.5. ; J.V., « Journée portes ouvertes au zoo du Chaudron Une vocation pédagogique et conservatoire », *art. cit.*, p.11.

379 M.B., « Un mercredi au zoo Espace pédagogique et ludique », *art. cit.*, p.17.

380 Bernard Marc, « Nouvelles maisons pour les lions et les chimpanzés », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 01 mars 1997 (n°6239), p.6. ; voir le nouvel enclos des lions en annexe 17.

381 Bernard Marc, « Un nouvel enclos pour les chimpanzés du zoo de Saint-Denis Peut-être deux autres femelles », *art. cit.*, p.9. ; Bernard Marc, « A l'heure où les grands fauves vont boire », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 25 juillet 1997 (n°6363), pp.14-15. ; « Quand Zaza et Judith rencontrent Charlie et Cheeta », *art. cit.*, p.5.

382 « Quand Zaza et Judith rencontrent Charlie et Cheeta », *art. cit.*, p.5. ; voir le nouvel enclos des chimpanzés en annexe 18.

Sous la direction de Stéphane Boullay, tous les efforts réalisés en terme d'aménagement, de rénovation, d'animation et de partenariat permettent de recentrer le rôle du zoo de Saint-Denis. Les conditions de vie des animaux paraissent meilleures, le zoo devient véritablement pédagogique, son activité permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, et la structure aide dans une certaine mesure à la protection d'animaux sauvages vulnérables. La situation du zoo se stabilise, la collection d'animaux continue à attirer de nombreux visiteurs³⁸³. Toutefois, malgré les efforts entrepris, le zoo fait aussi face à des difficultés qui freinent sa progression.

383 Les estimations fournies par la presse durant cette période sont toujours approximatives. Néanmoins on note que, concernant le nombre total de visiteurs par an, les données oscillent entre 70 000 et 100 000 visiteurs (les écarts s'expliquent par la distinction entre le public scolaire gratuit et le public général payant, les articles ne précisent pas toujours si l'estimation correspond au nombre de visiteurs total ou s'il s'agit uniquement des entrées payantes). Concernant les estimations du nombre d'animaux, la collection semble se stabiliser autour des 500 unités jusqu'en 1996 après on note des estimations plus basses qui oscillent entre 420 et 480 unités entre 1996 et 1999.

3. Les limites du renouveau (1993-1999).

Au cours des années 1990, le zoo de Saint-Denis réussit sa transformation et devient une structure plus axée sur la pédagogie et la protection des animaux. Le zoo dionysien paraît plus en phase avec la vocation contemporaine des parcs zoologiques européens. D'anciens pensionnaires du zoo comme les lions et les chimpanzés bénéficient désormais d'un décor de nature au sein d'enclos à ciel ouvert. Le zoo est sur la voie du renouvellement et essaye d'améliorer ses structures vieillissantes pour le bien-être des animaux présents. Cependant malgré les progrès réalisés et les efforts continus de la direction pour faire vivre le zoo, l'institution demeure fragile. Le manque d'espace, de moyens ainsi que l'insécurité freinent l'évolution du parc. Devant la persistance de ces problématiques, en 1995 l'idée d'une délocalisation du parc vers un espace plus grand refait surface. En 1997, une association est montée pour défendre le projet d'un Conservatoire vivant des Mascareignes, une réserve naturelle pour des espèces animales de la zone océan Indien qui serait installée dans les hauteurs de La Réunion. Cette réserve se présente alors comme la meilleure alternative pour le zoo. Mais peu de temps après, une série de crises compromet l'avenir du zoo. Les polémiques s'enchaînent. Le directeur, à court de solutions pour sauver sa structure, est de plus en plus isolé. En décembre 1999, la mairie cède aux revendications de ses employés et décide de suspendre tous les membres de l'association qui gère le zoo. La municipalité reprend pleinement la gestion de la structure. Cependant, l'avenir paraît plus que jamais incertain pour le zoo qui ferme ses portes pour une durée indéterminée.

3.1. Un zoo qui demeure fragile.

Les carences du zoo.

La transformation du zoo ne se fait pas sans difficultés. En parallèle des projets menés, la direction doit aussi affronter des obstacles qui freinent considérablement la progression de l'institution.

Tout d'abord, les projets d'aménagements sont limités par la place disponible. Le manque de place est une problématique inhérente au zoo de Saint-Denis depuis sa création. Dans un article du *JIR*³⁸⁴ en juillet 1995, Pierre, chef d'équipe au zoo, confie au journal que « Deux hectares, ce n'est pas suffisant », il parle de sa propre expérience puisque lors d'un stage de formation en métropole il a pu découvrir le jardin zoologique de la citadelle à Besançon qui s'étend sur 45 hectares. Dans le même article le directeur, Stéphane Boullay, constate l'obsolescence du parc : « Ici, c'est un parc

384 Fontaine Stéphane et Coutaye Bernard, « Le zoo sous toutes ses coutures », *art. cit.*, pp.8-9.

qui a été bâti sur une philosophie qui voulait que les animaux soient placés en cage... comme un objet dans une vitrine... Cela n'a plus lieu d'être ! » Lorsqu'il reprend la direction du zoo en 1993, M. Boullay essaye de « faire vivre l'existant » tout en trouvant des solutions pour enrayer la dégradation des lieux et améliorer les conditions de vie des animaux. Malgré les aménagements réalisés et l'impression d'une embellie, il paraît difficile de faire mieux. En effet, le directeur souhaiterait « multiplier les enclos à ciel ouvert » mais ce genre de projet est difficilement réalisable compte tenu de la place disponible et des moyens accordés au zoo pour son fonctionnement³⁸⁵. Déjà, l'aménagement d'enclos à ciel ouvert pour les lions et les chimpanzés ne s'est pas fait sans difficultés. En effet, les animaux profitent de leur nouvel enclos deux ans après l'annonce dans la presse de l'aménagement de ces espaces. Les travaux ont pris du retard faute de financement : « Nous devrions avoir un nouvel enclos à lions de 100 mètres carrés au mois de septembre. Cela fait deux ans qu'il est prévu. Nous avons aussi un projet d'enclos à chimpanzés, mais pour l'instant nous n'avons pas les financements nécessaires. Je regrette de manquer autant de fonds, car notre zoo mériterait mieux que ça », affirme M. Boullay dans un article du *Quotidien* en juillet 1996³⁸⁶. Finalement, un appui financier supplémentaire de la municipalité et la campagne de parrainage permettent la finalisation des enclos à ciel ouvert en 1997³⁸⁷. Si le progrès est certain, le succès de ces aménagements est en demi-teinte. D'abord, alors que l'enclos à ciel ouvert était destiné au couple de lion, moins d'un an après (en janvier 1998) la lionne, Princesse, meurt suite à une aggravation de ses problèmes digestifs et rénaux. La mort de la lionne est fortuite mais l'animal n'aura profité que durant quelques mois de la verdure de son nouvel enclos³⁸⁸. Ensuite, à l'horizon de l'année 2000, le zoo du Chaudron ne compte que deux enclos à ciel ouvert, le reste des infrastructures demeure obsolète malgré les travaux réalisés pour égayer les espaces. Il semble difficile de faire mieux : « En dehors des aménagements de l'existant reste peu d'espace à investir. Il y a bien la fosse de l'éléphant. Cela pourrait devenir une structure à ciel ouvert pour les tigres (mais où trouver les 650 000 francs nécessaires ?), un nouvel espace pour accueillir les lémuriens ou un parc à crocodile (350 000 francs). »³⁸⁹ L'agencement même du zoo pose problème notamment lors de la saison des pluies. En mars 1998, une inondation du parc après des fortes pluies menace les animaux : « Sentiers boueux, enclos inondés. Le zoo s'est transformé en vaste mare cette semaine. C'est que le parc est relativement obsolète. Le terrain est encaissé et lors de sa construction, on a

385 J.V., « Journée portes ouvertes au zoo du Chaudron Une vocation pédagogique et conservatoire », *art. cit.*, p.11.

386 Y.D., « Zoo de Saint-Denis Journée portes ouvertes », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 24 juillet 1996 (n°6051), p.7.

387 Bernard Marc, « Nouvelles maisons pour les lions et les chimpanzés », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 01 mars 1997 (n°6239), p.6.

388 J.K., « Le quotidien d'un directeur de zoo Gérer les petites choses et lancer les grands projets », *Le Quotidien dimanche*, le 01 mars 1998 (n°528), pp.12-13.

389 J.K., « Visite guidée à travers le parc de Saint-Denis Promenons-nous dans le zoo », *Le Quotidien dimanche*, le 01 mars 1998 (n°528), p.10.

omis de mettre en place un système d'évacuation des eaux. La pluie n'est pas du goût de tous les animaux, certains auront dû rester consignés dans leur petit box sans trop pouvoir se dégourdir les jambes. Comme en temps de cyclone. »³⁹⁰ Par ailleurs, même les installations récentes paraissent insuffisantes. C'est le cas notamment de la station animalière (ouverte depuis décembre 1997) qui semble inadaptée lorsqu'il s'agit d'héberger le pétrel géant confié au zoo en juillet 1998 : faute de bassin, une piscine de fortune a été mise en place à l'aide d'un congélateur hors service³⁹¹. En plus du manque d'espace et de moyens, le zoo est toujours confronté à des problèmes d'insécurité.

Sous la direction de M. Boullay, d'autres affaires de vol touchent le zoo. En septembre 1993, le kiosque snack-bar du zoo est dévalisé, le préjudice est estimé à 14 000 F³⁹². En décembre 1997, deux canards de Pékin et un perroquet ara sont dérobés. Puis dans la nuit du 18 décembre 1997, le zoo subit une attaque violente : six hommes cagoulés pénètrent dans les lieux et menacent le gardien avec une arme de poing. Les voleurs repartent avec un autre perroquet ara d'une valeur de 15 000 F³⁹³. Ensuite, en mai 1998, ce sont 19 tortues radiata qui sont subtilisées³⁹⁴. En février 1999 la recette du zoo est dérobée, profitant de l'absence momentanée de la caissière un jeune voleur réussit à s'emparer de 600 F³⁹⁵. Outre ces affaires là – médiatisées dans la presse – l'ancien directeur et le contremaître reconnaissent qu'il y a eu beaucoup de vols ou du moins des disparitions inexplicables d'animaux³⁹⁶. Le contremaître évoque par exemple la perte d'un perroquet gris du Gabon : « J'ai perdu des perroquets, j'avais un gris du Gabon qui était juste à côté de mon bureau. Un jour je pars manger à la maison, je reviens à midi il est plus là. Les mecs ils sont assis à côté ils te disent « On a rien vu, non on a rien vu » »³⁹⁷. Les deux responsables évoquent aussi des vols de matériels ou d'aliments pour animaux : « Des vols d'essence, certains remplissaient leur moto le samedi pour avoir de l'essence pour la semaine. Parce qu'on avait des débroussailleuses, des tondeuses puis on voyait que « Tiens, c'est bizarre le jerrican en deux jours il est vide... » »³⁹⁸; « Parce que j'me dis attend j'achète 10 balles de manger sanglier, le lendemain y'en a plus quoi ! »³⁹⁹ ; « On a fait une salle pédagogique avec des écrans, des télévisions, des posters, des machins...

390 J.K., « Le quotidien d'un directeur de zoo Gérer les petites choses et lancer les grands projets », *art. cit.*, pp.12-13.

391 Bernard Marc, « Un pétrel géant antarctique en convalescence Une découverte exceptionnellement rare », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 juillet 1998 (n°6662), p.9.

392 « Le vol du kiosque du zoo presque résolu », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 12 octobre 1993 (n°13476), p.5.

393 Jouve Hervé, « Le zoo du Chaudron braqué hier par six hommes cagoulés Un perroquet ara de 15 000 F dérobé », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 décembre 1997 (n°14991), p.5. ; « Un perroquet volé au zoo Stéphane Boullay : « Ça suffit comme ça » », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 20 décembre 1997 (n°6490), p.6. ; « Vol d'aras au zoo municipal du Chaudron Les oisellereries de la ville contrôlées », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 30 décembre 1997 (n°15000), p.5.

394 F.F., « 19 tortues volées au zoo du Chaudron », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 03 mai 1998 (n°15122), p.4.

395 « Saint-Denis La recette du zoo dérobée », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 16 février 1999 (n°6852), p.4.

396 Voir annexe 11 et annexe 14.

397 Voir annexe 14.

398 Voir annexe 11.

399 Voir annexe 14.

ça régulièrement la télé elle disparaissait pourtant j'avais mis des caméras... la télé disparaît, l'écran disparaît, le projecteur disparaît. Le gardien a rien vu. [...] Et comme les gens connaissaient l'histoire de la vidéo surveillance ils s'arrangeaient [en mettant] des caches... »⁴⁰⁰. Les affaires de vols révèlent la défaillance du parc au niveau de la surveillance et de la protection des enclos. En effet, la vigilance d'un seul gardien est loin d'être infaillible : « Ah si, il y avait des gardiens sauf que le gardien soit il dormait il a rien vu, soit le gardien il a vu et il disait rien parce qu'il a peur de prendre un coup de sabre et voilà. Non non là il aurait fallu avoir un système de vidéo surveillance... »⁴⁰¹. Mais là encore le zoo n'a pas les moyens de mettre en place un système de sécurité plus sophistiqué : « Ce nouveau larcin révèle en outre l'apparente insuffisance du système de sécurité. Manifestement, un gardien ne peut veiller sur un parc de près de trois hectares. Il est à espérer que rapidement les financiers du zoo vont débloquer les fonds nécessaires pour protéger les animaux exposés avant que les visiteurs n'aient à regarder des cages vides. »⁴⁰² Un autre incident illustre les failles dans la sécurité du parc. Cette fois-ci c'est le comportement des visiteurs qui est en cause. En novembre 1997 le python recueilli par le zoo l'année précédente meurt à cause de la brutalité de certains visiteurs : « Mort scandaleuse, puisque le python a eu le cou transpercé par les branches brandies par les visiteurs stupides qui voulaient réveiller le serpent endormi »⁴⁰³. La transformation du zoo en véritable structure éducative dédiée à la préservation de la faune locale semble ainsi limitée avec les moyens dont dispose la structure municipale. Pour concrétiser ce projet il faudrait délocaliser le zoo.

Le projet du Conservatoire vivant des Mascareignes.

Déjà évoquée comme une perspective d'avenir pour le zoo en 1991, l'idée de délocaliser refait surface en 1995. Depuis son arrivée, Stéphane Boullay n'a jamais été hostile à l'idée d'un déplacement du zoo vers un espace plus vaste. Si en 1991 le site de la Grande-Chaloupe était évoqué pour accueillir le zoo, en juillet 1995 le directeur pense plutôt au parc du Colorado : « Un tel aménagement pour un parc zoologique améliore beaucoup la qualité de vie des animaux et renforce le côté éducatif d'une visite. Pour concrétiser cela, on aurait besoin de 20 à 30 hectares au lieu des 2 que nous possédons. Pourquoi pas au Colorado dans les hauts de Saint-Denis... »⁴⁰⁴ ; « Le directeur caresse l'espoir que le projet d'extension du zoo au Colorado sur une trentaine d'hectares, dont on

400 Voir annexe 11.

401 Voir annexe 11.

402 F.F., « 19 tortues volées au zoo du Chaudron », *art. cit.*, p.4.

403 « La Di... La Fé... Série noire au zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 18 novembre 1997 (n°6462), p.3.

404 Fontaine Stéphane et Coutaye Bernard, « Le zoo sous toutes ses coutures », *art. cit.*, pp.8-9.

parle depuis plusieurs années, finisse par voir le jour. »⁴⁰⁵ Le 1^{er} août 1997 un article publié dans *7 Magazine Réunion*⁴⁰⁶ donne plus de détails sur le projet : « Un bureau d'études travaille sur un projet de déplacement du parc zoologique vers le Colorado. Un site d'une quarantaine d'hectares dans la fraîcheur de La Montagne qui n'aurait rien à voir avec les deux hectares dans la sécheresse du Chaudron « Il faut un parc digne de l'océan Indien. Il faut pouvoir se balader dans un parc. Il faut des fosses, du trompe-l'œil, moins de béton et de grillage. Le but n'est pas de montrer mais d'inciter à retrouver l'animal dans un milieu qui ressemble le plus possible à son milieu naturel ». Cette dernière phrase résume la philosophie du projet : « l'imitation de la nature », c'est l'objectif développé par de nombreux parcs zoologiques européens depuis la fin des années 60⁴⁰⁷. En 1995, le zoo du Chaudron semble donc lancé pour rattraper le retard cumulé. Mais le projet du Colorado n'avance pas. Pour autant le directeur du zoo n'envisage pas d'autre solution que la délocalisation du parc vers un espace plus grand. En 1997, un projet plus ambitieux voit le jour celui du Conservatoire Vivant des Mascareignes⁴⁰⁸.

L'association du même nom réunit des scientifiques œuvrant depuis deux ans pour le développement de projets environnementaux dans la zone sud de l'océan Indien et est présidée par Jean-Jacques Petter, docteur en médecine et en sciences naturelles, titulaire d'une chaire au muséum d'histoire naturelle de Paris et ancien directeur du zoo de Vincennes⁴⁰⁹. Cette association milite à partir de 1997 pour la création d'une réserve à La Réunion destinée à accueillir les animaux de la zone océan Indien notamment ceux saisis dans les aéroports. Ces animaux, après un temps de réadaptation, pourraient alors être réimplantés dans leur milieu naturel. Le zoo de Saint-Denis est partenaire de l'association et Stéphane Boullay défend ardemment cette idée : « C'est pour la Réunion la chance de bénéficier d'un véritable rayonnement sur l'ensemble de la zone en favorisant l'étude et la venue de sommités internationales ». Selon le directeur du zoo, le projet peut avoir le soutien financier de l'Europe et du Fonds mondial pour l'Environnement⁴¹⁰. « Il ne manque que la volonté politique » pour concrétiser la création de cette réserve animalière dans l'île. Au moment de la parution de l'article, une réunion est prévue entre différents acteurs du projet pour discuter de la

405 J.V., « Journée portes ouvertes au zoo du Chaudron Une vocation pédagogique et conservatoire », *art. cit.*, p.11.

406 Sorbier Bernard, « Le zoo au Colorado avant l'an 2000 ? », *7 Magazine Réunion*, le 01 août 1995 (n°942), pp. 84-85.

407 Baratay Eric et Hardouin-Fugier Élisabeth, *op. cit.*, p.268.

408 Bernard Marc, « Une station animalière pour le zoo Pour un accueil optimal des animaux », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 29 octobre 1997 (n°6445), p.4.

409 Bernard Marc, « Conservatoire vivant des Mascareignes La Réunion plaque tournante scientifique dans la zone », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 16 décembre 1997 (n°6486), p.9 ; fiche auteur de Jean-Jacques Petter sur le site internet de la BNF [en ligne] voir https://data.bnf.fr/fr/11919456/jean-jacques_petter/ (Consulté le 17 avril 2021).

410 Le Fonds mondial pour l'Environnement est un organisme financier créé par la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ainsi que celui dédié à l'environnement (PNUE) en 1991. voir [en ligne] <https://www.vie-publique.fr/fiches/274838-quel-est-le-role-du-fonds-pour-lenvironnement-mondial> (Consulté le 17 avril 2021).

faisabilité d'une telle réserve⁴¹¹. Cette réunion a lieu le 16 décembre 1997 dans les locaux de la DIREN. Des représentants de la Région, du Département, des services de l'État (ONF, DSV, les douanes et la DIREN), de la SREPEN, des Brigades de la nature, de l'association du Conservatoire vivant des Mascareignes et du parc zoologique de Saint-Denis sont présents. L'article du *Quotidien*⁴¹² qui relaye l'information donne plus de détails. La proposition est de créer une réserve animalière à vocation scientifique dans les hauts de Sainte-Marie. L'objectif pour le Conservatoire est de recueillir les animaux récupérés dans l'île par les services sanitaires, les douanes, le muséum d'Histoire naturelle de Saint-Denis ou les particuliers ainsi que les animaux originaires des îles du sud-ouest l'océan Indien « introduits illégalement sur le territoire national ». Le poste de douanes de l'aéroport de Roissy souscrit à l'idée et se dit déjà prêt à renvoyer par avion les animaux saisis vers La Réunion. Cependant les porteurs du projet précisent qu' « il ne s'agit pas de récupérer des fauves ou des éléphants » mais bien des animaux originaires de la zone (reptiles, oiseaux, tortues, lémuriers etc.). Une fois arrivés dans l'île, ces animaux seront gardés par le Conservatoire, ils y recevront des soins et feront l'objet d'observations scientifiques. A terme, un programme de réintroduction devrait être mené pour renvoyer ces animaux dans leur milieu naturel. Dans un premier temps il s'agit d'une réserve à vocation purement scientifique mais il n'est pas exclu d'ouvrir le Conservatoire au public. Pour les porteurs du projet ce serait l'occasion de développer le « tourisme nature » dans l'île. En terme de financement, ils pensent que le Conservatoire pourrait recevoir des subventions d'organismes de protection de l'environnement (Fonds mondial pour l'Environnement, WWF etc.) et de fondations souhaitant mener des études scientifiques sur les animaux recueillis, ensuite, la collecte d'amendes et les recettes des visites permettront aussi de financer le fonctionnement de la structure. En décembre 1997, le projet est donc en cours de discussion. En février 1998, une nouvelle étape est franchie. Suite à la réunion de décembre la proposition, jugée trop ambitieuse, devait être ajustée. Une nouvelle ébauche est prête à être défendue⁴¹³. Cette fois-ci il n'est plus question de réserve animalière, le projet, plus modeste, prévoit une restructuration du zoo de Saint-Denis qui accueillera sur un site annexe un centre d'hébergement dédié à « l'étude des espèces de la zone présentant un intérêt majeur ». Ce centre d'hébergement devrait uniquement accueillir les animaux sauvages saisis ou retrouvés dans l'île. L'idée d'importer les animaux de la zone océan Indien, saisis dans les aéroports de Paris est abandonnée comme la mise en place d'un programme de reproduction des animaux recueillis. Les animaux recueillis par le centre d'hébergement devraient être en transit : c'est-à-dire qu'ils sont

411 Bernard Marc, « Une station animalière pour le zoo Pour un accueil optimal des animaux », *art.cit.*, p.4.

412 Bernard Marc, « Conservatoire vivant des Mascareignes La Réunion plaque tournante scientifique dans la zone », *art.cit.*, p.9

413 M.B., « Conservatoire vivant des Mascareignes Les porteurs du projet sont prêts », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 04 février 1998 (n°6529), p.10.

hébergés et soignés avant une réintroduction dans la nature. Si la proposition est plus modeste, ses défenseurs sont toujours déterminés à réaliser leur projet. A la parution de l'article qui présente son avancement, l'association est en attente d'une autorisation de l'ensemble des partenaires pour demander une aide financière à la Région⁴¹⁴. En mars, un article du *Quotidien*⁴¹⁵ nous apprend que des études devraient commencer le mois suivant pour fixer toutes les orientations et définir un lieu pour accueillir le Conservatoire. Un peu plus loin dans ce même article le directeur du zoo, Stéphane Boullay, reconnaît que si le projet du Conservatoire vivant des Mascareignes n'aboutit pas, il envisagerait alors de revoir sa politique d'importation d'animaux sauvages afin de « faire vivre sa structure » et « faire plaisir au public ». Sauf que quatre mois plus tard, en juillet, la proposition du Conservatoire n'a pas avancé. L'article qui retrace l'itinéraire du pétrel géant recueilli au zoo du Chaudron en juillet 1998⁴¹⁶ reparle du Conservatoire vivant des Mascareignes en soulignant qu'une structure de ce type permettrait l'accueil optimal des animaux sauvages retrouvés à l'instar du pétrel. Mais tout est toujours au même point : « A ce jour, la prise en charge du financement de l'étude faisabilité par la Région pourrait seule accélérer la concrétisation du conservatoire. » Suite à cet article le projet n'est plus évoqué dans la presse. Ce n'est qu'au bout d'un an, en juillet 1999, qu'il resurgit alors que le zoo affronte depuis quelques mois une série de crises qui compromettent l'avenir de la structure⁴¹⁷. Le Conservatoire est alors présenté⁴¹⁸ comme une issue possible pour le zoo, les contacts reprennent avec l'association basée à Paris. L'objectif reste le même, créer un centre d'hébergement et d'étude de la faune des îles du sud-ouest de l'océan Indien. Stéphane Boullay caresse l'espoir de « [rejoindre] l'évolution des parcs européens » avec la réalisation du Conservatoire⁴¹⁸. En octobre, la proposition est toujours en cours de discussion⁴¹⁹. Mais dans le même temps la situation du zoo se dégrade. La grève des employés du zoo de décembre 1999 précipite le départ de Stéphane Boullay, ardent défenseur du projet. Ainsi la perspective de voir un jour aboutir le centre d'hébergement du Conservatoire vivant des Mascareignes s'évanouit également.

En effet, malgré les progrès réalisés et les efforts entrepris pour essayer de résoudre les problèmes du zoo, la situation se dégrade considérablement. Entre 1998 et 1999, le zoo de Saint-Denis affronte une série de crises qui met à mal l'institution et interroge sur sa viabilité.

414 M.B., « Conservatoire vivant des Mascareignes Les porteurs du projet sont prêts », *art. cit.*, p.10.

415 J.K., « Visite guidée à travers le parc de Saint-Denis Promenons-nous dans le zoo », *art. cit.*, p.10.

416 Bernard Marc, « Un pétrel géant antarctique en convalescence Une découverte exceptionnellement rare », *art. cit.*, p.9.

417 Le Gall Vanina, « Le conservatoire vivant des mascareignes, une association métropolitaine, a peaufiné son projet Une issue pour le zoo du Chaudron ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 02 juillet 1999 (n°15544), p.16.

418 C.P., « Journée portes ouvertes au parc zoologique de Saint-Denis L'occasion de faire le point », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 22 juillet 1999 (n°6985), p.24.

419 Bernard Marc, « Le cirque Raluy abandonne trois singes », *art. cit.*, p.3.

3.2. Une succession de crises au zoo.

L'affaire de la mort du chimpanzé Charlie.

Le 26 juin 1998, Charlie le célèbre chimpanzé du zoo de Saint-Denis présent au sein de la structure depuis son ouverture, est retrouvé mort dans le bassin de la fosse qui entoure l'enclos à ciel ouvert des chimpanzés⁴²⁰. Si sa mort est due à une noyade accidentelle, des sympathisants de la cause animale et divers militants associatifs y voient surtout la conséquence tragique d'une gestion négligente.

Le vendredi 26 juin, vers 17H, Salim Issac le contremaître, seul agent encore en poste à cette heure, s'apprête à distribuer la nourriture du soir avant la fermeture (prévue à 18H). Les derniers visiteurs profitent encore de la balade dans les allées du parc. Le contremaître pénètre dans l'enclos des chimpanzés mais ce soir là, le groupe (Charlie le mâle, Cheetah, Zaza et Judith les femelles) est particulièrement excité. Les deux femelles Zaza et Judith sont dans leur période d'ovulation, tout le groupe crie et s'agit dans tous les sens. Les chimpanzés semblent faire des allers-retours entre leur enclos à ciel ouvert et l'abri couvert. M. Issac sent bien que l'excitation est plus forte que d'habitude. Les trois femelles hurlent et poursuivent Charlie, elles le mordent. Charlie se réfugie dans l'abri mais les femelles le rejoignent et l'attaquent. Le contremaître, muni d'un tuyau d'arrosage, tente de faire face à la violence de leur excitation mais se retrouve vite dépassé par la puissance de quatre chimpanzés adultes qui se battent. Charlie réussit ensuite à sortir de l'abri et retourne dans l'enclos à ciel ouvert. Il grimpe en haut d'un poteau mais les femelles sortent à leur tour pour le poursuivre. M. Issac crie pour essayer de ramener le calme mais rien n'y fait. Une des femelles mord Charlie, le chimpanzé s'affole et cherche à fuir. Dans sa course il s'accroche à un des fils électriques situé au-dessus de la fosse qui entoure l'enclos, il se prend une décharge (non mortelle) et lâche le fil. Charlie tombe alors dans le bassin de la fosse. Le contremaître qui assiste impuissant à toute la scène va voir Charlie. Il constate que le chimpanzé est en train de surnager et tente de regagner le bord. Pendant ce temps il retourne alors dans l'enclos pour isoler les femelles, il réussit à les faire rentrer dans l'abri et à fermer la trappe. M. Issac retourne ensuite voir Charlie muni d'une perche pour essayer de rattraper l'animal. Le chimpanzé continue de se débattre pour se maintenir à la surface et ne parvient pas à prendre la perche. Le bassin n'est pas profond mais les chimpanzés ne savent pas nager. Cependant le contremaître constate que, même s'il surnage avec difficulté, Charlie pourrait réussir à atteindre le bord et à se dégager du bassin or des visiteurs sont toujours présents. Seul, il ne parvient pas à gérer la situation. Il fait donc sortir les derniers visiteurs,

420 M.B., « Charlie se noie », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 27 juin 1998 (n°6651), p.6 ; Le bureau du comité de gestion du parc, « Des chimpanzés et des hommes », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 juillet 1998 (n°6662), p.2.

appelle le directeur, M. Boullay, et prévient les pompiers. Lorsqu'il retourne vers le bassin, Charlie n'est plus visible. Vers 18H les pompiers arrivent sur les lieux, le contremaître ne sait pas si le chimpanzé s'est noyé ou s'il a réussi s'enfuir. Des recherches sont entamées dans le bassin et dans l'enceinte du parc. M. Issac et un pompier rentrent dans l'eau pour inspecter le bassin. Après quelques minutes, le cadavre de Charlie est retrouvé au fond de l'eau. Le chimpanzé s'est donc noyé pendant que le contremaître cherchait de l'aide.⁴²¹

Mais la noyade de Charlie ne laisse pas indifférent les amis des bêtes et les défenseurs de l'environnement. Si en 1990 la chute accidentelle de l'éléphant Fira avait suscité déjà quelques questionnements qui alimentaient des rumeurs sur le suicide du pachyderme, cette fois-ci la noyade de Charlie provoque véritablement l'indignation. Le *Quotidien* et le *JIR* font part de réactions de militants associatifs ou d'anonymes qui remettent en cause l'institution du zoo. Si dans son courrier des lecteurs, l'écologiste Jean-Pierre Espéret préfère proposer une réflexion sur l'utilité et la viabilité du zoo de Saint-Denis dans l'île⁴²², d'autres réactions mettent directement en cause les deux femelles chimpanzés dans la mort de Charlie. Dans un courrier conjointement signé par la SPA, la SREPEN et Écologie Réunion⁴²³ les trois associations font part de leur tristesse suite à la mort de Charlie et déclarent dans le même temps qu'elles s'étaient fermement opposées à l'arrivée de Zaza et Judith un an plus tôt. Malgré leur désapprobation, les deux femelles chimpanzés ont été accueillies au zoo. Mais la noyade de Charlie démontre, selon ces associations, qu'elles avaient finalement raison. D'ailleurs dans leur réquisitoire, les trois associations rappellent que le zoo avait déjà perdu l'éléphant et qu'il y a régulièrement des vols d'animaux. Par conséquent, elles demandent une transformation profonde de l'institution : le zoo devrait cesser les importations d'animaux sauvages pour à terme se centrer uniquement sur la présentation d'animaux domestiques et d'élevage. Cette orientation remet alors en cause le statut même de « zoo ». Dans un autre courrier, c'est un anonyme se présentant comme un « ami des animaux » qui se dit « scandalisé » par la mort du chimpanzé⁴²⁴. Il y dénonce la vétusté du parc et considère que le directeur n'a pas assez de connaissances pour prendre en charge des primates. Il rejoint la position des associations en désignant l'arrivée des deux femelles chimpanzés comme la cause principale de l'accident de vendredi. Sa critique du zoo est plus virulente : il désigne la structure comme un « mouvoir à

421 Cette version des faits est racontée par le contremaître (voir annexe 14) et c'est la version officielle que communique le bureau du comité de gestion du parc dans le *Quotidien* en juillet 1998 (voir Le bureau du comité de gestion du parc, « Des chimpanzés et des hommes », *art. cit.*, p.2.)

422 Espéret J.P., « Zoo : Quel avenir ? », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 03 juillet 1998 (n°6656), p.2 ; Espéret Jean-Pierre « Zoo : Quel avenir ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 04 juillet (n°15184), p.46.

423 Sula D., Payet C. et Bédier A., « Charlie est mort », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 03 juillet 1998 (n°6656), p.2. ; même texte dans « Tristesse et indignation », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 04 juillet (n°15184), p.46.

424 Boucher M., « Scandale ! », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 03 juillet 1998 (n°6656), p.2. ; même texte dans « Charlie rêvait d'espace », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 04 juillet (n°15184), p.46.

animaux » et évoque, lui aussi, la mort de l'éléphant à titre d'exemple en parlant du suicide de l'animal : « Pour mémoire : l'éléphant se serait suicidé il y a cinq ans. » Un peu plus tard un autre courrier des lecteurs, écrit par un anonyme sur un ton plus léger et sarcastique, s'interroge également sur le rôle joué par les deux femelles chimpanzés dans la mort de Charlie⁴²⁵. Tous remettent en cause l'acquisition faite par le zoo un an plus tôt.

Malgré ces critiques, Stéphane Boullay fait front et publie à son tour un courrier dans lequel il répond avec fermeté aux accusations de négligence⁴²⁶. Le directeur se dit alors « choqué mais pas surpris » par le tollé que provoque la mort de Charlie alors que pendant vingt ans les associations de protection des animaux et de l'environnement étaient restées plutôt silencieuses sur les mauvaises conditions de captivité du célèbre chimpanzé. En effet, jusqu'aux années 1990, les infrastructures du zoo de Saint-Denis ne déclenchent pas d'indignation générale, les critiques dans la presse sont isolées. Le directeur rappelle également avoir hérité d'un zoo déclinant et que, depuis son arrivée, il œuvre pour l'amélioration de la structure mais que ses initiatives sont parfois ralenties par un manque d'investissement des instances concernées et un manque d'appui de ces associations qui dénoncent désormais de la vétusté du zoo. Le directeur se dit une nouvelle fois favorable à une réfection du site, une délocalisation ou même une fermeture définitive. Mais ces décisions ne dépendent pas simplement de l'association qui gère le zoo et ne sont pas sans conséquences sur les animaux. Deux jours après la publication de la réponse du directeur, un autre courrier signé par le bureau du comité de gestion du parc revient sur les différentes étapes de la venue des deux femelles chimpanzés pour justifier cette acquisition et détaille les circonstances de la mort de Charlie pour essayer de mettre fin aux rumeurs⁴²⁷. Après cet échange de courriers dans la presse il semble que la polémique autour de la mort de Charlie se soit tarie. Mais quelques temps après, une nouvelle affaire ébranle le zoo.

Controverse sur la fermeture précipitée du zoo.

En juillet 1998, dans son courrier des lecteurs M. Boullay écrivait déjà que le zoo municipal est ouvert depuis 22 ans sans autorisation préfectorale⁴²⁸. Après la polémique autour de la mort de Charlie, la mairie se serait effectivement aperçue que le zoo ne disposait pas d'autorisation préfectorale d'ouverture alors que la structure est ouverte depuis 1976. Sans cette autorisation, si un

425 « Basic Instinct au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 juillet 1998 (n°15188), p.8.

426 Boullay S., « Amis des bêtes, bravo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 08 juillet 1998 (n°6660), p.2.

427 Le bureau du comité de gestion du parc, « Des chimpanzés et des hommes », *art. cit.*, p.2.

428 « Vous qui semblez savoir et qui êtes friands d'informations (parfois erronées, mal réceptionnées, ou mal comprises) pourquoi n'avoir jamais dénoncé l'absence d'autorisation d'ouverture pour cette structure pourtant ouverte depuis 22 ans !!! » voir Boullay S., « Amis des bêtes, bravo », *art. cit.*, p.2.

accident grave devait survenir dans l'enceinte du zoo, ce serait le maire qui serait directement responsable. Ne voulant plus prendre de risques, le 23 avril 1999 la mairie donne son « accord de principe » pour une fermeture du zoo avec l'appui de la S.P.A. et d'autres associations. Pour Stéphane Boullay et la vice-présidente du comité de gestion également élue au conseil municipal, Martine Sueur, l'éventuelle fermeture du zoo devrait être l'occasion de concrétiser le projet de délocalisation défendu depuis plusieurs années par le Conservatoire vivant des Mascareignes⁴²⁹. En mai 1999, une commission municipale se réunit pour décider de l'avenir du zoo. Selon le secrétaire général de la mairie : « la commission n'est pas saisie sur la fermeture du zoo. Pour autant, est engagée une réflexion globale sur l'évolution du parc sur le site actuel ou ailleurs. Il est nécessaire de s'interroger sur le maintien d'une structure lourde et sur les normes de présentation des animaux dans le cadre actuel »⁴³⁰. De son côté, après la médiatisation de cette affaire, la S.P.A., présidée désormais par Denise Sula, semble prendre ses distances par rapport à la décision municipale : « Interrogée à ce propos, la nouvelle présidente de la SPA, Denise Sula, se dit étrangère à « l'avis » municipal et peu informée de l'avenir de la structure zoologique » mais l'article fait remarquer que l'association a pourtant prévu une discussion sur l'avenir du zoo dans les jours à venir.⁴³¹ Si tous s'accordent sur la situation hors normes du zoo, aucune instance ne semble déterminée à prendre une décision claire et ferme concernant l'avenir de la structure qui continue de fonctionner malgré tout. La décision soudaine de la mairie d'envisager une fermeture du zoo sans perspective définie pour les animaux est critiquée. Françoise Adam de Villiers dans sa chronique publiée dans le magazine *Visu*⁴³² commente cette solution et s'interroge sur les motivations de la mairie : « Analysons ce qui a poussé la municipalité à s'intéresser de plus près à la question. Qu'est-ce qui a fait bouger les choses ? Les cris d'alarme poussés à plusieurs reprises par le directeur du parc, lassé de gratter les fonds de tiroir pour essayer d'améliorer les conditions de vie de ses pensionnaires ? Non. Le fait, bien connu, que depuis des années des malfaisants entrent et sortent comme ils veulent du zoo, volant des animaux en toute impunité ? Non plus. Il aura fallu pour cela la mort accidentelle de ce brave Charlie et l'émotion qu'elle a suscitée, habilement exploitée par la SPA. Réjouissons-nous qu'enfin la municipalité s'intéresse au zoo... en regrettant qu'elle le fasse sous la pression, dans la peur et non pas calmement, en saine gestion. » Le *JIR* publie également le 30 mai 1999 le courrier d'un anonyme qui prend la parole et défend le zoo au nom du lémurien emblème du parc :

429 Decloitre Laurent, « A cause des normes de sécurité non respectées La mairie veut fermer le zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 13 mai 1999 (n°6925), p.3. ; Le Gall Vanina, « Rumeurs de fermeture à la mairie et dans diverses associations Inquiétudes au zoo municipal du Chaudron », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 13 mai 1999 (n°15494), p.10.

430 Propos de Guy-Luc Santoni rapportés par Bernard Marc, « Zoo de Saint-Denis Du plomb dans l'aile », *Le Quotidien de La Réunion*, le 19 mai 1999 (n°6930), p.7

431 Bernard Marc, « Zoo de Saint-Denis Du plomb dans l'aile », *art. cit.*, p.7

432 Adam de Villiers Françoise, « Ne soyez pas bêtes », *Visu*, le 25 mai 1999 (n°792), p.8.

« Bienvenue à mon parc zoologique, je me présente, le lémurien à l'entrée du parc vous souhaite toujours la bienvenue, car on est toujours ouverts, plaise à qui veut, venez nombreux pour prouver qu'il doit toujours exister et qu'on veut le sauver, n'en déplaise à certains élus ou d'autres personnes qui n'ont jamais mis les pieds dans ce parc qui reste un patrimoine au vu des Réunionnais et des étrangers. [...] Venez continuer à nous rendre visite. Laissez ces gens qui ne comprennent rien, à d'autres occupations que leur égoïsme. »⁴³³ La défense est marquée, le modeste zoo est élevé au rang de « patrimoine » alors qu'il n'existe que depuis une vingtaine d'années.

Finalement, en juillet 1999 la perspective d'une fermeture immédiate du zoo s'éloigne. Le directeur du zoo confie au *JIR*⁴³⁴ que, lors de sa visite le 31 mai, la commission de sécurité envoyée par la préfecture pour vérifier les infrastructures du parc « n'a rien trouvé à redire ». Toutefois l'article rappelle que le zoo reste malgré tout dans une situation délicate : « Pour l'heure, seuls deux enclos sont véritablement aux normes. Le reste du parc, qui s'étend sur 2,5 ha et fonctionne avec dix-sept employés municipaux et quatre salariés de l'association, fait triste mine. Sans pourtant mettre en péril la santé des animaux. » Au milieu de l'année 1999, le zoo réussit donc à éviter une fermeture précipitée mais l'évolution de la structure reste floue. Le directeur est toujours en attente d'une décision concernant le déplacement ou la rénovation en profondeur du zoo. Du côté de la mairie, la grève des employés communaux de décembre 1999 accélère les prises de décisions.

La grève des employés communaux détachés au zoo.

Le 07 décembre 1999, les 17 employés de la commune délégués à l'entretien du parc et aux soins des animaux du zoo de Saint-Denis entrent en grève. Un piquet de grève se forme devant les grilles du parc fermé (voir Photo 6⁴³⁵). Les grévistes exigent le départ du directeur et du contremaître ainsi qu'une revalorisation de leur statut⁴³⁶. En effet, cette grève est l'aboutissement d'une relation tendue entre les membres de l'association qui gère le zoo et les employés communaux. En décembre, les grévistes disent alors avoir atteint « le point de non-retour » dans leurs rapports avec le directeur du zoo⁴³⁷. Dans leur entretien respectif Stéphane Boullay et Salim Issac parlent effectivement de rapports compliqués avec les employés de la mairie chargés de l'entretien du parc. Tout deux

433 Macaque fidèle, « Au parc zoologique », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 30 mai 1999 (n°15511), p.60.

434 Le Gall Vanina, « Le conservatoire vivant des mascareignes, une association métropolitaine, a peaufiné son projet Une issue pour le zoo du Chaudron ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 02 juillet 1999 (n°15544), p.16.

435 Les employés grévistes bloquent l'entrée du parc, voir B.L., « Grève des personnels communaux du zoo Les animaux pris en otage », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 décembre 1999 (n°15703), p.6.

436 B.L., « Grève des personnels communaux du zoo Les animaux pris en otage », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 décembre 1999 (n°15703), p.6. ; Gillet François, « Grèves au zoo, aux brasseries de Bourbon, à Chronopost Un front social agité pour Noël », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 08 décembre 1999 (n°7104), p.10.

437 « Situation bloquée au zoo de Saint-Denis », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 09 décembre 1999 (n°15704), p.10.

décrivent des conflits et des difficultés à instaurer une rigueur dans le travail quotidien. Pour M. Boullay, c'est l'expérience et la rectitude des employés qui ont le plus fait défaut : « A l'époque je connaissais pas les soigneurs... Enfin, ceux qu'on appelait soigneur à l'époque mais qui ne sont pas soigneurs du tout malheureusement parce que c'était des employés communaux... » ; « Des gens tout à fait charmants mais pas... Pas d'une très très grande éducation et sans bagages. Moi l'exemple le plus flagrant c'est quand on vient me voir : -Bon m'sieur ils ont mangé. -Mais ils ont mangé quoi ? -Ah ben moi j'donne comme à mes poules moi deux trois rabatos et machin... Tu vois ? Et c'est comme ça de façon récurrente. » Il évoque également une gestion rendue difficile par les relations entre les employés eux-mêmes : « Et comme il y avait déjà des tensions entre eux vu qu'ils sont employés communaux et que... Et bah il fallait gérer aussi les conflits en interne, l'un qui voulait taper sur l'autre... » Ainsi qu'un manque de motivation de certains employés car, de manière tacite, au sein des services communaux les postes au zoo seraient méprisés : « Et puis travailler avec une structure communale où on a pas les compétences et que c'est un peu des places de « bordage » comme on dit en créole... Bah forcément ça peut pas tenir la route. »⁴³⁸ M. Issac évoque aussi cette idée selon laquelle les postes d'agents au zoo sont dépréciés : « Ils ont appris aussi sur le tas. En fait beaucoup ont été mutés quand... Quand ils avaient fait des conneries ils étaient mutés au zoo. [...] C'est ce qu'ils m'ont dit là bas. [...] T'as déconné on te met au zoo. » Pour Salim Issac ses rapports avec les employés communaux se sont dégradés lorsqu'il est devenu contremaître, il avait alors sous sa responsabilité l'ensemble des équipes de soigneurs : « Du jour au lendemain, d'une semaine à l'autre, je suis passé de simple ramasseur de crottes à chef. [...] Quand tu es dans un zoo il faut que tu aies un capacitaire, c'est un diplôme qui te permet de gérer les animaux. Donc après j'ai été en stage [...] quand j'suis rentré au zoo, en tant que contremaître, ça a été mal perçu par 90 % des agents. » Alors que pendant près de trois ans il travaillait au zoo sous contrat aux côtés des autres employés communaux, à moins de 30 ans M. Issac devient chef de l'ensemble des équipes sans expérience dans le domaine de la gestion. Même s'il avait été formé sur le tas au métier de soigneur, sa motivation et ses trois ans d'expérience au zoo du Chaudron lui ont permis d'obtenir le diplôme de capacitaire et ensuite de faire un véritable stage de formation en métropole mais son stage était essentiellement axé sur les animaux : « quand je suis parti en métropole j'ai plutôt appris la gestion des animaux et non pas la gestion du personnel ». D'après lui ses carences en gestion sont en partie responsables de la rupture de communication avec les employés communaux⁴³⁹. Enfin, tout deux reconnaissent que ces difficultés dans la gestion du personnel n'ont pas été sans conséquences sur les animaux. Ils citent l'exemple d'un lama malade :

438 Voir annexe 11.

439 Voir annexe 14.

«Non il y a un exemple flagrant quand je leur dis « Messieurs quand vous donnez du foin vérifiez bien que le foin soit pas humide, pas pourri, sinon ça fait des gastros et ça fait des morts en pagaille », ça a été relativement bien suivi sauf une fois où on retrouve un lama raide et bah l'autopsie montre que dans son estomac il y avait du foin et il y avait des cordes. »⁴⁴⁰ ; « Et puis un jour il y a un lama qui est tombé malade. [...] Donc il y avait des soins à faire, des piqûres et euh... donc on mettait de la paille dessous et tous les jours il fallait changer la paille, fallait déplacer le lama, mettre de la paille propre parce qu'il pissait sur place et l'urine ça chauffe. Un jour il est mort, j'arrive et on sait qu'on a pas changé le fumier dessous euh le foin. L'odeur. »⁴⁴¹ Les difficultés sont présentes mais le conflit ne transparait pas dans la presse avant la grève de décembre 1999. Dans l'article du *Quotidien* du 01 mars 1998⁴⁴² qui s'intéresse aux travailleurs du zoo, le manque de valorisation salariale est le seul problème évoqué : « Tous précisent que leur travail au parc zoologique les intéresse. En fait, ils ne semblent n'avoir qu'une petite rancœur et elle concerne leur salaire. Si leur statut s'est amélioré, les agents communaux polyvalents sont devenus des agents techniques animaliers, leur paie, elle, a tendance à stagner : ils touchent entre 6.000 et 7.000 francs, qu'ils soient là depuis 6 mois... ou quinze ans ! Ce qui n'est sans doute pas très motivant. » Les conflits en interne semblent donc avoir bien été contenus jusqu'à cette grève qui intervient dans un contexte où l'avenir de la structure semble compromis après les récentes polémiques.

La grève dure trois jours. Pendant ce temps un service minimum est assuré pour apporter les soins aux animaux, non sans difficultés⁴⁴³. Au terme d'une réunion avec le premier adjoint Alain Armand et Martine Sueur, les 17 employés obtiennent satisfaction. A partir du 10 décembre 1999, Stéphane Boullay est suspendu de ses fonctions⁴⁴⁴. Pour le directeur, la décision n'est pas vraiment une surprise, il se disait prêt à démissionner si cela pouvait permettre un retour au calme : « Les grévistes ne veulent plus que ce soit l'association qui gère. Je suis prêt pour ma part à me faire licencier sur le champ, si la mairie le souhaite, pour qu'il y ait un retour au calme, et pour la santé des animaux. »⁴⁴⁵ Par ailleurs, la décision de suspension concerne l'ensemble des membres de l'association : « « A l'issue de la rencontre, le directeur, M. [Boullay], et le contremaître ont été suspendus de leurs fonctions. La même disposition a été prise à l'encontre de deux autres membres

440 Voir annexe 11.

441 Voir annexe 14.

442 A.D., « Contre-maître et soigneurs Des hommes parmi les bêtes », *Le Quotidien dimanche*, le 01 mars 1998 (n°528), p.17.

443 « Hier, on craignait que les animaux du zoo ne reçoivent aucun soin ni nourriture mais il semble que la mairie ait pris un minimum de dispositions pour assurer des soins aux fauves et autres ruminants pour le moins « pris en otage » dans ce conflit malsain, sur fond de règlements de compte. » voir « Situation bloquée au zoo de Saint-Denis », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 09 décembre 1999 (n°15704), p.10.

444 B.L. « Le parc animalier de Saint-Denis rouvre ses portes ce matin Le directeur suspendu », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 décembre 1999 (n°15704), p.11.

445 Gillet François, « Grèves au zoo, aux brasseries de Bourbon, à Chronopost Un front social agité pour Noël », *art. cit.*, p.10.

du comité de gestion »⁴⁴⁶. Juste après la grève, le travail reprend au zoo, la structure rouvre ses portes au public. Mais cette dernière crise n'est pas sans conséquences.

Conséquence des crises : un avenir incertain pour le zoo.

Entre 1998 et 1999 différents événements ont mis au jour les principales difficultés du zoo de Saint-Denis : la vétusté du site, le manque d'espace et de moyens pour entreprendre des travaux de rénovations, ainsi que l'insécurité et l'urgence de trouver une solution pour les animaux présentés. Mais ces événements ont également révélé le manque d'investissement des instances concernées par l'avenir de la structure municipale. Les projets de déplacement du zoo vers un espace plus vaste n'aboutissent pas : « Le projet de conservatoire vivant des Mascareignes [...] est aujourd'hui au point mort. Un espace aux Mokas, à Sainte-Marie avait été un moment envisagé, la communauté des communes du Nord avait été sollicitée, mais l'opposition des associations écologistes et de la direction régionale de l'Environnement ont, malheureusement, porté leurs fruits... Autre solution abandonnée avant même qu'elle ne soit développée : l'extension du parc à crocodiles, à Étang-Salés-Hauts, afin de recevoir les spécimens du zoo. [...] La commune de l'Étang-Salé ne serait pas intéressée pour reprendre une structure municipale, aujourd'hui incapable de s'autofinancer. »⁴⁴⁷ Et le manque de moyens rend impossible une rénovation profonde du site : « L'an passé, le zoo de Saint-Denis a terminé l'exercice avec un déficit de 200 000 F, malgré la subvention de la commune de plus de 600 000 F et des recettes de 550 000 F apportées par les 70 000 visiteurs. »⁴⁴⁸ L'avenir de l'institution est obstrué. De plus, le zoo semble afficher une fréquentation en baisse à la fin de la décennie 90 : « En 98, environ 70 000 personnes, soit 20 000 visiteurs de moins que l'année précédente, sont venues faire connaissance avec les chimpanzés, félins, lémurins et autres résidents du parc zoologique qui abrite au total 457 spécimens. »⁴⁴⁹ ; « On prévoit 50 000 entrées pour 99. A la moitié de l'année, on a à peine atteint la moitié du chiffre d'affaires réalisé en 98 à la même période. C'est notamment lié aux rumeurs infondées de fermeture, mais aussi peut-être dû à ras-le-bol » déclare Stéphane Boullay dans un article du *Quotidien* en 1999⁴⁵⁰. D'ailleurs les visiteurs ont conscience du caractère désuet de ce zoo. Lors d'une animation organisée au zoo en septembre 1999, une femme décide de rester enfermée toute une journée dans un enclos du zoo, de « l'autre côté du décor », pour observer les réactions des visiteurs. Certains, intrigués par le spectacle, se

446 « Un accord au zoo avec la promesse d'une réorganisation », *Témoignages*, le 10 décembre 1999 (n°13543), p.4.

447 Declotre Laurent, « A cause des normes de sécurité non respectées La mairie veut fermer le zoo », *art. cit.*, p.3.

448 *Ibid.*

449 S.L.B., « Mercredi au parc zoologique de Saint-Denis Entrée gratuite pour les marmailles », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 20 mars 1999 (n°6880), p.3.

450 Kuhn Joëlle, « Derrière les barreaux, c'est pas une vie pour une bête », *Le Quotidien dimanche*, le 12 septembre 1999 (n°610), pp. 8-9.

rendent compte de l'étroitesse de l'espace. La plupart refuse l'idée de passer une journée entière enfermée, d'autres concluent : « Il faut met' dans un grand parc, pas en cage, vraiment ! »⁴⁵¹ Le même article fait part d'un sondage réalisé auprès de 170 personnes qui donnent leur avis sur la situation du zoo. Si de nombreuses personnes se disent satisfaites de l'état actuel du parc, ils ne sont pas contre une rénovation et souhaiteraient voir plus d'animaux. La perspective d'un parc uniquement axé sur la faune locale ne semble pas créer de l'engouement chez les visiteurs qui restent attachés à la présentation d'animaux exotiques⁴⁵². Les visiteurs commencent donc à bouder le zoo et la grève de 1999 aggrave la situation. La grève se termine le vendredi 10 décembre, le lendemain le zoo est ouvert au public. Le 14 décembre, le *Quotidien* publie le courrier d'une femme qui a visité le zoo avec son conjoint et leur enfant le samedi précédent, au lendemain de la grève⁴⁵³. Son témoignage décrit un parc à l'aspect négligé : « Devant l'entrée ce ne sont que graffitis, bien sûr, mais aussi tas d'ordures, bouteilles, papiers, détritiques éparpillés partout ! A l'intérieur, gazon brûlé par le soleil, chemins poussiéreux faute d'arrosage, mais surtout des animaux à l'air affamé nous suivant, espérant quelques miettes de nourriture de notre part, des animaux sales, apathiques, à l'air triste et malade... » D'ailleurs il semble que la réouverture n'ait duré que quelques jours puisqu'un article du *Quotidien* du 22 décembre annonce la fermeture du zoo de Saint-Denis⁴⁵⁴. En effet, après la grève et la suspension du directeur, la mairie décide finalement de fermer le zoo au public le temps de prendre une décision sur l'avenir de la structure. Plusieurs solutions sont à l'étude mais selon l'article c'est une fermeture définitive du zoo de Saint-Denis qui se profile. Cette éventualité ne laisse pas indifférent. Quelques jours plus tard, le même journal fait part du courrier d'un visiteur régulier du parc directement adressé au député-maire Michel Tamaya⁴⁵⁵. Il y dénonce le fait qu'on se résout finalement à une fermeture ou un déplacement du zoo dans une autre commune alors qu'il considère le parc comme l'un des rares espaces de promenade et d'instruction accessibles dans la ville. Il met en porte-à-faux la mairie dans la gestion du zoo.

451 Kuhn Joëlle, « Derrière les barreaux, c'est pas une vie pour une bête », *art. cit.*, pp. 8-9.

452 « le public estime que l'aspect général est plutôt bien, que sa situation est bonne, qu'il faut le maintenir. Mais ils sont aussi 138 à demander à ce qu'on le réaménage. La contradiction est humaine... ils sont une grosse majorité à souhaiter voir davantage d'animaux. Pour 136 personnes, il n'y a pas assez de variétés. Ce sont les éléphants et les girafes qui sont plébiscités. Le public se dit aussi prêt à payer davantage pour un parc, éventuellement délocalisé, et plus moderne. Toutefois, rien à faire, un parc exclusivement consacré à l'océan Indien les attirerait moins, affirment-ils. » Voir Kuhn Joëlle, « Derrière les barreaux, c'est pas une vie pour une bête », *art. cit.*, pp. 8-9.

453 Jenetzky Ingrid, « Le zoo : une honte », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 14 décembre 1999 (n°7109), p.2.

454 Bernard Marc, « Portes closes depuis la grève Fermeture définitive du zoo dionysien », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 22 décembre 1999 (n°71716), p.3.

455 Sautron Paul, « Lettre à un député-maire », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 27 décembre 1999 (n°7120), p.2.

La décennie 90 est donc caractérisée par l'échec du renouvellement du zoo. Alors que la situation semblait s'améliorer, le manque de projections sur l'avenir de la structure compromet son évolution. Pour mettre fin aux diverses polémiques qui ont touché le zoo, la mairie reprend pleinement la gestion à partir de décembre 1999. Toutefois cette nouvelle municipalisation du zoo n'est pas synonyme de planche de salut pour l'institution. Les problèmes du zoo restent entiers et les conseillers municipaux ne semblent pas détenir la panacée. Finalement la mairie décide de fermer le zoo pour une durée indéterminée afin de rechercher des solutions pour une structure qui devient de plus en plus encombrante à l'horizon des élections municipales de mars 2001.

Chapitre 3

Les dernières années du zoo de Saint-Denis.

Le mirage d'une structure moderne, 2000-2006.

Après la grève de décembre 1999, le zoo de Saint-Denis ferme ses portes pour une durée indéterminée. Les membres de l'association de gestion du zoo sont suspendus, la mairie reprend en main la structure. Cette décision de fermeture, prise par la mairie dans un contexte tendu, intervient pour apaiser les esprits et prendre le temps de chercher des solutions pour une structure plus que jamais à contre-temps de son époque : que faire du zoo de Saint-Denis ? Fermeture définitive, rénovation, déménagement... Durant les premiers mois post-fermeture, plusieurs pistes sont évoquées mais globalement, l'avenir du zoo reste flou. L'accès est refusé aux médias. Par conséquent des rumeurs enflent sur l'entretien du parc durant la fermeture. La mort de plusieurs animaux emblématiques du zoo durant cette période n'arrange pas la situation, la presse fait état d'un zoo à la dérive. Après plusieurs mois de fermeture, au milieu de l'année 2000, la mairie commence à dessiner les premières perspectives d'avenir pour le zoo. L'établissement ne fermera pas ses portes définitivement et devrait même rouvrir dans le courant de l'année. Mais après plusieurs effets d'annonce la fermeture du zoo se prolonge. Le changement de mairie, engendré par élections de mars 2001 re-questionne son avenir. La nouvelle municipalité hérite de la problématique, son objectif est d'achever ce que n'a pas su réaliser l'ancienne majorité. Le 19 décembre 2002, le zoo du Chaudron rouvre ses grilles après trois années de fermeture. Il s'agit d'une ouverture partielle après la réalisation d'une première tranche de travaux. Le zoo est rénové sur environ 1 hectare, destiné à la présentation d'animaux paisibles (dont de nombreux domestiques) : oiseaux, tortues et lémuriens sont les nouvelles têtes d'affiche d'un zoo qui à terme devrait se spécialiser sur la présentation d'animaux insulaires. Cette ouverture partielle semble être une réussite, le zoo retrouve un nouveau souffle après l'instabilité des dernières années. Toutefois la renaissance est incomplète. La suite des travaux, grandement attendue, est sans cesse repoussée. Une fois encore la mairie fait face à des difficultés de gestion. Finalement les travaux redémarrent en 2006, les grilles du zoo sont une nouvelle fois closes. Cette fermeture, attendue afin de pouvoir rouvrir pleinement la structure, devrait s'étaler sur une dizaine de mois. La réouverture du zoo est programmée avant la fin de l'année. Mais la fermeture temporaire de 2006 se transforme en fermeture définitive : travaux retardés, changement de mairie et nouveaux projets mettent définitivement fin à l'histoire du zoo de Saint-Denis.

1. Quel avenir pour le zoo de Saint-Denis ? (2000-2002).

Après les événements de décembre 1999, l'équipe de Michel Tamaya décide de fermer le zoo, la municipalité reprend pleinement la gestion de la structure. Cette fermeture précipitée interroge car elle n'est pas accompagnée de solutions concrètes, toutes les problématiques restent en l'état. Les premiers mois post-fermeture sont marqués par un silence de la mairie sur l'avenir de l'établissement, alimentant par la même occasion des rumeurs sur les conditions de vie des animaux. La mort d'animaux emblématiques – à l'image du lion Beau-Blond – accentue l'idée d'un zoo à la dérive. Dans le courant de l'année 2000 la mairie finit par communiquer sur le sort de la structure : le zoo ne fermera pas. La promesse de réouverture est lancée. A la mairie de la tenir avant les échéances électorales de 2001. Cependant, malgré les nombreuses annonces de réouverture, la fermeture du zoo se prolonge. A l'issue des élections municipales de mars 2001, une nouvelle majorité est en place. Le changement de mairie est un nouveau bouleversement mais la promesse de réouverture est maintenue. L'équipe de René-Paul Victoria souhaite mener à terme le projet de l'ancienne majorité.

1.1. Statu quo au zoo.

Silence et rumeurs.

La fermeture du zoo laisse dans l'expectative les employés du site, les visiteurs réguliers et les animaux présentés. Une décision est attendue quant à savoir s'il s'agit d'une fermeture définitive ou d'une fermeture temporaire qui mènerait à la rénovation du site. Or dans les mois qui suivent c'est le statu quo : aucune annonce décisive de la municipalité sur l'avenir du zoo n'est communiquée, laissant place dans la presse aux suppositions et aux rumeurs.

Dès février 2000, un Dionysien, qui se présente dans son courrier comme un visiteur régulier du parc zoologique, note le mutisme général sur la situation du zoo : « En gros c'est la politique de l'autruche, on a l'impression que l'on joue le pourrissement de la situation et que finalement, comme personne ne bouge au niveau de la population ou des médias, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. »⁴⁵⁶ Pourtant il rappelle que la problématique du zoo est loin d'être résolue et que plusieurs questions se posent encore. Pour ce Dionysien, le zoo s'achemine vers une fermeture définitive - puisque aucune annonce de la mairie ne laisse penser le contraire - il s'interroge alors

⁴⁵⁶ Lebon Bruno, « Quand on veut se débarrasser de son chien... », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 12 février 2000 (n°15766), p.54.

sur le devenir des animaux et soulève plusieurs questions : est-ce que les responsables auront recours à l'euthanasie des animaux les plus encombrants et, si c'est le cas, quel organisme se chargera de la besogne ? Il se demande si l'île peut réellement se passer de ce zoo, seul établissement habilité à recueillir les animaux sauvages saisis par les douanes, et est-ce qu'un autre établissement adapté rouvrira ses portes après la disparition du zoo ? Il s'inquiète aussi de la réduction des espaces de promenades dans sa ville, et il se demande comment les écoliers pourront aller à la découverte du monde vivant ? Puis, dans l'éventualité où le parc ne fermerait pas, est-ce que le zoo pourra bénéficier d'une mise aux normes, d'une rénovation de ses infrastructures ?⁴⁵⁷ Toutes ces questions demeurent au début de l'année 2000 encore sans réponses. Pourtant, dans son courrier, le Dionysien rappelle également la nécessité de résoudre les problèmes de cette structure qui paraît de plus en plus encombrante pour l'actuelle majorité à l'horizon des élections municipales de 2001⁴⁵⁸. Quelques jours plus tard, le 1^{er} mars 2000, c'est un article du *Quotidien*⁴⁵⁹ qui évoque l'opacité du dossier du zoo. Titré « La mairie singe l'autruche », l'article dénonce le silence de la mairie sur cette affaire. Depuis la fermeture, il y a trois mois, rien ne filtre sur les décisions à venir et le site est inaccessible aux médias. Impossible donc de se rendre compte de l'état du parc depuis sa fermeture. Seul un aperçu est livré dans cet article grâce à la « visite clandestine » d'un journaliste du *Quotidien*. Si l'équipe dirigeante a été suspendue (c'était la principale revendication des employés communaux délégués à l'entretien du zoo lors de la grève de décembre 1999) l'ensemble de l'équipe des employés communaux a été maintenu pour l'entretien des animaux, même la guichetière est toujours en poste alors que le parc est bien fermé au public depuis le mois de décembre 1999. C'est elle qui accueille et éconduit les éventuels visiteurs comme le journaliste du *Quotidien*. La visite tourne donc court. Le journaliste doit se contenter d'une vue partielle du parc à travers les trous d'un grillage qui ne révèle rien d'anormal⁴⁶⁰ mais difficile de réaliser un véritable état des lieux sans pénétrer à l'intérieur (voir Photo 7⁴⁶¹). La situation reste floue, cédant la place à toutes les interprétations possibles. Toutefois, la mairie de Saint-Denis n'est pas la seule instance à garder ses réserves sur le devenir du zoo. L'article met également en avant la discrétion de la S.P.A. et de la DSV depuis la fermeture du zoo. Alors que l'association de protection des animaux s'était émue les années précédentes des conditions de vie dégradées des animaux du zoo en appelant à une refonte de l'institution voire à sa fermeture définitive. Depuis la fermeture de décembre 1999, la presse ne fait écho d'aucune réaction de responsables de la S.P.A. La présidente

457 Lebon Bruno, « Quand on veut se débarrasser de son chien... », *art. cit.*, p.54.

458 *Ibid.*

459 Bernard Marc, « La mairie singe l'autruche », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 01 mars 2000 (n°7176), p.8.

460 *Ibid.*

461 Allées du parc vides, voir Bernard Marc, « La mairie singe l'autruche », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 01 mars 2000 (n°7176), p.8.

de l'association maintient la distance qu'elle avait marquée en mai 1999, suite à la polémique autour de l'ouverture de la structure en affirmant « ne rien savoir sur ce dossier ». De son côté le service d'État, la DSV, sollicité à plusieurs reprises auparavant pour réaliser des visites de contrôles et attester du bon état sanitaire de la structure, n'a plus effectué de visite sur site depuis la fermeture. Presque personne donc, comme le dénonçait en février le lecteur dionysien, ne semble vouloir s'enquérir du sort des animaux du zoo et pousser la mairie à fournir des réponses. Pourtant il y a urgence car si la mairie verrouille la communication, les informations qui filtrent dans la presse font état d'un espace négligé, dans lequel les animaux « s'ennuient à mourir »⁴⁶².

En effet, les morts d'animaux et les disparitions n'arrangent pas la situation. L'article du *Quotidien* du 1^{er} mars⁴⁶³ mentionne la mort d'un koudou et d'un macaque et des rumeurs concernant la mort de cinq des quarante tortues confiées au zoo par les Brigades de la nature. Ensuite, la mort programmée du dernier lion du zoo en avril 2000 accentue l'idée d'une structure déclinante alors que dans le même temps la presse évoque les premières esquisses de la mairie sur le devenir du zoo⁴⁶⁴. Dans son édition du 08 avril 2000, le *JIR*⁴⁶⁵ signale l'euthanasie prochaine de Beau Blond, dernier lion du zoo. Le vieux fauve, malade, n'est plus capable de se mouvoir et de s'alimenter correctement. Les responsables ont donc fait le choix de l'euthanasie pour abréger ses souffrances⁴⁶⁶. Ainsi le 21 avril 2000, le journal annonce la mort du lion⁴⁶⁷. Les services vétérinaires ont procédé discrètement à son euthanasie. La mort de Beau Blond n'est pas liée directement à une éventuelle dégradation de l'état sanitaire au zoo mais à la vieillesse de l'animal, usé par de près de vingt ans de vie en captivité. L'évènement se déroule discrètement dans un contexte encore incertain pour la structure alors qu'il s'agit de la mort d'un lion, animal emblème du zoo qui incarne dans l'imaginaire collectif occidental le roi des animaux⁴⁶⁸. Sa mort revêt alors une dimension pathétique dans un zoo privé de ses visiteurs, une structure à bout de souffle à l'image du vieux fauve. D'ailleurs, dans l'article qui annonce la mort prochaine du lion, le journaliste s'interroge sur cette mort programmée : même s'il reconnaît que c'est certainement la meilleure issue pour cet animal souffrant, il ne peut s'empêcher de penser que « cette mort sonne, quelque part, comme un immense constat d'échec, celui d'une société égoïste qui n'a vécu que pour son bien-être et se débarrasse d'un lion – symbole absolu du règne animal – comme d'une vulgaire carcasse de voiture.

462 B.L., « Nouvelles morts d'animaux au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 27 avril 2000 (n°15841), p.7.

463 Bernard Marc, « La mairie singe l'autruche », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 01 mars 2000 (n°7176), p.8.

464 K.B., « Le zoo déménage », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 29 mars 2000 (n°7200), p.3.

465 B.L., « Beau Blond vit ses dernières heures », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 avril 2000 (n°15822), p.13.

466 Voir annexe 19.

467 B.L., « Le squelette de Beau Blond au muséum... Le vieux lion est mort », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 21 avril 2000 (n°15835), p.7.

468 voir Pastoureau Michel, *Les animaux célèbres*, Arléa, Arléa-Poche, 2008, pp. 132-141.

Alors, adieu Beau Blond et bon retour sur les savanes africaines de tes ancêtres. »⁴⁶⁹ Le commentaire montre qu'il existe dans l'opinion une réflexion sur le rapport à l'animal voire une prise de conscience sur la problématique de la mise en captivité d'animaux sauvages⁴⁷⁰. Peu après la mort de Beau Blond, d'autres annonces de mort d'animaux filtrent dans la presse. Le 27 avril le *JIR*⁴⁷¹ nous informe de la mort d'un koudou mâle et d'une panthère. Le journal parle alors « d'une hécatombe qui laisse planer de sérieux doute quant à l'état sanitaire des animaux ». Cependant le terme d'hécatombe paraît ici excessif surtout que, plus loin dans l'article, pour accentuer l'idée que le zoo serait touché par une « loi des séries », le journaliste cite d'autres morts d'animaux antérieures à la fermeture, notamment celles de la lionne Princesse, Charlie le chimpanzé et même l'éléphant (mort en 1990 !) Si certaines morts sont assez mystérieuses et inattendues comme celle du koudou, d'autres, comme celle de Beau Blond, paraissent assez prévisibles car la collection d'animaux est vieillissante. D'autres encore, comme celle de la panthère, sont plus fortuites (ici en l'occurrence la mort du fauve est survenue suite à des complications post-opératoires). Il est donc difficile d'établir un véritable lien de cause à effet entre l'état sanitaire du zoo et les morts d'animaux depuis la fermeture. Néanmoins la mort de fauves a une forte portée symbolique, peu importe la cause, le zoo perd des animaux essentiels. Par conséquent l'impression d'une structure déclinante domine tout au long de cette première année de fermeture. Pour le *Quotidien* du 06 décembre 2000⁴⁷², le zoo de Saint-Denis « n'est plus qu'une coquille vide ». Les disparitions d'animaux viennent s'ajouter aux morts, la collection s'appauvrit. L'article *Quotidien* du 1^{er} septembre⁴⁷³ fait le bilan des informations qui ont filtré depuis le début de l'année sur les morts et vols d'animaux, ainsi : « Peu après le décès de l'emblématique lion « Beau blond », plusieurs autres bêtes sont passées de vie à trépas. Un ou deux koudous, un léopard, plus récemment encore la rumeur évoquait la mort d'un babouin. Côté disparitions inexplicables, il semblerait qu'une petite cohorte d'animaux de ferme, de tortues radiata, de volailles et autres oiseaux négociables sous le manteau (perroquets, aras) se soient volatilisés. » Au mois de décembre 2000 le zoo célèbre sa première année de fermeture et le *Quotidien*⁴⁷⁴ constate effectivement que la collection d'animaux a diminué : un recensement effectué au début du mois de décembre 1999 fait état de 421 animaux présents au zoo (hors animaux de ferme), en décembre 2000 d'après le journal « la collection

469 B.L., « Beau Blond vit ses dernières heures », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 avril 2000 (n°15822), p.13.

470 D'ailleurs nous rappelons que Beau Blond n'a jamais connu la vie sauvage, né dans un parc métropolitain avant d'arriver sur l'île, le fauve est un pur produit de captivité d'animaux sauvages.

471 B.L., « Nouvelles morts d'animaux au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 27 avril 2000 (n°15841), p.7.

472 « Zoo de Saint-Denis Tout fout le camp », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 06 décembre 2000 (n°7415), p.1.

473 M.B., « Zoo de Saint-Denis Réouverture pour octobre », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 01 septembre 2000 (n°7333), p.12.

474 Marc Bernard, « On achève bien les animaux », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 06 décembre 2000 (n°7415), p.3.

existante ne doit pas excéder les 300 animaux ». L'article recense également les morts d'animaux depuis la fermeture : « Au couple emblématique de lions disparu quelques semaines avant la fermeture⁴⁷⁵, se sont ajoutés deux des trois panthères, deux des cinq grands koudous, un des quatre tigres du Bengale, un zèbre, un émeu, un lémur catta. » Le journaliste déplore par ailleurs l'état des tigres qui seraient privés de viande rouge et uniquement nourris « au poulet surgelé depuis des mois ». Il évoque aussi la disparition de nombreux oiseaux et tortues. Enfin, il souligne qu'un an après - alors que des rumeurs de réouverture circulent - le parc ne bénéficie toujours pas d'autorisation préfectorale. En somme, l'article dresse le portrait d'un zoo à la dérive. Cependant, ces informations sont à relativiser car les morts et les vols d'animaux ne sont pas un phénomène nouveau au zoo du Chaudron. En réalité, il est difficile de mesurer l'ampleur du phénomène depuis la fermeture du zoo sans autres données comparatives plus larges. Le zoo semble connaître une nette diminution de sa collection durant cette période de fermeture mais les arrivées d'animaux se limitent aussi aux saisies douanières, la collection demeure assez stagnante. En fait, plus qu'une aggravation soudaine de la situation depuis la fermeture, il s'agirait d'un déclin constant et prévisible faute de perspectives d'avenir. Les problématiques d'insécurité et d'inconfort des animaux sont présentes au zoo depuis plusieurs années et la fermeture accentue le phénomène. Par ailleurs, des événements insolites comme l'évasion de deux chimpanzés de leur enclos⁴⁷⁶ – l'une des femelles chimpanzés a été retrouvée dans le quartier à l'extérieur de l'enceinte du zoo – contribue à renforcer des rumeurs de négligence même si l'escapade se termine bien. L'impression d'un zoo abandonné, délaissé par la mairie est présente et largement relayée par la presse, et l'opposition municipale ne se prive pas pour faire des parallèles à un an du scrutin municipal : « la conduite de la municipalité à l'égard du zoo est à l'image de la politique globale de la majorité. Tout fout le camp. », commente René-Paul Victoria, élu de l'opposition, dans le *Quotidien* du 1^{er} mars 2000.⁴⁷⁷ D'autre part, un an après sa fermeture, il semblerait que le sort des animaux du zoo commence aussi à émouvoir certaines âmes écologistes qui réagissent par voie de presse. C'est notamment le cas de Didier Derand, délégué de la fondation Brigitte Bardot distingué de l'Ordre national du Mérite au titre de son action pour l'environnement, qui adresse une lettre ouverte au député-maire de Saint-Denis, Michel Tamaya, en janvier 2001⁴⁷⁸. Dans cette lettre le militant dénonce l'obscurité qui entoure l'affaire du zoo, il critique aussi les motivations de cette fermeture qui est, selon lui, surtout

475 L'article fait ici un raccourci, pour rappel la lionne Princesse est morte en début d'année 1998 et le lion Beau Blond au mois d'avril 2000.

476 Voir Zitte Michel, « Une femelle chimpanzé s'échappe du zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 16 décembre 2000 (n°7424), p.3. ; « Zoo du Chaudron Singes en liberté », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 16 décembre 2000 (n°16073), p.4.

477 Bernard Marc, « La mairie singe l'autruche », *art. cit.*, p.8.

478 Didier Derand, Lettre ouverte au député-maire de Saint-Denis, *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 03 janvier 2001 (n°7439), p.2.

un moyen « de dégager la responsabilité directe du maire pour le cas où un accident surviendrait à un employé ou à un visiteur dans l'enceinte de l'établissement », et il insiste sur les carences flagrantes du zoo qu'aurait révélé un reportage télévisé diffusé sur Antenne Réunion à l'occasion de l'évasion des chimpanzés. Bref, la situation est insoutenable et il demande des solutions concrètes au maire tout en rappelant que, pour lui, la meilleure issue présentée était celle du Conservatoire vivant des Mascareignes et qu'une structure similaire paraît encore nécessaire. Quelques jours plus tard, Didier Derand va un peu plus loin dans sa démarche en sollicitant l'attention de la ministre de l'Environnement (Dominique Voynet) sur le dossier du zoo⁴⁷⁹. A la même période, ce sont aussi des anonymes qui s'inquiètent de la situation du zoo dans la rubrique courrier des lecteurs. C'est le cas d'un courrier dont l'auteur use d'anthropomorphisme en prenant la parole au nom des animaux « rescapés du zoo » afin de dénoncer l'état d'abandon de ces animaux : « Ne nous laissez pas mourir d'ennui, de faim ou de peur d'être volés [...] C'est notre dernier cri de désespoir ».⁴⁸⁰ Un autre courrier d'auteur anonyme dénonce également cette situation : « Ce zoo est le reflet exact de ce que [les animaux] subissent chaque jour : maltraitance, malnutrition, manque de soins et indifférence totale »⁴⁸¹. Ces commentaires donnent l'impression d'une institution à l'agonie. Cependant, l'article du *JIR* du 10 janvier 2001⁴⁸² nuance un peu ce sombre portrait du zoo. Le journaliste met certes en avant le décalage de la structure avec son époque - « Sa conception est celle des parcs zoologiques des années soixante-dix, avant la mode des réserves africaines. Aujourd'hui, le terme de zoo lui-même semble démodé, comparé à ces grands espaces de métropole où l'on a reconstitué en taille réelle l'habitat des animaux sauvages » - mais il précise que « l'impression d'ensemble n'est pas si calamiteuse qu'on pourrait le croire [...] les cages ont l'air propres. Certaines sont sombres, ou abîmées ». En effet, le début de l'année 2001 est marqué par la mise en place des premières mesures prises par la mairie, sortie de son mutisme quelques mois plus tôt. Avec l'arrivée d'une vétérinaire à la direction du zoo, la situation serait en voie d'amélioration. Le journaliste constate alors qu'il est « [impossible] de considérer le zoo comme une antichambre de la mort animale »⁴⁸³.

La première année de fermeture du zoo de Saint-Denis se caractérise donc par un silence pesant de la municipalité qui laisse la place aux suppositions et aux rumeurs. Ces rumeurs sont alimentées par différents faits divers qui donnent l'impression d'un zoo à la dérive. Pourtant le silence ne dure pas, au milieu de l'année 2000 la mairie communique sur ses projections pour la structure.

479 Derand Didier, « A Madame la ministre de l'Environnement », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 15 janvier 2001 (n°7449), p.2.

480 Les rescapés du zoo, « Le zoo crie famine », *Le Quotidien dimanche*, le 14 janvier 2001 (n°679), p.2.

481 E.Z., « J'accuse... », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 05 janvier 2001 (n°16091), p.43. ; E.Z., « J'accuse... », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 20 janvier 2001 (n°7454), p.2.

482 Petit Philippe, « Ouvrez la cage au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 janvier 2001 (n°16095), p.16.

483 *Ibid.*

Les projections de la mairie.

A la fin du mois de mars 2000, après trois mois de fermeture, le silence est brisé. Un article du *Quotidien*⁴⁸⁴ fait écho des premières décisions de la mairie concernant l'avenir du zoo. La structure devrait rouvrir ses portes. Deux annonces majeures sont signalées par cet article : le lancement d'une procédure de recrutement d'un directeur capacitaire et le déménagement du zoo vers un espace plus grand d'ici deux ou trois ans. Le premier adjoint, Alain Armand, indique qu'une étude sera lancée par la Cinor pour évaluer la faisabilité d'un tel projet. L'article indique aussi que des travaux de sécurisation devraient être réalisés. Il s'agit là des premières esquisses sur le futur du zoo mais l'ensemble reste encore assez flou. Aucun calendrier n'est communiqué concernant la mise en œuvre des différentes étapes qui mèneraient à la réouverture du site. En avril 2000, l'article qui annonce la mort de Beau Blond⁴⁸⁵ évoque l'arrivée prochaine d'un directeur capacitaire expérimenté au zoo ainsi qu'une potentielle réouverture de la structure pour le mois de juin ou de juillet. Quelques jours plus tard, l'édition du 27 avril du *Quotidien*⁴⁸⁶ donne plus d'informations sur le sort des membres de l'équipe de direction suspendus depuis la grève de décembre 1999. La municipalité confirme que les licenciements sont en cours. Les travaux de sécurisation vaguement évoqués dans l'article de mars débutent finalement en juin. Il s'agit plus précisément de travaux de mise en conformité des installations électriques du zoo comme l'indique le *Quotidien* du 24 juin⁴⁸⁷. Ces travaux, décidés en début d'année, doivent permettre une réfection des installations électriques, qui n'ont pas été renouvelées depuis l'ouverture, afin de prolonger la viabilité du parc pour près de trois ans encore⁴⁸⁸. Alors que la fermeture se prolonge, les projections de la mairie sur l'avenir du zoo paraissent limitées. Les travaux sont critiqués par un anonyme dans un courrier des lecteurs publié dans le *Quotidien* en juillet 2000⁴⁸⁹ : « En effet quelle joie pour les pensionnaires d'avoir bientôt sous leurs pattes et devant leurs yeux ébahis des câbles électriques tout neufs, des compteurs, des spots, de nouveaux candélabres et le fin du fin, des haut-parleurs. Bel emplâtre pour une jambe de bois ! » En septembre, les travaux prennent fin et un article du *Quotidien*⁴⁹⁰ signale qu'un directeur aurait été retenu, le zoo semble prêt pour une réouverture dès le mois suivant. Mais en décembre toujours pas de réouverture, la municipalité promet cette fois-ci de rouvrir le zoo au début du mois

484 K.B., « Le zoo déménage », *art. cit.*, p.3.

485 B.L., « Le squelette de Beau Blond au muséum... Le vieux lion est mort », *art. cit.*, p.7.

486 M.B., « Zoo de Saint-Denis Un nouveau fauve est mort », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 27 avril 2000 (n°7225), p.6.

487 A.M., « Le zoo se refait une sécurité », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 24 juin 2000 (n°7274), p.6.

488 *Ibid.*

489 Le Maki, « Zoo et décisions « lumineuses » », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 03 juillet 2000 (n°7281), p.2.

490 M.B., « Zoo de Saint-Denis Réouverture pour octobre », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 01 septembre 2000 (n°7333), p.12.

de mars 2001, juste à temps pour les élections municipales⁴⁹¹. Ces effets d'annonces portent atteinte à la crédibilité des motivations de la mairie et renforcent l'idée que « tout fout le camp » au zoo. Mais en janvier 2001, l'arrivée de la nouvelle directrice change légèrement la donne, les intentions de la municipalité se précisent.

L'article du *JIR* du 10 janvier 2001⁴⁹² indique qu'après plus d'un an de vacance, le poste de direction du zoo est attribué à Mireille Emonot, vétérinaire. Cependant, contrairement à la volonté de départ affichée par la mairie de recruter une personne déjà titulaire du certificat de capacité, la vétérinaire n'a pas encore le diplôme mais serait en train de le passer. A ce stade donc aucune date précise de réouverture n'est annoncée. Toutefois la commission d'attribution des certificats ne se réunissant pas avant avril, le *Quotidien* du 20 janvier⁴⁹³ remarque qu'une réouverture du zoo n'est donc pas envisageable avant quatre mois. Si la fermeture se prolonge encore pour quelques mois, l'arrivée de la directrice signifie tout de même une reprise en main de la situation. D'après le journal, à son arrivée, Mireille Emonot aurait mené une visite de contrôle du parc avec les techniciens de la DSV afin de dresser un bilan de l'état de santé des animaux. Le premier constat est que la situation ne serait pas aussi alarmante que le décrivait la presse jusqu'à maintenant : « Dans l'ensemble, ils vont bien. Le problème c'est leur vieillesse. Nous avons par exemple un âne qui a 27 ans. La plaie qu'il avait sur le dos est impressionnante mais superficielle. En revanche il souffre d'arthrose », indique la vétérinaire⁴⁹⁴. D'ailleurs, alors qu'un mois plus tôt, le même journal donnait une estimation du nombre d'animaux au zoo qui n'excéderait pas les 300 unités. Dans cet article de janvier 2001, l'estimation est revue à la hausse : « Le parc compte tout de même 400 animaux de 50 espèces ». Cette estimation⁴⁹⁵ est aussi reprise dans l'article du *JIR*⁴⁹⁵ du même jour qui précise que la DSV n'aurait rien trouvé à redire sur l'état général des animaux après sa visite. La seule inquiétude demeure la vieillesse de la collection qui, d'après ce que rapporte le journal, aurait été la principale cause des pertes enregistrées durant cette période de fermeture et que le taux de pertes n'aurait pas été plus élevé qu'avant la fermeture.⁴⁹⁶ Difficile donc de se faire une véritable idée de l'état de dégradation du parc durant cette période. En tout cas, l'arrivée de la directrice laisse entendre que la situation du zoo est en voie de s'améliorer. Les premières mesures sont annoncées pour parer au plus urgent : revoir le régime alimentaire des pensionnaires, réapprovisionner la pharmacie, racheter du matériel pour l'entretien du parc, et revoir la répartition des animaux car certaines cages comme

491 Marc Bernard, « On achève bien les animaux », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 06 décembre 2000 (n°7415), p.3.

492 Petit Philippe, « Ouvrez la cage au zoo », *art. cit.*, p.16.

493 Verger Stéphanie, « Parc zoologique de Saint-Denis Pas de réouverture avant avril », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 20 janvier 2001 (n°7454), p.10.

494 Verger Stéphanie, « Parc zoologique de Saint-Denis Pas de réouverture avant avril », *art. cit.*, p.10.

495 Jolivet Jérôme, « Parc zoologique du Chaudron Le parc fera-t-il de vieux zoos ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 janvier 2001 (n°16105), p.12.

496 *Ibid.*

celle du lion sont désormais vides⁴⁹⁷. L'objectif affiché est de faire des ajustements afin de prolonger la viabilité du parc pour encore quatre années, le temps que le projet de déménagement aboutisse : « Il va falloir repenser l'espace pour l'utiliser au mieux et en faire un lieu paysager et ludique » indique le premier adjoint⁴⁹⁸. Le zoo devrait donc bientôt rouvrir pour une période transitoire, en laissant plus de place aux animaux domestiques avec l'organisation d'activités ludiques et pédagogiques destinées aux enfants⁴⁹⁹. L'éducation des plus jeunes est une nouvelle fois l'argument principal de la municipalité pour justifier le maintien de ce zoo. Ces « nouvelles » orientations restent néanmoins assez vagues. La municipalité ne précise pas les moyens qu'elle compte utiliser, en collaboration avec la nouvelle directrice, pour transformer un parc obsolète avec un cheptel vieillissant en espace enrichissant pour les enfants.

Ces différentes annonces donnent donc l'impression que le suspens a été ménagé pendant près d'un an pour des demi-mesures qui ne résolvent pas les problèmes de fonds du zoo. Mais qu'importe car les échéances municipales de mars 2001 pourraient remettre en question toutes les projections de l'actuelle majorité.

1.2. Le long chemin vers la réouverture.

Le zoo après les élections de mars 2001.

A Saint-Denis les municipales de mars 2001 sont marquées par un basculement de la majorité : Michel Tamaya cède sa place à René-Paul Victoria⁵⁰⁰. La municipalité ayant repris la pleine gestion du zoo, ce changement n'est pas sans conséquences pour la structure. L'élection rebat les cartes, les orientations esquissées par l'ancienne majorité en début d'année restent inachevées.

Après les élections, la nouvelle équipe municipale ne s'exprime pas immédiatement sur l'affaire du zoo. Aucun nouveau calendrier n'est fixé alors que l'ancienne majorité prévoyait une réouverture du site pour le milieu d'année (à partir du mois d'avril). Toutefois, en mai 2001, des rumeurs laissent entendre que la réouverture pourrait être imminente. La presse relaye ces rumeurs tout en s'interrogeant une fois de plus sur la situation du zoo. Le 03 mai un article du *Quotidien*⁵⁰¹ fait le bilan des derniers rebondissements concernant la structure. Alors que des bruits de couloirs

497 Verger Stéphanie, « Parc zoologique de Saint-Denis Pas de réouverture avant avril », *art. cit.*, p.10.

498 *Ibid.*

499 Verger Stéphanie, « Parc zoologique de Saint-Denis Pas de réouverture avant avril », *art. cit.*, p.10. ; Jolivet Jérôme, « Parc zoologique du Chaudron Le parc fera-t-il de vieux zoos ? », *art. cit.*, p.12.

500 Voir le procès verbal de l'élection du maire et des adjoints, délibérations n°01.2.01 et 01.2.02. du conseil municipal du vendredi 16 mars 2001 disponible sur le site internet de la ville de Saint-Denis, <https://www.saintdenis.re/DELIBERATIONS/2001/SEANCE%202%20-%2016.03.2001/DELIB.01.2.01.pdf> (Consulté le 05 mai 2021).

501 Bernard Marc, « La réouverture du site se précise », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 03 mai 2001 (n°7641), p.3.

indiquent que la réouverture du site pourrait être imminente - sans toutefois qu'une date précise soit avancée - la DSV aurait émise des réserves après une récente visite du site. L'article rappelle qu'en janvier dernier, l'ancienne équipe municipale avait convié la presse au zoo afin de montrer les avancées : nouvelle directrice, aménagements, nouvelles orientations. La structure semblait enfin prendre la marche de la réouverture. La plus grosse entrave était l'obtention du certificat de capacité que les services vétérinaires ne pouvaient pas délivrer à la directrice avant le mois d'avril. Par conséquent la date de réouverture était reportée à cette période. Cependant, entre temps il y a eu le basculement mairie et depuis les choses ont évolué différemment. Mireille Emonot, la vétérinaire qui dirige la structure est en congé maternité⁵⁰², la nouvelle équipe municipale aurait alors fait appel à Jacky Apavou, ancien responsable du zoo dans les années 80, pour prendre la direction du zoo durant son absence⁵⁰³. L'ancien responsable du zoo se montre alors assez confiant sur la réouverture prochaine du zoo malgré les réserves de la DSV. Lors de leur dernière visite, les services vétérinaires auraient particulièrement souligné l'absence de dispositif d'écoulement des eaux au sein de la structure mais, pour Jacky Apavou, ce ne serait pas un problème : « Nous ne possédons ni ours ni autres gros animaux. [...] L'écoulement des eaux usées n'a ici pas un caractère obligatoire. Seuls les tigres sont concernés. Quant au reste, le parc est en sécurité », affirme le responsable⁵⁰⁴. Malgré l'assurance affichée par Jacky Apavou, le journal évoque un autre obstacle à l'ouverture prochaine de la structure : le certificat de capacité du responsable. L'article précise qu'il s'agit d'une autorisation à diriger qui est liée à une personne pour un site et un temps donnés, or Jacky Apavou a quitté la gestion du zoo du Chaudron il y a plus de dix ans (depuis les municipales de 1989). Son certificat doit être régularisé pour une réouverture du parc mais la procédure administrative pourrait prendre encore plusieurs mois (comme c'est le cas pour la délivrance du certificat à Madame Emonot)⁵⁰⁵. Après les élections de mars 2001, la situation du zoo paraît donc assez confuse. Ces informations donnent le sentiment que sur le fond rien a évolué, la fermeture se prolonge sans perspective précise pour la structure et ses animaux. La presse réemploie le discours d'avant janvier 2001 qualifiant le zoo de « no man's land où les uns après les autres, les animaux s'éteignent ou disparaissent dans la totale indifférence »⁵⁰⁶. De son côté la Fondation Brigitte Bardot exprime son impatience par la voix de son délégué Didier Derand qui menace de faire appel aux autorités parisiennes voire européennes si ses demandes de transparence sur le dossier du zoo ne sont pas entendues par la municipalité⁵⁰⁷. L'impatience se lit aussi dans l'opinion. En août 2001

502 « Le zoo du Chaudron : quel cirque ! », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 19 août 2001 (n°16315), p.11.

503 Bernard Marc, « La réouverture du site se précise », *art. cit.*, p.3. ; « Le zoo du Chaudron : quel cirque ! », *art. cit.*, p.11.

504 Bernard Marc, « La réouverture du site se précise », *art. cit.*, p.3.

505 *Ibid.*

506 *Ibid.*

507 *Ibid.*

dans un courrier publié dans le *JIR*, un lecteur s'indigne de l'indifférence des responsables politiques sur le sort des animaux du zoo. A travers une rapide revue des titres de presse qui ont concerné le zoo depuis sa fermeture, il montre que c'est le délaissement et l'incertitude qui caractérisent le plus la situation de la structure, et il se demande si les récentes élections municipales apporteront du changement⁵⁰⁸.

Quelques jours plus tard, un article du *JIR* revient sur le « cirque » du zoo : « Imbroglie administratif, vols et laisser-aller politique... Depuis son inauguration en 1976, le Parc zoologique du Chaudron accumule les misères. Privé de directeur et fermé au public depuis 1999, il a fonctionné pendant plus de vingt ans sans autorisation. »⁵⁰⁹ Dans cet article la mairie donne pour la première fois quelques pistes sur le devenir de la structure. Toutefois la nouvelle équipe municipale refuse l'accès du site aux médias estimant que pour l'heure « cela n'a aucun intérêt ». Plusieurs informations sont communiquées : la réouverture du zoo est promise pour 2002, une remise aux normes des cages aurait été effectuée, le maire s'est rendu sur le site pour faire un état des lieux et les travaux de transformation sont évalués à près de 3 millions de francs. Mireille Emonot – la directrice temporairement remplacée par Jacky Apavou qui devrait être de retour d'ici un mois et demi - est toujours en attente de son certificat de capacité. Les démarches administratives s'éternisent. Pour les services vétérinaires le projet pédagogique du parc zoologique doit encore être affiné. De son côté la mairie affirme sa volonté de transformer le zoo en « Parc animalier de loisirs, qui comprendrait pièces d'eau, jardins pour se balader en famille, et bien sûr animaux dans un environnement adapté. » Mais l'article reste sceptique sur ces nouvelles projections en soulignant que le nombre d'espèces sauvages au zoo est en déclin par rapport aux espèces domestiques : « Certes, selon la mairie il reste « quelques » tigres, singes et des lamas sans compter un iguane et un boa délaissés par des propriétaires privés... mais tout ce petit monde est vieillissant, tandis que les animaux domestiques (moutons, sangliers) prospèrent ». Et les services vétérinaires auraient déjà émis un avis défavorable concernant l'importation de nouveaux animaux sauvages au zoo⁵¹⁰. Plus tard, en novembre, les projections de la nouvelle équipe se précisent encore un peu plus. Un article du *Quotidien*⁵¹¹ révèle que le zoo pourrait probablement ouvrir ses portes en janvier 2002. La direction du parc, les services vétérinaires et la municipalité seraient en train de travailler à l'aménagement du zoo pour en faire une structure avant-tout destinée à un jeune public. Mireille

508 Pothonier Alain, « Le scandale du zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 02 août 2001 (n°16298), p.51.

509 « Le zoo du Chaudron : quel cirque ! », *art. cit.*, p.11.

510 *Ibid.*

511 Bernard Marc, « L'Europe émue par les animaux du zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 21 novembre 2001 (n°7719), p.3. (Plus largement, cet article revient surtout sur les inquiétudes de la Commission européenne à propos des affaires de vols qui touchent le zoo depuis sa fermeture. Les animaux volés étant protégés par la CITES, au cours des derniers mois la Commission a demandé des comptes aux autorités françaises. Par la voix de la DSV, la France a assuré à l'Europe que la situation était sous contrôle).

Emonot est revenue à la direction et assure que la réouverture du site ne pourra se faire que lorsque le zoo sera conforme au niveau de la sécurité, du sanitaire et qu'un solide projet pédagogique sera adopté. L'enjeu pour la nouvelle équipe est de redéfinir la vocation du parc zoologique de Saint-Denis : « le zoo de Saint-Denis pourrait s'orienter vers une structure animalière résolument tournée vers un jeune public, enrichie d'un large éventail d'espèces « domestiques » et pourquoi pas de la zone. » L'article ajoute qu'une telle orientation serait en adéquation avec les préconisations de la DSV, opposée à l'introduction de nouvelles espèces exotiques.⁵¹² Le projet de réouverture du zoo serait donc toujours en construction. En attendant, en décembre 2001 le zoo fête ses deux ans de fermeture. Pour le journal, le constat est amer malgré la motivation affichée par l'équipe de direction et la municipalité : « Deux ans de trop [...] Le résultat du désintéressement d'élus en butte avec les conséquences du déficit de leur propre gestion. Le constat pitoyable d'un dossier municipal aussi lourd et coûteux que problématique. »⁵¹³

Le projet de réouverture.

Le début de l'année 2002 est marqué par un nouvel échec. La réouverture du zoo annoncée pour le début de l'année n'a pas eu lieu. En mai 2002 la mairie se justifie dans un article du *Quotidien*⁵¹⁴, la date de réouverture est une fois de plus repoussée. Alors que l'année dernière, la nouvelle équipe municipale prévoyait une réouverture de la structure pour le début de l'année 2002, Jean-Hugues Poynin, élu chargé de l'environnement, reconnaît que c'était une erreur : « nous nous sommes fourvoyés en nous appuyant sur le projet de l'ancienne majorité. Il n'était pas bon. »⁵¹⁵

Depuis, un nouveau projet a été formé par la nouvelle équipe qui fixe désormais l'agenda en fonction des ses propres plans. La municipalité prévoit ainsi d'investir un peu plus de 600 000 euros dans des travaux de réhabilitation divisés en plusieurs tranches pour une réouverture partielle du site en fin d'année. L'article donne plusieurs informations. Les travaux se diviseraient en deux tranches. Seule la première tranche est concernée par l'ouverture en fin d'année. Il s'agit d'aménager un espace dédié à un jeune public avec la présentation d'une riche collection d'animaux paisibles voire essentiellement domestiques. Plusieurs équipements composeront cet espace qui s'étend sur près d'un hectare : une mini-ferme, une salle pédagogique et un poney-club. Le budget prévu pour la première tranche s'élève à environ 450 000 euros. La deuxième tranche de travaux s'étend sur une surface plus importante, la vocation de cet espace doit encore être clarifié mais il s'agirait d'accueillir une faune exotique hétérogène avec la présentation du reste de la collection⁵¹⁶. D'après

512 Bernard Marc, « L'Europe émue par les animaux du zoo », *art. cit.*, p.3.

513 *Ibid.*

514 Bernard Marc, « Parc zoologique de Saint-Denis Réouverture annoncée en fin d'année », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 24 mai 2002 (n°7902), p.7.

515 *Ibid.*

516 Bernard Marc, « Parc zoologique de Saint-Denis Réouverture annoncée en fin d'année », *art. cit.*, p.7.

cet article, les travaux sur le site ont déjà démarré. Le travail s'annonce conséquent car il s'agit également de poursuivre la réhabilitation du parc sur le plan sanitaire et sécuritaire. Pour rappel, seuls des travaux de rénovation du réseau électrique avaient été réalisés par l'ancienne équipe municipale. Ainsi sur le plan sanitaire, la municipalité prévoit de poursuivre la restauration des réseaux et l'aménagement des enclos pour le confort des animaux. En ce qui concerne la sécurisation du site, il est prévu de consolider les clôtures extérieures et les enceintes intérieures qui auraient été endommagées suite au passage du cyclone Dina. Un effort est aussi réalisé au niveau de l'élagage pour prévenir des chutes d'arbres en période de mauvais temps. Enfin, la municipalité compte faire appel aux services d'une société de gardiennage pour la surveillance du site de jour comme de nuit⁵¹⁷. Des mesures concrètes sont donc mises en œuvres pour régler les divers problèmes du zoo. Les orientations proposées par l'équipe municipale sont plus claires. Selon la directrice, Mireille Emonot, l'objectif est de valoriser les animaux de la zone tout en offrant aux autres animaux de la collection plus exotiques une fin de vie « dans les meilleures conditions possibles ». Jusqu'ici plutôt évasive, l'équipe municipale assume cette fois-ci un véritable projet et les responsables montrent leur motivation à l'instar de Jean-Hugues Poynin : « Nous ferons tout pour que ce site rouvre dans de bonnes conditions, en adéquation avec les objectifs pédagogiques choisis et le cheptel actuel. »⁵¹⁸

En fin d'année le projet se clarifie encore un peu plus. Une date de réouverture est officiellement annoncée pour le 20 décembre 2002. En octobre, les élus dionysiens ont fixé les nouveaux tarifs de droit d'entrée, l'entrée individuelle est à 1 euro, la gratuité est toujours appliquée aux groupes scolaires dionysiens⁵¹⁹. Entre-temps les travaux ont avancé et le projet de la deuxième tranche s'est affiné grâce à la collaboration menée avec le Muséum d'histoire naturelle de Paris et le zoo de Doué-la-Fontaine⁵²⁰ : l'idée retenue est de dédier 2 hectares à la présentation des animaux exotiques déjà présents ainsi qu'à une faune essentiellement insulaire, des animaux provenant d'îles de la zone océan Indien mais aussi d'autres territoires insulaires à travers le monde. Devant ces avancées le discours dans la presse change, les réserves exprimées auparavant laissent place à l'enthousiasme : « Chantier en cours, employés qui s'affairent, élu qui surveille régulièrement et directrice qui y croit. Le zoo change et revit, pour le bonheur des animaux qui ont beaucoup souffert depuis trois ans. Et qui souffrent encore un peu, même si l'amélioration est certaine » écrit le *JIR* en

517 Bernard Marc, « Parc zoologique de Saint-Denis Réouverture annoncée en fin d'année », *art. cit.*, p.7.

518 *Ibid.*

519 M.B., « Parc zoologique de Saint-Denis La réouverture se précise », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 09 octobre 2002 (n°8040), p.3.

520 Créé en 1961, le parc zoologique de Doué-la-Fontaine dans le Maine-et-Loire, géré par une entreprise familiale, s'est imposé au fil des années comme une référence dans le domaine des parcs zoologiques en France. Voir site internet officiel du parc zoologique de Doué-la-Fontaine [en ligne] <https://www.bioparc-zoo.fr/> (Consulte le 06 mai 2021).

octobre 2002⁵²¹. Le projet de réouverture connaît un nouvel élan, les responsables expriment leur satisfaction devant l'intérêt porté par la nouvelle municipalité et critiquent dans le même temps la gestion de l'ancienne équipe municipale. Ainsi la directrice affirme que : « L'ancienne municipalité n'avait pas prévu de crédits extraordinaires. Honnêtement, quand ils ont dit qu'ils voulaient ouvrir avant les élections, cela me paraissait être une bonne chose mais quand j'ai vu ce qu'ils faisaient ensuite, c'était difficile d'y croire. Sans volonté politique, on n'y arrive pas.»⁵²² De son côté Jean-Hugues Poynin confirme la défaillance de l'ancienne équipe : « A notre arrivée, on croyait que le zoo était bien avancé puisque Alain Armand avait dit qu'il allait ouvrir rapidement, il n'y avait que des animaux malades, plus de suivi, plus d'entretien. » L'article rapporte également que Michel Tamaya refuse de s'exprimer, c'est donc l'ancien premier adjoint, Alain Armand, qui répond aux critiques en reconnaissant une part de responsabilité : « Il y avait peut-être un déficit de soins. Globalement, la mairie n'a pas mis assez de moyens. Cela a accéléré la mort du zoo. On a forcément réagi un peu tardivement, peut-être y avait-il une méconnaissance de ce problème. Nous étions plus pour la fermeture mais on en savait pas quoi faire des animaux »⁵²³.

En novembre, alors que la date de réouverture approche, le maire préfère rester prudent. Une ouverture pour le 20 décembre n'est pas encore officielle : « Disons au premier trimestre 2003 pour la mini-ferme et début 2004 pour l'ensemble », indique René-Paul Victoria dans un article du *JIR*⁵²⁴. Néanmoins les contours du projet deviennent de plus en plus nets. Avec la réouverture partielle du site qui se profile les visiteurs devraient découvrir un zoo sous une nouvelle forme. Dans un premier temps, il y aura l'espace tourné vers la présentation d'animaux paisibles : mini-ferme, îlot aux lémuriers, poney-club, salle pédagogique seront les attractions phares de cet espace⁵²⁵. Ensuite l'espace dédié aux animaux sauvages insulaires devrait être accessible dans le courant de 2004. Si la ligne adoptée par le zoo semble définir la présentation d'une collection d'animaux plus modeste et raisonnée qu'autrefois, pour certains le zoo de Saint-Denis ne doit pas rouvrir. Dans la presse, quelques voix s'élèvent pour s'opposer à une ouverture qui devient de plus en plus concrète à la fin de l'année 2002. C'est le cas de l'auteur d'un courrier des lecteurs qui demande directement à la DSV d'intervenir pour empêcher cette réouverture et organiser le placement des animaux en réserves : « Proposer à des réserves la reprise des animaux répondrait davantage à l'éthique de la Direction des Services vétérinaires, nous semble-t-il ! Alors, plutôt que collaborer à leur cruelle, injuste et insupportable détention : soyez leur providence. Parce que c'est quasiment de la non-

521 Hugodot Benjamin, « Réouverture partielle en décembre », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 16 octobre 2002 (n°16734), pp.12-13.

522 *Ibid.*

523 *Ibid.*

524 « Coup de jeune sur le Chaudron », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 13 novembre 2002 (n°16765), p.9.

525 « Coup de jeune sur le Chaudron », *art. cit.*, p.9. ; M.Z., « Le zoo paré pour le 20 décembre », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 13 novembre 2002 (n°8075), p.10.

assistance à animal en danger, ça ! »⁵²⁶. En novembre, une Dionysienne estime que ce zoo « [abritant] la misère animale » est tout simplement une charge trop lourde pour la ville et elle s'inquiète ainsi, de manière plus prosaïque, de l'augmentation de ses impôts : « Environnement adéquat, alimentation adaptée, personnel qualifié, respectueux et honnête, service vétérinaire particulièrement compétent puisque appelé à répondre aux éventuels problèmes de santé d'une faune hétéroclite et peut-être louer les services d'une équipe de sécurité antiviol. En bref, c'est une lourde charge qui ne manquera pas de « gonfler » vos impôts.[...] D'ailleurs, ce zoo n'a déjà fait que trop de victimes ! »⁵²⁷ Mais globalement l'opposition à une prochaine réouverture reste isolée, la presse se réjouit plutôt « [qu'après] trois ans de léthargie le zoo du Chaudron [puisse] retrouver son animation d'antan. »⁵²⁸

Finalement, c'est le 19 décembre 2002 que le zoo de Saint-Denis rouvre ses portes, la veille des commémorations du 20 décembre 1848. Cette année là pour fêter la liberté la municipalité de Saint-Denis offre le spectacle des animaux enfermés.⁵²⁹

526 A. Helge, « Les victimes du zoo de Saint-Denis », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 31 octobre 2002 (n°16749), p.64.

527 Une citoyenne indignée, « Un zoo, une lourde charge », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 16 novembre 2002 (n°16765), p.64.

528 M.Z., « Le zoo paré pour le 20 décembre », *art. cit.*, p.10.

529 Bernard Marc, « La première tranche inaugurée demain Réouverture partielle du zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 18 décembre 2002 (n°8110), p.19.

2. Réouverture d'un zoo inachevé (2002-2006).

Petit évènement dans le quartier du Chaudron à la veille de la fête de la liberté, le 19 décembre 2002, le zoo de Saint-Denis rouvre après trois ans de fermeture. Le maire, René-Paul Victoria, se déplace pour inaugurer les lieux et célèbre la réouverture partielle du site, marquant une victoire là où son prédécesseur a échoué.⁵³⁰ Le Chaudron retrouve un lieu de promenade et de loisir avant-tout dédié à un public familial et aux scolaires. Les premières semaines qui suivent la réouverture, période de vacances scolaires, sont une réussite. Les visites s'enchaînent. Mais rapidement la frénésie de la réouverture laisse place à quelques déceptions pour ceux qui ont connu le zoo d'antan. D'autant plus que la résurrection de l'institution n'est pas véritablement complète. La deuxième tranche de travaux, qui concerne la plus grosse surface du site, tarde à démarrer.

2.1. La réouverture partielle du 19 décembre 2002.

Zoo ou ferme pédagogique ?

Le zoo de Saint-Denis est inauguré le 19 décembre 2002, après trois ans de fermeture. Une partie du site est de nouveau accessible au public à partir du 22 décembre⁵³¹. Mais est-ce véritablement un zoo qui rouvre à cette période ?

La question peut-être posée car les descriptions de la première tranche de travaux indiquent qu'il s'agira d'un espace essentiellement destiné à un jeune public qui s'organise autour du triptyque : mini-ferme, salle pédagogique et club poney⁵³². La renaissance du zoo prend alors des allures de ferme pédagogique. Ainsi, un article du *Quotidien* publié à la veille de l'inauguration précise bien que la réouverture partielle « concerne d'abord la mini-ferme et le club-poney. Pour « l'espace insulaire », il faudra attendre le courant de l'année prochaine »⁵³³. Plus loin la première tranche réhabilitée est présentée comme « Un espace à vocation pédagogique, une mini-ferme où les visiteurs pourront découvrir des animaux domestiques, dont une grande partie est déjà pensionnaire du parc »⁵³⁴. Ce nouvel espace marquerait la volonté de la municipalité d' « offrir au jeune public un parc animalier à vocation ludique et pédagogique » mais visiblement uniquement à travers la

530 Voir annexe 20.

531 « Le zoo du Chaudron ouvre enfin ses portes au public », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 décembre 2002 (n°16799), pp.12-13.

532 Hugodot Benjamin, « Réouverture partielle en décembre », *art. cit.*, pp.12-13. ; M.Z., « Le zoo paré pour le 20 décembre », *art. cit.*, p.10. ; Bernard Marc, « La première tranche inaugurée demain Réouverture partielle du zoo », *art. cit.*, p.19.

533 Bernard Marc, « La première tranche inaugurée demain Réouverture partielle du zoo », *art. cit.*, p.19.

534 *Ibid.*

présentation d'animaux domestiques dans un premier temps⁵³⁵. Alors que traditionnellement les animaux domestiques, en particulier les animaux de ferme, font effectivement l'objet d'un espace à part dans un parc zoologique - la « mini-ferme » destinée à un public jeune et permettant un contact avec les animaux⁵³⁶ - ici cet espace semble prendre une tout autre dimension : la mise en valeur d'animaux domestiques se fait avant celles des animaux sauvages. Or, comme nous l'avons déjà évoqué précédemment, le sauvage et l'exotisme sont au cœur de la collection d'un zoo. Sans mise en scène d'animaux sauvages exotiques, c'est l'essence même de l'institution qui est remise en cause. Le seul indice qui laisse présager que la collection présentée lors de la réouverture ne sera pas essentiellement composée d'animaux domestiques, c'est l'évocation d'une « île aux lémuriers », signe du désir d'orienter la collection vers les espèces insulaires et d'une mise en scène dans un décor de nature. Par ailleurs, le journaliste du *Quotidien*, Marc Bernard (qui suit souvent le zoo pour le journal) émet, dans un paragraphe annexe à l'article, des réserves concernant la richesse de la collection d'animaux à redécouvrir : « Voilà trois ans que le parc a fermé ses portes. Ceux qui demain vont y pénétrer ne le reconnaîtront pas. Non pas que les nouveaux aménagements métamorphosent le site, mais surtout parce que bien des animaux ont depuis longtemps disparu, emportés par la vieillesse, la solitude et un fort sentiment d'abandon. »⁵³⁷ Malgré l'enthousiasme de la réouverture, des doutes subsistent sur la collection après tous les faits divers qui ont émaillé la structure durant ces dernières années.

Toutefois, le 19 décembre 2002, tous les doutes sont balayés, l'inauguration est un succès. Le *JIR* et le *Quotidien* du 20 décembre rendent compte de l'évènement⁵³⁸. Le renouvellement de la collection est mis en avant : « Fermé depuis trois ans, le zoo de Saint-Denis a rouvert ses portes hier. Une réouverture certes partielle, mais réussie. De gros efforts ont été entrepris en terme de réhabilitation du site et de renouvellement des espèces animales. Le mouroir a vécu et cédé la place à un espace digne des visiteurs et des pensionnaires qu'il héberge » pour le *Quotidien*⁵³⁹ ; « Enfin ! Le parc zoologique de Saint-Denis, qui avait fermé ses portes il y a trois ans, a rouvert partiellement hier matin. [...] Une matinée exceptionnelle pour ces privilégiés qui ont pu observer tortues, zèbres, macaques, babouins, cerfs mais aussi lémuriers, oies à tête barrées, maki catta, dendrocygnes, et tous les animaux cachés à l'abri du soleil... » écrit le *JIR*⁵⁴⁰. Cette première tranche réhabilitée ne présente pas uniquement une collection d'animaux domestiques. La thématique de l'insularité -

535 Bernard Marc, « La première tranche inaugurée demain Réouverture partielle du zoo », *art. cit.*, p.19.

536 Estebanez Jean, « Les jardins zoologiques ou l'exotique à portée de main », *Le Globe*, 2008, pp.89-105.

537 Bernard Marc, « La première tranche inaugurée demain Réouverture partielle du zoo », *art. cit.*, p.19.

538 M.B., « Inauguration de la 1^{re} tranche du zoo de Saint-Denis Une renaissance réussie », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 20 décembre 2002 (n°8112), p.19. ; « Le zoo du Chaudron ouvre enfin ses portes au public », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 décembre 2002 (n°16799), pp.12-13.

539 M.B., « Inauguration de la 1^{re} tranche du zoo de Saint-Denis Une renaissance réussie », *art. cit.*, p.19.

540 « Le zoo du Chaudron ouvre enfin ses portes au public », *art. cit.*, pp.12-13.

uniquement annoncée pour la mise en scène des animaux exotiques de la deuxième tranche - est bien présente, il ne s'agit pas d'un espace « fermier » comme l'aurait pu laisser entendre les articles précédents. Ainsi avec ce premier espace les visiteurs devraient découvrir treize parcs d'animaux en provenance de Madagascar et des Mascareignes, un enclos dédié à la présentation d'espèces australiennes, deux volières mettant en scène des oiseaux d'origine asiatique et enfin, l'espace hippique destiné au poney club⁵⁴¹. L'exotisme est présent et la thématique de l'insularité est globalement respectée avec la présentation de lémurien de Madagascar (catta, mongoz et vari), d'espèces de tortues présentes dans les îles de l'océan Indien (tortues radiata et tortues géantes des Seychelles), d'espèces australiennes comme les wallabies et les émeus et d'autres espèces qui ont une répartition géographique plus large mais qu'il est possible de rencontrer en milieu insulaire comme les macaques et les dendrocorynes. En revanche zèbres, babouins, tortues léopards et sulcata sont des espèces uniquement réparties sur le continent africain. C'est donc bien un parc zoologique qui est inauguré le 19 décembre, la collection décrite n'est pas dominée par les espèces domestiques, en revanche la part d'espèces « paisibles » - tortues, lémurien, wallabies, zèbres, cerfs, poneys – est importante⁵⁴². De plus, alors que la salle pédagogique et la mini-ferme étaient annoncées comme des éléments centraux de ce nouvel espace, ces structures ne sont pas encore disponibles et devraient en fait être aménagées dans les mois à venir avec le début des autres phases de travaux⁵⁴³. Les travaux à venir se diviseront d'ailleurs en une deuxième et troisième tranche pour une livraison prévue au plus tard pour 2004⁵⁴⁴. Par la suite la collection devrait s'enrichir d'animaux exotiques plus impressionnants comme des crocodiles du Nil, des gibbons siamang, des hippopotames pygmées, des fossas malgaches⁵⁴⁵ et des tigres de Sumatra qui devraient remplacer le vieux couple de tigres qu'il reste au zoo⁵⁴⁶. En attendant, le succès de l'inauguration et les vacances scolaires laissent présager une dynamique reprise de l'activité pour le zoo de Saint-Denis. D'autant plus que la presse ne souligne pas seulement la diversité de la collection à voir mais aussi la qualité des dispositifs de présentation. Autrefois marqué par le fer le béton, des matériaux comme la pierre, le bois et les végétaux ont fait leur apparition sur le site « pour modeler des enclos confortables et fonctionnels »⁵⁴⁷ à l'image de l'îlot aux lémurien⁵⁴⁸, rendant ainsi la balade plus agréable.

541 « Le zoo du Chaudron ouvre enfin ses portes au public », *art. cit.*, pp.12-13.

542 Voir l'aperçu de la collection du zoo rénové en annexe 21.

543 « Le zoo du Chaudron ouvre enfin ses portes au public », *art. cit.*, pp.12-13.

544 M.B., « Inauguration de la 1re tranche du zoo de Saint-Denis Une renaissance réussie », *art. cit.*, p.19.

545 *Ibid.*

546 Hassen Aurélie, « Parc zoologique du Chaudron : Les nouveaux pensionnaires », *Visu*, le 07 janvier 2003 (n°981), pp.102-103.

547 M.B., « Inauguration de la 1re tranche du zoo de Saint-Denis Une renaissance réussie », *art. cit.*, p.19.

548 Voir annexe 22.

Un succès en demi-teinte.

La réussite de la réouverture partielle du zoo de Saint-Denis se confirme. Deux semaines plus tard, la guichetière affirme avoir déjà vendu plus de 1 000 entrées, la structure redevient une attraction prisée durant les vacances scolaires⁵⁴⁹. Les visiteurs se déplacent en famille pour redécouvrir le célèbre zoo de l'île. Toutefois les réactions sont contrastées, si l'impression d'ensemble est bonne, la suite des travaux est vivement attendue.

En effet, d'une manière générale dans les témoignages livrés par la presse si les enfants sont enchantés par la balade au zoo, l'enthousiasme des adultes est plus mitigé. Cependant ce n'est pas les infrastructures du parc et les dispositifs de présentation qui sont remis en cause comme cela a pu être le cas autrefois. Sur ce point la rénovation est réussie. Dans un reportage du *Quotidien* réalisé au début du mois de janvier 2003⁵⁵⁰, un visiteur venu en famille remarque que « ça n'a rien à voir avec ce qu'était le zoo auparavant [...] Avant, c'était carrément sale, les animaux n'avaient pas beaucoup de place, les allées n'étaient pas nettoyées. Les animaux étaient tétanisés dans leurs cages. Maintenant, ils ont beaucoup plus d'espace, vivent dans des conditions de confort nettement meilleures si j'ose dire. Et puis le cadre est agréable, ça donne goût à la promenade. » D'autres parents affirment dans le même reportage que : « Le zoo est bien. C'est bien organisé, accueillant. On voit les lémuriers en liberté, les animaux en cage ont assez d'espace pour bouger et sont facilement visibles. Les enfants sont contents, nous aussi. » En revanche, d'autres visiteurs regrettent la petitesse du parc. « On a vite fait le tour » affirme l'un d'eux en balade avec son fils même s'il se réjouit tout de même de la réouverture car le zoo « manquait vraiment »⁵⁵¹. Même sentiment pour une autre famille en visite février 2003⁵⁵², « il n'y a pas grand chose », la visite « va être vite fait ». Cette famille concède tout de même que la balade reste intéressante pour les enfants et que le ticket d'entrée à 1 euro est raisonnable. Mais pour d'autres 1 euro par personne, sans distinction d'âge, c'est trop cher pour une promenade dans un zoo encore inachevé. Dans le reportage du *Quotidien* de janvier 2003⁵⁵³ la guichetière remarque que : « La plupart des gens trouvent que c'est un peu trop petit mais ils sont plutôt contents. Sauf, évidemment les râleurs, qui trouvent que c'est trop cher ». Dans l'article du *JIR*⁵⁵⁴ c'est une mère en visite avec sa fille de 4 ans qui témoigne : « On sait que c'est en construction et ce sera mieux une fois fini [...] mais c'est un peu cher quand même ». Les avis sont donc partagés sur le prix du ticket d'entrée mais aussi sur la

549 Chassagne David, « Les enfants sont contents, nous aussi », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 05 janvier 2003 (n°8128), p.3.

550 Chassagne David, « Les enfants sont contents, nous aussi », *art. cit.*, p.3.

551 *Ibid.*

552 « Et si on allait au zoo ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 février 2003 (n°16863), p.12.

553 Chassagne David, « Les enfants sont contents, nous aussi », *art. cit.*, p.3.

554 « Et si on allait au zoo ? », *art. cit.*, p.12.

collection d'animaux à voir. Sur seulement un hectare l'espace rénové ne laisse pas beaucoup de place à l'exposition d'animaux sauvages impressionnants. D'ailleurs, déjà à l'étroit sur les 2,8 ha. de la surface totale du site, éléphants, lions et girafes ne sont plus au programme de cette nouvelle version du zoo. Mais sans ces grands animaux la collection du zoo aussi variée qu'elle soit paraît bien modeste. Plusieurs témoignages soulignent le manque d'animaux. Un père qui accompagne son fils, content d'avoir vu les poneys, est satisfait du contact que les plus jeunes peuvent avoir avec les animaux, « Pour les petits, quand ils peuvent toucher c'est mieux ». Toutefois il reconnaît que « ça manque un peu d'animaux, surtout des grands » et il attend vivement « de voir la version finale »⁵⁵⁵. D'autres adultes partagent leur souvenir de l'ancien zoo avec ses animaux emblématiques : « Mais c'est vrai que, quand on était jeune, on venait ici pour voir le lion, qui est mort depuis, et si je me souviens bien il y avait un éléphant »⁵⁵⁶. D'autres encore constatent qu'avec un paon à qui « il manque des plumes » et un zèbre à peine visible, « les animaux ne sont pas très actifs aujourd'hui », leur seule consolation du jour est d'assister au repas des babouins qui offrent « un peu d'animation »⁵⁵⁷. Certains visiteurs viennent au zoo dans le but de voir spécifiquement des animaux sauvages impressionnants. Un père en visite avec sa fille adolescente confie que ce sont les serpents qu'il veut le plus voir⁵⁵⁸ tandis que sa fille espère « pouvoir apercevoir le tigre »⁵⁵⁹. Contrairement à ce qu'il était prévu il semblerait que le couple de tigres soit finalement présenté mais qu'ils ne font pas encore l'objet d'une mise en valeur⁵⁶⁰ - « Avachi dans sa niche en béton prisonnier d'une cage aux dimensions lilliputiennes, le fauve fait en réalité peine à voir »⁵⁶¹ - signe que le zoo reste inachevé. Après la réouverture certains continuent par ailleurs à exprimer leur opposition au principe même de zoo, c'est le cas de l'auteur d'un courrier des lecteurs pour qui le zoo demeure synonyme de prison : « Pas mal, le zoo de Saint-Denis. Même si je n'aimerais pas que l'on m'y mette. Car qu'est-ce, après tout, qu'un zoo, sinon un camp de concentration »⁵⁶². Ainsi, malgré la réouverture et l'amélioration certaine des infrastructures, le zoo de Saint-Denis, qui s'est construit une image ambivalente au fil des années, doit désormais fonctionner de manière partielle jusqu'à l'achèvement des autres tranches de travaux.

555 Chassagne David, « Les enfants sont contents, nous aussi », *art. cit.*, p.3.

556 *Ibid.*

557 « Et si on allait au zoo ? », *art. cit.*, p.12.

558 Les serpents n'ont pas été particulièrement mis en valeur dans les articles présentant les animaux visibles dans le nouvel espace mais le zoo dispose d'un vivarium : « Amateurs du genre, vous pourrez faire un petit détour par le vivarium qui abrite ces charmants reptiles que sont les serpents », voir Hassen Aurélie, « Parc zoologique du Chaudron : Les nouveaux pensionnaires », *Visu*, le 07 janvier 2003 (n°981), pp.102-103.

559 « Et si on allait au zoo ? », *art. cit.*, p.12.

560 Voir annexe 23.

561 « Et si on allait au zoo ? », *art. cit.*, p.12.

562 J-P T., « Tous au zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 06 janvier 2003 (n°8129), p.2.

2.2. Le zoo après la réouverture.

La reprise de l'activité.

Après l'effervescence de l'inauguration et des vacances scolaires de janvier 2003, le flux de visiteurs au zoo se tarit quelque peu mais la structure reste un lieu de promenade privilégié durant le week-end⁵⁶³. Le zoo reprend ses activités après trois ans de sommeil et retrouve une place au cœur de l'animation du quartier du Chaudron. Entre janvier 2003 et janvier 2006 la presse rend compte de différentes manifestations qui se déroulent au zoo en partenariat avec des associations de quartiers.

Chaque année en novembre, peu de temps après la fête d'Halloween⁵⁶⁴ la direction du zoo organise une fête en l'honneur de Gran mèt Kal, personnage légendaire des contes réunionnais⁵⁶⁵. Lors de cette journée festive, plusieurs activités sont proposées aux enfants, invités à venir au zoo déguisés (voir Photo 8⁵⁶⁶). Pour la première édition, le 09 novembre 2003, la manifestation est organisée en partenariat avec des associations de quartiers (Loulou Pitou, Bouzé Karambol, Badamiens etc.) et l'office municipal des sports de la ville de Saint-Denis. Défilé d'enfants déguisés, activités sportives (tournoi de pétanque, initiation à la boxe), concours de gâteaux avec Gran mèt Kal, et différents spectacles (danses, musiques et contes traditionnelles, sketches et chants) ont rythmé la journée. Pour faire le lien avec les animaux du zoo, les poneys du club hippique de la structure ont été sollicités dans le cadre d'un carrousel et d'un match de horse-ball. L'objectif pour les organisateurs est d'« ouvrir le zoo à la vie de quartier »⁵⁶⁷. Après cette première édition satisfaisante pour les organisateurs et les enfants, la manifestation est renouvelée. En novembre 2004, le zoo propose sensiblement les mêmes animations : défilés d'enfants déguisés, spectacles de danse et de musique, activités sportives avec notamment le horse-ball avec les poneys⁵⁶⁸. La presse partage les réactions de parents, tous se réjouissent de cette journée d'animations pour leurs enfants. Ils constatent que les enfants sont contents de voir des animaux et de participer aux activités : « Il y a rarement des animations organisées pour les enfants. Alors j'ai sauté sur l'occasion. Et mes filles sont ravies »

563 « Et si on allait au zoo ? », *art. cit.*, p.12.

564 Halloween n'est traditionnellement pas fêtée à La Réunion. Cependant l'île n'a pas échappé au phénomène de commercialisation de cette fête qui touche la France à la fin des années 90 contribuant ainsi à la populariser. Voir Bonnet Nathalie, « Les citrouilles, le nouvel eldorado », *Action Co*, le 22 novembre 2000. [en ligne] <https://www.actionco.fr/Action-Commerciale/Article/Les-citrouilles-le-nouvel-eldorado-150-1.htm>

565 L'histoire de Gran mèt Kal est notamment contée par l'écrivain et conteur Daniel Honoré dans le deuxième tome de ses *Légendes Créoles*, voir Honoré Daniel, *Légendes Créoles*, tome 2, Udir, 2002, 118 p.

566 Enfants et adultes déguisés lors de la journée Gran mèt Kal au zoo en 2004, voir A.A., « Le zoo a fait sa fête à Gran mèt Kal », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 novembre 2004 (n°17482), p.15.

567 « Gran Mèt Kal au zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 novembre 2003 (n°8436), p.20. ; « Grand-mère Kal au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 novembre 2003 (n°17121), p.17.

568 A.A., « Le zoo a fait sa fête à Gran mèt Kal », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 novembre 2004 (n°17482), p.15. ; F.G., « Zoo du Chaudron Gran Mèt Kal à l'honneur », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 08 novembre 2004 (n°8799), p.9.

déclare une mère venue avec ses quatre filles⁵⁶⁹ ; pour une autre mère c'était l'occasion de venir au zoo avec ses deux enfants qui sont « ravis » d'avoir «vu plein d'animaux »⁵⁷⁰. D'ailleurs l'article précise que lors de cette journée les animaux ont attiré les jeunes visiteurs, tout particulièrement les tigres véritables « vedettes » de la journée⁵⁷¹. Dans un autre article, une mère félicite la démarche de mettre en avant un personnage local à travers cette fête tandis qu'un père souligne le fait que la balade au zoo est une activité qui plaît toujours aux enfants : « De toute manière, bann marmailles i aime voir zanimaux. Lé bien que le zoo la rouver. »⁵⁷² En novembre 2005, il s'agit de la dernière édition avant les travaux prévus l'année suivante, la manifestation est encore un succès réunissant à chaque fois un peu plus de 200 enfants au zoo pour participer aux différentes activités⁵⁷³. En juin 2004, le zoo accueille une autre manifestation. Le conseil municipal des enfants de Saint-Denis organise une chasse au trésor sur le thème des animaux au parc zoologique afin de promouvoir le site auprès des jeunes de la ville. Les enfants inscrits en section Mercredi Jeunesse⁵⁷⁴ sont ainsi invités à participer à l'évènement qui se divise en deux temps : la matinée est dédiée à la chasse au trésor et l'après-midi aux activités animées par des membres du foyer de Joinville, du Case du Chaudron et de Saint-Denis Enfance. Près de 250 enfants participent à cette journée Chasse au trésor comme lors de la journée Gran mèr Kal. Tout au long de la chasse les enfants ont pu récolter des sucreries et des porte-clés. Les gagnants ont été récompensés par des livres sur les animaux et des tee-shirts⁵⁷⁵.

Dans le discours des organisateurs, ces différentes journées d'animations au zoo ont pour but de promouvoir la structure au sein du quartier et de recréer le lien qui s'était distendu à cause de la longue période de fermeture. Cependant, par rapport aux journées qui avaient eu lieu dans les années 90, la cohérence entre les activités proposées lors des manifestations évoquées ci-dessus et la vocation du zoo paraît discutable. Si dans les années 90 les responsables avaient essayé d'axer l'organisation de journées portes ouvertes autour de thématiques comme la journée internationale des animaux, la protection de l'environnement et la conservation de la faune avec l'intervention d'acteurs comme la S.P.A. ou la SREPEN, ici le lien entre Gran mèr Kal et les animaux du zoo est

569 A.A., « Le zoo a fait sa fête à Gran mèr Kal », *art. cit.*, p.15.

570 *Ibid.*

571 *Ibid.*

572 F.G., « Zoo du Chaudron Gran Mèr Kal à l'honneur », *art. cit.*, p.9.

573 C.D., « Animation Gran Mer Kal au zoo du Chaudron Petits monstres chez les animaux », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 07 novembre 2005 (n°17843), p.14.

574 Il s'agit d'un dispositif mis en place par la municipalité de Saint-Denis en collaboration avec différentes associations pour l'enfance, les écoles de la villes accueillent les enfants inscrits toute la journée du mercredi (jour de repos scolaire) pour leur proposer différentes activités. Voir [en ligne] <https://www.saintdenis.re/mercredi-jeunesse-et-garderie>

575 Zitte Michel, « Zoo de Saint-Denis Chasse au trésor pour les enfants », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 24 juin 2004 (n°8662), p.17 ; N.T., « Chasse au trésor au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 juin 2004 (n°17345), p.17.

inexistant. D'autant plus qu'à chaque édition la manifestation propose des activités assez hétéroclites⁵⁷⁶ - défilé en déguisement, football, pétanque, spectacles artistiques, concours de gâteaux, balades à poney - qui ne permettent pas de mettre en valeur la vocation du zoo. Alors que cette sensibilisation paraît nécessaire pour une institution controversée, fragilisée par trois ans de fermeture. Même lorsque l'animation principale de la journée a pour thème les animaux, comme lors de la chasse au trésor, les activités proposées en annexe n'ont pas de rapport direct avec les animaux. L'après-midi de cette journée était consacrée à la promotion de différents sports à travers des initiations à la boxe, à la gymnastique, à la danse ou au VTT⁵⁷⁷. Ce qui donne l'impression que le site du zoo est utilisé comme le théâtre d'animations diverses pour les enfants, sous les yeux des animaux en captivité qui servent simplement de décor aux différentes manifestations. Sur le fond, le rôle de la structure au sein du quartier n'est pas mis en valeur par ces journées d'animations. Néanmoins elles semblent rencontrer un certain succès auprès des parents et de leurs enfants, ce qui contribue certainement à populariser la structure.

Mise à part les animations, la communication autour du quotidien du zoo signale aussi la renaissance du zoo. Portraits de soigneurs, naissances d'animaux, liste d'animaux visibles et leur régime alimentaire, entre 2003 et 2006 plusieurs articles permettent de rendre compte du dynamisme de la structure. Tout d'abord les portraits d'employés dressés dans la presse nous font découvrir une équipe qualifiée et expérimentée. Ainsi, en janvier et août 2004 le *JIR*⁵⁷⁸ puis le *Quotidien*⁵⁷⁹ dressent le portrait de Cécile Véron, chef animalier au zoo de Saint-Denis. Faute d'avoir pu suivre des études vétérinaires – comme c'est souvent le cas chez les soigneurs animaliers⁵⁸⁰ – la jeune femme s'est tournée vers le métier de soigneur animalier. Après une formation diplômante en école spécialisée et une première expérience professionnelle au zoo de Doué-la-Fontaine, Cécile Véron saisit l'occasion de devenir chef animalier lorsque le poste se crée dans l'île au zoo de Saint-Denis. Depuis elle gère une équipe de quatre soigneurs en plus de réaliser également les tâches quotidiennes d'alimentation, de nettoyage et de vérification de la bonne santé des animaux. Elle s'occupe de la gestion de la collection d'animaux et de sa reproduction. Quelques fois, elle est également amenée à assister le vétérinaire dans l'administration de soins à certains

576 « Gran Mèr Kal au zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 novembre 2003 (n°8436), p.20. ; « Grand-mère Kal au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 novembre 2003 (n°17121), p.17 ; A.A., « Le zoo a fait sa fête à Gran mèr Kal », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 novembre 2004 (n°17482), p.15. ; F.G., « Zoo du Chaudron Gran Mèr Kal à l'honneur », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 08 novembre 2004 (n°8799), p.9. ; C.D., « Animation Gran Mer Kal au zoo du Chaudron Petits monstres chez les animaux », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 07 novembre 2005 (n°17804), p.14.

577 N.T., « Chasse au trésor au zoo », *art. cit.*, p.17

578 Moreau Béatrice, « La renaissance du zoo de Saint-Denis », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 09 janvier 2004 (n°17179), p.12.

579 Le Bras Sabine, « Un métier « passion » », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 août 2004 (n°8709), p.19.

580 Estebanez Jean, « Ceux qui sont proches. Les soigneurs au zoo. », *Sociétés*, 108, n°2, 2010, pp. 47-57.

animaux. Son portrait montre une jeune femme motivée, passionnée par les animaux⁵⁸¹ (elle a d'ailleurs tissé des liens privilégiés avec quelques animaux du zoo comme les lémuriens ou les tigres) et qui a surtout été formée spécifiquement au métier contrairement aux employés de la période avant fermeture qui ont quasiment tous appris leur métier sur le tas. C'est aussi l'expérience de Mireille Emonot en tant que vétérinaire qui est régulièrement rappelée lorsqu'il s'agit d'évoquer la directrice du zoo. Dans sa rubrique « Trois questions » l'article du *Quotidien* d'août 2004⁵⁸² interroge Mireille Emonot sur sa vocation de vétérinaire et sa passion pour les animaux. C'est encore l'expérience qui est mise en avant lorsqu'il s'agit d'évoquer Patrick Payet, agent technique animalier au zoo de Saint-Denis depuis plus de vingt ans⁵⁸³. L'employé de la commune souligne la transformation du parc depuis sa réouverture. Il remarque que les lieux sont mieux entretenus mais il regrette le manque d'animaux, lui qui a connu l'époque durant laquelle « il y avait une girafe, un éléphant, des ours » et qui se rappelle « avoir donné le biberon au zébu ». D'un autre côté, il est à noter que l'animation du club hippique du zoo – ouvert depuis avril 2003 - a été confié à une monitrice d'équitation⁵⁸⁴. En somme, depuis la réouverture de la structure un effort a été fait pour mettre en place du personnel qualifié. Les agents animaliers ont tous été formés à être polyvalents (ils ne s'occupent plus d'un secteur spécifique comme autrefois). C'est donc une équipe plutôt expérimentée dans le domaine animalier qui s'occupe quotidiennement des 140 animaux⁵⁸⁵ présentés au public sur le seul hectare accessible à la balade.

581 Voir annexe 24.

582 Le Bras Sabine, « Un métier « passion » », *art. cit.*, p.19.

583 Poudroux Delphine, « De nouvelles espèces en fin d'années », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 24 février 2004 (n°8522), p.20.

584 Poudroux Delphine, « De nouvelles espèces en fin d'années », *art. cit.*, p.20.

585 Estimation donnée par le *JIR* de janvier 2004 (Moreau Béatrice, « La renaissance du zoo de Saint-Denis », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 09 janvier 2004 (n°17179), p.12.) et reprise dans le même journal en novembre 2004 (B.M., « Parc zoologique de Saint-Denis Enfin des travaux pour 2005 », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 06 novembre 2004 (n°17480), p.21.). Cependant le *Quotidien* donne une autre estimation, « près de 300 individus au total », dans une édition d'août 2004 (Le Bras Sabine, « Un métier « passion » », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 août 2004 (n°8709), p.19.). Difficile d'expliquer cet écart important. D'autant plus qu'en octobre 2006 le *JIR* donne cette fois-ci une estimation de 350 animaux qui est reprise par la suite (voir B.G., « Les travaux à mi-parcours Le public lâché dans le zoo en avril 2007 », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 30 octobre 2006 (n°18196), p.13 ; B.G., « Le zoo toujours en cage », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 19 avril 2007 (n°18364), p.23. ; B.G., « Chantier du zoo du Chaudron « On peut espérer une réouverture en 2008 » », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 septembre 2007 (n°18517), p.20.). Une des hypothèses est que la différence de données réside dans la nuance entre animaux présentés au public (sur le seul hectare accessible) et animaux présents sur le site.

D'autre part, la presse communique de nouveau sur les naissances d'animaux⁵⁸⁶. Un an après la réouverture le *JIR* nous informe que des tortues, des wallabies, des cerfs de Java, un zébu nain et une ponette sont tous nés au zoo durant l'année 2003⁵⁸⁷. En août 2004 le *Quotidien* annonce qu'une chauve-souris roussette est née le mois dernier et que des naissances sont attendues dans les prochains mois chez plusieurs espèces de tortues⁵⁸⁸. En janvier 2005, le *JIR* fait part de la naissance de furets, d'un macaque et de tortues sulcata⁵⁸⁹. En septembre 2005, ce sont une ponette et un cabri qui viennent enrichir la collection des animaux domestiques, et dans les prochains mois le zoo attend des naissances chez les furets, les paons et les iguanes⁵⁹⁰. A chaque fois les naissances sont mises en avant pour justifier la qualité de vie des animaux en établissant un lien de corrélation entre le bien-être des animaux en captivité et leur reproduction : « Toutes ces naissances enchantent les responsables du parc zoologique en pleine restructuration car [elles] signifient pour eux la bonne santé du site »⁵⁹¹ ; « Pour le zoo, ces naissances témoignent du bien-être d'animaux qui, dans le cas contraire, ne se reproduiraient pas. »⁵⁹² Or, s'il peut exister des liens entre le bien-être des animaux et leur capacité de reproduction, il ne s'agit pas non plus d'une loi absolue qui permet de mesurer la qualité de vie des animaux en captivité. Dans les années 80, la structure a enregistré un pic de naissances chez les fauves qui vivaient sur un sol en béton dans des enclos fermés. Toutefois la communication sur les naissances est efficace pour promouvoir le zoo et montrer que, même si la collection est plus modeste, elle se renouvelle⁵⁹³. Outre les naissances, en mars 2005, c'est au régime alimentaire des animaux du zoo que s'intéresse le « Grand angle » du *JIR*⁵⁹⁴ dans le but de partager quelques anecdotes sur le quotidien des animaux et des soigneurs à l'heure du repas. Enfin, l'autre aspect important de la stratégie de communication du zoo durant cette période concerne les projections sur les travaux à venir. Le zoo étant encore inachevé, les responsables tiennent à rappeler le programme prévu pour la suite des travaux : agenda des travaux, appel d'offre à venir,

586 Dans les années 80 la presse faisait régulièrement part de naissances d'animaux du zoo. La communication s'était nettement atténuée dans les années 90 et concernée exclusivement les animaux domestiques. Dans les années 2000 la communication sur les naissances reprend, elle n'est pas aussi régulière que dans les années 80 mais sur trois ans elle est plus soutenue que dans les années 90. D'autre part, entre 2003 et 2006, la communication sur les morts d'animaux est presque inexistante. La seule annonce notable se fait en marge d'un article sur les poneys du zoo touchés par une maladie équine non mortelle, le *Quotidien* informe de la mort des deux derniers zèbres du zoo. Voir Bernard Marc, « Le club hippique de Bourbon a transmis la gourme Les poneys du zoo touchés », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 05 août 2003 (n°8339), p.15.

587 Moreau Béatrice, « La renaissance du zoo de Saint-Denis », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 09 janvier 2004 (n°17179), p.12.

588 « Vite Dit Carnet rose », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 août 2004 (n°8709), p.7.

589 « Grand angle Baby boom au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 janvier 2005 (n°17557), p.3.

590 M.P., « Grand angle La pouponnière du zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 septembre 2005 (n°17804), p.3.

591 *Ibid.*

592 « Vite Dit Carnet rose », *art. cit.*, p.7.

593 Voir annexe 25.

594 B.W., « Grand angle Le zoo a une faim de loup », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 18 mars 2005 (n°17610), p.3.

prochains aménagements et acquisitions futures sont notamment largement relayés par le *JIR* et le *Quotidien* de janvier et février 2004⁵⁹⁵.

Ainsi, en 2004, Jean-Hugues Poynin (l' élu responsable du zoo) affirme qu' en moyenne 8 000 personnes visitent le zoo tous les mois⁵⁹⁶ ce qui fait une estimation moyenne de 96 000 personnes par an (tout public confondu). L' estimation est proche des chiffres du milieu des années 90 lorsque la structure accueillait entre 70 000 et 100 000 visiteurs par an. Après seulement un an de réouverture, le zoo de Saint-Denis aurait donc renoué avec le succès d' antan, le pari semble presque réussi pour la municipalité. L' enjeu est de terminer les travaux programmés pour une ouverture totale du site.

Une renaissance incomplète.

La municipalité doit confirmer la réussite de l' ouverture partielle du zoo en lançant la suite des travaux. Cependant alors que le plus dur semblait avoir été fait – c' est-à-dire rouvrir le zoo – la municipalité rencontre les plus grandes difficultés à achever la renaissance de la structure. Initialement prévu pour septembre 2004, le lancement des travaux est repoussé à plusieurs reprises alors que ces aménagements sont nécessaires pour que le zoo conserve son autorisation provisoire d' ouverture⁵⁹⁷. La gestion municipale est de nouveau remise en question.

En novembre 2004, un courrier des lecteurs publié dans le *JIR*⁵⁹⁸ dénonce les conditions de vie des fauves qui ne bénéficient pas encore de nouveaux enclos adaptés et des chimpanzés qui ne font plus l' objet d' une valorisation depuis la réouverture, le groupe de femelles chimpanzés vit isolé dans une partie du parc inaccessible au public. L' auteur du courrier, qui écrit au nom « des défenseurs du droit et de la dignité des animaux », reconnaît les efforts faits pour offrir à la plupart des animaux du zoo de meilleures conditions de vie mais il remarque que – à cause du retard des aménagements - « pour certains d' entre eux le calvaire perdure : par le maintien de mauvaises conditions de vie qui s' apparente à une détention punitive ». Par conséquent il exhorte le maire à remédier à cette situation en rappelant l' article 9 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature qui stipule que « Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. »⁵⁹⁹ Quelques jours plus tard

595 Moreau Béatrice, « La renaissance du zoo de Saint-Denis », *Le Journal de l' île de La Réunion*, le 09 janvier 2004 (n°17179), p.12. ; Poudroux Delphine, « De nouvelles espèces en fin d' années », *Le Quotidien de La Réunion et de l' océan Indien*, le 24 février 2004 (n°8522), p.20.

596 Poudroux Delphine, « De nouvelles espèces en fin d' années », *art. cit.*, p.20.

597 B.M., « Parc zoologique de Saint-Denis Enfin des travaux pour 2005 », *Le Journal de l' île de La Réunion*, le 06 novembre 2004 (n°17480), p.21.

598 Des défenseurs du droit et de la dignité des animaux, « Zoo : ce ne sont pas que des bêtes », *Le Journal de l' île de La Réunion*, le 03 novembre 2004 (n°17477), p.56.

le *JIR* annonce le nouvel agenda des travaux et Jean-Hugues Poinin s'exprime sur ce report⁶⁰⁰. C'est donc avec un an de retard que l'appel d'offre devrait être lancé en janvier 2005. La municipalité a décidé de regrouper les deux tranches de travaux restantes en une seule. Les travaux prioritaires d'assainissement et de restructuration des enclos devraient se faire dans le courant de l'année 2005. L'ouverture totale du zoo est alors reportée à septembre 2006. Malgré le report de dates et les inquiétudes exprimées par le *JIR* sur le coût des travaux (le prix des matériaux est en augmentation), sur les exigences de la DSV (ces travaux sont nécessaires pour conserver l'autorisation d'ouverture provisoire) et sur le bien-être des animaux concernés, Jean-Hugues Poinin veut se montrer rassurant : « Les chiffres de fréquentation en 2004, avec une moyenne de 4500 visiteurs par mois hors scolaires, nous encouragent [...] C'est un équipement important pour le quartier, pour Saint-Denis, mais aussi pour toute l'île car il est unique en son genre. »⁶⁰¹ Il renouvelle ainsi la détermination de la municipalité à achever la reconstruction du zoo. Toutefois, un mois plus tard le discours de l'élu change radicalement. En décembre 2004, le *Quotidien*⁶⁰² revient sur ce nouveau report de date, la commune de Saint-Denis doit voter le budget pour la suite de l'aménagement du zoo, l'ouverture totale du site n'est pas prévue avant septembre 2006. Malgré l'optimisme affiché par Jean-Hugues Poinin un mois plus tôt, ce report sonne finalement comme un échec. L'article parle de l'« amateurisme » des services municipaux, d'une équipe qui a « confondu vitesse et précipitation » et qui n'a pas su « tenir compte des erreurs de leurs prédécesseurs ». Jean-Hugues Poinin reconnaît en partie les torts : « On s'est planté, on s'est fait piéger ». Impatiente de rouvrir le zoo dans sa totalité, il avoue que l'équipe n'a pas pris en compte la nécessité de respecter scrupuleusement les réglementations imposées aux établissements animaliers⁶⁰³ et pensait que seuls quelques travaux de réfection des cages et d'assainissement du parc auraient été suffisants pour une réouverture. Or la DSV en demande plus et exige que la structure se conforme aux réglementations en vigueur. L'article évoque aussi d'autres interventions extérieures qui auraient pu parasiter la définition du projet municipal sur la suite des travaux du zoo. Notamment les tergiversations autour de l'aménagement global de la zone, la Cinor aurait envisagé de fusionner la piscine et le parc

599 voir Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature [en ligne] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006846414/1976-07-13 (Consulté le 10 mai 2021).

600 B.M., « Parc zoologique de Saint-Denis Enfin des travaux pour 2005 », *art. cit.*, p.21.

601 Ici il est à noter que M. Poinin donne uniquement l'estimation des visiteurs payants. L'estimation serait alors de 54 000 visiteurs payants par an, les chiffres sont dans la moyenne des visiteurs payants dans les années 90. Voir B.M., « Parc zoologique de Saint-Denis Enfin des travaux pour 2005 », *art. cit.*, p.21.

602 Bernard Marc, « On s'est planté sur le zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 16 décembre 2004 (n°8837), p.3.

603 Un arrêté du 25 mars 2004 fixe désormais « les règles générales de fonctionnement et les caractéristiques générales des installations des établissements zoologiques à caractère fixe et permanent, présentant au public des spécimens vivants de la faune locale ou étrangère ». Voir [en ligne] <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000610915/#:~:text=des%20installations%20...-,Arr%C3%AAt%C3%A9%20du%2025%20mars%202004%20fixant%20les%20r%C3%A8gles%20g%C3%A9n%C3%A9rales%20de,la%20faune%20locale%20ou%20%C3%A9trang%C3%A8re.> (Consulté le 11 mai 2021).

zoologique du Chaudron pour en faire un complexe de loisirs mais l'étude lancée conclut que le projet serait trop cher. De son côté Jean-Hugues Poynin parle des critiques à répétition de l'opposition municipale qui auraient déstabilisé la majorité dans sa prise de décision. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas la première fois que la structure est freinée dans son développement. Animaux, visiteurs et employés sont tous en attente du lancement de ces travaux pour une réouverture totale du site.

Mais dans le courant de l'année 2005 la presse ne fait pas écho du lancement des travaux au zoo, ce qui laisse sous-entendre un nouveau report. De plus, en fin d'année un évènement inattendu compromet encore un peu plus l'image de la structure. Le 18 décembre 2005, Django le tigre mâle s'évade de son enclos⁶⁰⁴. Ce dimanche après-midi une cinquantaine de visiteurs terminent leur balade dans le parc, il est environ 16H30 lorsque deux soigneurs s'apprêtent à donner à manger aux tigres. Alors que l'un d'eux pénètre dans l'allée en direction de la cage il s'aperçoit qu'un des tigres est en face de lui, en dehors de sa cage ! L'alerte est donnée, le personnel fait évacuer les lieux. Une fois le parc évacué, il faut retrouver le fauve. Les employés font appel à la police. Les agents de police interviennent rapidement, ils évacuent le secteur (piscine, salle de fête) et dressent un périmètre de sécurité tout autour du zoo. D'après les employés, le tigre a la possibilité de sortir de l'enceinte du parc en sautant par-dessus le mur du côté de la route nationale. L'objectif est de retrouver l'animal, l'endormir et le replacer dans sa cage. Le commissaire de police décide alors de faire appel au GIPN pour cette intervention. Il est environ 19H lorsque les membres du GIPN pénètrent dans l'enceinte du zoo à bord d'un véhicule tout-terrain, munis de fusils à fléchettes anesthésiantes et guidés par les soigneurs. A l'intérieur, le tigre est finalement repéré à une cinquantaine de mètres de sa cage. Le fauve est touché par trois fléchettes anesthésiantes tirées par les membres du GIPN qui parviennent à maîtriser l'animal. Mais au moment de transporter le tigre pour le ramener dans sa cage, Django montre des signes de réveil. L'anesthésiant ne fait pas suffisamment effet. Nouveau rebondissement, le tigre est lâché par ses porteurs et se réfugie dans un bosquet en face de sa cage. Il faut recommencer l'opération. C'est finalement avec une quatrième fléchette anesthésiante que le tigre s'endort pour ensuite être rapidement transporté dans sa cage. L'opération prend fin vers 22H. Si l'évènement se termine bien (la seule victime à déplorer serait un poney qui aurait été blessé par le fauve⁶⁰⁵), les conséquences auraient pu être plus graves. Même si par le passé le zoo a connu des évasions d'animaux, c'est la première fois qu'un animal véritablement dangereux s'évade. D'autant plus que l'enquête menée pour éclaircir les

604 Seigle Frédérique, « Un tigre se fait la belle », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 19 décembre 2005 (n°17885), pp.6-7. ; Refait Emilie, « Django s'est fait la malle », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 19 décembre 2005 (n°9204), pp.6-7. Voir annexe 26.

605 Seigle Frédérique, « Un tigre se fait la belle », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 19 décembre 2005 (n°17885), pp.6-7.

circonstances de cette fugue démontre qu'il s'agit vraisemblablement d'une erreur humaine⁶⁰⁶ (encore sous le choc de l'évènement, Cécile Veron la chef animalier du zoo aurait déclaré « J'ai nettoyé le parc des tigres ce matin et j'ai dû oublier de refermer le sas d'entrée » selon les propos rapportés par le *Quotidien*⁶⁰⁷). La fugue du tigre vient alors rappeler l'urgence de poursuivre la réhabilitation du zoo désormais programmée pour 2006⁶⁰⁸.

Une fois de plus, le zoo de Saint-Denis subit les errements de la gestion municipale. Finalement en janvier 2006, un communiqué officiel de la ville de Saint-Denis⁶⁰⁹ annonce le démarrage des travaux de rénovation et la fermeture du parc zoologique durant cette période. Une date de réouverture doit être fixée ultérieurement en fonction de l'avancée des travaux.

606 « Django fait dodo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 décembre 2005 (n°17886), p.7.

607 Refait Emilie, « Django s'est fait la malle », *art. cit.*, pp.6-7.

608 « Django fait dodo », *art. cit.*, p.7.

609 « Communiqués officiels », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 21 janvier 2006 (n°17916), p.57.

3. La fermeture de 2006, épilogue d'un zoo hors normes.

Le zoo ferme à nouveau ses grilles le 30 janvier 2006. Les travaux de rénovation attendus depuis plusieurs années sont sur le point de commencer. Avant la fin de l'année les visiteurs devraient pouvoir redécouvrir le zoo du Chaudron à travers une structure aux normes et adaptée à l'ensemble des animaux de la collection. Mais alors que la fermeture s'annonçait comme temporaire, le zoo s'achemine en fait progressivement vers sa fin. Une fois de plus, l'équipe municipale en place rencontre les plus grandes difficultés à achever les travaux. Au fil des mois la réouverture du zoo n'est plus qu'un mirage. Le basculement de la majorité municipale après les élections de mars 2008 bouleverse l'avenir de la structure. La nouvelle équipe du maire Gilbert Annette souhaite transformer le zoo en ferme pédagogique. Au fur et à mesure les animaux sauvages exotiques quittent le zoo, l'institution se vide de sa substance.

3.1. La fin du zoo.

L'arlésienne de la rénovation du zoo.

Le 21 janvier 2006 un communiqué officiel de la ville de Saint-Denis⁶¹⁰ annonce la fermeture du zoo du Chaudron en raison du démarrage des travaux à partir du 30 janvier. Seule l'activité du club poney pour les scolaires et les enfants des centres aérés est maintenue sur le site durant la période de réhabilitation⁶¹¹. Attendus depuis longtemps les travaux sont enfin sur le point de démarrer, pourtant l'annonce paraît assez soudaine, elle intervient un mois après l'évasion du tigre. Aucune information n'a préalablement filtré dans la presse avant la parution du communiqué officiel (une partie du personnel a dit ne pas avoir été informée de cette décision⁶¹²). Pour le moment - et de manière presque prémonitoire - aucune date de réouverture n'est fixée. Le communiqué⁶¹³ précise que des informations complémentaires seront données par voie de presse en fonction de l'état d'avancement des travaux. Mais quelques jours plus tard, suite à une conférence de presse de René-Paul Victoria, la presse révèle que la municipalité table sur dix mois de travaux (les deux tranches restantes ont été regroupées en une seule) et une réouverture avant la fin de l'année. Toutefois le maire préfère rester prudent en précisant qu'il s'agit d'un agenda prévisionnel, « on n'est jamais à

610 « Communiqués officiels », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 21 janvier 2006 (n°17916), p.57.

611 B.G., « Les travaux à mi-parcours Le public lâché dans le zoo en avril 2007 », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 30 octobre 2006 (n°18196), p.13.

612 Poudroux Delphine, « Le zoo ferme ses portes », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 27 janvier 2006 (n°9243), p.17.

613 « Communiqués officiels », *art. cit.*, p.57.

l'abri d'une grève ni d'une prolongation des travaux » prévient M. Victoria⁶¹⁴. Végétalisation, construction de nouveaux espaces et bâtiments, aménagements d'enclos, déplacement de l'entrée principale, acquisition de nouveaux animaux... l'opération de réhabilitation qui s'annonce dense doit permettre la réouverture totale du site orienté sur la présentation d'animaux insulaires⁶¹⁵. En septembre 2006 alors que le zoo fête bientôt ses trente années d'existence et que le terme prévisionnel des travaux approche, le *Quotidien* retrace l'histoire de la structure à travers le témoignage du vétérinaire Michel Delcroix⁶¹⁶. La fin de l'article nous informe que l'échéance d'une ouverture avant la fin de l'année est maintenue. Cependant, à la fin du mois d'octobre, un article du *JIR*⁶¹⁷ révèle que l'ouverture du zoo est repoussée à avril 2007. Gilbert Elma, le directeur environnement de la ville de Saint-Denis justifie ce retard par des difficultés à réorganiser le réseau des eaux usées de la structure. En janvier 2007, un an après le lancement des travaux, Dominique Fournel le deuxième adjoint, revoit légèrement la prévision et estime une ouverture probable d'ici la fin du mois de mars⁶¹⁸. De son côté Jean-Hugues Poynin, l' élu anciennement délégué à la gestion du zoo - vraisemblablement écarté de la structure depuis deux ans - s'exprime sur cette situation et critique les choix faits par la mairie⁶¹⁹ : « J'en ai assez de ces promesses non tenues. Le zoo devait rouvrir ses portes dans sa forme définitive fin 2004, puis on nous a dit 2005, puis 2006. On évoque maintenant mars 2007. Comme je l'ai dit il y a deux ans de cela, on s'est planté sur ce dossier. Le député-maire a mis la charrue avant les bœufs et s'est lancé tête baissée dans cette opération sans prendre en compte les nouvelles normes européennes en la matière. » Il dénonce également les faveurs qui auraient été accordées aux intervenants de la société SNC Gay père et fils du zoo de Doué-la-Fontaine, chargés de superviser ces travaux, et estime que la décision de fermeture en janvier 2006 aurait été prise par la municipalité pour devancer la publication d'un arrêté préfectoral suite à l'évasion du tigre. Enfin l'ancien responsable du zoo considère que, compte tenu de l'avancée des travaux (certains appels d'offres n'auraient pas encore été lancés), une réouverture pour mars n'est pas possible, il table plutôt sur le mois de juillet⁶²⁰. Par ailleurs, pour cet article le journaliste a recueilli d'autres avis sur la situation du zoo après un an de fermeture, celui de la présidente de la S.P.A. et d'un habitant du Chaudron. Le témoignage de Denise Sula, présidente de

614 Poudroux Delphine, « Le zoo ferme ses portes », *art. cit.*, p.17. ; « Le zoo se refait une beauté », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 janvier 2006 (n°17924), p.9.

615 Poudroux Delphine, « Le zoo ferme ses portes », *art. cit.*, p.17.

616 Goulou Valérie, « Des animaux exotiques en pleine ville », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 24 septembre 2006 (n°9482), p.26.

617 B.G., « Les travaux à mi-parcours Le public lâché dans le zoo en avril 2007 », *art. cit.*, p.13.

618 M.Z., « Le zoo devrait rouvrir en mars », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 17 janvier 2007 (n°9597), p.18.

619 Zitte Michel, « Parc zoologique de Saint-Denis Les vérités de Jean-Hugues Poynin », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 19 janvier 2007 (n°9599), p.3.

620 *Ibid.*

la S.P.A. depuis 1999, reste fidèle à la position adoptée depuis son arrivée à la tête de l'association : elle ne sait rien du dossier du zoo. Elle affirme qu'elle ignorait que l'établissement était fermé depuis un an. Toutefois Denise Sula se dit favorable à une transformation du zoo en « parc animalier » avec « des oiseaux, des paons, des cygnes, des animaux de basse-cour que l'on a pas forcément à la maison » - elle décrit en fait une ferme pédagogique - et entend suivre de près l'évolution du parc. De son côté l'habitant du Chaudron interrogé connaît bien le zoo du quartier : « Que ce soit avec l'école, le centre aéré ou les parents, le zoo était une attraction incontournable. C'était la destination première lorsqu'on organisait une sortie. L'engouement s'est quelque peu estompé au fil des années mais force est de constater que le zoo reste une institution dans l'esprit des habitants du Chaudron ». Il regrette cependant de ne pas disposer de plus d'informations sur l'évolution du zoo. Dans le même temps, dans un courrier des lecteurs publié dans le *JIR*⁶²¹ l'écologiste Jean-Pierre Espéret commente également l'actualité autour du zoo de Saint-Denis et renouvelle son opposition à la réouverture de l'établissement. Malgré les aménagements il soutient que « le zoo de Saint-Denis est à un zoo normal ce que la prison actuelle de Saint-Denis est à un prison normale ! Et que donc il devrait fermer. »⁶²² A l'instar de Denise Sula, il se positionne également en faveur d'une transformation du site en ferme pédagogique. Finalement l'évolution des travaux donne raison à Jean-Hugues Poynin : le *JIR* du 19 avril 2007⁶²³ informe d'une nouvelle modification de l'agenda des travaux – « c'est devenu l'arlésienne » commente ironiquement le journal – il est désormais question d'une réouverture partielle pour août 2007 conditionnée à un avis favorable de la DSV. Cette fois-ci, c'est le traitement des eaux pluviales et de nouvelles réglementations à respecter qui poseraient problème. Mais le mois d'août passe et le zoo n'est pas prêt à rouvrir. Au mois de septembre, le *JIR*⁶²⁴ informe que la fin du chantier n'est pas prévue avant 2008. Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer le retard pris : l'évolution des normes européennes, des entreprises qui n'ont pas tenu les délais, de nouveaux travaux qui s'ajoutent à ceux déjà en retard... La perspective d'une réouverture devient de moins en moins précise. Dans le *Quotidien* du 21 novembre 2007⁶²⁵, le coordonnateur des superstructures de la ville de Saint-Denis, Philippe Wendling, indique que le zoo n'accueillera pas de visiteurs « avant fin 2008 au mieux ». La municipalité se projette au-delà des élections de mars 2008 alors qu'un basculement de la majorité pourrait remettre en jeu l'avenir de l'établissement.

621 Espéret Jean-Pierre, « Zoo = prison », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 21 janvier 2007 (n°18277), p.53.

622 Il fait référence la prison située rue Juliette Dodu dans le centre ville de Saint-Denis, le bâtiment qui existe depuis le XVIIIe siècle se caractérise par sa vétusté.

623 B.G., « Le zoo toujours en cage », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 19 avril 2007 (n°18364), p.23.

624 B.G., « Chantier du zoo du Chaudron « On peut espérer une réouverture en 2008 » », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 septembre 2007 (n°18517), p.20.

625 Boyer Vincent, « Le zoo traîne sa misère », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 21 novembre 2007 (n°9903), p.19.

Les élections enterrent le zoo.

A l'issue des élections municipales de mars 2008, la municipalité de Saint-Denis connaît un nouveau basculement de majorité. René-Paul Victoria cède sa place à Gilbert Annette. C'est donc avec une nouvelle équipe de conseillers que Gilbert Annette revient à la tête du chef-lieu⁶²⁶. L'avenir du zoo est en suspens.

Enfin en septembre 2008 la décision tombe, la nouvelle municipalité souhaite transformer le zoo en ferme pédagogique⁶²⁷. Cette décision va alors dans le sens des défenseurs de l'environnement. La première adjointe Monique Orphé donne des explications : « Un zoo n'a pas lieu d'être à cet endroit [...] C'est trop près de la route, trop près des habitations. Même après la rénovation, les conditions d'accueil des animaux sauvages ne seraient pas optimales. »⁶²⁸ L'idée de la ferme pédagogique n'est pas nouvelle mais c'est la première fois qu'une équipe municipale franchit le pas pour une transformation en profondeur de l'institution. La nouvelle équipe étudie donc la faisabilité de la transition du zoo en ferme pédagogique en espérant reprendre les travaux en début d'année pour une réouverture du site dans le courant de 2009 (selon la première adjointe les travaux auraient été stoppés par l'ancienne majorité dès la fin d'année 2007 à cause des élections)⁶²⁹. En plus des travaux à terminer, l'autre défi majeur de cette transition c'est le départ des animaux non-domestiques. Or la plupart des animaux sauvages sont protégés par la CITES, leur vente est soumise à de strictes conditions. Monique Orphé promet une « gestion humaine » des animaux présents sur le site⁶³⁰. Les solutions qui s'imposent sont le don ou l'échange, reste à trouver des personnes ou des établissements fiables. La municipalité prévoit, par conséquent, d'engager rapidement un capacitaine pour organiser le départ des espèces sauvages et définir les contours de la ferme pédagogique. Le zoo s'achemine vers sa fin⁶³¹. D'ailleurs, en décembre 2008, en parallèle de l'annonce de la fin programmée du zoo, la tigresse Princesse – sœur du fameux tigre Django - est

626 Voir le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, délibération n°08.1.01 du conseil municipal du samedi 22 mars 2008 disponible sur le site internet de la ville de Saint-Denis, [saint-denis.re](https://www.saintdenis.re/DELIBERATIONS/2008/SEANCE%201%20-%2022.03.2008/DELIB.08.1.01.pdf) [en ligne] <https://www.saintdenis.re/DELIBERATIONS/2008/SEANCE%201%20-%2022.03.2008/DELIB.08.1.01.pdf> (Consulté le 14 mai 2021).

627 Desbleds Denis, « Saint-Denis : projet de ferme pédagogique Le zoo, c'est fini », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 22 septembre 2008 (n°10206), pp.8-9.

628 *Ibid.*

629 *Ibid.*

630 D'après l'estimation du *Quotidien* il y aurait 244 animaux présents sur le site : « une vingtaine de singes et de lémuriens, plus de 110 tortues, une dizaine de reptiles, environ 60 oiseaux, une dizaine d'animaux d'élevage (cobayes, cabris, zébu), 15 poneys, un âne, deux tigres, un lama, des wallabies, etc. ». Voir Desbleds Denis, « Saint-Denis : projet de ferme pédagogique Le zoo, c'est fini », *art. cit.*, pp.8-9.

631 L'article du 17 octobre publié dans le *JIR* confirme la volonté de la mairie de mettre fin au zoo avec le projet de ferme pédagogique : « L'actuelle majorité veut transformer l'actuel zoo du Chaudron, fermé depuis 2006, en ferme pédagogique. Une évolution mieux adaptée selon la Ville aux besoins des Dionysiens. Les raisons sont également d'ordre économique. Le coût de fonctionnement est exorbitant plus de 200 000 euros par an. Des animaux sauvages vieillissants, un espace trop restreint pour les accueillir selon de nouvelles normes... sont également avancées. L'étude va être lancée en novembre. » Voir « Quid du zoo ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 octobre 2008 (n°18907), p.23.

euthanasiée. Le fauve souffrait depuis quelques semaines d'une grave insuffisance rénale et ne pouvait plus se nourrir⁶³². La mort de la tigresse marque le début d'une longue et tumultueuse vague de départ d'animaux.

3.2. Le zoo est mort, vive la ferme pédagogique ?

Nouveau projet, nouvel échec.

En 2009 la transformation du zoo en ferme pédagogique se concrétise. L'établissement en transition organise progressivement le transfert des animaux sauvages vers d'autres structures capables de les accueillir et ce n'est autre que Jean-Pierre Espéret, devenu adjoint à l'environnement avec les élections de 2008, qui s'occupe de la transformation du zoo. Mais la mise en œuvre des transferts est une tâche compliquée : il s'agit de trouver un établissement d'accueil adapté puis d'organiser la logistique pour que le transfert se déroule dans de bonnes conditions pour l'animal.

En mai 2009 ce sont les trois femelles chimpanzés Cheetah, Zaza et Judith qui quittent le zoo pour rejoindre un établissement géré par l'association AAP (Animal Advocacy and Protection) à Almere aux Pays-Bas, spécialisé dans le sauvetage et l'accueil de mammifères sauvages exotiques pour une réinsertion éventuelle dans d'autres établissements animaliers certifiés (grands parcs zoologiques ou réserves)⁶³³. L'opération a été initiée et encadrée par les associations de protection des animaux SOS Animaux et la Fondation Brigitte Bardot. Les chimpanzés ont pris l'avion le 27 mai après plusieurs semaines de pourparlers pour organiser ce voyage⁶³⁴. Pour Michel Delcroix le vétérinaire du zoo dans les années 80, le départ des trois chimpanzés est un « soulagement » particulièrement pour Cheetah. Le vétérinaire avait accueilli la femelle chimpanzé lors de son arrivée dans l'île au début des années 70. Il estime que ce transfert va dans le sens de l'évolution des mœurs de la société dans notre rapport avec les animaux : « C'est une bonne chose qui montre l'évolution de l'humanité. Il y a trente ans, on n'en aurait rien eu à faire. Les animaux sont pourtant des êtres sensibles qu'il faut respecter. »⁶³⁵ A ce stade, une ouverture partielle de la ferme pédagogique est prévue avant la fin de

632 Desbleds Denis, « Princesse candidate au museum », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 23 décembre 2008 (n°10298), p.8.

633 Voir le site internet de l'association AAP [en ligne] <https://www.aap.nl/en> (Consulté le 16 mai 2021).

634 Graignic Bruno, « Trois chimpanzés du zoo transférés en Hollande », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 21 mai 2009 (n°19120), p.19. ; Fontaine Stéphane, « Les chimpanzés en retraite en Hollande », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 25 mai 2009 (n°10448), p.5. ; Graignic Bruno, « Les trois chimpanzés du zoo quittent La Réunion ce soir », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 27 mai 2009 (n°19126), p.15. ; B.G., « Bye, bye les trois chimpanzés », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 28 mai 2009 (n°19127), p.3. ; Zitte Michel, « Cheeta, Zaza et Judith sont parties », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 28 mai 2009 (n°10451), p.14.

635 Voir B.G., « Cheetah quitte plus de trente ans de zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 23 mai 2009 (n°19122), p.19.

l'année et en totalité dans le courant de 2010⁶³⁶. En juillet 2009 un article du *Quotidien*⁶³⁷ indique qu'un bureau d'étude a été choisi pour dessiner les contours de la ferme pédagogique d'ici le mois de septembre, dans le même temps, le capacitaire a également été désigné, il s'agit de Bernard Gougache qui devrait prendre ses fonctions en août (il est déjà connu dans l'île pour avoir monté un projet de zoo au parc du Colosse à Saint-André mais le projet n'a pas abouti).

Mais en juin 2010 la ferme pédagogique n'est pas disposée à ouvrir, tout comme pour les travaux du zoo, le calendrier est sans cesse modifié. La nouvelle échéance est fixée à l'horizon 2012/2013, « en tout cas assurément avant la fin de la mandature » affirme Jean-Pierre Espéret⁶³⁸. L'équipe municipale explique la lenteur du chantier par la difficulté à replacer les animaux sauvages dans des établissements fiables. Django le dernier tigre qui ne devait pas faire l'objet d'un remplacement en raison de son âge avancé pourrait finalement être accueilli par le parc Casela de l'île Maurice⁶³⁹. En avril 2011, le *JIR*⁶⁴⁰ indique que l'appel d'offre pour la transformation du site en ferme pédagogique devrait bientôt être lancé. Pas moins de 2,85 millions d'euros pourraient être investis. Ces dépenses viennent s'ajouter à celle déjà réalisées par l'ancienne majorité pour les travaux de rénovation du zoo alors que le coût de l'entretien du parc zoologique était l'une des raisons de la transformation du site en ferme. Les conseillers municipaux donnent leur feu vert pour le lancement des opérations⁶⁴¹. En août 2011, l'ouverture est prévue pour le courant de l'année 2013⁶⁴². Le *JIR* signale que, récemment, une trentaine de primates ont pu quitter le site mais le transfert de Django vers l'île Maurice annoncé un an plus tôt n'a finalement pas eu lieu⁶⁴³. D'ailleurs, en juin 2012, le souvenir du zoo s'éloigne encore un peu plus avec la mort du dernier tigre. Django est euthanasié le 29 juin, le vieux fauve souffrait de complications rénales et respiratoires⁶⁴⁴. Alors que les animaux emblématiques du zoo disparaissent, la concrétisation de la ferme pédagogique ne progresse pas. Une nouvelle échéance est fixée à « début 2014 »⁶⁴⁵. En juillet 2013 un article publié dans le magazine *Visu*⁶⁴⁶ rappelle que le projet de ferme pédagogique n'est pas annulé. L'article donne

636 Graignic Bruno, « Trois chimpanzés du zoo transférés en Hollande », *art. cit.*, p.19.

637 Fontaine Stéphane, « Le zoo prépare sa mue », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 31 juillet 2009 (n°10515), pp.2-3.

638 MKG, « Un feuilleton vieux de dix ans », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 22 juin 2010 (n°10838), p.10.

639 MKG, « Un feuilleton vieux de dix ans », *art. cit.*, p.10. ; Grondin Marie-Karine, « Saint-Denis Django partira lui aussi Comment lui dire adieu », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 04 juillet 2010, pp.2-3. ; A.J., « Pour une nouvelle approche du monde animal », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 13 juillet 2010 (n°19535), p.20.

640 Ponin-Ballom Juliane, « 2,8 millions pour transformer le zoo en ferme pédagogique », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 avril 2011 (n°19819), p.8.

641 *Ibid.*

642 J.P-B, « Transformation du zoo : seuls les animaux domestiques vont rester... », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 19 août 2011 (n°19935), p.17.

643 *Ibid.*

644 « Le dernier tigre du zoo est mort », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 01 juillet 2012 (n°20249), p.5.

645 *Ibid.*

646 I.M., « Bonjour veaux, vaches, cochons ! », *Visu*, le 16 juillet 2013 (n°1530), pp.22-23.

même des détails sur l'agencement de la ferme. Il est prévu de diviser l'espace en dix zones thématiques (les origines, la nature exploitée, la nature organisée, la nature sélectionnée, la nature transformée, la nature domestiquée, les grands animaux, les dérives et les risques, les solutions de développement durable, et enfin le bilan « et demain ? »)⁶⁴⁷. Sept ans après la fermeture du zoo la transformation du site en ferme pédagogique serait donc toujours en cours. L'ouverture a été repoussée à 2015⁶⁴⁸. Mais au fil des mois, de moins en moins d'informations filtrent sur ce projet. A l'issue des élections municipales de 2014, Gilbert Annette est réélu⁶⁴⁹. Le projet de ferme pédagogique figure alors dans le rapport des orientations budgétaires de l'année 2014⁶⁵⁰ mais le programme à venir reste assez flou : « La Ville est engagée sur la transformation de son ancien parc zoologique en « Ferme d'animation ». Après la période de programmation, les études de maîtrise d'œuvre ont été menées en 2013 pour déboucher sur des choix décisionnels en 2014. » Toutefois en novembre, les plans de la mairie deviennent plus clairs : le projet de ferme pédagogique est abandonné. Faute de soutiens financiers le projet stagnait depuis plusieurs années. Malgré les promesses électorales, la mairie change ses plans et travaille sur la création d'un jardin participatif. L'idée n'est encore qu'une ébauche mais le site ne devrait certainement plus être dédié à l'exposition d'animaux⁶⁵¹. Il faut désormais vider le parc de tous ses animaux, la tâche déjà difficile se complique : « Dans la perspective de transformer le zoo en ferme pédagogique, nous avons favorisé des naissances au sein de certaines familles. Aujourd'hui que les plans ont changé, il faut s'en débarrasser. On a l'impression d'un manque de cohérence » commente un employé affecté au parc⁶⁵². Le site ne devrait donc plus accueillir d'animaux, après avoir abrité pendant trente années la collection d'un zoo et durant neuf années celle d'une ferme pédagogique avortée. Maintenant, que faut-il faire des derniers animaux présents sur le site vestiges d'une gestion laborieuse ?

647 Voir annexe 27.

648 I.M., « Bonjour veaux, vaches, cochons ! », *art. cit.*, pp.22-23.

649 Voir le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, délibérations n°14/1-01 et n°14/1-02 du conseil municipal du vendredi 04 avril 2014 disponible sur le site internet de la ville de Saint-Denis, saintdenis.re [en ligne] <https://www.saintdenis.re/DELIBERATIONS/2014/SEANCE%201%20-%2004.04.2014/CHAPE.04.04.2014.pdf> (Consulté le 16 mai 2021).

650 Voir page 11 des « Orientations Budgétaires 2014 », délibération n°14/2-04 du conseil municipal du 12 avril 2014, disponible sur le site internet de la ville de Saint-Denis, saintdenis.re [en ligne] <https://www.saintdenis.re/DELIBERATIONS/2014/SEANCE%202%20-%2012.04.2014/DELIB.14.2.04.pdf> (Consulté le 16 mai 2021).

651 De Barros Jeanne, « Le projet de ferme pédagogique abandonné », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 19 novembre 2014 (n°21110), p.19.

652 A.J., « L'ancien zoo devient couloir de la mort pour certains animaux », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 02 juin 2015 (n°21302), p.17.

Animaux sans avenir ?

L'annonce de l'abandon de la ferme pédagogique attire l'attention sur le sort des animaux. En décembre 2014, des parents s'indignent de l'état sanitaire des poneys du club d'équitation de l'ancien zoo et d'autres animaux du parc visibles depuis cet espace⁶⁵³. Un collectif de parents aurait envoyé à plusieurs associations (aux Brigades de la nature, à la S.P.A., et à la Fondation Brigitte Bardot) un courrier avec des photos qui décrivent les conditions de vie des animaux : « Les poneys sont maigres. Ils ont le pelage terne et sale, des plaies cutanées, des conjonctivites » ; « enclos sans hygiène, mouches en permanence dans les box, (les poneys sont à même le béton) » ; « En ce qui concerne les animaux du zoo, pour ceux que l'on aperçoit depuis les sanitaires : des éléments présument d'un climat général de négligence voire de maltraitance, des animaux pensionnaires. Des tortues visibles depuis les sanitaires baignent continuellement dans une eau extrêmement sale, verte, où surnagent des sacs plastiques et bouteilles vides. Elles ne disposent que d'une maigre bande bétonnée, de surcroît très inclinée, lorsqu'elles sortent de l'eau » ; « Il semble que derrière ce grand mur et dans le désintérêt collectif, ces animaux souffrent de négligences. Des lois protègent les animaux, sont-elles appliquées dans ce lieu ? ». Voilà les principaux commentaires du courrier relevés dans l'article du *JIR*⁶⁵⁴. A la fin de leur courrier, ces parents invitent les associations à aller visiter le site, inaccessible au public depuis huit ans (à part l'espace du club-poney), pour rendre compte de l'état des animaux présents. Une fois de plus, la mairie doit se justifier. C'est toujours par la voix de Jean-Pierre Espéret, adjoint en charge du projet de transformation, que la municipalité répond à des critiques qu'elle juge infondées⁶⁵⁵. L'adjoint reconnaît que les poneys sont nombreux, certains ne travaillent pas beaucoup et pourraient ainsi avoir des problèmes à cause de leur sédentarité mais rien d'alarmant selon lui. Il assure que la mairie prévoit de réduire le cheptel pour qu'il soit plus adapté au nombre d'inscrits à l'activité. Il répond ensuite aux commentaires sur les conditions de vie des tortues en soulignant que parmi les 150 tortues d'espèces diverses présentes dans le parc, il y a notamment des tortues de Floride qui, à l'état sauvage, peuvent apprécier les milieux d'eaux troubles⁶⁵⁶. Enfin, il précise que lors de sa dernière visite, la DSV aurait jugé les conditions de vie des animaux du parc correctes⁶⁵⁷. Ce n'est pas la première fois que l'état sanitaire des animaux du parc est remis en question et une fois de plus la municipalité oppose une fin de non-

653 J.P-B, « Activité poney à l'ex-zoo : des parents écrivent à la SPA », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 05 décembre 2014 (n°21126), p.24.

654 J.P-B, « Activité poney à l'ex-zoo : des parents écrivent à la SPA », *art. cit.*, p.24.

655 *Ibid.*

656 « La tortue de Floride ne se trouve que dans la partie sud-ouest des États-Unis. [...] Elle affectionne les eaux calmes comme les bras morts des rivières, les canaux, les fossés, les marais aux berges vaseuses et plantées d'une épaisse végétation aquatique. » Voir [en ligne] <https://www.futura-sciences.com/planete/definitions/tortue-tortue-floride-12959/> (Consulté le 16 mai 2021).

657 J.P-B, « Activité poney à l'ex-zoo : des parents écrivent à la SPA », *art. cit.*, p.24.

recevoir à ce type d'accusation. Une chose certaine est que la situation de ces animaux sauvages et domestiques n'est plus viable.

En 2015, l'abandon du projet de ferme pédagogique se concrétise. La municipalité doit définitivement vider le site des animaux pour pouvoir lancer l'aménagement d'un jardin familial⁶⁵⁸. Cependant, le cas des espèces sauvages exotiques demeure problématique. Depuis 2006, tous les animaux sauvages n'ont pas encore pu être remplacés. En juin 2015, le *JIR*⁶⁵⁹ rapporte que la municipalité pourrait envisager d'euthanasier certaines espèces sauvages jugées comme nuisibles malgré la bonne santé de ces animaux : « Il faut se séparer de ces bêtes. Si certaines d'entre elles pourront refaire leur vie ailleurs, il en est d'autres qui sont menacées de mort. C'est ce que nous a laissé entendre la municipalité par la voix de Jean-Pierre Espéret, élu chargé du dossier. Celui-ci demande que 15 iguanes, 16 tortues de Floride, 2 chauves-souris et 2 émeus soient, tout simplement euthanasiés. Parce que ce sont des animaux nuisibles. » Mais le remède pourrait être pire que le mal, la solution est controversée. L'adjoint précise alors qu'il s'agit d'une « hypothèse de travail » et que d'autres solutions sont à l'étude comme celle de confier ces animaux à des capacitaires capables de les accueillir. Quant aux espèces domestiques, elles pourraient faire l'objet d'une vente aux enchères⁶⁶⁰. Ces révélations sur le sort des animaux de l'ancien zoo ne laissent pas indifférentes. La présidente du Conseil départemental, Nassimah Dindar demande au nom de la collectivité la restitution de deux tortues que le Département avait confié au zoo et se montre intéressée par l'acquisition de plusieurs tortues radiata encore présentes sur le site⁶⁶¹. Du côté des défenseurs de la cause animale, l'auteur d'un courrier publié dans le *JIR*⁶⁶² s'indigne des choix faits par la mairie (que ce soit l'euthanasie ou la vente aux enchères) et appelle les citoyens à manifester leur mécontentement en leur invitant à signer une pétition qui circule déjà, à s'exprimer sur les réseaux sociaux et à saturer le standard de la mairie par des appels intempestifs en criant « Non à l'euthanasie ! ». Quelques jours plus tard le *JIR*⁶⁶³ révèle que c'est finalement la solution de la vente aux enchères qui a été privilégiée, les animaux sauvages interdits à la vente seront cédés gratuitement. En septembre, le journal indique que les potentiels acquéreurs ont jusqu'au 09 octobre pour s'inscrire à la vente⁶⁶⁴. 171 animaux seront proposés aux enchères tandis que 74 animaux

658 A.J., « L'ancien zoo devient couloir de la mort pour certains animaux », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 02 juin 2015 (n°21302), p.17.

659 *Ibid.*

660 A.J., « L'ancien zoo devient couloir de la mort pour certains animaux », *art. cit.*, p.17.

661 « Nassimah Dindar au secours des tortues du zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 juin 2015 (n°21324), p.15.

662 JCM, « Sauvons les animaux du zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 26 juin 2015 (n°21326), p.2.

663 « Les animaux de la ferme pédagogique vendus aux enchères », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 28 juin 2015 (n°21328), p.6.

664 « Qui veut adopter les 211 animaux du zoo de Saint-Denis », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 16 septembre 2015 (n°21408), p.11.

feront l'objet d'une cession⁶⁶⁵. Marquant ainsi la fin de toute activité d'exploitation d'animaux dans cet espace. Mais l'annonce de la vente aux enchères de ces animaux n'est pas sans conséquences dans l'opinion. La disparition concrète du zoo/ferme pédagogique provoque des réactions inattendues. Le 17 septembre 2015, le *JIR* rend compte de quelques commentaires d'internautes sélectionnés sur son site d'information en ligne clicanoo.re.⁶⁶⁶ Alors que le zoo a fermé ses portes au public depuis neuf ans, certains regrettent que l'espace ne soit plus dédié à l'exposition d'animaux dans le cadre d'un zoo/ferme pédagogique : « Pourquoi ne pas rouvrir le zoo, s'il y a encore tous ces animaux. Une île sans zoo ? » ; « Pourquoi ne pas ramener ces animaux à Croc Parc ou réaménager le zoo ? Cela remettrait un peu d'animations au Chaudron. » ; « Pourquoi ne pas chercher quelqu'un qui pourrait reprendre le zoo. Cela éviterait de laisser ces pauvres animaux tomber entre de mauvaises mains. » ; « Une île comme la nôtre et pas un zoo à l'horizon. Il y a trop d'animaux sauvages qui dirigent. », pouvons-nous lire notamment parmi les commentaires sélectionnés. D'autres sont choqués par le principe de mettre aux enchères des animaux, que ce soit par simple respect de la réglementation ou qu'ils soient contre la marchandisation d'êtres vivants, l'idée est décriée : « C'est quand même étonnant de faire du commerce sur des espèces protégées et interdites à la vente sur un sol français. » ; « La honte pour la Réunion. Aucun élu ne cherche une solution pour ces animaux. » ; « Quelle tristesse ! Et mettre des animaux aux enchères, c'est effroyable, inhumain. Cela me fait penser aux enchères des esclaves ou prisonniers d'une autre époque. »⁶⁶⁷ Mais la réaction la plus étonnante à la disparition du zoo/ferme pédagogique a lieu le 21 septembre 2015 : ce lundi matin une vingtaine de jeunes manifestants bloquent la circulation sur la quatre-voie à l'entrée Est de Saint-Denis au niveau du zoo. Les raisons de ce mouvement inattendu sans appartenance politique ou militante sont dans un premier temps assez floues mais au fil de la matinée deux revendications majeures se dégagent du pêle-mêle d'exigences : « du travail » et « une ferme pédagogique »⁶⁶⁸. Ces jeunes Dionysiens semblent en effet protester contre l'abandon définitif du projet de ferme pédagogique (avec l'annonce récente de la mise aux enchères des animaux) et réclament de l'emploi pour les jeunes du quartier. Ils exigent que le maire vienne à leur rencontre sur le lieu du blocage pour entendre leurs revendications. Mais en fin de matinée les forces de l'ordre interviennent pour rétablir la circulation, mettant fin à ce curieux mouvement de manifestation pour réclamer la réouverture d'un site fermé au public depuis neuf ans. Le *JIR* a de

665 Voir « Propositions et conditions de départ des animaux de la Ferme », l'annexe 2 du rapport n°15/3-40 de la réunion du conseil municipal du samedi 27 juin 2015 ayant pour objet la cession des animaux de la ferme pédagogique et l'approbation de la procédure.

666 « Vous avez réagi sur clicanoo.re », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 septembre 2015 (n°21409), p.2.

667 *Ibid.*

668 Gignoux Sébastien, « Barricade au Chaudron, bientôt les élections ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 22 septembre 2015 (n°21414), p.11.

nouveau relevé des commentaires sur cette actualité⁶⁶⁹. Certains internautes soutiennent le mouvement et déplorent la disparition du zoo/ferme pédagogique : « Zoo de mon enfance ! Mon quartier... Avec les tours à cheval et poneys à 1 franc, les cygnes, gorilles, lamas... J'aurais tant aimé le faire visiter à mes enfants [...] » ; « Ils ont raison... Un très bon souvenir... La honte à la mairie de St-Denis et supprimer ce zoo (car soit disant pas d'argent) » ; « Blocage à renouveler dès demain. Et à répéter tous les jours jusqu'à satisfaction ». Tandis que d'autres ne comprennent pas ce soudain réveil revendicatif et nostalgique : « Pour des animaux qui seront plus heureux libérés qu'en cage, nous mettons tous les travailleurs prisonniers d'un système qui veut laisser libre quelques individus empêcher la grande majorité à travailler dans de bonnes conditions. Que font les forces de l'ordre ? » ; « Depuis tant d'années c'est fermé. Ils leur manquent une grosse case dans leur cerveau. Et le préfet il est où pour mettre de l'ordre. L'économie du pays est bloquée à cause de ces personnes. Que fait le préfet. » ; « A koz rien aujourd'hui... Tout d'un coup na manifestations. Na longtemps zoo lé fermé ». A part, la gêne occasionnée pour les automobilistes, le bref mouvement n'a pas eu de suites ni un impact sur la vente des animaux. La transformation du site a suivi son cours. En mars 2017, les premières parcelles à cultiver des jardins familiaux sont disponibles⁶⁷⁰, marquant ainsi le terme d'une dizaine d'années de transition après la fermeture du zoo au public en janvier 2006.

La décennie 2000 n'a donc pas été salubre pour la structure. Malgré l'attraction certaine du zoo au sein du quartier, confinés entre une piscine municipale et une route nationale les animaux captifs des cages et enclos n'ont jamais été véritablement à leur place. Les gestionnaires n'ont pas pu mettre en œuvre une parfaite illusion de la nature avec une collection d'animaux adaptée à l'espace disponible.

669 « Vous avez réagi sur clicanoo.re », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 22 septembre 2015 (n°21414), p.2.

670 Voir site internet des jardins familiaux du chaudron [en ligne] <https://www.lesjardinsfamiliauxduchaudron.com/pr%C3%A9sentation> ; ainsi que le reportage de présentation des jardins familiaux : Grondin Valeska, « Les jardins familiaux du Chaudron : un potager partagé pour les dionysiens », *Clicanoo*, YouTube, le 24 octobre 2018, 00:06:08.

Conclusion générale.

S'intéresser à l'histoire du zoo c'est explorer les rapports complexes entre les êtres humains et les animaux, et tout particulièrement les animaux sauvages. D'un côté, l'être humain qui exprime son contrôle sur une nature sauvage domptée en enfermant l'animal, en l'exposant et en le surveillant tout au long de sa vie. De l'autre, l'animal sauvage - autrefois prélevé directement dans la nature et désormais « élevé » en captivité - qui a perdu au fil du temps ses qualités de sauvage pour devenir pur produit de zoo, offre aux visiteurs le spectacle d'une nature sauvage rêvée, menacée qu'il faudrait à tout prix conserver⁶⁷¹. L'espace du zoo représente donc les projections des êtres humains sur la nature et permet de rendre compte de l'évolution de notre regard⁶⁷². En m'intéressant à l'histoire du zoo de Saint-Denis durant ses trente années d'existence, j'ai étudié l'évolution d'une structure hors du contexte européen. Cette étude m'a alors permis de montrer les particularités de ce zoo - fondamentalement hors normes - , de retracer l'histoire d'animaux emblèmes du zoo ainsi que des êtres humains qui s'en occupent, et de rendre compte de l'évolution de notre rapport avec l'animal captif.

L'histoire du zoo de Saint-Denis, c'est d'abord celle d'une structure municipale presque en permanence en décalage avec son temps. Dès le départ, l'espace trop petit et la surpopulation d'animaux marquent la première décennie d'ouverture (entre 1976 et 1989). L'obsolescence du parc et les limites des moyens de rénovation remettent en cause son existence à la fin des années 90. Enfin, la décennie 2000 se caractérise par l'échec du renouvellement de l'institution. Tout au long de l'existence de la structure, la gestion municipale est apparue comme inadaptée : changements de responsables, moyens limités, manque d'anticipation et de projections sur l'avenir de ce parc ont porté préjudice à l'institution.

L'histoire du zoo, c'est aussi celle d'une rencontre, et plus précisément d'une rencontre forcée entre les êtres humains et les animaux captifs⁶⁷³. Ce qui donne son sens à l'institution zoo ce sont les animaux qui y sont présentés. Le visiteur se déplace au zoo dans l'espoir de voir une collection d'animaux sauvages exotiques, impressionnants, parfois inconnus et étonnants. Ainsi, au cours des trente années d'ouverture du zoo de Saint-Denis les Réunionnais ont pu aller à la rencontre d'une faune étrangère en observant Fira et Heidi les éléphants, Beau Blond et Princesse les lions, Charlie le chimpanzé ou encore Django le tigre. Durant toutes ces années la vocation pédagogique - qu'essayaient de mettre en œuvre les différents gestionnaires - justifie les modalités de cette rencontre. Que ce soit à travers des lions en cage ou des îlots aux lémuriens, l'objectif a toujours été de faire découvrir la faune sauvage aux plus jeunes. Les animaux captifs se donnent en spectacle

671 Voir Baratay Eric et Hardouin-Fugier Elisabeth, *Zoos. Histoire des jardins zoologiques en occident (XVI^e-XX^e)*, La Découverte, Textes à l'appui, 1998, 294 p. ; Pouillard Violette, *Histoire des zoos par les animaux*, Champ Vallon, L'environnement a une histoire, 2019, 467 p.

672 *Ibid.*

673 Pouillard Violette, *op. cit.*, 467 p.

pour les humains et sous leur contrôle. Soigneurs et vétérinaires assurent le bien-être relatif des animaux dans leur habitat décontextualisé, de leur naissance jusqu'à leur mort. Ce sont alors des humains qui ont directement accès à l'animal sauvage, ils transcendent les interdits imposés aux visiteurs du zoo⁶⁷⁴. Mais ce que nous montre l'histoire du zoo de Saint-Denis, c'est que la barrière matérielle et imaginaire imposée entre l'animal sauvage et l'être humain a été à plusieurs reprises transgressée : vente de fauves à des particuliers, un vétérinaire qui recueille un lionceau et des animaux qui s'échappent de leurs enclos... les frontières du zoo sont apparues quelquefois bien poreuses.

Enfin, l'histoire du zoo de Saint-Denis illustre aussi l'évolution de notre regard sur l'animal captif. Qu'il provoque fascination, amusement, curiosité, émerveillement ou bien empathie, tristesse, indignation, dégoût ou tout à la fois... l'animal sauvage enfermé ne laisse pas indifférent. Si dans les années 80, les cages ne semblaient pas tant émouvoir l'opinion, dans les années 90 les infrastructures du zoo de Saint-Denis apparaissent de plus en plus désuètes alors que depuis plusieurs années déjà en métropole, l'heure est au développement des grands espaces sans barrières visuelles qui donnent l'illusion de la liberté⁶⁷⁵. Dans les années 2000, la structure ne réussit que partiellement sa transformation, certains animaux restent enfermés dans des espaces restreints et inadaptés. Pourtant le succès du zoo demeure assez constant tout au long de ses périodes d'ouvertures. La contestation sur les conditions de vie des animaux au zoo est généralement le fait de militants de la cause animale - moins celui du visiteur ordinaire même si elle existe - et s'exprime surtout lors d'évènements tragiques (morts d'animaux). Malgré ses défauts et les faits divers, la structure est globalement restée un lieu de promenade et de loisir privilégié pour de nombreuses familles et une sortie à visée pédagogique pour les scolaires. Le zoo est ainsi devenu un marqueur du quartier du Chaudron (à l'instar des premiers équipements du quartier comme la boutique Mi-Prix, la piscine, le terrain football ou encore l'église)⁶⁷⁶. Si bien qu'en 2015, alors que ses grilles sont closes depuis 2006, certaines personnes regrettent la fermeture du zoo, lorsque sa disparition se concrétise dans l'opinion par l'annonce de l'abandon du projet de la ferme pédagogique et la vente des derniers animaux présents sur le site.

La fin de l'histoire du zoo de Saint-Denis ne signifie pas pour autant la fin de cette institution controversée dans l'île. Aujourd'hui, alors que le motif de la conservation des espèces animales est au cœur de l'argumentaire des jardins zoologiques occidentaux pour justifier l'existence de l'institution⁶⁷⁷, le zoo pourrait faire son retour dans la forêt de l'Étang-Salé. Depuis une dizaine

674 Estebanez Jean, « Ceux qui sont proches. Les soigneurs au zoo. », *Sociétés*, 108, n°2, 2010, pp. 47-57.

675 Baratay Eric et Hardouin-Fugier Elisabeth, *op. cit.*, 294 p.

676 La toponymie « Allée du zoo » en témoigne encore aujourd'hui.

677 Gay Pierre, *Des zoos pour quoi faire ? Pour une nouvelle philosophie de la conservation*, Delachaux et Niestlé, 2005, 222 p. ; Paoli Laurence, *Zoos : un nouveau pacte avec la nature*, Buchet-Chastel, Dans le vif, 2019, 128 p. ;

d'années, Bernard Gougache - le capitaine qui s'est occupé de la gestion du transfert des animaux en vue de la création de la ferme pédagogique - travaille sur la création d'un parc zoologique. Plusieurs fois retardée, l'ouverture de la structure semble imminente⁶⁷⁸ tandis qu'aujourd'hui l'opinion s'interroge sur l'utilité d'un zoo dans notre île⁶⁷⁹.

Pouillard Violette, *op. cit.*, 467 p.

678 Voir page Facebook « ZOO PARC de la Réunion » [en ligne] <https://www.facebook.com/zooparcdelareunion/> (Consulté le 20 mai 2021).

679 Gougache Bernard et Gancille Marc, On s'explique : le Zoo Parc de La Réunion, On en parle, on s'explique, Réunion 1ère, le 07 décembre 2020, 01:29:15.

Sources et bibliographie.

Sources

Articles de presse

1970

- « La Réunion découvre le golf », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 22 avril 1970, p.6.
- « Allons dans les bois... à l'Étang-Salé », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 05 mai 1970 (n°6307), p.5.
- « Allons au zoo ! », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 15 décembre 1970 (n°6490), p.4.

1971

- « Le Jardin de l'Étang-Salé est désormais ouvert au public Du vert sur mille hectares », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 avril 1971 (n°6586), p. 8.
- MAD, « A trois jours de l'inauguration Chasse à l'ourse dans la forêt de l'Étang-Salé », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 décembre 1971 (n°6890), p.2.
- MAD, « Ce sont les premiers pensionnaires du nouveau zoo de l'Étang-Salé », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 22 décembre 1971 (n°6892), p.2.
- « Le parc zoologique de l'Étang-Salé est ouvert : Des animaux et des arbres », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 décembre 1971 (n°6894), p. 8.

1972

- « Parc zoologique de l'Étang-Salé », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 26 janvier 1972 (n°6920), p.8.
- « Touristes qui visitez le parc zoologique de l'Étang-Salé », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 01 septembre 1972 (n°7090), p.6.

1973

- « Le ministre et le guépard », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 13 janvier 1973 (n°7201), p.4.
- Vaxelaire Daniel, « A l'Étang-Salé, j'ai vu des animaux heureux », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 mai 1973 (n°7298), p.8.

1975

- « Zoo de l'Étang-Salé Défense et protection de la nature », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 avril 1975 (n°7606), p.7.
- « Etang-Salé-Les-Bains Spectacle de danse », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 02 juillet 1975 (n°7674), p.6.

- « Le Chaudron s'organise », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 septembre 1975 (n°7731), p.5.

- M. Z., « Le zoo de l'Étang-Salé va-t-il fermer ses portes ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 18 décembre 1975 (n°7814), p.8.

1976

- « L'ancien zoo de l'Étang-Salé renaît à Saint-Denis », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 11 septembre 1976 (n°8045), p.5.

- « Du 8 au 17 octobre La fête dans la rue », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 23 septembre 1976 (n°8055), p.9.

- « Les fêtes de Saint-Denis Le Maire lance le pré-programme », *Le Quotidien de La Réunion*, le 23 septembre 1976 (n°10), p.4.

- « Ils arrivent aujourd'hui », *Le Quotidien de La Réunion*, le 07 octobre 1976 (n°22), p.4.

- « Les animaux de l'Étang-Salé ont gagné hier la capitale Domicile : Chaudron », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 octobre 1976 (n° 8067), p.12.

- « La fête : c'est parti ! », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 09 octobre 1976 (n°8068), p.8.

- « Fêtes de Saint-Denis : des hauts et des bas », *Le Quotidien de La Réunion*, le 19 octobre 1976 (n°32), p.4.

- « Une nouvelle distraction : Le zoo du Chaudron », *Le Quotidien de La Réunion*, le 02 novembre 1976 (n°43), p.3.

1977

- « Le Chaudron et son développement extraordinaire », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 01 mars 1977 (n°8186), p.8.

- « Un loup au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 23 mars 1977 (n°8205), p.7.

- « Loup y es-tu ? », *Le Quotidien de La Réunion*, le 24 mars 1977 (n°162), p.4.

- « Les crocodiles sont arrivés », *Le Quotidien de La Réunion*, le 24 mars 1977 (n°162), p.4.

- « Deux lionceaux sont depuis dimanche les hôtes du zoo du Chaudron », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 02 août 1977 (n°8313), p.8.

- « Un bar au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 19 octobre 1977 (n°8379), p.9.

- « Une girafe, deux zèbres et un impala au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 26 décembre 1977 (n°8432), p.10.

- « De nouveaux pensionnaires au zoo Deux zèbres, une girafe et un impala », *Le Quotidien de La Réunion*, le 27 décembre 1977 (n°388), p.6.

1978

- « Quatre nouveaux pensionnaires au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 avril 1978 (n°8533), p.1.
- « Les nouveaux arrivés ont pris leur place au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 25 avril 1978 (n°8534), p.9.
- « Les « trucs en plumes » du Chaudron », *Le Journal de La Réunion*, le 29 juin 1978 (8587), p.1.
- « La pêche de l'oiseau géant », *Le Quotidien de La Réunion*, le 30 juin 1978 (n°542), p.6.
- « Springboks, gnous et petits koudous », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 août 1978 (n°8626), p.1. et p.6.
- « De nouveaux pensionnaires au zoo », *Le Quotidien de La Réunion*, le 18 août 1978 (n°581), p.3.
- « La mort des gnous », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 août 1978 (n°8636), p.8.
- J. Blancher-Fétis, « Promenade au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 26 octobre 1978 (n°8686), p.7.

1979

- « Quatre bébés au zoo de Sainte-Clotilde », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 15 janvier 1979 (n°8750), p.1.
- « De nouveaux pensionnaires au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 septembre 1979 (n°8948), p.6.
- H.d. C., « Ils sont arrivés... », *Le Quotidien de La Réunion*, le 10 septembre 1979 (n°889), p.8.
- P.P.B., « Le zoo du Chaudron : réouverture mercredi », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 septembre 1979 (n°8954), p.11.
- « Heidi est arrivée », *Le Quotidien de La Réunion*, le 17 septembre 1979 (n°895), p.1.
- Da Costa Hélène, « Les éléphants ont débarqué », *Le Quotidien de La Réunion*, le 17 septembre 1979 (n°895), p.7.
- Lambert Michel, « Le développement de notre artisanat sera long », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 22 octobre 1979, p.6.

1980

- « St-Denis : « Maman ! Les gros canards ! » », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 23 avril 1980 (n°9135), p.1.
- « L'amie tortue », *Le Quotidien de La Réunion*, le 23 août 1980 (n°1173), p.6.
- J.J.N., « Des tigres à La Réunion », *Le Quotidien de La Réunion*, le 07 août 1980 (n°1162), p.7.
- J.J.N., « Nicki et Maya des noms de tigre », *Le Quotidien de La Réunion*, le 08 août 1980 (n°1163), p.5.

1981

- Méralikan Béatrice et Martin-Darène René, « Il faut visiter le zoo de St-Denis », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 14 janvier 1981 (n°9353), pp. 6-7.
 - « Une idée pour vos enfants Le zoo du Chaudron », *Le Quotidien de La Réunion*, le 14 janvier 1981 (n°1288), p.1.
 - Dupuy Pierrot, « Pour vos chers petits en vacances Deux Éléphants, deux Girafes, deux lions... », *Le Quotidien de La Réunion*, le 14 janvier 1981 (n°1288), p.6.
 - Méralikan Béatrice, « Au zoo de St-Denis « Princesse », veuve de « Radja » a convolé en seconde noces », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 11 septembre 1981 (n°9550), p.5.
- 1982
- « C'est tout le caractère de son père », *Le Journal de l'île de la Réunion*, le 13 janvier 1982 (n°9653), p.1.
 - « Maya et Miky : un couple heureux », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 03 août 1982 (n°9820), p.1.
 - « Arrivés à Gillot : deux daims pour le zoo Mais les kangourous ont fait faux bon », *Le Journal de l'île de la Réunion*, le 01 octobre 1982 (n°9871), p.8.
 - « Carn[et] rose au zoo de Saint-Denis Des jumeaux pour « Malafou » », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 novembre 1982 (n°9909), p.1.
- 1983
- « Au zoo municipal Arrivée d'une deuxième lama », *Le Quotidien de La Réunion*, le 26 février 1983 (n°1299), p.2.
 - « Hier, rue Jules Auber à Saint-Denis Les ânes de la contestation », *Le Journal de l'île de la Réunion*, le 29 mars 1983 (n°10018), p.1.
 - Mathieu, « Saint-Denis : Une ânesse et son ânon sur le trottoir Là où l'herbe pousse, Attila : hola ! », *Le Quotidien de La Réunion*, le 29 mars 1983 (n°1945), p.8.
 - Rivière Maxime «Vente de Fauves », rubrique Avis et Communiqué, *Le Journal de l'île de la Réunion*, le 05 mai 1983 (n°10049), p.14.
 - A. D. « Au zoo municipal Fauves à vendre », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 07 mai 1983 (n°10051), p.7.
 - « Eric, 13 ans, mordu par une panthère », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 mai 1983 (n°10063), p.8.
 - « Eric (13 ans) mordu par une panthère », *Le Quotidien de La Réunion*, le 24 mai 1983 (n°1990), p.3.
 - « Pêche-partie au zoo de Saint-Denis Pour un canard... », *Le Quotidien de La Réunion*, le 20 juin 1983 (n°2013), p.5.

- « Des triplés au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 juin 1983 (n°10094), p.1.
 - Ch. T., « Un tigre dans... le jardin », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 31 octobre 1983 (n°10198), p.9.
 - « Un tigre dans son jardin Moins grave qu'un chien qui aboie la nuit ! », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 03 novembre 1983 (n°10200), p.9.
 - M. D., « Des menaces pour le petit tigre La loi de la jungle version tamponnaise », *Le Quotidien de l'île de La Réunion*, le 21 novembre 1983 (n°2141), p.10.
 - « Pétrole et Bambou », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 01 décembre 1983 (n°10223), p.8.
 - « A propos de Bambou », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 09 décembre 1983 (n°10230), p.11.
- 1984
- My. G., « Zoo Et l'avis des animaux ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 04 janvier 1984 (n°10251), p.8.
 - Oudin Bernard, « Oedipe le lionceau du zoo, nourri au biberon », *Le Quotidien de La Réunion*, le 10 février 1984 (n°2210), p.1. et p.4.
 - « Les nouveaux pensionnaires du zoo 5 bébés tigres », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 11 février 1984 (n°10284), p.1.
 - Prost Catherine, « Réunion de la S.P.A Le zoo et fourrière en point de mire », *Le Quotidien de La Réunion*, le 27 février 1984 (n°2224), p.9.
 - « Deux tigresses pour l'île Maurice », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 11 mai 1984 (n°10358), p.5.
 - « Le bébé tigre a quitté la commune... pour y revenir bientôt ? », *Le Quotidien de La Réunion*, le 13 juillet 1984 (n°2335), p.6.
 - Marine, « Bonjour félin ! », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 juillet 1984 (n°10412), p.7.
- 1985
- « Jardin zoologique Poney, mon ami », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 14 août 1985 (n°10735), p.6.
 - « Panthères en l'air », *Le Quotidien de La Réunion*, le 16 novembre 1985 (n°2747), p.4.
- 1986
- « Ecole des Orangers Les élèves au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 14 mai 1986 (n°10963), p.9.
 - « Le malheur des animaux : le zoo », *Le Quotidien de La Réunion*, le 22 mai 1986 (n°2899), p.2.
 - « Vol d'animaux au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 03 octobre 1986 (n°11082), p.8.

1987

- P.S., « Cirque Brazil Il nous revient, tout neuf », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 18 avril 1987, p.6.
- « Des animaux « envolés » dans la nature », *Le Quotidien de La Réunion*, le 20 mai 1987 (n°3199), p.4.
- « Visite au zoo Les marmailles et les animaux », *Le Quotidien de La Réunion*, le 21 mai 1987 (n°3200), p.15.
- « Vol d'animaux au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 mai 1987 (n°11268), p.6.
- Ph. T., « Deux lamas pour Auguste Legros », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 26 juin 1987 (n°11298), p.8.
- Ph.T., « Carnet rose », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 juin 1987 (n°11300), p.8.
- « Le premier lama réunionnais », *Le Quotidien*, le 20 octobre 1987 (n°3325), p.4.
- « Animaux saisis au Port », *Le Quotidien*, le 20 octobre 1987 (n°3325), p.4.
- Collongues Jean-Luc, « 551 clandestines sous carapace », *Le Quotidien*, le 24 novembre 1987 (n°3354), p.3.
- A.D., « Le zoo de Saint-Denis en deuil Heidi au paradis des éléphants », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 09 décembre 1987 (n°11437), p.1.

1988

- « Au zoo du Chaudron », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 30 mai 1988 (n°11580), p.6.
- « Au zoo Les mamans rassemblées », *Le Quotidien*, le 02 juin 1988 (n°3513), p.33.
- « Retour au pays », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 06 juillet 1988 (n°11612) p.4.
- « Le baptême de Sambat », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 06 juillet 1988 (n°11612) p.4.
- « Une biche prend le large », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 août 1988 (n°11639), p.4.
- « Au large de La Réunion Une biche sauvée des eaux », *Le Quotidien*, le 08 août 1988 (n°3570), p.1.
- « Deux singes en cavale ! », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 05 septembre 1988 (n°11662), p.2.
- « 526 animaux en plein centre de Saint-Denis Un zoo si tranquille », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 07 septembre 1988 (n°11664), p.1.
- C.V., « Le zoo du Chaudron a douze ans Visite complète d'un coin tranquille », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 07 septembre 1988 (n°11664), p.5.
- « École primaire Le zoo, c'est chouette ! », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 30 novembre 1988 (n°11734), p.7.

1989

- Pa. B., « Arrivée d'oiseaux au zoo de Saint-Denis Calaos, gouras et Cie. », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 09 février 1989 (n°11794), p.4.
- Camus Loïc, « De drôles de zoziaux », *Le Quotidien dimanche*, le 12 février 1989 (n°57), p.8.
- Fortier Jean Noël, « Saint-Denis La gifle », *Le Quotidien*, le 20 mars 1989, p.4.
- « Mai 73 : Panique au Chaudron », *Le Quotidien*, le 12 mai 1989 (n°3802), p.1 et pp.6-7.

1990

- N.K., « Bébé lama a trois jours aujourd'hui », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 04 août 1990 (n°12322), p.2.
- Giansante Catherine, « Tristesse et ennui au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 août 1990 (n°12347), p.14.
- Giansante Catherine, « Tristesse et ennui au zoo », *Le Quotidien*, le 01 septembre 1990 (n°4209), p.2.
- F.B, « Journée de l'animal le 4 octobre Un blason à redorer pour le zoo », *Le Quotidien*, le 29 septembre 1990 (n°4233), p.3.
- « Journée Nationale des animaux Portes ouvertes pour grilles fermées », *Le Quotidien de La Réunion*, le 05 octobre 1990 (n°4238), p.12.
- N.H. « Animaux/Journée nationale du jeudi 04 octobre Le zoo ferme ses portes et ouvre ses guichets », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 septembre 1990 (n°12379), p.6.
- « Concours/La journée de l'animal Le zoo, un lieu de rencontre », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 19 octobre 1990 (n°12399), p.8.
- A. Dupuis, « L'éléphant se trompe et tombe dans la fosse », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 01 novembre 1990 (n°12412), p.2.
- « L'éléphant Fira est mort », *Le Quotidien*, le 01 novembre 1990 (n°4261), p.4.
- V. Sigal, « La défense d'un éléphant », *Le Quotidien*, le 06 novembre 1990 (n°4265), p.2.

1991

- « Employés voleurs de tortues au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 18 mai 1991 (n°12607), p.5.
- Marine, « Le zoo de Saint-Denis/Une halte-vacances qui s'impose Près de 200 000 visiteurs chaque année », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 août 1991 (n°12701), p.8.
- Fontaine Philippe, « Ces métiers peu ordinaires Michel Delcroix, vétérinaire du zoo », *Le Quotidien*, le 23 août 1991 (n°4515), p.13.
- « Vite Dit Des mini-bolides au zoo », *Le Quotidien*, le 14 décembre 1991 (n°4612), p.8.

- « Zoo du Chaudron De l'animation pour les marmailles », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 30 décembre 1991 (n°12830), p.6.

1992

- Damour M-C, « Des mini-bolides au zoo », *Télé 7 Jours*, le 09 janvier 1992 (n°756), p.46.

- Danguillaume Olivier, « Histoire de tortues malgaches », *Le Quotidien*, le 27 janvier 1992 (n°4649), p.3.

- J.C., « Ton zoo fout le camp », *Le Quotidien*, le 05 juin 1992 (n°4760), p.2.

- Kern Nicolas, « Une passion dévorante pour les reptiles chéloniens », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 01 août 1992 (n°13043), p.6.

- « Folle nuit pour les macaques », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 décembre 1992 (n°13175), p.5.

- « Razzia au zoo du Chaudron », *Le Réunionnais*, le 10 décembre 1992 (n°17), p.5.

- « Remue-ménage au zoo du Chaudron », *Le Quotidien*, le 10 décembre 1992 (n°4922), p.4.

1993

- P.L., « Le zoo fait peau neuve », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 14 février 1993 (n°13239), p.3.

- P.L., « Daktari revu et corrigé », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 28 février 1993 (n°13253), p.15.

- J.V., « Assemblée générale du parc du Chaudron Redorer le blason », *Le Quotidien*, le 29 avril 1993 (n°5041), p.13.

- V.P., « Demain... le zoo », *Le Réunionnais*, le 06 mai 1993 (n°152), p.8.

- Gillet François, « Un zoo n'est pas un cirque », *Le Quotidien*, le 05 juillet 1993 (n°5097), p.9.

- Fontaine Philippe, « Stéphane Boullay veut relever le défi du zoo », *Le Quotidien dimanche*, le 03 octobre 1993 (n°298), pp. 8-9.

- « Le vol du kiosque du zoo presque résolu », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 12 octobre 1993 (n°13476), p.5.

- J.-M. A., « Le parc zoologique de Saint-Denis Un lieu public plus accessible aux handicapés », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 décembre 1993 (n°13542), p.10.

- R.N., « Parc zoologique du Chaudron Une voie pour faciliter l'accès aux handicapés », *Le Quotidien de La Réunion*, le 17 décembre 1993 (n°5239), p.14.

- Palomar Véronique, « Zoo pour tous », *Le Réunionnais*, le 17 décembre 1993 (n°377), p.11.

- J.P., « La fin d'un exil et le défi d'une classe », *Le Quotidien*, le 18 décembre 1993 (n°5240), p.16.

- « Des jeunes, un défi, des tortues...Retour à la vie sauvage », *Le Réunionnais Junior*, 22 décembre 1993 (n°382), p.19.

1994

- Palomar Véronique, « Stéphane Boullay, directeur du zoo de Saint-Denis », *Le Réunionnais*, le 19 janvier 1994 (n°410), p.5.

- P.B., « Pour voir des éléphants, mieux vaut aller au cirque », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 février 1994 (n°13603), p.15.

- « Saint-Denis « 1000 défis pour ma planète » Le zoo devient intelligent », *Le Quotidien*, le 07 mai 1994 (n°5360), p.15.

- « Les tortues prennent l'avion », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 07 mai 1994 (n°13678), p.8.

- Palomar Véronique, « Idées neuves et pas bêtes », *Le Réunionnais*, le 07 mai 1994 (n°516), pp.2-3.

- Danguillaume Olivier, « Les tortues malgaches bientôt de retour au pays », *Le Quotidien*, le 09 mai 1994 (n°5361), p.16.

- Nativel Fabrice, « Le zoo enfin pédagogique », *L'Echo*, le 11 mai 1994 (n°209), p.24.

- Camier Gérald, « Mesdames prennent l'avion et leurs maisons », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 mai 1994 (n°13687), p.3.

- François, « Zoo municipal Les nouvelles orientations », *Témoignages*, le 19 mai 1994 (n°11867), p.12.

- « Le zoo au service de la pédagogie », *Le Quotidien de La Réunion*, le 15 juillet 1994 (n°5419), p.4.

- Dupuis Alain, « Un albatros retrouve le grand large », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 03 septembre 1994 (n°13796), p.3.

- M.M., « Journée porte ouverte au zoo », *Le Réunionnais*, le 14 juillet 1994 (n°584), p.12.

- B.L., « Parc zoologique La longue mue », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 07 novembre 1994 (n°13861), p.13.

1995

- M. B., « Un mercredi au zoo Espace pédagogique et ludique », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 25 février 1995 (n°13971), p.17.

- B.L., « Le zoo vend l'image de ses pensionnaires », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 mars 1995 (n°14003), p.10.

- « Parc zoologique de Saint-Denis : campagne de parrainage. », *Le Quotidien de La Réunion*, le 31 mars 1995 (n°5642), p.18.

- « Trois questions à Stéphane Boullay », *Le Quotidien de La Réunion*, le 19 juillet 1995 (n°5735), p.25.
 - « Le zoo ouvre ses portes », *Le Réunionnais*, le 22 juillet 1995 (n°953), p.14.
 - « Les sapeurs-pompiers repêchent un cerf de Java dans la mer », *Le Réunionnais*, le 26 juillet 1995 (n°957), p.5.
 - Fontaine Stéphane et Coutaye Bernard, « Le zoo sous toutes ses coutures », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 26 juillet 1995 (n°14120), pp.8-9.
 - J.V., « Journée portes ouvertes au zoo du Chaudron Une vocation pédagogique et conservatoire », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 27 juillet 1995 (n°5742), p.11.
 - Sorbier Bernard, « Le zoo au Colorado avant l'an 2000 ? », *7 Magazine Réunion*, le 01 août 1995 (n°942), pp. 84-85.
 - B.C., « Rien ne sert de trafiquer, il faut arriver à point », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 11 août 1995 (n°14136), p.6.
 - Huet Bruno, « Trois lémuriers saisis par les douanes », *Le Quotidien dimanche*, le 01 octobre 1995 (n°402), p.4.
 - A.D., « Échange tigre contre oiseaux », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 octobre 1995 (n°14203), p.11.
 - « La réinsertion par le travail », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 11 décembre 1995 (n°14258), p.13.
- 1996
- Geoffroy Bruno, « Itinéraire réunionnais d'un python », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 13 février 1996 (n°5914), p.3.
 - Marine, « Le zoo comme école de la vie », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 21 juin 1996 (n°14448), p.16.
 - L.D., « Des tangs en chair et en peluche », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 03 juillet 1996 (n°6033), p.14.
 - « Des activités pour les enfants au zoo du Chaudron », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 11 juillet 1996 (n°14468), p.12.
 - Y.D., « Zoo de Saint-Denis Journée portes ouvertes », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 24 juillet 1996 (n°6051), p.7.
 - Dubourd David, « Le tangué fait son entrée », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 23 septembre 1996 (n°14542), p.14.
 - « Portait d'entreprise Le parc zoologique de Saint-Denis », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 13 novembre 1996 (n°6146), p.15.

1997

- Bernard Marc, « Nouvelles maisons pour les lions et les chimpanzés », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 01 mars 1997 (n°6239), p.6.
- « Un bout de ciel pour les lions », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 avril 1997 (n°14736), p.16.
- Bernard Marc, « Un nouvel enclos pour les chimpanzés du zoo de Saint-Denis Peut-être deux autres femelles », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 juillet 1997 (n°6350), p.9.
- « Opérations portes ouvertes au zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 23 juillet 1997 (n°6361), p.10.
- Bernard Marc, « A l'heure où les grands fauves vont boire », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 25 juillet 1997 (n°6363), pp.14-15.
- « Quand Zaza et Judith rencontrent Charlie et Cheeta », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 25 juillet 1997 (n°14843), p.5.
- « Portes-ouvertes au zoo du Chaudron Les rois du zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 31 juillet 1997 (n°14849), p.15.
- L.S. GEX, « Salim Issac, contremaître au parc zoologique du Chaudron Un boxeur devant la cage aux lions », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 27 août 1997 (n°6391), p.18.
- N.H., « La profession d'agent technique animalier vue par Jean-Mario Valentin « Ce métier nous rend plus humain » », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 27 août 1997 (n°6391), p.19.
- Bernard Marc, « Une station animalière pour le zoo Pour un accueil optimal des animaux », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 29 octobre 1997 (n°6445), p.4.
- Decloitre Laurent, « Une famille de chauve-souris importée de Maurice Le zoo veut sauvegarder l'espèce », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 11 novembre 1997 (n°6456), p.9.
- Decloitre Laurent, « La tradition au secours de 40 000 tortues terrestres », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 15 novembre 1997 (n°6460), pp.6-7.
- « La Di... La Fé... Série noire au zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 18 novembre 1997 (n°6462), p.3.
- Bernard Marc, « Conservatoire vivant des Mascareignes La Réunion plaque tournante scientifique dans la zone », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 16 décembre 1997 (n°6486), p.9.
- « Le zoo s'équipe d'une station de quarantaine », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 16 décembre 1997 (n°14987), p.15.

- B.L., « Ces animaux en détention préventive », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 18 décembre 1997 (n°14989), p.18.
 - Jouve Hervé, « Le zoo du Chaudron braqué hier par six hommes cagoulés Un perroquet ara de 15 000 F dérobé », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 décembre 1997 (n°14991), p.5.
 - « Un perroquet volé au zoo Stéphane Boullay : « Ça suffit comme ça » », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 20 décembre 1997 (n°6490), p.6.
 - « Vol d'aras au zoo municipal du Chaudron Les oiselleres de la ville contrôlées », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 30 décembre 1997 (n°15000), p.5.
- 1998
- M.B., « Conservatoire vivant des Mascareignes Les porteurs du projet sont prêts », *Le Quotidien de La Réunion*, le 04 février 1998 (n°6529), p.10.
 - J.K., « Visite guidée à travers le parc de Saint-Denis Promenons-nous dans le zoo », *Le Quotidien dimanche*, le 01 mars 1998 (n°528), p.10.
 - J.K., « Accueil des scolaires dans la salle pédagogique Pourquoi le léopard a-t-il des tâches ? », *Le Quotidien dimanche*, le 01 mars 1998 (n°528), p.11.
 - J.K., « Le quotidien d'un directeur de zoo Gérer les petites choses et lancer les grands projets », *Le Quotidien dimanche*, le 01 mars 1998 (n°528), pp.12-13.
 - A.D., « Contre-maître et soigneurs Des hommes parmi les bêtes », *Le Quotidien dimanche*, le 01 mars 1998 (n°528), p.17.
 - M.B., « Formation tous azimuts Le zoo acteur de l'insertion sociale », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 15 avril 1998 (n°6589), p.3.
 - F.F., « 19 tortues volées au zoo du Chaudron », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 03 mai 1998 (n°15122), p.4.
 - M.B., « Charlie se noie », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 27 juin 1998 (n°6651), p.6.
 - Boucher M., « Scandale ! », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 03 juillet 1998 (n°6656), p.2.
 - « Charlie rêvait d'espace », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 04 juillet (n°15184), p.46.
 - Esperet J.P., « Zoo : Quel avenir ? », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 03 juillet 1998 (n°6656), p.2.
 - Sula D., Payet C. et Bédier A., « Charlie est mort », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 03 juillet 1998 (n°6656), p.2.
 - Espéret Jean-Pierre « Zoo : Quel avenir ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 04 juillet (n°15184), p.46.

- « Tristesse et indignation », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 04 juillet (n°15184), p.46.
 - « Basic Instinct au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 juillet 1998 (n°15188), p.8.
 - Boullay S., « Amis des bêtes, bravo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 08 juillet 1998 (n°6660), p.2.
 - Le bureau du comité de gestion du parc, « Des chimpanzés et des hommes », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 juillet 1998 (n°6662), p.2.
 - Bernard Marc, « Un pétrel géant antarctique en convalescence Une découverte exceptionnellement rare », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 juillet 1998 (n°6662), p.9.
 - « Zoo de Saint-Denis Journée portes ouvertes aujourd'hui », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 22 juillet 1998 (n°6672), p.5.
 - C.M., « Journée portes-ouvertes au zoo de Saint-Denis Zoo en fête », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 22 juillet 1998 (n°15202), p.8.
 - I.M., « Journée porte ouverte Zoo en folie », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 23 juillet 1998 (n°15203), p.20.
 - M.B., « Sainte-Suzanne Bon vent au Pétrel géant », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 31 juillet 1998 (n°6680), p.7.
 - F.C., « Insertion au Chaudron Les marionnettes sortent du zoo », *Le Quotidien de La Réunion, et de l'océan Indien* le 27 août 1998 (n°6703), p.15.
 - SV et CL, « Deux animateurs du zoo Le zoo à l'hôpital d'enfants », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 août 1998 (n°15240), p.11.
- 1999
- « A la découverte de la faune de la Réunion », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 21 janvier 1999 (n°15383), p.11.
 - S.L.B., « Mercredi au parc zoologique de Saint-Denis Entrée gratuite pour les marmailles », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 20 mars 1999 (n°6880), p.3.
 - « Vite Dit Des animaux complètement timbrés au zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 25 mars 1999 (n°6884), p.12.
 - « Saint-Denis La recette du zoo dérobée », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 16 février 1999 (n°6852), p.4.
 - Leyral Pierre, « Le zoo de Saint-Denis ouvre un site internet La protection de la faune sur le Web », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 06 mai 1999 (n°6919), p.20.
 - « Réalisation du premier jeu sur la faune réunionnaise et concours de cartes postales », *Témoignages*, les 07, 08 et 09 mai 1999 (n°13363), p.9.

- Le Gall Vanina, « Rumeurs de fermeture à la mairie et dans diverses associations Inquiétudes au zoo municipal du Chaudron », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 13 mai 1999 (n°15494), p.10.
- Decloitre Laurent, « A cause des normes de sécurité non respectées La mairie veut fermer le zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 13 mai 1999 (n°6925), p.3.
- Bernard Marc, « Zoo de Saint-Denis Du plomb dans l'aile », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 19 mai 1999 (n°6930), p.7.
- « Lémuriens, voisins à protéger », *Le Quotidien des Jeunes*, le 19 mai 1999 (n°6930), pp. 6-7.
- Adam de Villiers Françoise, « Ne soyez pas bêtes », *Visu*, le 25 mai 1999 (n°792), p.8.
- Macaque fidèle, « Au parc zoologique », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 30 mai 1999 (n°15511), p.60.
- L.D., « Une exposition d'écoliers et des cartes postales Le zoo mis en images », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 18 juin 1999 (n°6956), p.8.
- Le Gall Vanina, « Le conservatoire vivant des mascareignes, une association métropolitaine, a peaufiné son projet Une issue pour le zoo du Chaudron ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 02 juillet 1999 (n°15544), p.16.
- « Vite Dit Journée portes ouvertes », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 17 juillet 1999 (n°6981), p.5.
- « Journée portes ouvertes au parc zoologique de Saint-Denis L'occasion de faire le point », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 22 juillet 1999 (n°6985), p.24.
- Kuhn Joëlle, « Derrière les barreaux, c'est pas une vie pour une bête », *Le Quotidien dimanche*, le 12 septembre 1999 (n°610), pp. 8-9.
- Bernard Marc, « Le cirque Raluy abandonne trois singes », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 08 octobre 1999 (n°7052), p.3.
- B.L., « Grève des personnels communaux du zoo Les animaux pris en otage », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 décembre 1999 (n°15703), p.6.
- Gillet François, « Grèves au zoo, aux brasseries de Bourbon, à Chronopost Un front social agité pour Noël », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 08 décembre 1999 (n°7104), p.10.
- « Situation bloquée au zoo de Saint-Denis », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 09 décembre 1999 (n°15704), p.10.
- B.L. « Le parc animalier de Saint-Denis rouvre ses portes ce matin Le directeur suspendu », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 décembre 1999 (n°15704), p.11.
- « Un accord au zoo avec la promesse d'une réorganisation », *Témoignages*, le 10 décembre 1999 (n°13543), p.4.

- Jenetzky Ingrid, « Le zoo : une honte », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 14 décembre 1999 (n°7109), p.2.
 - Bernard Marc, « Portes closes depuis la grève Fermeture définitive du zoo dionysien », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 22 décembre 1999 (n°71716), p.3.
 - Sautron Paul, « Lettre à un député-maire », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 27 décembre 1999 (n°7120), p.2.
- 2000
- Lebon Bruno, « Quand on veut se débarrasser de son chien... », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 12 février 2000 (n°15766), p.54.
 - Bernard Marc, « La mairie singe l'autruche », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 01 mars 2000 (n°7176), p.8.
 - K.B., « Le zoo déménage », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 29 mars 2000 (n°7200), p.3.
 - B.L., « Beau Blond vit ses dernières heures », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 avril 2000 (n°15822), p.13.
 - B.L., « Le squelette de Beau Blond au muséum... Le vieux lion est mort », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 21 avril 2000 (n°15835), p.7.
 - B.L., « Nouvelles morts d'animaux au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 27 avril 2000 (n°15841), p.7.
 - M.B., « Zoo de Saint-Denis Un nouveau fauve est mort », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 27 avril 2000 (n°7225), p.6.
 - A.M., « Le zoo se refait une sécurité », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 24 juin 2000 (n°7274), p.6.
 - Le Maki, « Zoo et décisions « lumineuses » », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 03 juillet 2000 (n°7281), p.2.
 - M.B., « Zoo de Saint-Denis Réouverture pour octobre », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 01 septembre 2000 (n°7333), p.12.
 - « Zoo de Saint-Denis Tout fout le camp », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 06 décembre 2000 (n°7415), p.1.
 - Marc Bernard, « On achève bien les animaux », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 06 décembre 2000 (n°7415), p.3.
 - Zitte Michel, « Une femelle chimpanzé s'échappe du zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 16 décembre 2000 (n°7424), p.3.

- « Zoo du Chaudron Singes en liberté », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 16 décembre 2000 (n°16073), p.4.

2001

- Didier Derand, Lettre ouverte au député-maire de Saint-Denis, *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 03 janvier 2001 (n°7439), p.2.

- E.Z., « J'accuse... », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 05 janvier 2001 (n°16091), p.43.

- Petit Philippe, « Ouvrez la cage au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 janvier 2001 (n°16095), p.16.

- Les rescapés du zoo, « Le zoo crie famine », *Le Quotidien dimanche*, le 14 janvier 2001 (n°679), p.2.

- Derand Didier, « A Madame la ministre de l'Environnement », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 15 janvier 2001 (n°7449), p.2.

- E.Z., « J'accuse... », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 20 janvier 2001 (n°7454), p.2.

- Verger Stéphanie, « Parc zoologique de Saint-Denis Pas de réouverture avant avril », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 20 janvier 2001 (n°7454), p.10.

- Jolivet Jérôme, « Parc zoologique du Chaudron Le parc fera-t-il de vieux zoos ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 janvier 2001 (n°16105), p.12.

- Bernard Marc, « La réouverture du site se précise », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 03 mai 2001 (n°7641), p.3.

- Pothonier Alain, « Le scandale du zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 02 août 2001 (n°16298), p.51.

- « Le zoo du Chaudron : quel cirque ! », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 19 août 2001 (n°16315), p.11.

- Bernard Marc, « L'Europe émue par les animaux du zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 21 novembre 2001 (n°7719), p.3.

2002

- Bernard Marc, « Parc zoologique de Saint-Denis Réouverture annoncée en fin d'année », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 24 mai 2002 (n°7902), p.7.

- M.B., « Parc zoologique de Saint-Denis La réouverture se précise », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 09 octobre 2002 (n°8040), p.3.

- Hugodot Benjamin, « Réouverture partielle en décembre », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 16 octobre 2002 (n°16734), pp.12-13.

- A. Helge, « Les victimes du zoo de Saint-Denis », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 31 octobre 2002 (n°16749), p.64.
 - « Coup de jeune sur le Chaudron », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 13 novembre 2002 (n°16765), p.9.
 - Une citoyenne indignée, « Un zoo, une lourde charge », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 16 novembre 2002 (n°16765), p.64.
 - M.Z., « Le zoo paré pour le 20 décembre », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 13 novembre 2002 (n°8075), p.10.
 - Bernard Marc, « La première tranche inaugurée demain Réouverture partielle du zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 18 décembre 2002 (n°8110), p.19.
 - « Des limites au ridicule », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 décembre 2002 (n°16799), p.10.
 - « Le zoo du Chaudron ouvre enfin ses portes au public », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 décembre 2002 (n°16799), pp.12-13.
 - M.B., « Inauguration de la 1^{re} tranche du zoo de Saint-Denis Une renaissance réussie », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 20 décembre 2002 (n°8112), p.19.
- 2003
- Chassagne David, « Les enfants sont contents, nous aussi », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 05 janvier 2003 (n°8128), p.3.
 - J-P T., « Tous au zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 06 janvier 2003 (n°8129), p.2.
 - Hassen Aurélie, « Parc zoologique du Chaudron : Les nouveaux pensionnaires », *Visu*, le 07 janvier 2003 (n°981), pp.102-103.
 - « Et si on allait au zoo ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 février 2003 (n°16863), p.12.
 - Bernard Marc, « Le club hippique de Bourbon a transmis la gourme Les poneys du zoo touchés », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 05 août 2003 (n°8339), p.15.
 - « Gran Mèr Kal au zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 novembre 2003 (n°8436), p.20.
 - « Grand-mère Kal au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 10 novembre 2003 (n°17121), p.17.
- 2004
- Moreau Béatrice, « La renaissance du zoo de Saint-Denis », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 09 janvier 2004 (n°17179), p.12.

- Poudroux Delphine, « De nouvelles espèces en fin d'années », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 24 février 2004 (n°8522), p.20.
 - Le Bras Sabine, « Un métier « passion » », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 août 2004 (n°8709), p.19.
 - Zitte Michel, « Zoo de Saint-Denis Chasse au trésor pour les enfants », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 24 juin 2004 (n°8662), p.17.
 - N.T., « Chasse au trésor au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 juin 2004 (n°17345), p.17.
 - « Vite Dit Carnet rose », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 août 2004 (n°8709), p.7.
 - Le Bras Sabine, « Un métier « passion » », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 10 août 2004 (n°8709), p.19.
 - Des défenseurs du droit et de la dignité des animaux, « Zoo : ce ne sont pas que des bêtes », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 03 novembre 2004 (n°17477), p.56.
 - B.M., « Parc zoologique de Saint-Denis Enfin des travaux pour 2005 », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 06 novembre 2004 (n°17480), p.21.
 - A.A., « Le zoo a fait sa fête à Gran mèr Kal », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 08 novembre 2004 (n°17482), p.15.
 - F.G., « Zoo du Chaudron Gran Mèr Kal à l'honneur », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 08 novembre 2004 (n°8799), p.9.
 - Bernard Marc, « On s'est planté sur le zoo », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 16 décembre 2004 (n°8837), p.3.
- 2005
- « Grand angle Baby boom au zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 janvier 2005 (n°17557), p.3.
 - B.W., « Grand angle Le zoo a une faim de loup », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 18 mars 2005 (n°17610), p.3.
 - M.P., « Grand angle La pouponnière du zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 septembre 2005 (n°17804), p.3.
 - C.D., « Animation Gran Mer Kal au zoo du Chaudron Petits monstres chez les animaux », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 07 novembre 2005 (n°17843), p.14.
 - Seigle Frédérique, « Un tigre se fait la belle », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 19 décembre 2005 (n°17885), pp.6-7.

- Refait Emilie, « Django s'est fait la malle », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 19 décembre 2005 (n°9204), pp.6-7.

- « Django fait dodo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 décembre 2005 (n°17886), p.7.

2006

- « Communiqués officiels », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 21 janvier 2006 (n°17916), p.57.

- Poudroux Delphine, « Le zoo ferme ses portes », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 27 janvier 2006 (n°9243), p.17.

- « Le zoo se refait une beauté », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 29 janvier 2006 (n°17924), p.9.

- Goulan Valérie, « Des animaux exotiques en pleine ville », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 24 septembre 2006 (n°9482), p.26.

- B.G., « Les travaux à mi-parcours Le public lâché dans le zoo en avril 2007 », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 30 octobre 2006 (n°18196), p.13.

2007

- M.Z., « Le zoo devrait rouvrir en mars », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 17 janvier 2007 (n°9597), p.18.

- Zitte Michel, « Parc zoologique de Saint-Denis Les vérités de Jean-Hugues Poynin », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 19 janvier 2007 (n°9599), p.3.

- Espéret Jean-Pierre, « Zoo = prison », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 21 janvier 2007 (n°18277), p.53.

- B.G., « Le zoo toujours en cage », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 19 avril 2007 (n°18364), p.23.

- B.G., « Chantier du zoo du Chaudron « On peut espérer une réouverture en 2008 » », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 20 septembre 2007 (n°18517), p.20.

- Boyer Vincent, « Le zoo traîne sa misère », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 21 novembre 2007 (n°9903), p.19.

2008

- Desbleds Denis, « Saint-Denis : projet de ferme pédagogique Le zoo, c'est fini », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 22 septembre 2008 (n°10206), pp.8-9.

- « Quid du zoo ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 octobre 2008 (n°18907), p.23.

- Desbleds Denis, « Princesse candidate au museum », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 23 décembre 2008 (n°10298), p.8.

2009

- Graignic Bruno, « Trois chimpanzés du zoo transférés en Hollande », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 21 mai 2009 (n°19120), p.19.
- B.G., « Cheetah quitte plus de trente ans de zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 23 mai 2009 (n°19122), p.19.
- Fontaine Stéphane, « Les chimpanzés en retraite en Hollande », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 25 mai 2009 (n°10448), p.5.
- Graignic Bruno, « Les trois chimpanzés du zoo quittent La Réunion ce soir », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 27 mai 2009 (n°19126), p.15.
- B.G., « Bye, bye les trois chimpanzés », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 28 mai 2009 (n°19127), p.3.
- Zitte Michel, « Cheeta, Zaza et Judith sont parties », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 28 mai 2009 (n°10451), p.14.
- Fontaine Stéphane, « Le zoo prépare sa mue », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 31 juillet 2009 (n°10515), pp.2-3.

2010

- MKG, « Un feuilleton vieux de dix ans », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 22 juin 2010 (n°10838), p.10.
- Grondin Marie-Karine, « Saint-Denis Django partira lui aussi Comment lui dire adieu », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 04 juillet 2010, pp.2-3.
- A.J., « Pour une nouvelle approche du monde animal », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 13 juillet 2010 (n°19535), p.20.

2011

- Ponin-Ballom Juliane, « 2,8 millions pour transformer le zoo en ferme pédagogique », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 avril 2011 (n°19819), p.8.
- J.P-B, « Transformation du zoo : seuls les animaux domestiques vont rester... », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 19 août 2011 (n°19935), p.17.

2012

- « Le dernier tigre du zoo est mort », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 01 juillet 2012 (n°20249), p.5.

2013

- I.M., « Bonjour veaux, vaches, cochons ! », *Visu*, le 16 juillet 2013 (n°1530), pp.22-23.

2014

- De Barros Jeanne, « Le projet de ferme pédagogique abandonné », *Le Quotidien de La Réunion et de l'océan Indien*, le 19 novembre 2014 (n°21110), p.19.

- J.P-B, « Activité poney à l'ex-zoo : des parents écrivent à la SPA », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 05 décembre 2014 (n°21126), p.24.

2015

- A.J., « L'ancien zoo devient couloir de la mort pour certains animaux », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 02 juin 2015 (n°21302), p.17.

- « Nassimah Dindar au secours des tortues du zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 24 juin 2015 (n°21324), p.15.

- JCM, « Sauvons les animaux du zoo », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 26 juin 2015 (n°21326), p.2.

- « Les animaux de la ferme pédagogique vendus aux enchères », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 28 juin 2015 (n°21328), p.6.

- « Qui veut adopter les 211 animaux du zoo de Saint-Denis », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 16 septembre 2015 (n°21408), p.11.

- « Vous avez réagi sur clicanoo.re », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 17 septembre 2015 (n°21409), p.2.

- Gignoux Sébastien, « Barricade au Chaudron, bientôt les élections ? », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 22 septembre 2015 (n°21414), p.11.

- « Vous avez réagi sur clicanoo.re », *Le Journal de l'île de La Réunion*, le 22 septembre 2015 (n°21414), p.2.

Délibérations du conseil municipal

- « Mise sur pied d'un Comité de Gestion pour le Zoo du Chaudron », affaire n°27/12, troisième session ordinaire du conseil municipal, le mercredi 6 octobre 1976, Saint-Denis.

- Extrait de la délibération n°89.2.01., deuxième séance annuelle du conseil municipal, le samedi 15 avril 1989, Saint-Denis.

- Procès verbal de l'élection du maire et des adjoints, délibérations n°01.2.01 et 01.2.02. deuxième séance annuelle du conseil municipal, le vendredi 16 mars 2001, Saint-Denis.

- Procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, délibération n°08.1.01, première séance annuelle du conseil municipal, le samedi 22 mars 2008, Saint-Denis.

- Procès-verbal de l'élection du maire et des adjoint, délibérations n°14.1.01 et n°14.1.02, première séance annuelle du conseil municipal, le vendredi 04 avril 2014, Saint-Denis.
- « Orientations Budgétaires 2014 », délibération n°14/2-04, deuxième séance du conseil municipal, le samedi 12 avril 2014, Saint-Denis.
- « Cession des animaux de la ferme pédagogique Approbation de la procédure », délibération n°15.3.40., troisième séance annuelle du conseil municipal, le samedi 27 juin 2015, Saint-Denis.

Rapport de stage

- Trinquet Sophie, *Expertise pour l'accueil des scolaires au Parc Animalier de la Réunion*, DESS Sciences et Gestion de l'environnement tropical, Université de La Réunion, juin 2003, 43 p.

Entretiens

- Entretien avec Delcroix Michel, vétérinaire à la clinique du Barachois, Saint-Denis, le 02 septembre 2020, 00:36:26.
- Entretien avec Issac Salim, ancien contre-maître au zoo du Chaudron, Saint-Denis, le 08 octobre 2020, 00:36:27.
- Entretien avec Boullay Stéphane, ancien directeur du zoo du Chaudron, Saint-Denis, le 12 octobre 2020, 00:53:45.

Reportage

- Grondin Valeska, « Les jardins familiaux du Chaudron : un potager partagé pour les dionysiens », Clicanoo, YouTube, le 24 octobre 2018, 00:06:08.

Podcast

- Gougache Bernard et Gancille Marc, On s'explique : le Zoo Parc de La Réunion, On en parle, on s'explique, Réunion 1ère, le 07 décembre 2020, 01:29:15.

Bibliographie

Ouvrages

- Baratay Eric et Hardouin-Fugier Elisabeth, *Zoos. Histoire des jardins zoologiques en occident (XVI^e-XX^e)*, La Découverte, Textes à l'appui, 1998, 294 p.
- Baratay Eric (dir.), *Aux sources de l'histoire animale*, Editions de la Sorbonne, 2019, 281 p.
- Blunt Wilfried, *The Ark in the Park the Zoo in the Nineteenth Century*, Book Club Associates, 1976, 256 p.
- Delort Robert, *Les animaux ont une Histoire*, Seuil, Points Histoire, 1993, 503 p.
- Gay Pierre, *Des zoos pour quoi faire ? Pour une nouvelle philosophie de la conservation*, Delachaux et Niestlé, 2005, 222 p.
- Jacob Pascal, *La Fabuleuse Histoire du zoo*, Seuil, 2018, 176 p.
- Loisel Gustave, *Histoire des ménageries de l'Antiquité à nos jours*, O.Doin, 1912, 404 p.
- Martinez Paul François, *Géopolitique de la Réunion. Tome 2 :1991, éruption sociale, 1992, raz de marée politique...et répercussions...*, Océan Editions, 2002, 343 p.
- Paoli Laurence, *Zoos : un nouveau pacte avec la nature*, Buchet-Chastel, Dans le vif, 2019, 128 p.
- Pastoureau Michel, *Les animaux célèbres*, Arléa, Arléa-Poche, 2008, 303 p.
- Pouillard Violette, *Histoire des zoos par les animaux*, Champ Vallon, L'environnement a une histoire, 2019, 467 p.

Chapitre d'ouvrages

- Baratay Eric, Ramenez-les vivants ! : de la savane au zoo, *Chemins d'étoiles*, Transboréal, 2006, pp.82-89.
- Baratay Eric, La visite au zoo : regards sur l'animal sauvage captif, 1793-1950, Stéphane Frioux, Émilie Pépy. *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine*, ENS Lyon, 2009, pp.165-175.
- De Planhol Xavier, L'homme au secours de l'animal, dans *Le paysage animal : l'homme et la grande faune, une zoogéographie historique*, Paris, Fayard, 2004, pp. 418-494.

Articles de revues

- Agulhon Maurice, Le sang des bêtes. Le problème de la protection des animaux en France au XIX^e siècle, *Romantisme*, 1981, n°31. Sings, pp. 81-110.

- Baratay Eric, Mayaud Jean-Luc, Un champ pour l'histoire: l'animal, *Cahiers d'histoire*, Comité historique du Centre-Est, 1997, 42 (3-4), pp.410-470.
- Baratay Eric, Elisabeth Hardouin-Fugier, Les représentations de la nature : l'exemple des zoos, *Raison Présente*, 132, n°1, 1999, pp. 39-46.
- Beck Corinne, Fabre Eric, L'animal, l'histoire et l'histoire naturelle. Un mariage à trois est-il possible ?, *Études rurales*, n°189, 2012, pp.107-119
- Chaumier Serge, Quand les objets s'animent. De la visite au muséum d'histoire naturelle à la promenade au zoo, *Techniques et culture*, n°50, 2008, pp. 144-163
- Estebanez Jean, Les jardins zoologiques ou l'exotique à portée de main, *Le Globe*, 2008, pp.89-105
- Estebanez Jean, Ceux qui sont proches. Les soigneurs au zoo., *Sociétés*, 108, n°2, 2010, pp. 47-57
- Marvin Garry, L'animal de zoo, *Techniques & Culture*, 50, 2008, pp. 102-119.
- Routes, flux et réseaux en Indianocéanie du VIII^e siècle à nos jours, L'animal en Indianocéanie de l'Antiquité à nos jours suivi de L'esclavage : nouvelles approches., *Revue historique de l'océan Indien*, 15, AHIOI, 2018, 517 p.

Reportage

- Perrine Crosmary, Le monde animal, Les nouveaux explorateurs, Canal Plus, le 16 novembre 2014, 00:52:26.

Podcast

- Baratay Eric, Les animaux en cage : sous le regard des hommes, Concordance des Temps, France Culture, le 18 février 2012, 00:59:27.

Annexes.

Table des annexes

Annexes.....	179
Annexe 1 : Forêt de l'Étang-Salé.....	180
Annexe 2 : Brochure sur la forêt de l'Étang-Salé, parc départemental de La Réunion.....	181
Annexe 3 : Animaux du zoo de l'Étang-Salé.....	203
Annexe 4 : Evolution de l'emplacement du zoo de Saint-Denis.....	205
Annexe 5 : Vues du zoo de Saint-Denis.....	219
Annexe 6 : Localisation des bidonvilles à Saint-Denis.....	211
Annexe 7 : Entretien avec un vétérinaire du zoo.....	212
Annexe 8 : Enfants en visite au zoo de Saint-Denis.....	220
Annexe 9 : Les animaux enfermés.....	223
Annexe 10 : Le circuit de mini-bolides.....	227
Annexe 11 : Entretien avec un directeur du zoo.....	228
Annexe 12 : Portraits des directeurs du zoo durant les années 90.....	241
Annexe 13 : Soigneurs au zoo de Saint-Denis.....	244
Annexe 14 : Entretien avec l'ancien contremaître du zoo.....	245
Annexe 15 : La station animalière.....	255
Annexe 16 : Exemple d'un panneau d'information au zoo.....	256
Annexe 17 : L'enclos des lions.....	257
Annexe 18 : L'enclos des chimpanzés.....	258
Annexe 19 : L'annonce de la mort du lion.....	261
Annexe 20 : Le maire à l'inauguration du zoo en 2002.....	263
Annexe 21 : Animaux visibles au zoo après la rénovation.....	264
Annexe 22 : L'îlot aux lémuriens.....	267
Annexe 23 : Les tigres en cage.....	268
Annexe 24 : Portraits d'employés du zoo.....	270
Annexe 25 : Nouveaux-nés au zoo.....	271
Annexe 26 : L'évasion du tigre.....	273
Annexe 27 : La future ferme pédagogique.....	274

Annexe 7 : Entretien avec un vétérinaire du zoo.

Retranscription d'un entretien semi-directif que j'ai mené avec un des vétérinaires qui a travaillé pour le zoo de Saint-Denis.

Date : le mercredi 02 septembre 2020.

Durée : 36 minutes et 26 secondes.

Je lui montre des photocopies de coupures de presse

- En tant que vétérinaire du zoo, vous êtes arrivé au zoo en quelle année ?
- Je suis arrivé en tant que vétérinaire du zoo en... Vous vous rappelez de la date de création du zoo ?
- Oui, c'est 76. C'est l'article que je vous montre là, le transfert des animaux de l'Étang-Salé au Chaudron.
- Je suis arrivé au zoo en 77.
- 77 ? D'accord, comment avez-vous été sollicité pour être vétérinaire du zoo ?
- J'ai été sollicité par la mairie à l'époque. C'était un adjoint qui s'en occupait.
- Vous étiez vétérinaire depuis combien de temps à peu près à cette période là ?
- Moi je suis arrivé à La Réunion en 67... en tant que salarié du département, et en faisant des rondes je me suis installé sur le Barachois.
- Votre réaction lorsqu'on vous a demandé d'être vétérinaire au zoo ?
- Alors quand on m'a proposé ça j'étais enchanté parce que quand j'étais même...à la l'âge de [3 ans] je voulais être vétérinaire et je voulais être vétérinaire de zoo. Alors ça tombait bien. Du coup j'avais aucune formation, alors ce que j'ai fait c'est que j'ai été faire des stages au zoo de Vincennes à Paris à l'occasion de mes vacances chaque année et puis je me suis formé comme ça... Déjà dans les bouquins... et puis à l'époque on se formait essentiellement par la pratique. Il n'y avait pas toutes les formations qu'on a actuellement, tous ces moyens de recherches.
- D'accord, votre formation au zoo de Vincennes a duré combien de temps à peu près ?
- Je passais 1 ou 2 semaines pendant 2 ou 3 ans. J'ai créé des liens avec le zoo de Vincennes, on essayait de s'inspirer de ce qui se passait là bas. C'était pas facile parce que le zoo du Chaudron était exigu. Les cages étaient très exigu... à mon avis c'est des choses qui ne serait plus viables maintenant.
- La première trace que j'ai de vous dans les articles du *JIR* notamment, je vais vous la montrer, c'est en janvier 81. **je montre l'article** Et donc là en gros il est dit que vous interveniez les vendredis, ponctuellement, pour les soins.
- On avait instauré un jour de visite hebdomadaire, et après c'était sur appel. A l'occasion de ces visites hebdomadaires je faisais un tour complet du parc zoologique pour regarder tous les animaux, interroger les soigneurs et instaurer des plans de prévention de prophylaxie, de vaccination. Tous les animaux étaient vaccinés selon les vaccins adaptés à leur espèce. Le lion, le tigre, les panthères étaient vaccinés à la sarbacane.
- Pendant toutes ces années, lorsqu'il y avait de nouveaux animaux à acquérir ou de grandes décisions du genre, est-ce que vous participiez aux décisions avec les responsables ?
- Pour le choix des animaux ? Non, pas vraiment. Moi j'intervenais vraiment pour l'entretien, la prévention, les soins, les conseils que je pouvais donner, quelques formations pour les soignants. Les soignants n'étaient pas, comment dirais-je ? Vraiment compétent. C'était des employés de la mairie qui n'ont jamais eu de formation particulière donc c'était parfois un peu difficile pour le suivi des soins et surtout la surveillance des animaux, ils n'avaient pas le... le « feeling » pour voir un animal vraiment malade, c'est pas comme dans un centre de soin.

- Oui, ils n'avaient pas l'expérience... D'accord. Et, est-ce que vous avez déjà été surpris par un animal que la mairie a souhaité acquérir ? Vous vous seriez dit que jamais on pourrait s'en occuper ?

- J'ai été surpris, agréablement, quand j'ai vu... Bon ça, ça peut être critiqué... Mais enfin, quand j'ai vu arriver les éléphants, des girafes, tous ces animaux là... Voilà, pour un vétérinaire ça fait plaisir. Ça m'a permis de me pencher sur leur biologie, leur caractère et puis essayer, c'était assez limité... autant que faire ce peu... d'améliorer leur état de captivité.

- Oui...

- Notamment pour les singes, rechercher des jeux. Les félins... ce qu'il faut pour qu'ils fassent leurs griffes. Il y avait pas mal de... Notamment un lion qui faisait des ongles incarnés. Il fallait régulièrement l'endormir pour le soigner. On s'en rendait compte lorsqu'il commençait à boiter un petit peu. Et d'ailleurs j'ai pas mal d'ongles de ce lion que j'ai fait monter sur des chaînes, j'en ai distribué à tous mes enfants comme [pendentif] un ongle... c'est joli d'ailleurs.

- Ah d'accord, un ongle de lion ? Comme les dents de requins ?

- Oui.

- Oh c'est sympa. Alors... **Je montre une photocopie** Ici, cet article de 84, c'est lorsque vous avez adopté un lionceau il me semble.

- Oui... Ça a été l'un de mes grands... grande joie et grand remord aussi.

- Oui ?

- Donc la lionne mettait régulièrement bas mais ne s'occupait pas de ses lionceaux et ils mourraient... Bah parce qu'ils étaient pas occupés. Bon, une année j'ai eu la faiblesse de... Il y en a un qui était né tout seul... et bah de vouloir l'élever donc je l'ai élevé au biberon jusqu'à l'âge de... Je l'ai gardé à la maison jusqu'à l'âge de huit mois. Il n'y avait pas toutes ces législations actuelles à l'époque, moi j'étais dans une maison avec un jardin et j'avais donc ce lion qui vivait avec mes chiens, jusqu'à l'âge de huit mois sans aucun règlement particulier sans aucune autorisation nécessaire à avoir. Et... d'ailleurs j crois que c'est moi que vous voyez, j'avais 5 dalmatiens à l'époque ils s'amusaient. Et ce lion d'ailleurs il était un peu... L'autorité du chat, quand il voulait aller manger dans la gamelle du chat, le chat le faisait fuir. Et ce lion rentrait dans la maison. C'est plus difficile à garder qu'un chien parce que... comme il fait chaud on a les fenêtres ouvertes et il sautait par la fenêtre quand il voulait partir, voilà.

Bruit de téléphone qui sonne

Je sais pas si cette histoire de lion vous intéresse, c'est pas tellement l'histoire du zoo ?

- Euh... Si, en fait je m'intéresse aussi à tout ce qui était autour.

- Alors ce que j'ai fait c'est que je l'ai gardé jusqu'à huit mois, j'ai désespérément cherché une solution pour son avenir. En Afrique, en France... alors en France les lions j'crois que **bruit de klaxonne** [...] ils n'en voulaient pas, en Afrique j'avais pas confiance tellement, j'ai pas eu d'interlocuteur valable et un cirque est passé à La Réunion. Il y avait un jeune d'une vingtaine d'années qui était dompteur et qui avait l'air de bien s'occuper de ses animaux, d'avoir le « feeling » avec eux, donc on l'a laissé partir avec le cirque et je m'en rappellerais toujours parce que c'est moi qui l'ai conduit au pont pour le mettre dans le bateau... dans ma voiture... et qui l'ai fait monter dans le bateau sur la planche et il y avait une cage. Je l'ai fait rentrer et puis je suis reparti, j'ai plus jamais eu de nouvelles, c'est dommage. On m'a vaguement dit, mais alors c'est peut-être le ladi lafé, qu'il avait terminé sa vie dans une cage dans une grande surface en Amérique, je sais pas. J'aurais bien aimé savoir mais j'avais... je l'avais donné en avance au cirque qui jouait dans les différentes communes de l'île trois quatre semaines après le dompteur et sa mère m'ont rappelé le lion était malade alors ils m'ont dit « il s'ennuie de vous... revenez ». Je suis arrivé et en fait c'est pas qu'il s'ennuyait de moi, c'est qu'il était bien malade. D'ailleurs quand il m'a vu il était ravi, il miaulait. Le langage des lions est très varié, beaucoup plus varié qu'un langage de chien ou de chat. Et en fait il avait une occlusion intestinale, une occlusion intestinale parce qu'il avait avalé une ficelle sur laquelle il y avait eu des petits morceaux de poisson ça lui avait entortillé les intestins et donc je l'ai fait une entérectomie, j'ai bien eu envie de pousser l'anesthésie qui... Pour qu'il ne se

réveille pas... Bon je l'ai pas fait.... Et il est parti, voilà. Que vous dire de plus ? Je faisais partie du Lion's club à l'époque je me rappelle qu'une fois je l'avais emmené à la réunion, à la réunion hebdomadaire... euh... c'était tous les 15 jours. A la réunion du Lion's club... Je trouvais qu'un lion au Lion's club c'était pas mal. Et puis je le promenais dans la voiture, il montait sur la banquette arrière... C'était sympa. Et puis il y a avait le *JIR* là qui s'intéressait...

- Oui, c'est ça qui a fait ces articles... ça c'est l'article en entier... **Montre l'article** Oui, il y a eu pleins de petites histoires comme ça... Là c'est vous qui... **Montre un article**

- Ah oui ! Ça c'était un serpent.

- Oui, un python

- Ouais, qui était arrivé au ...

- Au Port c'est ça et après il a été ramené au zoo...

- Ouais **Il regarde l'article**

- Ah oui ça c'était... ça c'est le portrait que vous avez fait en 91 pour... ça c'est le *Quotidien*.

- Ah ouais, ça c'était le *Quotidien* ça ?

- Oui.

- D'accord.

- Et du coup, les singes qui sont dans la cage euh...

- Ils s'étaient échappés une fois.

- Oui, c'était vers quelle année ? Vous savez ? Parce que j'ai vu que plusieurs fois il y a eu des épisodes où... il y avait des singes qui s'étaient échappés.

- Oui, à mon avis c'est vers les années 85.

- 85, d'accord....

- Là il y a pas la date du journal ?

- La date du journal est là **Je montre la date sur l'article**, c'est 91 il me semble.

- 91 ?

- Oui.

- Bon bah oui c'était entre 85 et 90 oui.

- D'accord, ok.

- Donc, là je vous avais dit l'autre jour que les pompiers n'étaient pas équipés.

- Oui.

- Toujours est-il que c'est moi qui ait récupéré les chimpanzés dans Sainte-Clotilde. Il y a... La... La chimpanzé je l'ai vu arriver à Gillot par avion.

- Oui, euh...

- J'ai un petit article là-dessus... j'ai dû le retrouver... Elle avait... elle était habillée en marin.

- Ah si, il me semble avoir vu cet article... C'était pas Chee... Cheetah ?

- Cheetah, oui. Elle était habillée en marin. Je pense qu'elle était sociabilisée à l'époque et puis elle a été mise dans le zoo où les soigneurs ont [notamment] contribué à... à avoir suffisamment d'empathie pour créer vraiment... des liens **Bruit de voiture qui passe**

- Des liens avec elle.

- Très forts. Et Cheetah je m'en rappelais... parce que je m'occupais de l'arrivée des animaux à l'époque.

- Oui, alors, du coup...

- Les importations d'animaux... Aussi bien vivants que les viandes etc. Parce que c'était.... Il y avait pas beaucoup d'avions à l'époque, il n'y avait des avions tous les jours.

- Oui, du coup vous faisiez la réception de l'animal avec les responsables... ?

- Je faisais la réception des animaux.

- D'accord.

- Donc j'ai connu Cheetah comme ça. Et... Cheetah donc quand elle s'est échappée dans Sainte-Clotilde elle rentrait... Elle avait été notamment dans la cour d'une maison et il y avait un lavoir avec du linge et elle s'était mise à faire la lessive.

- C'est incroyable...

- Quant au mâle, il était impressionnant. Lui il avait...
- C'était Charlie le... le mâle ?
- Charlie c'était ?
- Oui.
- Il avait un peu créé la terreur dans certaines maisons...
- Ah oui ?
- Quelqu'un... Un monsieur avait essayé de le chasser avec un bâton et je pense que le singe l'avait frappé enfin c'était des... Ça fait partie des petites histoires. Donc, Charlie je m'en rappelle très très bien, quand je l'ai retrouvé il était assis sur un trottoir les pieds dans la rue et puis... il regardait partout. Il avait peut-être quelque chose à la main je me souviens plus quoi. Donc moi avec la sarbacane j'ai envoyé une petite flèche dans les fesses et il s'est endormi. Et on a retrouvé la trace de Cheetah sur le toit d'un immeuble, donc il y avait pas de [paravent], il y avait rien. J'ai essayé de la faire bouger un petit peu parce qu'elle était un peu craintive quand même. De façon qu'il y ait assez de place derrière pour qu'elle ne saute pas par... par-dessus bord. Et puis, j'ai aussi envoyé la petite flèche, elle s'est endormie. On les a ramenés au zoo.
- Du coup lors de ces opérations en fait c'était l'équipe du zoo qui était mobilisée et...
- Bah c'était un responsable et moi.
- D'accord...
- J crois qu'on avait une 4L à l'époque. On a sillonné les rues à la recherche de... des singes.
- D'accord, et...
- Alors ils s'étaient échappés...
- Oui.
- Parce qu'il y avait le plafond qui était une tôle, qui était rouillée. Alors ils avaient tordu la tôle mais c'était pas facile hein, ils avaient vraiment de la force.
- Oui.
- De toute façon Charlie quand il était en colère, il doublait de volume. [...] Il était impressionnant, il tapait... C'était assez impressionnant.
- Mais les conditions de captivité des animaux, est-ce que... ?
- Bon ça c'est un petit peu le grand malheur de ce zoo... C'est... Comme je vous dis c'était quand même pas une équipe... préparée à s'occuper d'un zoo. Et ils manquaient d'espace, ils manquaient de jeu. Et bon... C'était quand même un peu triste, oui.
- Oui...
- Notamment pour les lions et pour les singes. Bon, ils avaient un pneu, ils avaient un ballon... mais le ballon ils avaient vite fait de le crever. Une balançoire, et puis... On essayait de varier le plus possible.
- Oui, parce que à travers les articles que j'ai vu bah justement, sous... Dans les débuts du zoo [...] euh ça donne l'impression que... Bon voilà c'est les débuts du zoo les équipements c'est encore assez... Enfin ils font ce qu'ils peuvent.
- Sommaires.
- Oui, c'est assez sommaires mais il y a quand même cette volonté d'acquérir des animaux impressionnants.
- Oui.
- Des éléphants, des lions, des tigres... Malgré le manque de moyens.
- Oui.
- Et d'accumuler jusqu'à atteindre un nombre d'animaux assez important jusqu'à 500... Plus de 500 animaux.
- Oui.
- Et à un moment donné dans les années 80 ce qu'on... Ce que met en avant beaucoup la presse c'est aussi les naissances...
- Ce qu'on a fait... Enfin on a fait, ils ont fait et puis on était tous les trois assez passionnés pour ça. Il y a eu des animaux de vendu, il y a notamment une tigresse qui a été vendue quand elle était

petite, les tigres se reproduisaient très bien, et une petite tigresse a été vendue à une allemande qui était installée à La Réunion.

- Ah oui, j'ai vu ça. Au Tampon il me semble.

- Voilà, du Tampon. Bon, c'était une restauratrice.

- Oui, une restauratrice du Tampon c'est ça.

- Donc qui adorait sa tigresse. Malheureusement, elle a eu un cancer.

- Ah d'accord...

- Donc elle est repartie se faire soigner en Allemagne, en attendant elle a déposé la tigresse au zoo du Chaudron. Et cette tigresse alors... qui avait été élevée, sociabilisée, elle était plutôt triste. Très renfermée, plus que les autres. Elle se retirait beaucoup plus dans sa cage, que d'aller au devant. C'est un peu étonnant. Et donc elle a fini sa vie au zoo finalement. Et on a plus jamais eu de nouvelles de cette allemande. Bon, c'était triste pour cette tigresse quoi. Et il y a aussi des tigres qui ont été vendus à l'île Maurice.

- Oui, alors à un autre zoo c'est ça non ?

- Qu... Qui ont créé un zoo après celui du Chaudron.

- D'accord.

- Et moi, donc... étant donné que je m'occupais du zoo du Chaudron, j'avais obtenu une reconnaissance si l'on peut dire internationale.

- Haha, Ah oui ?

- Et quand les tigres de Maurice ont été malade, ils on eu des [...] qui nécessite des opérations, les Mauriciens ont fait appel à moi et j'ai opéré à l'île Maurice.

- Vous aviez eu une petite notoriété pour soigner les animaux sauvages en captivité. Et oui, je voulais vous parler de... Comme on a évoqué les naissances, j'aimerais évoquer avec vous les décès d'animaux, pour savoir un peu ben qu'est-ce qui se passait avec le cadavre ?... comment enfin...

- Ben le cadavre c'est... il partait à l'équarrissage. Alors, il y a l'éléphant qui était tombé dans la fosse un jour.

- Oui, l'éléphant, ça je l'ai vu.

- La femelle...

- Oui j'ai vu Heidi, la femelle.

- Elle est tombée dans la fosse, elle est morte dans la fosse. A mon avis elle est tombée dans la fosse parce qu'elle était malade. Et donc elle a... Eu envi de mourir peut-être... Et peut-être que là moi je faisais ma visite hebdomadaire, je posais des questions, je circulais, on l'a pas vu malade, personne ne l'a vu malade avant de la retrouver morte dans la fosse le matin. Il est possible qu'elle ait fait des coliques, qu'elle ait fait des [...] un peu enfin difficile à dire. Alors les éléphants ils ont pas loin des yeux des petits orifices avec des glandes qui sécrètent et qui coulent. Et les gens, à la mort de l'éléphant, les gens qui sont venus ils ont trouvé que le mâle pleurait. Donc là, c'était normal, c'était une sudation. Bien, donc il y a l'éléphante qui est morte sans être soignée. Par contre j'ai soigné un éléphant déjà. Un cirque qui est passé, il y avait un énorme éléphant qui était malade et j'me rappelle que le dompteur, son cornac, est venu avec moi on s'est approché et on a fait la piqûre. C'est assez impressionnant d'autant plus qu'il a... il a poussé un barrissement.

- Oui...

- Il y a ça. Il y a les girafes qui sont mortes aussi. Alors les girafes, là aussi retrouvées mortes sans qu'elles ont été soignées. Et... Je pense que le zoo était très riche en... locataires **Téléphone qui sonne** mais qu'il manquait malheureusement d'espace et puis de moyens. Et puis la législation à l'époque était peut-être pas assez [...] pour exiger que... qu'on leur donne un peu ce dont ils avaient droit c'est-à-dire un espace, des conditions de vie...

- Est-ce-que la Direction des Services Vétérinaires à l'époque...

- Bah elle passait mais elle trouvait rien à redire. Moi-même j'aurais pu mais j'ai pas exigé plus... Qu'est ce que je voulais dire ? ... Ça va me revenir parlons d'autres choses. **Interruption, il est au téléphone** Alors attendez j'essaie de voir... de me rappeler ce que je voulais vous dire. C'était quand même pas mal. On parlait des... on parlait de quoi ?

- On parlait des décès, les éléphants, les girafes. Vous avez soigné l'éléphant d'un cirque...
- Bon enfin donc c'était un peu la meilleure solution... Mais la partie la plus importante c'était pour moi la prévention, pour ne pas soigner ces animaux puisqu'on ne peut pas trop les manipuler, le moins possible. La prévention elle est médicale, la prévention elle est alimentaire aussi : étudier les rations pour qu'ils se portent le mieux possible. Et puis... mettre en place des plans de désinfections aussi.
- D'accord, comment ça se passait ces plans de désinfections ?
- Avec des pulvérisateurs, il y avait chaque... Tous les mois à une date précise où tout était désinfecté, traité. Je veillais à ce que les parcs soient propres...
- Oui.
- Alors... Il y avait les zèbres... Vous avez vu ? [...]
- Oui il y avait les zèbres, les impalas, les koudous aussi...
- Les koudous... Il y avait les autruches, il y avait...
- Il y avait même un loup au tout début qui arrivait de l'Étang-Salé.
- Il y avait un loup aussi...
- Je sais... Il est resté le loup ou... ?
- Il n'a pas vécu très très longtemps, non.
- Oui, déjà dans l'article quand il est arrivé de l'Étang-Salé, on disait que le loup était famélique. Du coup, déjà il était mal en point.
- Oui mal en point déjà.
- Vous avez connu un peu le zoo de l'Étang-Salé ou... ?
- Non.
- Pas du tout ?
- Non.
- D'accord... Et oui, je voulais vous demander... Du coup vous avez commencé dans les années soixante-dix...
- 77.
- Voilà, au tout début, et votre mission pour le zoo a duré jusqu'à quelle année ?
- Alors, ma mission... En 90 j'y étais encore.
- Oui.
- Oui ça c'est intéressant, alors... En fait ma mission elle s'est arrêtée avec les élections.
- Oui c'est bien ce que je pensais, j'ai l'impression que les élections...
- Ça ça fait [râler]...
- De 89, c'est ça ?
- Le changement de mairie de 89...
- Oui, j'ai bien vu qu'il y avait un changement...
- Mais en 90 j'y étais encore.
- Oui, oui parce qu'en 91 le *Quotidien* a fait votre portrait... Vous y étiez encore.
- Ouais, mais bon voilà... le changement de mairie.
- Oui c'est ça l'équipe municipale a changée et donc...
- Alors que moi j'avais aucune raison d'être impacté par ce changement.
- Oui parce que j'ai vu qu'après, justement à partir des années 90... Il y avait un responsable de la mairie, mais ils ont fait appel à des personnes de l'extérieur... des biologistes, zoologistes, pour diriger le zoo et là...
- Alors justement il y a un moment ils ont changé, ils ont fait venir quelqu'un de métropole.
- C'est ça.
- Un biologiste... Chacun est un petit peu imbu de lui-même, j'ai senti que lui biologiste, directeur du zoo, il estimait qu'il était compétent et il a mis fin aux visites mensuelles.
- Ah d'accord.
- C'était mensuel ou hebdomadaire ? Je m'en souviens plus comment elles étaient les visites... Je me demande si elles étaient hebdomadaires.

- Hebdomadaires il me semble.
- Et il a mis fin en disant que ce n'était pas la peine.
- Ah d'accord.
- Ça m'a déçu, ça m'a un peu... Un peu faire mettre un pas en dehors du zoo. Ça ne faisait plus comme je voulais. Moi je pense que quand je passais toutes les semaines, je faisais toutes les allées du zoo que je regardais, j'interrogeais les employés... C'était sympa.
- Oui, vous aviez votre routine, votre expérience...
- Tout biologiste qu'il était, je pense qu'il aurait continué à avoir des rapports... Ils essayaient de faire des économies mais on avait des économies mal placées. Parce que ma visite hebdomadaire était facturée comme une simple visite... c'était pas dithyrambique, comme on paît pour soigner un animal ou que je vienne pour faire le tour, ça prend quand même 1 heure, je facturais comme une simple visite.
- D'accord...
- Bon, un peu décevant ça... qu'on ait supprimait ça... donc... je sais même plus s'il a continué à appliquer les plans de prophylaxie...
- Alors... D'ailleurs ce premier biologiste je crois qu'il est pas resté très longtemps il me semble, parce qu'il était là en 91 et en 93 il a été changé par un autre biologiste qui là... a voulu un peu... [...] Là aussi, bon le courant est pas tellement passé. Je sais pas à quel titre on l'avait nommé et il était surtout moins compétent que l'autre... Je sais pas quel formation il a eu.
- Euh... Il me semble qu'il était aussi biologiste... enfin de ce que la presse rapporte.
- Ah oui ?
- Oui, lui il voulait changer l'image du zoo pour l'amener vers quelque chose où il y avait plutôt des espèces locales notamment... Ou même pas...
- Peut-être une ferme après ?
- Oui voilà... quelque chose de plus modeste.
- Moi je pense que le zoo, s'il est bien fait mais moderne etc. Je pense que c'est bien de pouvoir montrer aux enfants... Le but au départ c'était pour les enfants du Chaudron.
- Oui c'était pour les enfants...
- Parce que c'était un peu festif aussi.
- Oui d'ailleurs ça a été créé dans le cadre des fêtes de Saint-Denis. C'était le but premier.
- [...]
- Il faut savoir que Charlie est mort et que Cheetah est partie en Hollande.
- Oui c'est bien ça.
- Et après j'ai plus eu de nouvelles... J'ai été interviewé pour le départ de Cheetah, au point de vue historique j'ai retrouvé sur internet un papier de mon interview...
- Ah si ! Je crois que c'était en 2009.
- Je parle de Cheetah.
- [...]
- Je pense que les organismes municipaux ne sont pas les mieux...
- Les mieux placés ?
- Les mieux placés pour avoir ce genre de... d'établissement. Parce que c'est trop indu au changement de mairie, aux connaissances etc. ça freine un petit peu quoi. Et puis les employés de mairie ils étaient pas vraiment fait pour être soigneur.
- Oui... C'était un peu dans l'improvisation peut-être ?
- Oui, et puis c'est pas [...] c'est pas une vocation. Je savais pas toujours si le traitement était fait.
- Bien, vous avez d'autres choses... Enfin vous avez retrouvé ce que vous vouliez me dire tout à l'heure ?
- Non... C'est pas grave si ça me revient je vous le dirais
- D'accord

-Mais c'était peut-être pour Cheetah effectivement et son départ en métropole... C'était sympa, qu'elle puisse repartir pour être dans un meilleur endroit. En fait justement pour recaser les animaux un peu en détresse.

Annexe 11 : Entretien avec un ancien directeur du zoo.

Retranscription d'un entretien semi-directif que j'ai mené auprès d'un ancien directeur du zoo de Saint-Denis.

Date : le lundi 12 octobre 2020.

Durée : 53 minutes et 45 secondes.

- Alors, on va parler du zoo et de votre expérience durant les années où vous y étiez. Tout d'abord je souhaiterais savoir comment vous avez été sollicité pour être directeur du zoo ? Et quel a été votre parcours avant votre mission au zoo ?

- Euh... Dans les années 89...euh... Enfin bien avant parce que j'étais VAT à la Région, donc euh... Mais j'ai un problème de date moi à chaque fois. Donc j'suis arrivé en ? Je sais même plus.

- Vous êtes arrivé en 93 il me semble.

- En 93, bon. Avant j'ai fait 7 ans au Conseil régional à la direction de l'aménagement du territoire etc. C'était en centre ville à l'époque et dans mon processus de VAT, donc Volontaire à l'Aide Technique, j'avais fait bio à Toulouse. Donc moi c'était plus l'aspect environnementale, l'aménagement paysager etc. et comme j'avais fait bio je m'étais intéressé à la ferme aquacole enfin des choses comme ça.

- Oui.

- J'ai été embauché par la Région après mon temps de VAT parce que le VAT c'était 18 mois et donc la Région Réunion... on va dire après c'est confidentiel... Mais après le changement de présidence j'ai préféré trouver...enfin postuler ailleurs.

- D'accord.

- Du coup j'ai cherché ailleurs. Et un jour je suis tombé sur une annonce de la mairie de Saint-Denis comme quoi ils cherchaient un directeur de zoo. Et ben j'ai dit et ben aller banco on y va !

- Ah, sans avoir d'expérience... ?

- Je connaissais même pas l'endroit.

- Haha.

- Non mais moi dans le cadre de mes études moi j'ai fait bio, j'ai fait écologie... Enfin j'ai des UV etc. Donc je veux dire c'était plus ma filière ça. Et c'est vrai que ce défi là... euh parce que quand j'y suis allé et que j'ai rencontré le directeur, il m'a montré tout ce qu'il fallait voir et pour moi c'était d'une logique... Enfin j'veux dire il y avait des choses à faire, euh il fallait bien s'entourer... A l'époque je connaissais pas les soigneurs... Enfin, ceux qu'on appelait soigneur à l'époque mais qui ne sont pas soigneurs du tout malheureusement parce que c'était des employés communaux... euh... Donc j'ai passé l'entretien avec la ville et l'ancien Comité de direction.

- Oui.

- Et puis j'ai été recruté. Dans la foulée j'ai passé le certificat de capacité à la gestion des animaux sauvages enfin le certificat donné par le ministère à l'époque de l'Agriculture... Et je me suis lancé.

- Et est-ce que, avant tout ça, vous aviez fréquenté des zoos est-ce qu'il y avait une attirance particulière pour les animaux, pour ce métier, ou pas spécialement ?

- Les zoos... Moi j'suis anti-zoo moi.

- Anti-zoo, ah bon ? C'est intéressant...

- Moi j'ai toujours vécu... J'suis arrivé à La Réunion j'avais 18 mois donc tout ce qui était côté naturel... les chevaux, la maison... Tout ça, ça fait que mon attirance pour ce domaine là de l'extérieur et être en contact avec les animaux ça a toujours été le cas et c'est toujours le cas d'ailleurs, j'ai trois chiens, deux chats... la maison est à eux d'ailleurs...

- Je comprends.

- Non mais le précédent directeur a été important dans cette démarche là parce que lui avait un cursus un peu similaire même si il avait plus de spécialisation animalière.
- Oui, il me semble qu'il avait fait une mission à Madagascar.
- Il a fait une mission à Madagascar... L'arrivée au zoo ça a été déjà pour restructurer, dans la suite d'ailleurs de ce qu'il avait fait, tout ce qui était alimentation, soin, soin quotidien... Parce que au départ ça n'existait pas, c'était un peu à la... à la va vite quoi.
- Oui c'est bien ce qui me semblait. Enfin vous allez confirmer ou infirmer, c'est que, en fait, dans les dix premières années du zoo, enfin de 76 aux années 90 à l'arrivée du nouveau directeur, ben c'était exclusivement une gestion municipale, il n'y avait pas de spécialiste en biologie justement qui gérait et ben là on a une espèce d'accumulation d'animaux, de grands animaux, de fauves, d'animaux sauvages. Et en fait dans les années 80 il y a eu un boom des naissances, ils se sont retrouvés très vite débordés par cette accumulation.
- Surtout sur 2 hectares 5 c'était pas suffisant...
- C'est ça, ben la structure était déjà pas adaptée.
- Obsolète.
- Voilà, obsolète. Paraissait déjà obsolète par rapport au nombre d'animaux qu'il y avait. Et le nouveau directeur a essayé un peu de freiner tout ça. Et du coup c'est ce que vous avez aussi essayé de faire lorsque vous êtes arrivé... Enfin dans quel état était le zoo en fait quand vous avez repris ?
- Les structures... parce que mon prédécesseur avait pas trop la main lui, il était embauché de l'extérieur, il était pas employé communal donc déjà il s'est bagarré, c'est le mot, avec les quinze employés communaux qui avaient l'habitude d'une gestion en père de famille on va dire... « j'ai des canards donc je sais nourrir des fauves... », bon. Donc quand j'suis arrivé il avait quand même refait tous les régimes alimentaires, le protocole de suivi des soins et des vaccinations parce que tout ça, ça n'existait pas.
- D'accord.
- Donc sur cahier cerfa où on sait qu'à telle date il faut faire les rappels, un truc carré un peu comme chez un vétérinaire quoi. Donc ça là-dessus moi j'ai fait que la poursuite de ça, il avait déjà bien cadré l'affaire. Tout ce qui était en instance c'était les travaux de réhabilitation des espaces parce que tout était en faire rouillé, les sols étaient en béton défoncé... Ce type de structure, même en 93 quand j'suis arrivé, pour moi ça n'aurait même pas dû encore exister.
- Oui.
- Moi mes exemples c'est le zoo de Beauval, c'est des choses comme ça quoi.
- Oui.
- Même si je ne suis pas pour non plus.
- Oui, c'est ça mais c'était déjà...
- Pendant les années où j'y étais moi, c'était : limiter les naissances, faire venir des animaux qui sont hors annexes de la Convention de Washington, essayer de faire de la reproduction des lémuriens. Enfin, faire vivre l'existant en ramenant... parce que malheureusement on est obligé aussi de faire plaisir aux gens pour qu'ils viennent...
- Oui.
- On avait 100 000 visiteurs donc c'était pas mal.
- Oui.
- A 5 francs à l'époque.
- Oui.
- Donc c'était pas grand-chose... Mais on était obligé d'agrémenter l'espace avec des nouveaux spécimens... des oiseaux... Enfin que des spécimens qui sont là pour faire joli mais qu'ont pas une importance dans...
- Oui, dans la faune locale en fait, c'est ça ?
- L'histoire de la faune locale c'est venu euh vers la fin. Parce que j'ai toujours essayé, moi, de réformer en gros cette structure...Et... Mais là peut-être que je vais un peu vite dans votre...Euh... J'ai rencontré le directeur du zoo de Paris à l'époque, et on a essayé de monter un projet avec

l'UICN, avec des fonds privés, WWF etc. Pour qu'on puisse délocaliser le zoo, c'est-à-dire vraiment le fermer et trouver des espaces dans les hauts de Sainte-Marie ou ailleurs pour qu'on fasse des structures qui soient adaptées mais pas à la faune sauvage africaine, pas pour les chimpanzés, pas pour les tigres... On voulait se spécialiser dans la préservation des espèces océan Indien. L'idéal pour nous ça aurait été de pouvoir reproduire des lémuriers en captivité enfin en semi-captivité et... mais bon vous connaissez la musique c'est reproduction, réintroduction après etc. Et ça, la ville de Saint-Denis n'a jamais voulu suivre ce projet, jamais.

- Jamais, oui... Une opposition...

- Pour eux c'était... Et pourtant on avait déjà fait des budgets primitifs, on savait combien d'aides on aurait, combien de sponsors on aurait, et euh suite à ça j'suis parti. Non parce que eux ils ont... De toute façon après vous remettrez dans l'ordre ?

- Oui pas de souci.

- On commence par la fin... Mais euh quand j'ai affiché cette volonté là de délocaliser et de prendre des gens autour de moi qui étaient du métier euh ça a pas plu du tout aux employés qui étaient sur place qui se sont dit nous qu'est-ce qu'on va faire ? On va retourner à brosser le chemin et à ramasser les poubelles... Et donc ils ont fait grève.

- Oui.

- Au départ, donc de la grève, j'avais encore accès avec le contremaître aux structures donc on faisait le boulot à deux que eux ils faisaient à quatre jusqu'au jour où ils ont vu que ça marchait bien encore donc ils ont bloqué le baro et plus personne est rentré.

- D'accord.

- Donc là j'suis allé voir la mairie en disant ben messieurs dames on m'empêche de travailler...Pfft. Et c'est parti comme ça.

- D'accord, ouais ils ont pas du tout suivi...

- Non mais c'était... moi les gens avec qui j'ai bossé je les croise encore pour la plupart c'est des bons gars sauf qu'ils étaient pas au bon poste.

- C'est ça...

- Et puis travailler avec une structure communale où on a pas les compétences et que c'est un peu des places de « bordage » comme on dit en créole... Bah forcément ça peut pas tenir la route.

- Oui ben j'ai l'impression que, en fait, dans toute cette histoire du zoo c'est que bah vous dans les années 90 vous avez hérité... enfin même la mairie qui est venue par la suite... ils ont hérité d'un « bébé » et qu'il fallait faire quelque chose avec et ils ont pas eu la volonté de le développer réellement et que...

- Enfin ils avaient pas de visions là-dessus.

- Voilà.

- Oui, ils continuaient... Pour eux il fallait faire venir - j'ai entendu des inepties - des ours... Moi j'étais à chaque fois en opposition avec ces gens là en leur disant qu'il en est hors de question. Moi j'ai géré les chimpanzés... même si ça peut faire polémique... Charlie et Cheetah ils étaient dans une cage qui était grande comme ça, en fer forgé avec du béton par terre. On a trouvé des financements avec l'aide de la ville d'ailleurs et on a fait un enclos à ciel ouvert avec du gazon, des structures pour grimper. Moi c'était ça l'objectif, c'est de dire ils sont là on va pas les euthanasier... Donc il faut s'en occuper et on a fait des investissements au mieux donc l'enclos aux chimpanzés, on a refait l'enclos du lion et de la lionne pareil avec des espaces verts, des arbres, histoire qu'ils puissent aller gratter un peu dans la terre. Et la grande volière où les gens pouvaient passer à travers pour qu'ils puissent être en contact... alors ça c'était pas des animaux euh extraordinairement rares mais bon il y avait des toucans...

- Oui, vous essayiez d'améliorer les conditions de vie...

- Les conditions de vie et aussi... parce qu'il y a malheureusement dans un zoo cette notion là de ben de faire venir les gens et de satisfaire pour 5 euros quoi.

- Oui.

- Mais bon tout ça, ça a une limite, moi je regrette même maintenant parce que j'ai fait plusieurs métiers depuis, moi j'me verrais bien même encore maintenant à gérer un centre de rééducation et de réintroduction etc. d'espèces menacées de l'océan Indien.
- C'est ça.
- Mais...
- Ça n'existe pas.
- Maurice le fait, les Seychelles le font, Mada le fait très bien. Et nous... Alors qu'on a des moyens et des endroits...
- Peut-être qu'un jour...
- C'est une des raisons pour [...] Non parce que j'veux dire il y a des exemples dans des articles parfois on accuse les zoos et les gestionnaires de faire... Mais bon, on a quand même ramené plus de 1000 tortues à Mada, toutes les saisies de douanes où les douaniers savaient pas quoi faire avec les chauve-souris, les pythons... On a fait des enclos pour eux, on s'en ait occupé enfin bon.
- Oui c'est bien ce j'ai vu.
- Là j'sais pas comment ça se passe quand ils ont des saisies de douanes, j'sais pas qu'est-ce qu'ils font avec.
- Je me posais aussi la question d'ailleurs. Parce que j'ai bien vu que le zoo avait quand même un rôle utile, outre la simple exposition d'animaux ça jouait quand même un rôle. Et euh bah concrètement en fait c'était quoi vos missions en tant que directeur de ce parc ?
- C'était de contrôler de façon quotidienne pendant un grand nombre d'années, c'était même samedi dimanche compris, où il fallait tenir à jour le planning des soigneurs en disant ben cette semaine toi tu fais entretien de ton espace, débroussailleuse etc. voilà le régime alimentaire de la semaine, le contremaître était chargé de [regarder] le régime alimentaire, d'aller chercher les fruits et légumes, de contrôler que c'était pas du grand n'importe quoi. Donc qu'il y avait les doses qu'il fallait, que c'était nettoyé comme il fallait. Et donc ça c'était le côté on va dire sanitaire et alimentaire. Et après il y avait les travaux, donc cette année messieurs les trois volières on y va on casse le béton, on va chercher de la terre, on repoint malheureusement les cages parce qu'il faut appeler un chat un chat. Et on essaye d'améliorer le quotidien en mettant des espèces végétales qui résistent et à l'agression des animaux et au climat donc on végétalise les cages, on faisait ça étape par étape. Et ça c'est reproductif presque tous les jours de la semaine.
- C'est ça.
- Et qu'ils oublient pas de donner le foin à telle heure enfin c'est un... c'est un suivi comme dans une maternité quoi. [...] Et après il y a des budgets à faire enfin c'est comme une petite entreprise.
- Et d'ailleurs, bon ben vous l'avez évoqué avec ce rapport avec la mairie, mais avec les employés la gestion est-ce que... ?
- Le contremaître serait mieux placé pour parler de ça.
- Il m'a déjà...
- Parce que c'était sportif...
- ...Déjà raconté, j'aimerais bien voir votre point de vue.
- Des gens tout à fait charmants mais pas... Pas d'une très très grande éducation et sans bagages. Moi l'exemple le plus flagrant c'est quand on vient me voir « -Bon m'sieur ils ont mangé. » « -Mais ils ont mangé quoi ? » « -Ah ben moi j'donne comme à mes poules moi deux trois rabato et machin... ». Tu vois ? Et c'est comme ça de façon récurrente.
- Oui.
- Et comme il y avait déjà des tensions entre eux vu qu'ils sont employés communaux et que... Et bah il fallait gérer aussi les conflits en interne, l'un qui voulait taper sur l'autre...
- Oui.
- C'est un peu Western haha... Non, le contremaître, deux ou trois fois il était obligé de se friter quoi.
- C'est ça. Et il m'a raconté même des... enfin qu'il y a eu même de la maltraitance sur des animaux.

- Il y avait même des disparitions...
- C'est ça, on voit pas mal de vols dans les journaux...
- Il y a eu des vols de tortues, il y a eu aussi des disparitions de canards, de poules, de pintades, qui finissaient sûrement en cari le dimanche.
- Avec la complicité des... ?
- Ah oui, oui... Non mais parce que c'est une structure qui était pas adaptée pour, le lieu n'était pas adapté non plus donc du coup...
- Et quand vous voyez tout ça est-ce que vous portez plainte à la mairie ?
- Des plaintes, des plaintes il y en a eu à la police à la gendarmerie... Il se passe rien.
- Rien n'a abouti.
- Des vols d'essence, certains remplissaient leur moto le samedi pour avoir de l'essence pour la semaine. Parce qu'on avait des débroussailleuses, des tondeuses puis on voyait que « Tiens, c'est bizarre le jerrican en deux jours il est vide... » Bon, ça doit arriver dans d'autres structures autres que les structures animalières mais tout ça on est arrivé là on a pris un existant et malheureusement... Moi ils ont essayé une fois de me dire bah pourquoi tu serais pas employé de la ville ? C'était pas possible. Moi j'étais indépendant comme mon prédécesseur, le contremaître on l'a embauché en fonds propres sur la structure mais être employé communal c'était non. C'était assez dur d'avoir de l'autorité en dehors alors si en plus on était comme eux alors là... enfin comme eux dans le même statut d'employés de la ville... C'était ingérable.
- D'accord, pendant toutes vos années de direction... Bah maintenant le rapport avec les animaux dont vous vous occupez, est-ce que vous aviez réussi à tisser des liens ? Est-ce qu'il y a eu de l'empathie ?
- L'empathie elle était quotidienne. Parce que de visu de voir cette structure d'un autre temps... ça fatigue... le moral. Mais sinon moi j'ai créé... j'ai eu de la chance d'avoir des relations avec Gabrielle, Gabrielle c'est une jeune femelle macaque.
- Oui.
- Qui passait ses journées dans mon bureau.
- Ah oui ?
- Et qui était d'une jalousie folle. Quand il y avait des gens qui venaient me voir, surtout du sexe féminin, elle était une furie on pouvait pas m'approcher elle montrait les dents... Et il y a que moi qui arrivait à la calmer.
- D'accord.
- J'ai eu un bébé lémurien, pareil qui était en rééducation parce que pendant le transport qu'il a subi de Mada à ici il s'est coupé la queue. Donc il a été soigné, et après, pareil, il ne me quittait plus. Il était sur mon bureau. Il y a la biche, la biche qui a essayé de s'enfuir...
- Ah oui ! J'ai vu ça.
- Qui voulait rejoindre Maurice à la nage, bah elle on l'a mise dans la ferme qu'on avait faite pour les enfants avec les poules, les canards, les cochons. Et c'était une biche comme un chat...
- C'est mignon.
- Il y avait qu'avec les grands fauves qu'on a pas réussi à lier de...
- Oui c'était vraiment...
- Compliqué.
- Difficile oui.
- Votre article enfin votre... C'est pas... Non parce que j'ai des anecdotes que le contremaître a dû vous raconter d'ailleurs...
- Oui ben allez y
- J'veux dire c'est pas, ça met pas en porte-à-faux ?
- Non, en fait c'est que...
- C'est pas nominatif j'veux dire ?
- Non non, en fait la publication c'est juste dans le domaine universitaire il y aura pas de publication grand public.

- Mais si j'vous dis que ma présidente à l'époque, [une élue], un dimanche m'appelle elle me dit qu'il faut vite que je vienne car elle s'est fait manger un doigt par le tigre.
- Ah, oui...
- Cette charmante dame a passé... il y avait un double système d'enclos elle était passée de l'autre côté et a voulu faire guiliguili au tigre.
- Ah d'accord...
- Bah maintenant elle a une phalange en moins.
- Ah...
- C'est-à-dire que le tigre il a fait tac ! **Mime le geste**.
- D'accord...
- Il a recraché hein... Il a pas aimé.
- Oui non mais...
- Voilà ce genre de conneries à gérer. Parce que les structures étaient pas adaptées.
- C'est ça.
- Nous on essayait de protéger au maximum pour qu'en effet les enfants et les gens pas trop responsables dans leur tête ne le fasse pas. C'était une adulte, et ben elle a escaladé pour faire guiliguili à son tigre préféré... Voilà la gestion du quotidien.
- C'est ça.
- Donc de l'empathie on en a... Mais bon on peut pas faire ça avec des tigres, on peut pas faire ça avec des chimpanzés parce que... on avait des panthères c'est pareil. Avec mon... bon c'est un ami maintenant on se côtoie depuis tellement longtemps... quand j'suis arrivé j'ai changé de vétérinaire.
- Oui...
- Parce que le précédent...
- Oui je l'ai interrogé aussi.
- Parce qu'il était sympathique le vétérinaire mais il était surtout dépassé par tout ça. Et donc après j'ai recruté un autre vétérinaire, donc en indépendant, c'était pas un salarié c'était un prestataire de service. Et c'est avec lui qu'on faisait tous les protocoles. Quand il fallait attraper les koudous au lasso on y allait, on montait sur les autruches pour les vacciner... Et au niveau décès, au niveau sanitaire... J critique pas le précédent mais il était de la vieille école et on avait un cahier vétérinaire qui était nickel de chez nickel. Les seuls soucis c'était en période cyclonique ou de fortes chaleurs, ben si les désinfections étaient pas faites comme il faut bah il y avait des problèmes de peau, de poils etc. Et ce qu'il faut faire dans ce genre de structure c'est de la prévention. C'est-à-dire même si c'est propre, on l'a fait la semaine dernière, bah il faut repasser les produits parce qu'une fois que ça a commencé ce genre de symptômes, c'est une galère à gérer, ça dure six mois.
- Oui...
- Donc c'est ça qui est important, et c'est ça qu'on avait du mal à faire comprendre aux gens qui étaient là de façon quotidienne pour s'en occuper.
- Mais est-ce que vous avez déjà eu une grave épidémie ? Ou non c'était quand même assez bien contrôlée ?
- Ben je préférerais le faire plus souvent que nécessaire mais j'étais sûr que ça soit fait.
- D'accord.
- Parce que des fois on me disait c'était fait et puis quand tu vas contrôler les produits etc. ça pas été fait.
- D'accord.
- Non il y a un exemple flagrant quand je leur dis « Messieurs quand vous donnez du foin vérifiez bien que le foin soit pas humide, pas pourri, sinon ça fait des gastros et ça fait des morts en pagaille », ça a été relativement bien suivi sauf une fois où on retrouve un lama raide et bah l'autopsie montre que dans son estomac il y avait du foin et il y avait des cordes.
- Ah...
- Tu sais les cordes qui enroulent les bottes de foin. Donc ils ont laissé la corde, lui il a bouffé son foin avec la corde.

- C'est terrible.
- Il y a des petits détails là-dessus qui font que...
- C'est ça il y a eu des morts comme ça
- [...] C'est fatal.
- Le contremaître m'a aussi raconté une anecdote assez terrible c'était Savonnette, j'sais pas si vous vous en souvenez...
- Oui c'était le poney ça.
- Oui qui s'était attaché à... C'était une chèvre ou un poney je sais plus...
- Ah c'était... Oui ! Non non c'était sa biquette préférée.
- Voilà c'est ça. Mais il y avait eu un conflit il me semble avec les employés et en représailles...
- Ils l'ont...
- Ils ont décapité...
- Incroyable ça.
- Voilà c'est ça.
- Parce que les employés ils aimaient bien les animaux mais les animaux en général. C'est comme on dit j'ai un parc cabris j'aime bien les cabris. Mais... Il y a pas de notion... C'est juste ils aiment bien, ils s'en occupent et ça fini en cari c'est tout.
- Ils les soignent...
- Par contre l'affection ça non. L'empathie, il n'y en avait pas.
- D'accord.
- Quelques-uns mais ça restait quand même limité.
- Mais ben lors de ce genre d'évènement vous portiez plainte ? Mais...
- On a jamais eu de preuves de quoi que ce soit.
- Ah d'accord.
- Oui on porte plainte, on fait une main courante.
- Mais il y a jamais eu...
- On disait « -Toi t'étais là cette semaine, qu'est-ce que t'as vu ? » « -Ah ben non moi quand j'suis partie elle était là... », Pfff...
- Ouais... Du coup il n'y avait pas un système de surveillance non plus ? comme... Bon c'était les années 90 on s'imagine bien que...
- La seule surveillance c'était qu'on avait donc des équipes...
- Un gardien ?
- Ah si il y avait des gardiens, sauf que le gardien soit il dormait il a rien vu, soit le gardien il a vu et il disait rien parce qu'il a peur de prendre un coup de sabre et voilà. Non non là il aurait fallu avoir un système de vidéo surveillance...
- Oui voilà.
- Dans la salle de... qu'on avait réalisé, parce que au départ [c'était] un espèce de bois sous tôle pourri, j'ai réussi pendant les années où j'y étais à investir dans... Il y a une petite maison derrière genre T3 et c'était plus une maison que des bureaux. On a fait une salle pédagogique avec des écrans, des télé, des posters, des machins... ça régulièrement la télé elle disparaissait pourtant j'avais mis des caméras... la télé disparaît, l'écran disparaît, le projecteur disparaît. Le gardien a rien vu.
- C'était pas sérieux.
- Et comme les gens connaissaient l'histoire de la vidéo surveillance ils s'arrangeaient [en mettant] des caches... Non nerveusement c'était compliqué. Et pour le contremaître encore plus parce que moi j'étais là mais j'avais aussi de la gestion courante à faire on est obligé d'aller voir les travaux qu'il y a à faire etc. Lui il était en plein cœur du truc et c'est lui qui subissait le plus, heureusement qu'il était bon en karaté ou en boxe...
- Et d'ailleurs, on parlait des vétérinaires tout à l'heure, l'un d'eux m'a dit que dans les années 70/80 la Direction des Services Vétérinaires fermait un peu les yeux, il y avait pas vraiment de contrôle... Et dans les années 90 aussi il y avait... est-ce que vous avez eu des contrôles ou pas ?

- Ah ben nous on avait des contrôles réguliers de la DSV.
- Oui.
- Mais même du temps de mon prédécesseur... Parce que nous on avait un cahier à remplir et c'est un truc où on peut pas arracher les pages. Enfin j'veux dire c'est un livre de contrôle où ils regardent les vaccinations, les désinfections... enfin j'veux dire là-dessus c'était carré de chez carré.
- Oui.
- D'ailleurs c'est le vétérinaire qui venait toutes les semaines, il visait le cahier et tout... non c'est un document officiel que l'on doit tous...
- Oui oui en fait il disait ça mais que la Direction n'avait rien à redire sur...
- Absolument rien. D'ailleurs ils nous aidaient même parce que dans le cadre des saisies de douanes et même de la DSV quand il y avait des supermarchés qui étaient contrôlés, c'est vers nous qu'ils se retournaient en nous disant ben voilà on a saisi tant de kilos de viande machin, on a testé c'est pas avarié mais c'est impropre à la consommation donc on vous le donne c'est-à-dire qu'on avait vraiment une relation de confiance.
- D'accord...
- On dénaturait avec du bleu de méthylène les carcasses de cabris qui étaient saisies chez Score parce qu'il fallait pas que ça retourne dans la consommation humaine, même si des fois j'étais obligé de mettre le bleu dans tous les sens parce que j'avais l'impression que si quelqu'un pouvait prendre une carcasse pour la ramener chez lui...
- Mais j'crois que c'est arrivé un vol de viandes avariées.
- Bien sûr... C'est juste hallucinant... Euh... Non non avec la DSV j'veux dire on a toujours eu d'excellents rapports.
- D'accord
- D'ailleurs quand ils m'ont délivré donc le certificat de gestion et de capacité... à la gestion des animaux sauvages, c'est la DSV qui valide, et ensuite c'est le ministère. Donc j'veux dire le moindre doute ils te font pas passer le truc
- D'accord
- Et pour gérer un zoo il faut ce certificat qui est lié à la personne.
- Oui.
- Donc c'est pas lié à l'établissement, c'est lié à la personne... Moi j'ai eu ça en 96 parce qu'il faut 2 ans pour le passer, j'ai été renouvelé par la suite mais c'est des périodes de deux ans... Et après j'suis parti du coup le zoo n'avait plus de justification légale c'est-à-dire que si il y a un gestionnaire qui a le fameux certificat, il doit être formé à nouveau...
- Oui c'est ça.
- Donc après il a vivoté parce qu'ils ont pas voulu fermer physiquement, ils l'ont fermé au public mais ils ont conservé une activité...
- Oui après votre départ ils ont fermé pendant un an et demi j'crois
- Ouais presque deux.
- Oui presque deux et après il y a quelqu'un d'autre qui est venu il me semble, mais après ça n'a pas... marché.
- Non on est pas magicien... Tant que c'était les mêmes et que c'était la même structure et que on voulait laisser sur place et que... voilà.
- Oui... Pas de miracle.
- Non... Non le regret que j'ai c'est ça... Ils auraient écouté avec des grands pontes du métier hein, le parc zoologique de Paris ils savent de quoi ils parlent... Un projet dans les hauts de Sainte-Marie sur les terrains Barau, De Palmas avec un système où il n'y a plus de grillages, des fosses sèches pour [certains] animaux, d'autres fosses humides, de l'eau etc. on sait faire, on a l'argent pour ça, on avait les financements on avait des... Nestlé à l'époque était prêt à...
- Oui j'ai vu qu'il y avait aussi des partenariats avec les entreprises.
- Ça c'était une idée que j'avais eu avec le patron d'une agence spécialisée dans la communication et la pub et pour agrémenter notre budget on avait dit ben voilà Nestlé est d'accord pour sponsoriser

tel enclos on faisait la plaque machin il nous donnait 5000 francs à l'époque ça rentrait dans le budget et on a eu comme ça plein... SFR, Score... Parce qu'on était obligé de joindre les deux bouts parce que ça coûte cher...

- C'est ça.

- Dès qu'on fait une... Reprendre les grillages, on refait des structures métalliques machin... On en a vite pour 15 000/20 000 francs.

- Oui et le budget de la mairie est limité.

- Et puis les produits vétérinaires c'est pas cadeau, enfin voilà.

- Oui.

- Mais ça, ça a bien fonctionné le sponsoring.

- Oui.

- Mais ça aurait encore mieux marché si ça avait été dans un autre lieu, avec un autre aspect visuel quoi.

- C'est ça il fallait renouveler... Ils avaient, enfin après votre départ en 99, justement dans la presse ce qu'on voit c'est qu'on ferme une partie du zoo pour le rénover et tout, on le rouvre, on rénove l'autre partie et tout mais au final ça a été complètement abandonné

- C'est de l'argent foutu en l'air...

- Après il y a eu ce projet de ferme pédagogique...

- C'est pareil.

- C'est tombé à l'eau.

- La ferme pédagogique c'était bien, sauf qu'au même endroit dans les mêmes structures dégueulasses...

- C'est impossible.

- Il y a rien de pédagogique.

- C'est ça, ah oui justement on insiste... Enfin vous avez aussi... il y a pas mal d'articles dans les années 90 sur les visites de classes, la pédagogie, la salle pédagogique que vous avez ouvert...

- Un petit fascicule où il y avait des questions/réponses, des dessins... Enfin ça ça a très bien marché aussi, c'est de l'éducation.

- Oui.

- Mais ça marche en parallèle c'est-à-dire on peut pas faire que ça... On est obligé de l'autre côté de leur montrer que ce qu'on leur apprend en théorie dans le petit fascicule où voilà il faut faire attention à l'alimentation etc. donc après qu'il y ait l'exemple...

- Dans la réalité.

- Voilà.

- Mais ce n'est pas le cas.

- Ben compliqué...

- C'était compliqué oui...

- Non non l'aspect pédagogique en plus c'est obligatoire, j'veux dire sans ça euh... Le zoo déjà n'a pas trop d'intérêt mais alors là...

- Ça n'a pas de sens.

- Non non moi j'étais contre [le zoo].

- Haha.

- Bon après il faut... quand on lit les articles et les gens qui nous accuse de tous les maux euh... Ils sont bien gentils mais eux ils aiment bien le chien-chien et le chat-chat à mémère sauf qu'ils se mêlent de choses... Une fois, une directrice de la SPA a fait une plainte en disant que c'est inadmissible que la femelle babouin ait une telle infection à son postérieur manque de soin, manque de... donc j'étais obligé, à cette dame, et en public et par écrit, de lui dire « Madame, la femelle babouin comme dans toutes espèces animales, notamment pour le côté féminin, a des hormones et des périodes de règles... et ben ce que vous voyez là c'est pas une infection c'est juste que c'est la période où il y a l'accouplement et ses organes génitaux c'est comme ça... j'ai rien inventé », je lui ai montré une photo de WWF en lui disant voilà, voyez...

- Oui.
- Alors des fois c'est lourdingue. On a [un vivier de trucs] et les gens n'y connaissent rien donc forcément...
- Oui...
- Surtout que là bon... Bon paix à son âme elle est décédée la dame mais c'est...
- Oui vous deviez aussi vous battre avec ces associations...
- Sauf avec un élu que j'ai revu... [...] Lui il était plus pragmatique. C'est que ça lui plaisait pas mais il fallait bien s'en occuper et puis il y avait aussi dans le même ordre d'idée pourquoi ne pas développer la protection d'animaux sauvages, alors lui parlait surtout de La Réunion, mais l'idée de protéger dans l'océan Indien ça lui plaisait bien et c'était voilà... Moi cet élu j'ai jamais eu de soucis avec lui.
- Oui.
- Mais avec les responsables de la S.P.A. et compagnie...
- C'était compliqué.
- Et pourquoi le boa il est en train de desquamer... ben oui madame il change de peau... On va pas les brosser tous les matins...
- Oui.
- Non j crois que la non connaissance des fois fait déborder les paroles.
- Oui... Ben vous étiez dans le jus... Les personnes, elles étaient de l'extérieur elles pouvaient pas savoir ce que vous viviez....
- Par contre quand on ramène... et que sur notre budget avec les sponsors on ramène 1000 tortues à Mada là ces gens là ils parlent plus par contre... Parce que ça aussi...
- Oui je l'ai bien vu.
- En Transall aller là bas, porter des caisses, j'peux vous dire... Mais elles sont très biens elles sont à Fort-Dauphin, elles sont très très biens. Bon maintenant elles sont peut-être 3000 maintenant donc...
- Oui ça a quand même réussi à sauver des espèces...
- Si on les avaient laissé là elles auraient été volées de toute façon.
- Oui c'est ça.
- Les disparitions de tortues c'était presque toutes les semaines... A la fin j'étais obligé de les enfermer. Parce que vu le spécimen en annexe 1 de la Convention de Washington on peut pas se permettre de les laisser, même si à La Réunion il y en a tellement qu'on pourrait les réglementer on va dire... Maintenant en captivité c'est passé en annexe 2 ou 3, c'est pour ça qu'il y a encore des ventes... Mais à l'époque c'était stricte.
- Oui c'est ça... Et euh [...] Du coup euh... Votre mission au zoo elle s'est arrêtée en 99, c'est vous qui avez décidé de rompre... après la grève des employés ?
- Ben après la grève et après l'impossibilité d'accéder au site, j'ai été à la commune « Écoutez, excusez moi mais là il y a obstacle à travail », donc ils m'ont mis à pied...
- C'est ça.
- C'est-à-dire qu'ils m'ont dit on vous garde parce qu'on espère bien que ça va se décanter. Et donc pendant 3/4 mois ils m'ont gardé j'étais à la maison parce qu'à chaque fois qu'on essayait de venir, ils étaient devant les baros...
- D'accord, mais...
- Ensuite il y a eu le procès c'est-à-dire que la ville a décidé, je ne sais pas trop pourquoi, de dire ah ben en gros c'est de ma faute.
- Oui.
- Bon ils ont perdu haha... Ça leur a coûté un peu de pognon mais ils ont perdu...
- Haha **Bruit d'une machine à café, il se sert un café**
- En plus c'est un domaine qu'ils connaissaient pas... Il y eu des erreurs de faites euh des accusations mal formulées enfin des choses... En plus moi j'veux dire j'ai quitté un métier où je gagnais bien ma vie à la Région, là je gagnais... j'étais pas millionnaire pour faire ça.

- Oui...
- Et si on m'empêche de travailler j'veux dire faut... Moi j'avais j'ai une femme et j'avais mes deux gamins hein.
- Oui fallait bien s'en occuper... Et euh ben du coup est-ce que vous avez suivi, une fois que vous n'y étiez plus du tout au zoo, ben le feuilleton...
- J'ai suivi ça de près et j'ai même poursuivi le fameux projet de délocalisation.
- Oui.
- Parce qu'on y tenait sauf qu'on était plus appuyé par aucune structure. Et que moi du coup ben après mon départ et l'histoire du procès, je n'ai pas continué de faire ce fameux certificat de gestion etc. et du coup j'avais plus de légitimité... Parce que ce certificat est rattaché à l'établissement, l'établissement est rattaché à la personne mais il faut que... que ça sort avec s'il y en a un qui manque c'est [...] Ben là du coup j'ai aidé un responsable du Croc Parc en conseil technique etc. et c'est grâce à moi qu'il a eu son diplôme d'ailleurs.
- D'accord.
- Parce que c'est moi qui l'ai formé et bon il y eu des dérives malencontreux chez lui... Mais j'veux dire c'est bien cadré comme métier.
- Oui.
- Mais après... C'est bien cadré mais il faut avoir une structure où l'on puisse mettre en œuvre...
- Il faut avoir les moyens.
- Si on en a pas... Et moi travailler à Croc Parc c'était hors de question. Même si j'adore son responsable...
- Oui mais déjà avec le zoo...
- Oui, pendant mon temps que j'ai fait là bas j'me suis aussi occupé de l'ancien zoo à l'Étang-Salé.
- Ah, oui ?
- Où j'avais une mission avec la ville et l'ONF où on s'est occupé des anciennes volières parce qu'il y avait encore des oiseaux à l'Étang-Salé..
- Oui c'était un jardin d'oiseaux.
- Et on s'en est occupé jusqu'à ce qu'ils décident que cet espace là était réaffecté à autre chose et ça a duré un bon 2/3 ans.
- C'est ça... D'ailleurs l'espace de l'ancien zoo de l'Étang-Salé était plus grand que celui de Saint-Denis...
- C'était là où il y a le Croc Parc maintenant.
- Oui c'est ça...
- Il y avait des grottes... Là aussi c'était une aberration folle il y avait des ours.
- Oui.
- Une grotte réfrigérée, enfin des trucs... On se croirait du temps de Louis XIV.
- Oui... la ménagerie.
- Non moi on me disait « Ouais mais pourquoi tu fais pas venir des pandas...?! » C'était complètement malade haha.
- Haha.
- Les gens me demandaient pourquoi... Il y avait un éléphant avant... J'leur disais ouais mais j'ai pas connu.
- Ah oui l'éléphant est décédé...
- L'éléphant est tombé, ils sont morts les éléphants... L'éléphant il tombe parce que son enclos était pas adapté pour lui et en plus il avait pas à bouffer donc forcément un jour il a essayé de se barrer, il est tombé...
- Oui il est tombé dans la fosse.
- Voilà, après on disait « Ouais essaye de retrouver des éléphants » avec mon ancien président qui était... tamoul et qui donc vivait en Inde six mois par an. Il me dit « Mais moi j'te trouve deux éléphants d'Inde » je lui dit que je n'en veux pas, je n'en veux pas ! Et là c'est la guerre, « -Oui, mais je suis président. » et je lui dis « -Oui je m'en fou, non c'est non ».

- Oui fallait résister c'est vrai.
- « Oui mais si je le fais », ben si tu le fais... on ferme. Haha.
- Haha.
- Parce que moi dans mon certificat j'avais mammifères, oiseaux, reptiles... Mais j'avais le choix. Tel mammifère, tel oiseau, tel reptile [...] Il y avait des loups à l'Étang-Salé....
- Oui j'ai vu, je me rappelle avoir vu justement le transfert du loup de l'Étang-Salé à Saint-Denis et la pauvre photo du loup dans le journal... déjà ils pointaient du doigt qu'il était en mauvais état [...].
- Déjà... Non non là [au Chaudron] ils ont fait des jardins partagés c'est parfait.
- Oui... Pas d'animaux.
[....]
- Non ce qui est important de savoir c'est qu'on a quand même contribué – et le contremaître en premier de façon quotidienne parce que lui il était là tous les jours – à rendre le quotidien le mieux possible et à essayer de faire évoluer la structure au niveau aspect visuel mais aussi pour les gens. 100 000 visiteurs, j'sais pas s'il y a encore des structures ici qui font 100 000 visiteurs par an... je doute. Euh... Et pour moi le côté primordial c'était que ça marchait de paire si on avait des visiteurs, il y avait de l'argent qu'on pouvait réinvestir et faire des travaux... pour rendre le quotidien des animaux le mieux possible, il fallait jouer sur les deux et j'crois que ça pendant les [premiers] temps là on a bien réussi.
- Oui...
- Et c'était pas facile on nous a mis des bâtons dans les roues.
- C'est bien ce que je vois.
- Mais ce genre de projet, moi j'veux dire j'peux recommencer du jour au lendemain.
- Oui ?
- De réserve de reproduction d'animaux... J'veux dire, moi j'suis encore bien avec deux ou trois personnalités malgaches... là ils subissent la famine... Au niveau zoologique c'est terrible ce qui se passe là bas aussi... Donc d'abord occupons nous des gens... Mais après le jour où il y aura une volonté et un espace réservé pour la reproduction, le repeuplement des lémuriers... Moi je quitte mon emploi actuel.
- C'est ça... un projet un peu plus raisonné.
- Non moi j'ai été sous la coupelle du [...] directeur et président du parc zoologique de Paris. Pour moi c'est... Ghandi en fait.
- Haha.
- Bon il est décédé, mais avec sa descendance amicale ou génétique... [notamment un spécialiste qui a participé au] film *le Peuple migrateur*, donc il a suivi le tournage du film etc. Et c'est un passionné d'animaux, c'est avec lui qu'on a fait les tortues, c'est avec lui qu'on est allé voir les chauve-souris en danger à Mada... Ces gens là on a gardé le réseau, le jour où il y a quelque chose avec une volonté à terme de faire de la préservation animalière... j'y retourne.
[...]
- Alors ça aussi l'histoire des chauve-souris... frugivores, les roussettes. On m'a dit « Ouais c'est inadmissible on fait venir des espèces de l'extérieur », alors j'ai pris mon livre d'histoire et je leur ai dit [que] voyez la roussette elle existait ici à La Réunion.
- Oui.
[...]
- Donc on fait venir des roussettes, qui un jour par la grande intelligence de certains employés ont réussi à sortir par la porte donc il y en a maintenant à Saint-Benoît [...]

Annexe 14 : Entretien avec un ancien contremaître du zoo.

Retranscription d'un entretien semi-directif que j'ai mené auprès d'un ancien contremaître au zoo de Saint-Denis.

Date : le jeudi 08 octobre 2020.

Durée : 36 minutes et 27 secondes.

- Quand est-ce que vous avez commencé votre mission au zoo et quel était votre parcours ? Qu'est-ce qui vous a amené à travailler au zoo et à quelle date avez-vous commencé ?

- Alors en fait j'ai eu mon bac pro électro-technique en quatre-vingt...94, j'suis parti à l'armée au retour de l'armée j'ai dû chercher du boulot, je trouvais pas, j'me suis dit punaise avec un bac ! J'aimais tellement les animaux, j'me dis qu'avec un bac j'pourrais ramasser la merde des animaux du zoo.

- Ah ouais ?

- J'ai appelé à la mairie, j'ai dit voilà bonjour j'ai un bac et j'aimerais nettoyer le parc des animaux

- Oui.

- La dame a dit bon amenez votre C... J'ai déposé un CV et une lettre de motivation et 15 jours après j'ai eu un CEC un Contrat Emploi... Non un CES Contrat Emploi Solidarité, 20 heures par semaine. Donc j'ai postulé, j'ai été admis au zoo...il y avait une association dans le zoo, en fait le zoo est géré par la mairie et il y a une association qui gérait les agents du zoo dans le zoo, une association privée mais qui gérait les fonds de la mairie. [...]

- Oui.

- Voilà, donc après j'ai commencé en tant que CES. Donc je faisais quoi ? Le matin j'arrivais j'avais... je suivais un soigneur, qui rentrait dans les enclos, moi je m'occupais des enclos des animaux non dangereux, poules...

- Pour commencer c'est ça ?

- Oui...Enfin comme t'es CES, c'est même pas avec les fauves, les animaux dangereux. C'est plutôt ânes, faisans, cabris, zèbres. En fait, tu portes la brouette, tu suis le soigneur, tu arrives il rentre dans le parc tu ramasses les crottes, tu mets le foin pour les animaux, tu frottes le bassin - le bassin on frottait tous les deux jours - tu changes l'eau, tu vérifies que visuellement l'animal... va bien. Un animal qui va bien est un animal qui vient manger, qui vient vers toi. Quand il vient pas vers toi c'est qu'il y a un souci. Donc après on faisait ça... Après il y avait le nettoyage du site. Après moi comme c'était en demi-journée donc je travaillais l'après-midi de 14H à 18H.

- D'accord.

- Tous les jours. Après euh... Après 1 an de CES j'ai fait un CEC, Contrat Emploi Consolidé, le terme changeait.

- Oui.

- Toujours 20 heures.

- D'accord.

- Donc j'ai fait... j'ai travaillé jusqu'en quatre-vingt... J'ai commencé en 95...

- 95 ? Oui.

- 95, 96, 97, 98,...Jusqu'en 99.

- Oui.

- Donc dans l'année 99... En 98 le directeur... Puis après à force que je nettoyais les animaux donc j'me suis euh... J'avais rien à faire je regardais le soigneur, le chef animalier préparait l'alimentation des animaux. Il y avait un tableau dans la cuisine c'était marqué soin untel... soin chevaux parc n°2, soin babouin etc. Puis, des fois, quand ils étaient pas là les employés de la mairie bah je faisais moi-même les préparations.

- Ah d'accord, vous avez appris un peu sur le tas comment faire...
- Voilà. Après le directeur il me dit « -Ouais qu'est-ce que tu fais ? » « -Bah j'ai rien à faire je prépare la bouffe ». Et euh... Souvent au zoo... Les gens qui sont au zoo c'était... comment dire ça sans mal dire ? C'était des gens pas trop...Bon j'y reviendrais après quand j'étais devenu... Pour la suite. Bon du coup je préparais les traitements, je donnais la bouffe, et le directeur me dit « Ah ben c'est super je vois que tu es investi, tu comprends bien... » Je venais d'avoir mon bac donc je comprenais un peu tout... Il me dit voilà il cherche un contremaître, pour gérer les chefs d'équipe qui gèrent après les soigneurs. J'dis « Bah... » Il me dit « Oui, postule ». Donc ça fait trois ans que je suis là, j'ai postulé. J'ai eu le poste.
- D'accord.
- Du jour au lendemain, d'une semaine à l'autre, je suis passé de simple ramasseur de crottes à chef.
- Vous gériez l'équipe.
- Voilà.
- D'accord.
- Sans compétence. Donc j'ai été envoyé pendant 2 mois en métropole, zoo de Vincennes et zoo d'Orléans.
- Pour la formation ?
- Voilà. Après j'ai commencé à préparer un capacitaire en... Primates.
- Oui.
- Quand tu es dans un zoo il faut que tu aies un capacitaire, c'est un diplôme qui te permet de gérer les animaux. Donc après j'ai été en stage, mais du coup quand j'suis rentré au muséum... Euh quand j'suis rentré au zoo, en tant que contremaître, ça a été mal perçu par 90 % des agents.
- Ah d'accord, oui ben c'est ça j'allais vous demander bah justement l'ambiance dedans l'équipe... ?
- Ça a tout foutu en l'air.
- Oui.
- C'est ce qui a engagé mon départ après.
- D'accord.
- Donc du coup, puisque étant moi CES, CEC pendant trois ans, malheureusement j'ai vu tout ce qu'il ne faut pas voir.
- Oui.
- Et il y avait beaucoup de choses à ne pas voir. Et du coup tu deviens responsable, donc...
- Il faut agir.
- Il faut agir mais j'avais pas encore les compétences, j'avais quoi 28 ans ? Ouais...26 ou 25 ans. J'avais pas encore les compétences pour me retrouver devant des mecs de 40, 45, 50 ans qui sont là depuis 10 ans 12 ans, qui ont un rythme de roulement. Le changement ils aiment pas, les gens aiment pas le changement.
- Et ils avaient pas de formation non plus... spécifique ?
- Non...
- Ils ont appris aussi sur le tas. En fait beaucoup ont été mutés quand... Quand ils avaient fait des conneries ils étaient mutés au zoo.
- D'accord.
- C'est ce qu'ils m'ont dit là bas.
- Clairement.
- Le zoo c'était comme un genre... un genre de punition... Avant c'est ce qu'ils me disaient c'est pas moi qui ai inventé...
- Oui.
- T'as déconné on te met au zoo.
- D'accord.
- Donc voilà... J'allais travaillé avec le stress. Tous les jours. Après j'ai commencé à avoir des CES, des contrats, des gens qui sortaient de prison qui venaient au zoo donc...

- Oui. C'était aussi difficile à gérer ?
- Déjà je connaissais pas... Je débute dans la gestion du personnel.
- Oui...
- Au zoo, quand je suis parti en métropole j'ai plutôt appris la gestion des animaux et non pas la gestion du personnel... Donc c'était clash tous les jours.
- Ah.
- Tous les jours... Parce que moi j'étais assez rigoureux.
- Oui.
- Et comme je savais un peu toutes les mauvaises habitudes j'ai essayé de...
- Oui... Essayer de pallier à la situation...
- Mais peut-être pas avec les bonnes méthodes.
- Oui c'est ça.
- Ne connaissant pas les... J'étais un peu... Je m'y suis peut-être mal pris.
- Mais est-ce que vous pensez qu'il y a eu un impact sur les animaux ?
- Euh...
- Ou pas ?
- Un peu...
- Ouais, quand même ?
- Ouais... Il y avait beaucoup de vols.
- Oui c'est ce que j'ai vu dans la presse.
- Beaucoup de vols, j'ai perdu beaucoup d'animaux... Alors un jour il y avait un cabri enfin un mouton qui..., une anecdote, un mouton du Cameroun... Euh elle a fait un petit mais elle ne s'est jamais occupée du petit alors j'ai pris le petit. J'ai acheté du lait maternelle de cabri et j'allaitais le petit, le soir quand je partais j'disais au gardien voilà j'lui donne deux biberons, regarde par le baro. Le gardien me dit ok. Le matin j'suis arrivé, le cabri il me suivait partout, le ptit mouton donc je faisais ma tournée tous les matins c'était visite des animaux, j'arrivais devant un parc je regardais si tout...Un animal qui va bien c'est un animal qui mange...
- Oui.
- Donc, visite de tous les animaux tous les jours, j'regarde s'il manque pas d'animaux ou s'il y a pas de blessures, si l'eau est là, si la bouffe est bien donnée, si le parc est propre. Donc, il me suivait partout. Il a grandi et, arrivé à 9 mois, il voulait que personne ne m'approche donc il cornait tout le monde. Donc je l'ai mis dans un parc. Le lendemain, je suis arrivé, il y avait que la tête. Ils ont coupé le cabri.
- C'est horrible.
- Oui... Ils ont laissé la tête en trophée dans le parc.
- Ah bon ? Mais...
- Mais... du coup ben j'ai pleuré. On l'appelait Savonnette parce qu'il mangeait... Ils [l'ont] retrouvé dans l'enclos à... dans le parc à maïs, il avait tellement mangé qu'il bavait tellement...Donc on l'appelait Savonnette ou [même par mon nom]. Il y a un article dans le journal.
- Qui parle de ça ?
- Oui de la mort de Savonnette.
- Ah ça je l'ai raté du coup.
- Oui c'est dans un article.
- J'explique donc ben qu'il est mort. Après j'ai appris...Parce qu'après j'avais quand même deux collègues avec qui le feeling passait bien, qui m'ont avoué que ben... Cherche pas loin, il y a pas d'témoins, on peut pas accuser, parce que même eux ils peuvent pas dire c'est qui tu vois...
- Oui, mais la direction comment elle a réagi ?
- La direction... **Sonnerie de téléphone** Euh bah elle portait plainte, de toute façon lorsqu'on avait des pertes d'animaux on portait plainte.
- D'accord.

- J'ai perdu des perroquets, j'avais un gris du Gabon qui était juste à côté de mon bureau. Un jour je pars manger à la maison, je reviens à midi il est plus là. Les mecs ils sont assis à côté ils te disent « On a rien vu, non on a rien vu ».
- Oui.
- Tu vois... C'est pas... Après...Il y avait beaucoup de moqueries beaucoup de... J'essayais de... On avait un enclos à maïs, je dis bon je fais un inventaire du stock pour voir la quantité qu'on utilise pour pouvoir gérer la gestion de commande. En fait, là bas on commandait... J'me disais bon combien de kilos par jour part ? Pour voir le stock, pour voir comment acheter intelligemment et non pas acheter... En fait ça achetait, ça achetait quoi.
- Oui... Sans... C'était de la dépense...
- J'me suis dis bon je vais rajouter des cadenas sur les enclos le soir, le matin j'enlevais le cadenas... On volait le cadenas, on le perdait tu vois.
- D'accord.
- Ce qui fait que j'ai racheté des cadenas... Quand j'enlevais le cadenas, plus de cadenas. Ça leur embêtait que je fermais l'enclos le soir.
- Oui.
- Parce que j'me dis attend j'achète 10 balles de manger sanglier, le lendemain y'en a plus quoi !
- Ben oui.
- Il y a un soucis.
- Oui.
- Après tous ces p'tits trucs là ont fait que l'ambiance s'est....
- Ça s'est dégradé.
- Et puis un jour il y a un lama qui est tombé malade.
- Oui.
- Donc il y avait des soins à faire, des piqûres et euh... donc on mettait de la paille dessous et tous les jours il fallait changer la paille, fallait déplacer le lama, mettre de la paille propre parce qu'il pissait sur place et l'urine ça chauffe. Un jour il est mort, j'arrive et on sait qu'on a pas changé le fumier dessous euh le foin. L'odeur.
- Oui.
- Monsieur le directeur il dit « Il est mort, mais le foin a pas été remplacé ». Il a fait un rapport et après ce rapport, deux jours après le directeur m'appelle et me dit voilà euh... Bon entre temps j'te raconte une blague... Il y a Charlie qui est mort .
- Oui... en juillet 98 il me semble.
- La date exacte j'sais pas... Donc c'est moi qui est le seul témoin de sa mort.
- Oui.
- Je t'ai expliqué non ? Faut que je te réexplique ?
- Oui s'il vous plaît.
- Alors en fait le soir j'allais fermer l'enclos des chimpanzé, en dernier pour que les gens profitent un maximum jusqu'à 17H30. Donc j'suis arrivé, [avec] deux bananes j'suis rentré dans l'enclos j'tenais les bananes et j'ai fermé la porte. Puis un soir il y avait Zaza, Judith et Cheetah mais il y avait Zaza et Judith qui étaient en chaleur donc elles avaient le popotin... Quand les femelles chimpanzés sont en chaleur leur utérus est gonflé. Donc Charlie rentre, et ça gueule dans tous les sens, ça crie, ça hurle. Les chimpanzés, les femelles rentrent, sortent, elles rentrent, elles sortent. Charlie sort et puis t'as Zaza qui se présente devant Charlie. Charlie il a jamais été capable de copuler avec une femelle. Charlie se met comme ça et puis t'as Zaza qui arrive et qui le mord et les femelles tout d'un coup se mettent en groupe et attaquent Charlie. Il rentre dans le box donc je gueule, je prends le tuyau d'arrosage et tout, ils attaquent Charlie dans le box et c'est hyper violent. On passe de 0 à 1000 et c'est terrible quoi. T'as les cris... Trois femelles qui hurlent à décibels...
- C'est ça, on se sent impuissant face à ça...
- Et puis [c'est un animal] qui fait 5 fois la force d'un homme 7 fois... T'as 4 chimpanzés qui se battent, qui se mordent et les femelles attaquent les testicules... Charlie qui sort dehors qui monte

sur un poteau elles le suivent et là direct je cris, j'essaye de... Mais bon zéro calebasse, après y avait un bassin avec un fil électrique avec du voltage mais pas de l'ampérage donc ça tue pas... Charlie il saute, il tient [le fil] il se prend du jus il lâche et glisse dans l'eau. Là du coup les femelles elles rentrent dans le box, j'leur donne les bananes, j'arrive à fermer la trappe. Je dis bon Charlie... Souvent des fois on laissait Charlie dehors tout seul quand il y avait ça.

- Oui.

- Pour pas qu'ils se disputent. Le problème c'est qu'on sait pas ce qui peut se passer un peu le soir tu vois.

- Oui.

- Donc là j'vois qu'il rentre dans l'eau, j'fais le tour, je viens devant le parc et Charlie qui commence à sombrer, me fait **Imite un geste : bouche son nez et sa bouche d'une main et de l'autre tend son bras vers la surface** Aide moi. P'tain ! **Frappe dans ses mains** Il coule il se repousse, c'est pas profond mais les chimpanzé ne savent pas nager, il y a peut-être 1 mètre.

- D'accord.

- Il se repousse... Il fait comme ça il bouche sa bouche et son nez... **Interruption quelqu'un entre dans l'atelier** Et...Alors j'le vois couler, j'me dis p'tain ! J'essaye de mettre une barre de fer mais j'peux pas mettre de barre de fer parce qu'il va prendre la barre de fer, il va prendre la barre de fer il va rechoper le filet et puis il va se barrer. **Frappe dans ses mains** Je cours, **Frappe dans ses mains** j'appelle le directeur, j'appelle les pompiers, j'appelle les flics. J'arrive, je vois plus de chimpanzé. Donc là je leur dis soit il est parti soit il est mort. Les pompiers arrivent, les flics arrivent, le directeur arrive etc. On fait le tour euh... Plus le quartier... Je rentre dans l'eau avec un pompier, on marche, là on marche dessus... Je plonge j'le ramène mort, donc on l'a mis dans une brouette tout de suite on a pensé à le taxidermiser donc...

- Ah directement ? D'accord.

- Donc je l'ai mis au congélateur puis ils m'ont donné un produit pour le désinfecter par rapport à l'eau qui était sale. Donc là j'suis rentré à la maison... [j'ai] pleuré, pleuré, pleuré... Donc le lendemain je leur ai expliqué comment ça s'était passé donc plus de Charlie... Ça été mis dans le journal j'crois, il y a eu un article.

- Oui c'est ça.

- Après un jour y avait une autre anecdote, il y avait un contrat qui était là et euh... Il s'est permis de donner [à] manger aux fauves. Et du coup je vais ouvrir la trappe des fauves, il va ouvrir et je lui crie après... La porte d'entrée était ouverte. Je ferme la porte et je lui dis « -Qu'est-ce que tu fais là ? » « -Ah non c'est untel qui m'a dit... » du coup je vais voir untel et j'lui dis « -Lui il a pas les réflexes que toi tu as ». Il allait ouvrir la trappe d'une panthère avec les gens qui sont devant, la porte devant ouverte... ça aurait été la mort et la panthère... Alors, après une autre anecdote aussi, un jour il y avait un python, un python albinos de 4 mètres, 3 mètres. Je rentre dans le parc il me choppe le pied, il me mord le pied et j'étais obligé de tirer ma botte pour sortir du parc, il m'enroule le pied et puis ça montait dans la jambe.

- Oui.

- La botte elle m'arrivait là la botte.

- Oui.

- J'ai réussi à enlever ma botte à temps.

- Un gros python, gros comme ma cuisse.

- Une autre anecdote, et puis un jour aussi je nettoie le bassin d'une tortue carapace molle, ça sectionne un bois de balais. Connais ? Carnivore là...

- Oui.

- Ça fait cap ! **Fait le geste avec les mains** le bois balais, ça coupe.

- C'est ça.

- Ils me disent rien les gars. Je nettoie, j'étais en contrat, mains nues je ramasse les saletés dans l'eau, les gars ils m'ont rien dit...

- Elle a mordu ?

- Elle a pas mordu mais imagine.
- Oui c'est ça, ben c'était pas trop sérieux ?
- Non non... Après on a eu beaucoup de vol de tortues Radiata...
- Oui, ça souvent je vois parce qu'il y avait aussi un trafic avec Madagascar et tout.
- Après on a eu les vols de deux perroquets Ararauna [...] bleus et rouges donc après l'histoire du lama qui est mort.
- Oui.
- Donc le directeur m'appelle il me dit voilà ils ont bloqué... ils font grève.
- Oui, ça c'était en 99 il me semble.
- Voilà. Et le préfet... par le biais du préfet, de la préfecture euh... Il m'appelle en me disant je suis obligé d'aller donner [à] manger aux animaux parce qu'ils donnaient pas [à] manger aux animaux donc j'ai été réquisitionné le soir pour aller donner [à] manger à tous les animaux. Donc je suis venu un soir, donner manger à tous les animaux tout seul.
- Tout seul ?
- Oui, j'ai donné à manger à tous les animaux... Et puis le directeur me dit ouais « T'inquiète pas ça va durer 2 jours » euh... Et du coup ça a pas duré deux jours. Du coup après, la mairie m'appelle [...] c'est un élu qui me dit voilà... c'était bref hein : « Tu as raison, pour la paix sociale on te licencie. » Alors je venais d'avoir un p'tit bébé...
- Ah...
- Mon contrat se terminait en mars 2000, donc quand s'est arrivé j'ai été mis en « mise suspensive conservatoire » en fait j'ai été payé pendant six mois jusqu'à la fin de mon contrat.
- D'accord.
- Mais pendant l'année où j'étais contremaître, je faisais les réunions d'administration et siégeait dans la réunion d'administration la directrice du muséum. Et euh... C'est une femme que j'admirais, elle avait du charisme avec un caractère bien trempé et puis le taxidermiste du musée il venait au zoo. On avait une lionne qui était morte... ou un lion je m'en rappelle plus, il est venu prendre la peau ou le squelette et je lui ai demandé « Comment tu fais ça ? Comment vous faites ça ? » J'comprendais pas moi... On prend la peau on refait... Il me dit « Oui ben de toute manière je cherche un aide taxidermiste au muséum ». Je lui dis « Ah ouais ? » et quand j'ai vu l'atmosphère du zoo se dégrader j'ai fait une demande au muséum avec la directrice qui m'a dit « Tu m'intéresses. » J'dis bon je fais une demande et je venais ici le soir à 18 heures ou bien avant... J'ai fait ma demande. [Il me dit] je fais ton dossier et comme il cherchait à former un taxidermiste réunionnais ça a duré 9 mois de négociations. Le contrat du zoo s'est fini...fin février 2000. J'ai eu mon contrat ici le 2 mars 2000, donc 3 jours après. En tant qu'emploi jeune et donc du coup après j'ai commencé ici.
- Voilà.
- Donc le zoo après ben... Il a fermé...
- Oui... Vous avez assisté à la...
- Il a fermé, parce que y avait plus de... le directeur était plus là.
- C'est ça...
- Il a été licencié.
- Oui, c'est ce que j'ai vu.
- Comme y a plus de capacitaire... Donc ils ont fermé le zoo et là ça a été la descente. Euh...
- Oui il y a eu plusieurs décès d'animaux...
- Voilà, après il y a eu une autre direction. Il y a eu un projet de rénovation du zoo que c'est le muséum qui a piloté.
- Ah oui ?
- Donc j'étais à l'inauguration du parc à lémuriens, après on avait fait faire un parc à fauves, un parc à hippopotames, un parc à gibbons. Mais quand ça a changé de maire, ben il a changé de programme, il a pas voulu la réouverture du zoo.
- Oui.

- Là ils ont rapatrié... Donc du coup moi après, je revenais au zoo en tant que taxidermiste et non pas en tant que soigneur donc j'ai retrouvé tous les mecs là bas...
- Oui.
- Donc c'était un « Bonjour. » froid, parce que j'me disais bon ils m'ont foutu dehors... J'vais pas arriver en disant « Bonjour ! », tout simple mais sans rancunes hein.
- Bien sûr.
- J'me disais un mal pour un bien, j'ai quitté le zoo pour être fonctionnaire.
- C'est ça.
- [...]
- Après c'est vrai que j'aimais les animaux....
- Oui.
- Ben là j'fais les animaux mais ils sont morts.
- Oui, c'est ça.
- Après j'ai récupéré tous les animaux du zoo... La panthère, l'émeu, le lion, deux tigres...
- Mais du coup, il y avait une émotion particulière ou pas ?
- Non.
- C'était normal, c'était le métier ?
- Il est mort. Pour moi il est mort... Tu peux pas [céder] à l'émotion... Pour moi il est mort, il est mort.
- C'est ça.
- Vivant je l'aime bien.
- Oui.
- Mais mort...
- Oui c'est ça... C'est le métier.
- Il est mort et puis voilà... Alors une autre anecdote encore, je tourne un jour dans le parc des émeus et l'émeu elle arrive, elle a des pattes avec trois doigts ou quatre doigts j'm'en rappelle plus... Mais elle a un grand ongle, et [si] elle saute et elle te rouvre, elle t'éventre...Elle peut t'éventrer avec son ongle. J'étais avec un couvercle de poubelle comme un bouclier comme un romain quoi et j'allais dans le parc comme ça le soir... Là elle arrive, Paf ! Elle me saute dessus [...] avec un balais pour vérifier l'eau, tous les soirs c'est la même chose... Alors c'était la guerre, c'était bien tu vois parce que moi j'aimais super bien... me battre avec... Après y avait un cabri pareil, on devait le faire une piqûre, donc couper le ongles, on arrive pas à l'attraper... Et moi j'étais sportif parce que j'étais champion de France de boxe Thaï en... dans ce temps là, Kick-boxing en 2000. Donc ils arrivaient pas à attraper le cabri, moi c'que je faisais c'est que [j'courais derrière] le cabri et j'lui courais tout le tour du parc... 1 tour tranquille, 2 tours, 3 tours, au dixième tour il pouvait plus courir. Donc j'arrivais je prenais le cabri, il pouvait plus donc il se laisser faire... On le mettait au sol on taillait ses ongles et on le relâchait.
- C'est marrant.
- C'est marrant ! Après j'ai appris à faire les piqûres... **Imite le geste de la sarbacane**
- Ah à la sarbacane ! Un des vétérinaires aussi m'a raconté..
- Voilà, le vétérinaire il venait, on a fait des opérations sur le tigre, après on a changé de vétérinaire.
- Oui ? [...]
- Après...voilà.
- D'accord... Et... Ah oui, avant d'arriver... voilà de proposer... enfin d'arriver au zoo, est-ce que vous avez fréquenté souvent le zoo enfant?
- J'aillais souvent au zoo
- Très souvent ?
- Ouais.
- Du coup cette passion elle était là depuis...
- Ouais, après j'ai travaillé dans une boucherie, j'ai été désosseur de volailles...
- Toujours proche des animaux quoi ?

- J'ai tout le temps regardé les animaux, les reportages sur les animaux... tout le temps. Donc quand j'me suis dit « T avec un bac ! Avec un bac faut quand même que j'arrive à [...] m'occuper des animaux ». Mais franchement si on me dit quitte le taxidermiste pour retourner au zoo, je le quitterai.

- Ah oui ?

- Ouais.

- Si jamais un nouveau zoo ouvrait et tout...

- Je pense, ouais

- Pour être aux côtés des animaux vivants...

- Ah ouais...C'est pas hypocrites ça les animaux.

- Oui... ça c'est sûr.

- Quand ils savent que tu donnes à manger, tu t'occupes bien d'eux, ils sont reconnaissants. Donc c'est pour ça que je préfère les animaux

- Oui... Ben on a bien vu dans votre histoire... ça fait ressortir la relation avec les animaux et la relation [enfin] les relations humaines...

- Ah oui !

- On voit que c'était pas du tout...

- Pourtant j'étais gentil avec les agents, j'essayais de...

- Oui mais c'était une gestion qui était... difficile.

- En fait ils savaient que j'connaisais ce qu'ils faisaient, qu'ils ont su parce que pendant trois ans j'ai vu moi, j'ai vu les mêmes choses...

- Mais la direction a jamais... Enfin, personne a jamais fait quelque chose ?

- Non, bon après c'est mairie hein...

- Oui c'est la mairie...

- C'est compliqué... Après c'est comme ça. Mais après ils étaient gentils hein, ils étaient bien mais le fait que voilà, peut-être le fait qu'après être trop jeune...

- Oui pour...

- J'pense qu'avec du recul j'aurais refusé le poste.

- C'est ça.

- J'aurais proposé au directeur de me mettre animalier et non pas... Avec du recul hein. Parce que quand j'étais... Ma mère m'avait dit un jour « Refuse pas travail » j'avais dit à maman « -Ouais j'ai peur... » « -Refuse pas travail mon garçon »... Et là, comme là j'ai 47 ans je réalise que... quand j'avais 26 ans j'aurais dû dire Mr le directeur j'suis trop jeune pour... pour gérer ces mecs là. Du jour au lendemain...

- Mais est-ce que c'était un poste qui a été créé ou y avait... ?

- Y avait pas... Il y avait pas de postes. Il y avait des chefs d'équipe... Mais il y avait tellement de problèmes moi j'ai vécu de l'extérieur, quand j'étais juste agent, tu vois je voyais beaucoup de problèmes : chefs d'équipe, deux équipes, l'autre équipe i rale, i rale, plein de cirque d'équipes patati patata... Le directeur il me dit ouais faut quelqu'un, quand il est pas là, qui gère les deux chefs d'équipes. Parce que un chef d'équipe est là 1 semaine, l'autre est là l'autre semaine mais il faut qu'il y en ai un qui soit là tout le temps.

- Oui pour coordonner...

- Moi, et qui tend vers le changement, qui puisse faire le lien et faire le contrôle tout ça. Mais avec du recul j'aurais dû refuser.

- Oui.

- J'pense que trop jeune...

- C'était trop complexe.

- Mais j'comprends, ils étaient un peu âgés ils avaient leurs habitudes, c'était un peu compliqué tu vois c'est pour ça qu'ils ont changé ils étaient peut-être un peu... des fois euh ça se passait pas bien mais j'pense que c'est par rapport à ça, c'est pas par rapport... si j'étais plus vieux, ça aurait peut-être mieux passé...

- Oui.
- Et puis ils étaient solidaires.
- C'est ça .
- Et moi j'suis pas communal, j'étais agent privé.
- Oui.
- Eux ils sont agents [communaux] gérés par quelqu'un qui est pas communal, ça passait pas.
- C'est ça, c'était le mode de gestion en fait qui a un peu pourri le zoo de l'intérieur à cette époque. Et est-ce que, comme vous étiez chef animalier, est-ce que vous preniez les décisions avec le directeur ?
- Ah oui. On faisait [une] réunion tous les soirs, en disant voilà tel animal est pas bien, tel animal est bien, tel traitement... Demain il y aura le vétérinaire donc il faut... et puis moi je faisais le lien avec... On faisait les réunions le soir et j'faisais le lien avec les chefs d'équipe le matin.
- D'accord.
- J'tenais le cahier de présence, récupération... j'avais la gestion de commande des produits, de l'alimentation, matériels...
- Et euh après j'aimerais bien avoir votre avis là-dessus c'est que : dans les années 90, j'ai l'impression que le zoo a un peu voulu changer de philosophie pour... parce qu'il me semble qu'avant, avec la gestion communale euh ils ont fait venir beaucoup d'animaux de l'extérieur et qu'après il y a eu beaucoup de grands fauves et tout, il y a eu énormément de naissances donc le zoo s'est retrouvé un peu débordé par tout ça. Et sous l'impulsion d'un directeur j'ai l'impression qu'ils ont voulu ralentir un peu cette politique là **sonnerie de téléphone**
- Oui...
- Pour faire un truc plus cohérent avec des animaux de la zone océan Indien avec les lémuriens notamment...
- Après avec le directeur on a fait un échange avec le zoo de Maurice.
- Oui.
- Parce que les tigres faisaient des petits...
- C'est ça oui il y eu énormément de naissances...
- De tigres surtout. Donc on a fait l'échange avec le zoo de Maurice et le directeur il a voulu... euh par exemple c'est lui qui a fait le nouveau parc des chimpanzés... Il aimait pas les petits parcs.
- C'est ça, oui ben il avait une formation de biologiste, il venait de métropole il avait le modèle des grands parcs européens...
- Oui donc il a voulu rénover, changer... Mais après bon...
- Il y avait pas les moyens.
- Non, [en] personnel non.
- Oui c'est ça...
- Je pense que [...] lorsque j'étais au zoo de Vincennes les agents aimaient les animaux.
- Ah c'est ça.
- Je dis pas qu'ils aimaient pas les animaux...
- Oui.
- Mais tous les gars qui étaient dans le zoo de Vincennes avaient une formation de soigneur animalier et je trouve que la mairie aurait dû... peut-être pas aurait dû peut-être j'sais pas comment ça se passait... Mais est-ce qu'ils étaient formés... ? Parce que moi quand j'suis arrivé j'ai fait deux mois en métropole, euh eux ils sont pas... j'sais pas s'ils ont été formé quoi, tu vois ? [...]
- *Interruption quelqu'un cogne à la porte et demande à lui parler**
- Ok ! Oui, donc qu'est-ce qu'on disait ? Ils étaient pas... Oui vous saviez pas si la mairie euh... ne formait pas...
- Voilà, j'pense qu'ils auraient dû faire des stages.
- C'est ça mais...
- Après peut-être en métropole c'est cher, tu vois ?
- Oui.

- Moi c'est... c'est l'association qui a payé ma formation.
- Mais en fait c'est devenu aussi bah un truc politique parce que ben la nouvelle municipalité elle hérite de ce qu'avait fait l'ancienne et ils se retrouvent avec ça... et peut-être qu'ils avaient pas vraiment de projet pour...
- Oui [ça justement] après on a voulu embauché une femme, elle aussi elle a été licenciée quand... Elle était bien, elle travaillait dans une animalerie avant, et pareil : quand la fou a nou dehors la fou tout' dehors.
- Oui c'est ça.
- La madame, moi, le directeur...
- Oui, la pas cherché.
- La pas cherché, et pourtant... Enfin mi pense que nou té fait du bon travail hein mais en tant qu'animalier peut-être pas en tant que gestion. Peut-être que ma gestion avec le personnel était à revoir parce que j'étais trop jeune, tu vois ? Déjà j'aurais dû être formé... Parce qu'en fait j'ai appris la gestion en direct moi, tu vois ? Comme j'étais un peu brut, ça passait pas.
- Oui.
- Voilà.
- Ok... Je regarde si j'ai encore d'autres questions... Je pense qu'on a fait le tour... **Interruption quelqu'un à la porte**

Table des matières

Remerciements.....	2
Introduction.....	3
Chapitre 1 : Création du zoo dans le quartier du Chaudron et premières années d'existence. Former un véritable zoo urbain, 1976-1989.....	17
1. Le zoo, de l'Étang-Salé à Saint-Denis.....	18
1.1. Le parc zoologique de l'Étang-Salé, faire vivre la forêt.....	18
Le projet : valoriser une forêt endormie.....	18
Des animaux attractifs.....	21
Promenade au parc zoologique de l'Étang-Salé.....	24
La fin du parc zoologique de l'Étang-Salé.....	26
1.2. Renaissance du zoo à Saint-Denis dans le quartier du Chaudron, faire vivre un quartier.....	29
Un nouveau zoo.....	29
Animer un quartier populaire.....	31
2. La collection d'animaux.....	34
2.1. La formation de la collection.....	34
« L'animal de zoo ».....	34
Les importations.....	35
Les naissances.....	40
2.2. Le va-et-vient des animaux.....	42
Les animaux qui entrent.....	42
Les animaux qui sortent.....	44
3. Succès du zoo et premières critiques.....	50
3.1. Le succès du zoo.....	50
Un loisir familial.....	50
La visite au zoo, une sortie pédagogique.....	52
3.2. Les premières critiques.....	54
Une remise en cause de la captivité.....	54
La mort d'animaux.....	56
Chapitre 2 : Nouvelles perspectives pour le zoo de Saint-Denis. Raisonner un zoo hors normes, 1989-1999.....	59
1. Le zoo de Saint-Denis à l'aube de la décennie 1990 (1989-1993).....	60
1.1. Une institution déjà désuète ?.....	61
Le zoo après les élections municipales de mars 1989.....	61
« Tristesse et ennui au zoo ».....	65
1.2. Une période de transition (1991-1993).....	68
Vers une gestion déléguée et de nouveaux objectifs.....	68
Le passage de relais.....	71
2. Recentrer le rôle du zoo de Saint-Denis : pédagogie, insertion sociale et protection de la faune (1993-1999).....	75
2.1. Le zoo : lieu de formation et d'insertion.....	75
La mise en œuvre d'actions pédagogiques.....	75
L'insertion par le zoo.....	79
2.2. La mise en œuvre de la protection de la faune et l'amélioration des conditions de vie des pensionnaires.....	83

Accueil et protection d'espèces animales.....	83
Aménagements et améliorations d'enclos.....	87
3. Les limites du renouveau (1993-1999).....	91
3.1. Un zoo qui demeure fragile.....	91
Les carences du zoo.....	91
Le projet du Conservatoire vivant des Mascareignes.....	94
3.2. Une succession de crises au zoo.....	98
L'affaire de la mort du chimpanzé Charlie.....	98
Controverse sur la fermeture précipitée du zoo.....	100
La grève des employés communaux détachés au zoo.....	102
Conséquence des crises : un avenir incertain pour le zoo.....	105
Chapitre 3 : Les dernières années du zoo Saint-Denis. Le mirage d'une structure moderne, 2000-2006.....	108
1. Quel avenir pour le zoo de Saint-Denis ? (2000-2002).....	110
1.1. Statu quo au zoo.....	110
Silence et rumeurs.....	110
Les projections de la mairie.....	116
1.2. Le long chemin vers la réouverture.....	118
Le zoo après les élections de mars 2001.....	118
Le projet de réouverture.....	121
2. Réouverture d'un zoo inachevé (2002-2006).....	125
2.1. La réouverture partielle du 19 décembre 2002.....	125
Zoo ou ferme pédagogique ?.....	125
Un succès en demi-teinte.....	128
2.2. Le zoo après la réouverture.....	130
La reprise de l'activité.....	130
Une renaissance incomplète.....	135
3. La fermeture de 2006, épilogue d'un zoo hors normes.....	139
3.1. La fin du zoo.....	139
L'arlésienne de la rénovation du zoo.....	139
Les élections enterrent le zoo.....	142
3.2. Le zoo est mort, vive la ferme pédagogique ?.....	143
Nouveau projet, nouvel échec.....	143
Animaux sans avenir ?.....	146
Conclusion générale.....	150
Sources et bibliographie.....	154
Sources.....	155
Articles de presse.....	155
Délibérations du conseil municipal.....	175
Rapport de stage.....	176
Entretiens.....	176
Reportage.....	176
Podcast.....	176
Bibliographie.....	177
Ouvrages.....	177
Chapitre d'ouvrages.....	177
Articles de revues.....	177
Reportage.....	178
Podcast.....	178

Annexes.....	179
Annexe 7 : Entretien avec un vétérinaire du zoo.....	180
Annexe 11 : Entretien avec un ancien directeur du zoo.....	188
Annexe 14 : Entretien avec un ancien contremaître du zoo.....	200
Résumés.....	213

Résumés.

Résumé.

L'histoire des animaux à La Réunion est un vaste champ encore peu exploré. Retracer l'histoire du zoo de Saint-Denis dans le quartier du Chaudron durant ses années d'ouverture au public (1976-2006) c'est aborder ce champ par l'histoire d'un espace, lieu d'une rencontre forcée entre l'être humain et l'animal sauvage, et d'une pratique, la mise en captivité puis l'exposition d'animaux sauvages vivants. Caractérisé par un décalage avec les normes de son temps, cette structure municipale offre l'illustration d'un regard contrasté sur l'animal captif. Ce regard évolue au fil du temps, entre fascination et répugnance le spectacle de nature sauvage contrôlée qu'offre l'animal de zoo ne laisse pas le visiteur indifférent.

Mots-clés : Zoo du Chaudron – Saint-Denis (île de La Réunion) – Animal sauvage – Captivité – Regards.

Abstract.

In Reunion island history of animals is a wide field that have yet not been enough explored. To retrace the history of the Saint-Denis zoo in the Chaudron district during its opening years (1976-2006) is to approach this field by the history of a space, place of a forced encounter between the human being and the wild animal, and the history of a practice, the placing in captivity and then the exposure of live wild animals. Charaterized by a shift from the norms of its time this municipal structure highlights a contrasting look at the captive animal. This look changes over time, oscillating between fascination and reluctance, the show of controlled wilderness given by the zoo animal leaves no visitor indifferent.

Key words : Zoo of Chaudron – Saint-Denis (Reunion island) – Wild animal – Captivity – Looks.

